SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

(HAUTE-CORSE)

Diagnostic et schéma directeur du service public d'alimentation en eau potable

Rapport

Phase 1 : Connaissance physique du système d'alimentation en eau potable

Phase 2 : Etat des lieux de la production et de la consommation actuelles

CETA Environnement
Lot. Arbuceta – Lieu-dit Ceppe
20 620 BIGUGLIA
Tél. 33 (0)4.95.21.23.25 - Fax 33 (0)4.95.25.37.21
Courriel : ceta@ceta-environnement.fr

Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani (2B)

Diagnostic et Schéma Directeur du Service Public d'Alimentation en Eau Potable

Rapport de Phase 1 – Connaissance physique du système d'alimentation en eau potable et Phase 2 – Etat des lieux de la production et de la consommation actuelles

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction		Validation	
			Nom	Signature	Nom	Signature
Rapport intermédiaire	Novembre 2025		JCA		PLF	
		a				
		b				
		c				
		d				

Numéro de rapport :	**RCo01309**
Numéro d'affaire :	**O04486**
N° de contrat :	**CCoZ0202449**
Domaine technique :	**RT11**

CETA Environnement

Lot Arbuceta – Lieu-dit Ceppe

20 620 BIGUGLIA

Téléphone : 04.95.21.23.25 Télécopie : 04.95.25.37.21

e-mail : ceta@ceta-environnement.fr

SOMMAIRE

OBJET ET DEROULEMENT DE L'ETUDE 10

1 OBJET DE L'ETUDE 11
2 DEROULEMENT DE L'ETUDE 11

PHASE 1 : CONNAISSANCE PHYSIQUE DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET PHASE 2 : ETAT DES LIEUX DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION ACTUELLES 13

1 COLLECTE DES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES, CONTEXTUELLES ET FONCTIONNELLES 14
1.1 Le contexte géographique – Présentation de la zone d'étude 14
1.2 Le contexte naturel 16
1.3 Les espaces naturels protégés 22
1.4 Le réseau hydrographique 28
1.5 Objectifs de qualité 30
1.6 Contrôle de surveillance des cours d'eau (RCS) 36
1.7 Eaux de baignade 37
1.8 Inondabilité 38
1.9 SAGE et CLE 38
2 DEMOGRAPHIE ET URBANISME 41
2.1 Evolution démographique et habitat 41
2.2 Urbanisme 46
2.3 Contexte démographique futur (horizon 2045) 47
3 LE SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 53
4 LA RESSOURCE EN EAU 55
4.1 Les captages des sources de Murmurio 1 et 2 55
4.2 Le forage Saint-Just 59
4.3 Le puits du Fium'Atlo 61
4.4 Le forage de Ficajola 64
4.5 Le forage de Petrignani 67
4.6 Le puits de Bucatoggio 69
4.7 Foncier des prélèvements AEP 73
4.8 L'achat d'eau brute auprès de l'OEHC 73
4.9 Qualité des eaux 74
4.10 Volumes prélevés 84
4.11 Volumes achetés 88
4.12 Volumes vendus 89
4.13 Bilan énergétique 91
5 RESEAUX 94
5.1 Canalisations 94
5.2 Branchements 100
5.3 Organes 100
5.4 Travaux réalisés et désordres observés 100
5.5 Parc compteurs abonnés 103
6 STOCKAGE 106
6.1 Ouvrages de stockage 106
6.2 Foncier 106
7 STATIONS DE REPRISE, DE POMPAGE OU SURPRESSEURS 107
7.1 Ouvrages 107
7.2 Foncier 108
7.3 Bilan énergétique 108
8 CONSOMMATION D'EAU 111
8.1 Abonnés et volumes facturés 111
8.2 Estimation des volumes consommés non comptabilisés (V_{cnc}) 114
8.3 Rôle de l'eau 116

9 RENDEMENT 118
9.1 Rendement distribution/production 118
9.2 Rendement facturation/distribution 118
9.3 Rendement facturation/production 118
9.4 Rendement RPQS 119
10 DEFENSE INCENDIE 119
10.1 Le parc à incendie 119
10.2 Couverture incendie 120
11 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (ICGPR) 124

TABLEAUX

Tableau 1 : Présentation du territoire d'étude (source : INSEE, 2022) 15
Tableau 2 : Données climatiques de la station Bastia-Poretta (source : Météo France, 2024) 20
Tableau 3 : Limites de classe de qualité 34
Tableau 4 : Masses d'eau superficielles – Etat et objectif selon le SDAGE 34
Tableau 5 : Masses d'eau souterraines – Etat et objectif selon le SDAGE 35
Tableau 6 : Masses d'eau côtières – Etat et objectif selon le SDAGE 35
Tableau 7 : Evaluation et historique de surveillance – Station 06219000 « Fium Alto à Penta-di-Casinca » 36
Tableau 8 : Evaluation et historique de surveillance – Station 06213800 « Golo à Volpajola » 36
Tableau 9 : Evaluation et historique de surveillance – Station BSS002MZHD « Forage de San Giusto » 37
Tableau 10 : Qualité des eaux de baignade 37
Tableau 11 : Evolution de la population sur les communes du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani (source : INSEE) 41
Tableau 12 : Evolution du parc de logements sur les communes du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani (source : INSEE) 44
Tableau 13 : Estimation de la population estivale de pointe 46
Tableau 14 : Documents d'urbanisme en vigueur pour les communes du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani 47
Tableau 15 : Perspective d'évolution démographique du territoire à partir de l'évolution INSEE de population 47
Tableau 16 : Estimation de la population de pointe estivale future (2045) 48
Tableau 17 : Evolution du nombre de résidences principales (source : INSEE) 48
Tableau 18 : Evolution du nombre de résidences secondaires (source : INSEE) 49
Tableau 19 : Estimation du nombre de résidences en 2035 et 2045 49
Tableau 20 : Estimation de la population en 2035 et 2045 à partir de l'évolution du parc de logements 49
Tableau 21 : Evolution du nombre d'abonnés (source : RPQS) 50
Tableau 22 : Estimation du nombre d'abonnés en 2035 et 2045 50
Tableau 23 : Estimation de la population en 2035 et 2045 à partir de l'évolution du nombre d'abonnés 50
Tableau 24 : Evolution du nombre d'habitants desservis (source : RPQS) 51
Tableau 25 : Estimation du nombre d'habitants desservis en 2035 et 2045 51
Tableau 26 : Taux d'évolution retenus dans le cadre des documents d'urbanisme 51
Tableau 27 : Estimation théorique de la population en 2035 et 2045 à partir des taux d'évolution des documents d'urbanisme 52
Tableau 28 : Synthèse des estimations de population à l'horizon 2045 52
Tableau 29 : Foncier des prélèvements AEP (source : syndicat) 73
Tableau 30 : Moyens de désinfection utilisés 74
Tableau 31 : Consommation de chlore en kg de 2020 à 2024 (source : Kyrnolia) 80
Tableau 32 : Consommation de javel en L de 2020 à 2024 (source : Kyrnolia) 80

Tableau 33 : Synthèses des analyses règlementaires de 2021 à 2025 (source : ARS) 83
Tableau 34 : Volumes produits par ressource entre 2019 et 2024 (source : Kyrnolia) 85
Tableau 35 : Volumes achetés entre 2020 et 2024 (source : Kyrnolia) 89
Tableau 36 : Volumes achetés entre 2020 et 2024 (source : Kyrnolia) 89
Tableau 37 : Volumes vendus entre 2020 et 2024 (source : Kyrnolia) 89
Tableau 38 : Bilan énergétique des installations de production (source : Kyrnolia) 91
Tableau 39 : Evolution du linéaire de réseau d'eau potable (source : RPQS) 94
Tableau 40 : Fonction des canalisations (source : Kyrnolia) 94
Tableau 41 : Ecoulement des canalisations (source : Kyrnolia) 95
Tableau 42 : Caractéristiques des canalisations (source : Kyrnolia) 95
Tableau 43 : Situation des réseaux (domaine public ou privé) (source : Kyrnolia) 98
Tableau 44 : Date de pose des réseaux AEP (source : Kyrnolia) 98
Tableau 45 : Date de pose des réseaux AEP (source : Kyrnolia) 99
Tableau 46 : Branchements (source : Kyrnolia) 100
Tableau 47 : Organes des réseaux (source : Kyrnolia) 100
Tableau 48 : Evolution du nombre de fuites décelées et réparées de 2020 à 2024 (source : RPQS) 100
Tableau 49 : Interventions réalisées entre 2019 et 2024 (source : Kyrnolia) 101
Tableau 50 : Marchés de travaux AEP sur les 10 dernières années (source : Syndicat) 101
Tableau 51 : Nombre de compteurs abonnés (source : Kyrnolia) 103
Tableau 52 : Diamètres des compteurs abonnés (source : Kyrnolia) 104
Tableau 53 : Usages des compteurs abonnés (source : Kyrnolia) 105
Tableau 54 : Renouvellement des compteurs abonnés (source : Kyrnolia) 105
Tableau 55 : Capacités de stockage des réservoirs 106
Tableau 56 : Foncier des ouvrages de stockage (source : syndicat) 106
Tableau 57 : Stations de reprise, de pompage ou surpresseurs 107
Tableau 58 : Foncier des stations de reprise, de pompage ou surpresseur (source : syndicat) 108
Tableau 59 : Bilan énergétique des installations de reprise, de pompage ou surpresseur (source : Kyrnolia) 108
Tableau 60 : nombre d'abonnés (RPQS, Kyrnolia) 111
Tableau 61 : Nombre et typologie d'abonnés par commune en 2024 (source : Kyrnolia) 112
Tableau 62 : Volumes facturés par typologie d'abonnés et par commune en 2024 (source : Kyrnolia) 112
Tableau 63 : Volumes consommés par typologie d'abonnés et par commune en 2024 (source : Kyrnolia) 113
Tableau 64 : Synthèse des données extraites des RPQS (source : Kyrnolia) 114
Tableau 65 : Estimation des volumes consommés autorisés non comptés selon l'ASTEE (2013) 115
Tableau 66 : Suivi des volumes consommés non comptabilisés (source : RPQS, Kyrnolia) 116
Tableau 67 : Evolution de la tarification (source : Kyrnolia) 116
Tableau 68 : Analyse des consommations durant l'année 2024 (source : Kyrnolia) 117
Tableau 69 : Répartition des très gros consommateurs par commune et par activité (source : Kyrnolia) 117

Tableau 70 : Calcul du rendement distribution/production 118
Tableau 71 : Calcul du rendement distribution/production 118
Tableau 72 : Calcul du rendement facturation/production 119
Tableau 73 : Synthèse des rendements (source : RPQS, Kyrnolia) 119
Tableau 74 : Hydrants (source : SIS2B) 119
Tableau 75 : Evaluation de l'ICGPR 124

GRAPHIQUES

Graphique 1 : Relevé pluviométrique de la station Bastia-Poretta pour les années 2024, 2023, 2022 et 2021 21
Graphique 2 : Répartition de la population en 2021 sur le territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani (source : INSEE, 2022) 42
Graphique 3 : Evolution de la population sur les communes de la CC Castagniccia Casinca (source : INSEE) 43
Graphique 4 : Evolution de la population sur les communes de CC Costa Verde (source : INSEE) 43
Graphique 5 : Répartition des logements en 2022 sur le territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani (source : INSEE, 2022) 45
Graphique 6 : Evolution de la consommation de chlore en kg (source : Kyrnolia) 80
Graphique 7 : Evolution de la consommation de javel en L (source : Kyrnolia) 81
Graphiques 8 : Comparaison des volumes prélevés et des consommations de réactifs pour chaque unité de production (source : Kyrnolia) 82
Graphique 9 : Volumes annuels prélevés entre 2019 et 2024 (source : Kyrnolia) 85
Graphique 10 : Volumes annuels prélevés au niveau des ressources AEP entre 2019 et 2024 (source : Kyrnolia) 86
Graphique 11 : Répartition des volumes prélevés en 2024 (source : Kyrnolia) 86
Graphique 12 : Volumes annuels prélevés au niveau du puits du Fium'Alto entre 2019 et 2024 87
Graphique 13 : Volumes annuels prélevés au niveau du forage de Ficajola entre 2019 et 2024 87
Graphique 14 : Volumes annuels prélevés au niveau du forage Saint-Just entre 2019 et 2024 88
Graphique 15 : Volumes annuels prélevés au niveau du forage de Petrignani entre 2019 et 2024 88
Graphique 16 : Volumes achetés de 2020 à 2024 (source : Kyrnolia) 89
Graphique 17 : Volumes vendus entre 2020 et 2024 (source : Kyrnolia) 90
Graphique 18 : Bilan énergétique des installations de production (source : Kyrnolia) 92
Graphiques 19 : Comparaison des volumes produits refoulés et de l'énergie facturée consommée pour chaque unité de production (source : Kyrnolia) 93
Graphique 20 : Matériaux des canalisations (source : Kyrnolia) 97
Graphique 21 : Diamètres des canalisations (source : Kyrnolia) 97
Graphique 22 : Diamètres des canalisations (source : Kyrnolia) 98
Graphique 23 : Date de pose des réseaux (source : Kyrnolia) 99

Graphique 24 : Nombre de compteurs abonnés entre 2020 et 2025 (source : Kyrnolia) 103
Graphique 25 : Âge des compteurs abonnés (source : Kyrnolia) 104
Graphique 26 : bilan énergétique des installations de reprise, de pompage ou surpresseur (source : Kyrnolia) 110
Graphique 27 : Impact du prix de l'eau sur les volumes comptabilisés hors vente en gros (source : Kyrnolia) 118

FIGURES

Figure 1 : Localisation géographique du territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani 14
Figure 2 : Carte géologique imprimée au 1/50 000ème (BRGM, Orientation Nord, carte 1107 Vescovato) 17
Figure 3 : Carte géologique imprimée au 1/50 000ème (BRGM, Orientation Nord, carte 1107 Vescovato et carte 1111 Cervione) 18
Figure 4 : Contexte amiantifère de la zone d'étude au 1/100 000ème (BRGM, Orientation Nord) 20
Figure 5 : Localisation du périmètre d'étude vis-à-vis de la zone de protection de biotope au 1 / 50 000ème 22
Figure 6 : Localisation du périmètre d'étude vis-à-vis des zones Natura 2000 (IGN 4349 OT et 4351 OT, Orientation Nord) 24
Figure 7 : Localisation du périmètre d'étude vis-à-vis des ZNIEFF de type 1 et 2 (IGN 4349 OT et 4351 OT, Orientation Nord) 25
Figure 8 : Localisation du périmètre d'étude vis-à-vis des terrains du conservatoire du littoral au 1/100 000ème (BRGM, IGN 4349 OT et 4351 OT, Orientation Nord) 26
Figure 9 : Cartographie des zones humides de Corse (Observatoire Régional des Zones Humides de Corse, Orientation Nord) 27
Figure 10 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 29
Figure 11 : Evaluation de l'état des masses d'eau superficielle (source : SDAGE Corse 2016-2021, reconduite dans le SDAGE 2022-2027) 30
Figure 12 : Evaluation de l'état des masses d'eau souterraines (source : SDAGE Corse 2016-2021, reconduite dans le SDAGE 2022-2027) 30
Figure 13 : Objectifs par type de masse d'eau 33
Figure 14 : Carte des SAGE du bassin de Corse (source Gesteau) 39
Figure 15 : Composition type d'une CLE (source Gesteau) 40
Figure 16 : Synoptique du système d'AEP du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani 54
Figure 17 : schéma de fonctionnement de l'unité de traitement de Vescovato (source : Kyrnolia) 78
Figure 18 : Evaluation sommaire (d'un point de vue spatiale) de la défense incendie du territoire du syndicat – partie Nord 121
Figure 19 : Evaluation sommaire (d'un point de vue spatiale) de la défense incendie du territoire du syndicat – partie Sud 122

FIGURES HORS TEXTE :

Figure 1 : Localisation géographique du territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani

Figure 2 : Zones Natura 2000 présentes sur le territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani

Figure 3 : Zones naturelles d'intérêt écologique faunistiques et floristiques présentes sur le territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani

Figure 4 : Réseau hydrographique du territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani

Figures 5a, 5b et 5c : Localisation des PPRI de Casinca et Morianincu et des zones de l'Atlas des Zones Inondables

Figures 6 : Fiches ouvrages, *Réservoirs*

Figures 7 : Fiches ouvrages, *Stations de reprise, de pompage ou surpresseurs*

ANNEXES

Annexe 1 : Synoptique du système AEP du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani

Annexe 2 : Arrêté de DUP n°04/50 28 en date du 10 mars 2004 modifié par l'Arrêté n°2006-68-10 en date du 9 mars 2006, Captages de Murmurio 1 et 2, Forages de Saint-Just, du Fium'Alto, de Ficajola et de Petrignani

Annexe 3 : Levé topographique (Cabinet Martini géomètre-expert)

PLANS

Plans 1 : Plans des réseaux AEP – 5 planches format A0

Objet et déroulement de l'étude

1 Objet de l'étude

L'objet de l'étude est l'élaboration du diagnostic et du schéma directeur du service public de desserte en eau potable du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani.

L'objet de cette étude consiste à déterminer tous les paramètres directement liés aux réseaux et aux infrastructures qui s'y rattachent afin de proposer des actions pour l'amélioration du fonctionnement et de la gestion des installations exploitées.

Notre mission a donc pour objet :

- de mettre à jour les plans des réseaux sur support informatique et d'aboutir à une cartographie numérique précise des équipements ;
- d'établir un état des lieux exhaustif des ressources exploitées, des réseaux d'adduction et de distribution et des ouvrages ;
- d'établir un diagnostic de fonctionnement des réseaux actuels ;
- d'évaluer les besoins en eau et leurs évolutions en fonction de la démographie et de l'organisation du syndicat, des projets d'urbanisme planifiés des communes membres et des prévisions d'accroissement démographique ;
- de réaliser un modèle numérique du fonctionnement du réseau comprenant son calage dynamique et les différentes simulations subséquentes ;
- d'établir le schéma d'alimentation en eau potable et d'étudier différents scénarios permettant de satisfaire aux besoins définis à l'horizon 20 ans ;
- de proposer un schéma directeur assurant une sécurité de distribution et abordant l'aspect financier relatif à l'impact de ces investissements sur le prix de l'eau ;
- d'établir un programme des travaux chiffrés à engager par ordre de priorité et l'échéancier de réalisation correspondant ;
- de proposer un ensemble de préconisations pour garantir le bon fonctionnement des installations ;
- de dresser le schéma de distribution du syndicat sur le périmètre d'étude.

2 Déroulement de l'étude

L'étude comportera cinq phases techniques :

Phase 1 – Connaissance physique du système d'alimentation en eau potable : la collecte, l'analyse et la synthèse des données physiques et fonctionnelles relatives au service, la visite des ouvrages, l'établissement des synoptiques et des plans des réseaux et le diagnostic de la défense incendie.

Phase 2 – Etat des lieux de la production et de la consommation actuelles : l'évaluation des besoins, le diagnostic de la production, de la qualité de l'eau, du traitement, des unités de stockage, des réseaux d'adduction et de distribution, le diagnostic sur le rendement du service et calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.

Phase 3 – Analyse du fonctionnement hydraulique : la réalisation de plusieurs campagnes de mesures des caractéristiques physiques du système d'alimentation en eau potable (consommations, débits, volumes, pressions de service et marnages des réservoirs) et d'une recherche de fuite par sectorisation nocturne.

Phase 4 – Modélisation hydraulique du réseau : la réalisation d'une modélisation mathématique des réseaux et ouvrages permettant d'analyser les conditions de fonctionnement actuel du réseau et de simuler son fonctionnement futur, une fois les restructurations mises en œuvre.

Phase 5 – Schéma directeur : la réalisation du schéma de distribution, l'élaboration d'un programme hiérarchisé, chiffré et planifié des opérations d'aménagement et d'investissement sur le service. Les propositions arrêtées dans ce programme seront justifiées par une évaluation, à l'aide du modèle informatisé,

de leurs conditions de fonctionnement et par une évaluation économique de leurs impacts sur le prix du service.

La réalisation de l'étude sera suivie et pilotée par un groupe de travail, appelé « Comité de suivi et de pilotage ». Il tiendra des réunions périodiques consacrées au suivi et à l'organisation de l'étude. Ce comité a pour fonction de suivre régulièrement la réalisation de l'étude et la présentation de ses résultats intermédiaires et finaux, et de proposer au Syndicat les réorientations ou les compléments d'études qui s'avéreraient nécessaires.

Le présent rapport rend compte des résultats obtenus suite aux phases 1 « Connaissance physique du système d'alimentation en eau potable » et phase 2 « Etat des lieux de la production et de la consommation actuelles ».

Phase 1 : Connaissance physique du système d'alimentation en eau potable et Phase 2 : Etat des lieux de la production et de la consommation actuelles

1 Collecte des données bibliographiques, contextuelles et fonctionnelles

1.1 Le contexte géographique – Présentation de la zone d'étude

Créée le 10 juin 1949, le Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani a pour compétence la construction, l'entretien et la gestion des réseaux d'alimentation en eau potable à l'intérieur de son territoire.

Le territoire du syndicat s'étend uniquement sur la plaine depuis la commune de Vescovato au Nord à la commune de Santa-Maria-Poggio au Sud. Les villages sont exclus du territoire, ils sont gérés par les communes.

Le syndicat réunit aujourd'hui 11 communes réparties en deux territoires :

- le territoire de la Communauté de communes de la Castagniccia Casinca (CC Castagniccia Casinca) : Castellare-di-Casinca, Penta-di-Casinca, Sorbo-Ocagnano, Venzolasca, Vescovato ;
- le territoire de la Communauté de Communes de Costa Verde (CC Costa Verde) : Poggio-Mezzana, San-Nicolao, Santa-Lucia-di-Moriani, Santa-Maria-Poggio, Talasani, Taglio-Isolaccio.

Situé à l'Est de la Corse, le territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani s'étend sur environ 126 km², sa population s'élevait à 17 016 habitants lors du dernier recensement INSEE en 2022.

La **Figure 1** ci-dessous et la **Figure 1 (hors texte)** présentent le contexte géographique du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani.

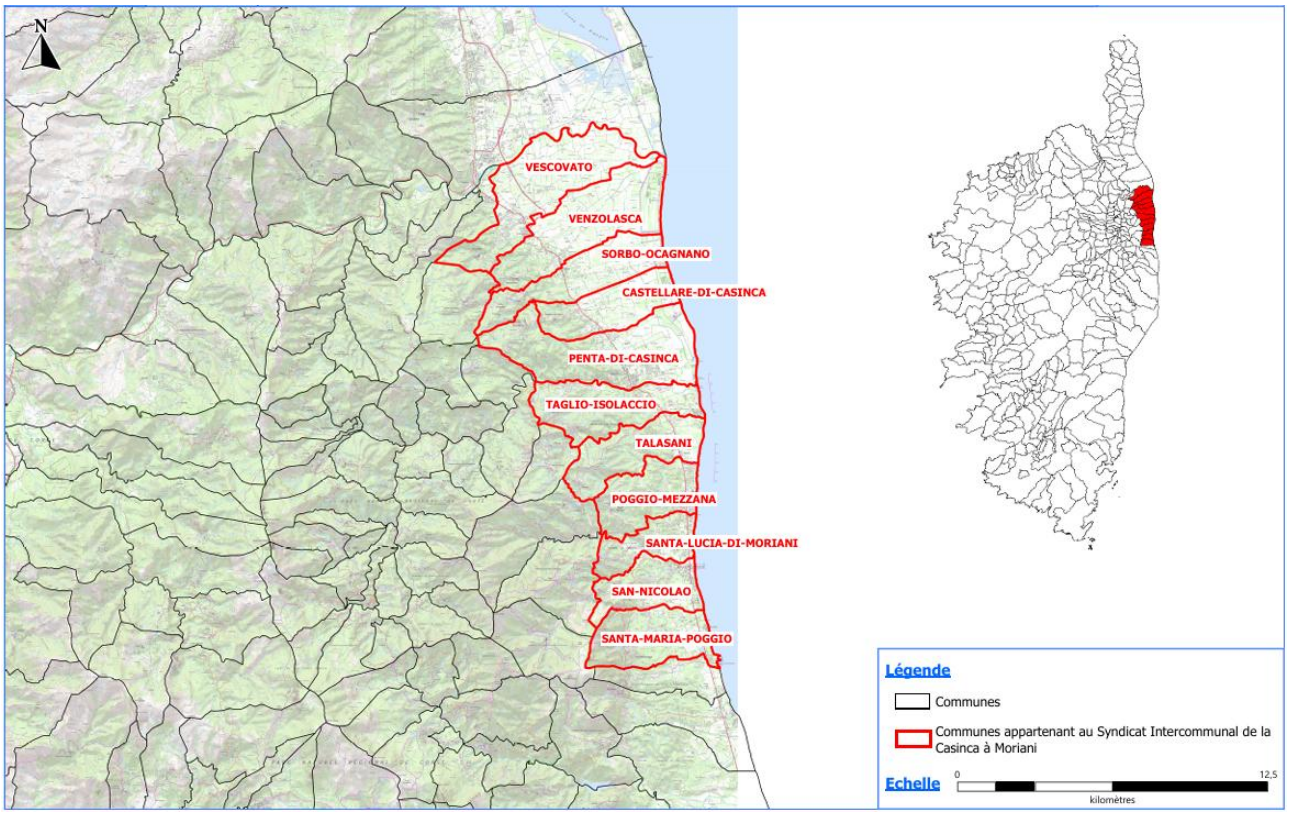

Figure 1 : Localisation géographique du territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani

(Fonds IGN 4349 OT et 4351 OT)

1.1.1 Présentation des communes

Le territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani s'étend sur la plaine depuis Vescovato au Nord jusqu'à Santa-Maria-Poggio au Sud représentant 17 016 résidents en 2022. La population se répartit dans les 11 communes citées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Présentation du territoire d'étude (source : INSEE, 2022)

	Nom des communes	Superficie (km²)	Population (2022)	Densité (hab/km²)
Communes de la Communauté de Communes de la Castagniccia Casinca	**Castellare-di-Casinca**	9	722	81
	Penta-di-Casinca	19	3 523	190
	Sorbo-Ocagnano	11	901	85
	Venzolasca	16	1 840	114
	Vescovato	18	3 393	194
Communes de la Communauté de Communes de la Costa Verde	**Poggio-Mezzana**	9	823	92
	San-Nicolao	8	2 048	265
	Santa-Lucia-di-Moriani	6	1 517	244
	Santa-Maria-Poggio	10	798	78
	Talasani	10	842	83
	Taglio-Isolaccio	11	609	53

1.2 Le contexte naturel

1.2.1 Contexte géologique et hydrogéologique

Le territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani est situé sur les cartes géologiques du BRGM n°1107 de VESCOVATO et n°1111 de CERVIONE.

Le territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani se situe dans la « Corse orientale alpine » à l'Est de l'île. La Corse orientale alpine est composée de diverses formations issues d'un océan disparu appelé liguro-piémontais et de marges continentales, dans lesquels prédominent les schistes lustrés.

Sur le territoire du syndicat, plusieurs formations géologiques majeures se distinguent :

- **Formations alluviales récentes** (Quaternaire) : ces dépôts s'étendent sur toute la frange littorale est et dans les fonds de vallées. Ils sont constitués de sables, graviers, galets, parfois argileux, en provenance des massifs environnants. Ils résultent de l'activité des cours d'eau tels que le Golo ou le Fium'Alto et forment aujourd'hui des sols fertiles exploités pour l'agriculture ;
- **Schistes lustrés** (Crétacé supérieur à Paléogène) : représentant l'unité géologique dominante de l'arrière-pays, ces roches métamorphiques proviennent des sédiments et roches basiques de la croûte océanique du domaine liguro-piémontais. Ces formations occupent l'Ouest et le Sud du territoire, et présentent souvent une structure foliée, parfois plissée ;
- **Inclusions de calcaires massifs** : ces lentilles carbonatées, d'origine sédimentaire, sont piégées dans les nappes métamorphiques. Elles correspondent à des épisodes de dépôts carbonatés antérieurs à la subduction, préservés dans les schistes lustrés.
- **Métagabbros et roches basiques associées** : ces reliques de la croûte océanique sont visibles notamment dans les secteurs de Poggio-Mezzana et dans la partie occidentale de Santa-Maria-Poggio. Ils se présentent sous forme de blocs ou d'affleurements discontinus, témoins du complexe ophiolitique de l'ancien océan liguro-piémontais, transformés en métagabbros sous l'effet du métamorphisme de haute pression ;

Le territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani est présenté sur le schéma structurel du secteur sur les **Figures 2 et 3**, ci-dessous.

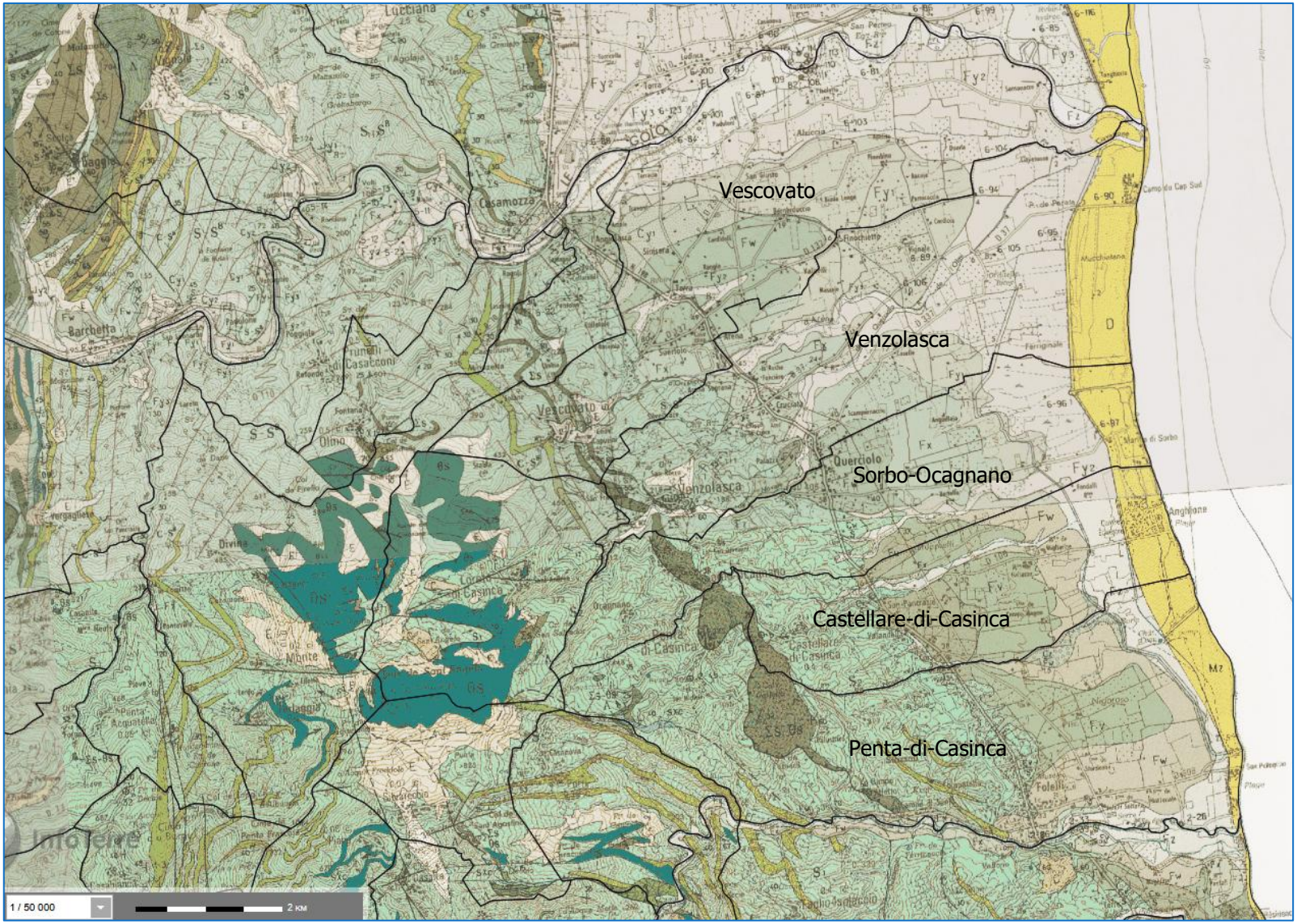

Figure 2 : Carte géologique imprimée au 1/50 000ème (BRGM, Orientation Nord, carte 1107 Vescovato)

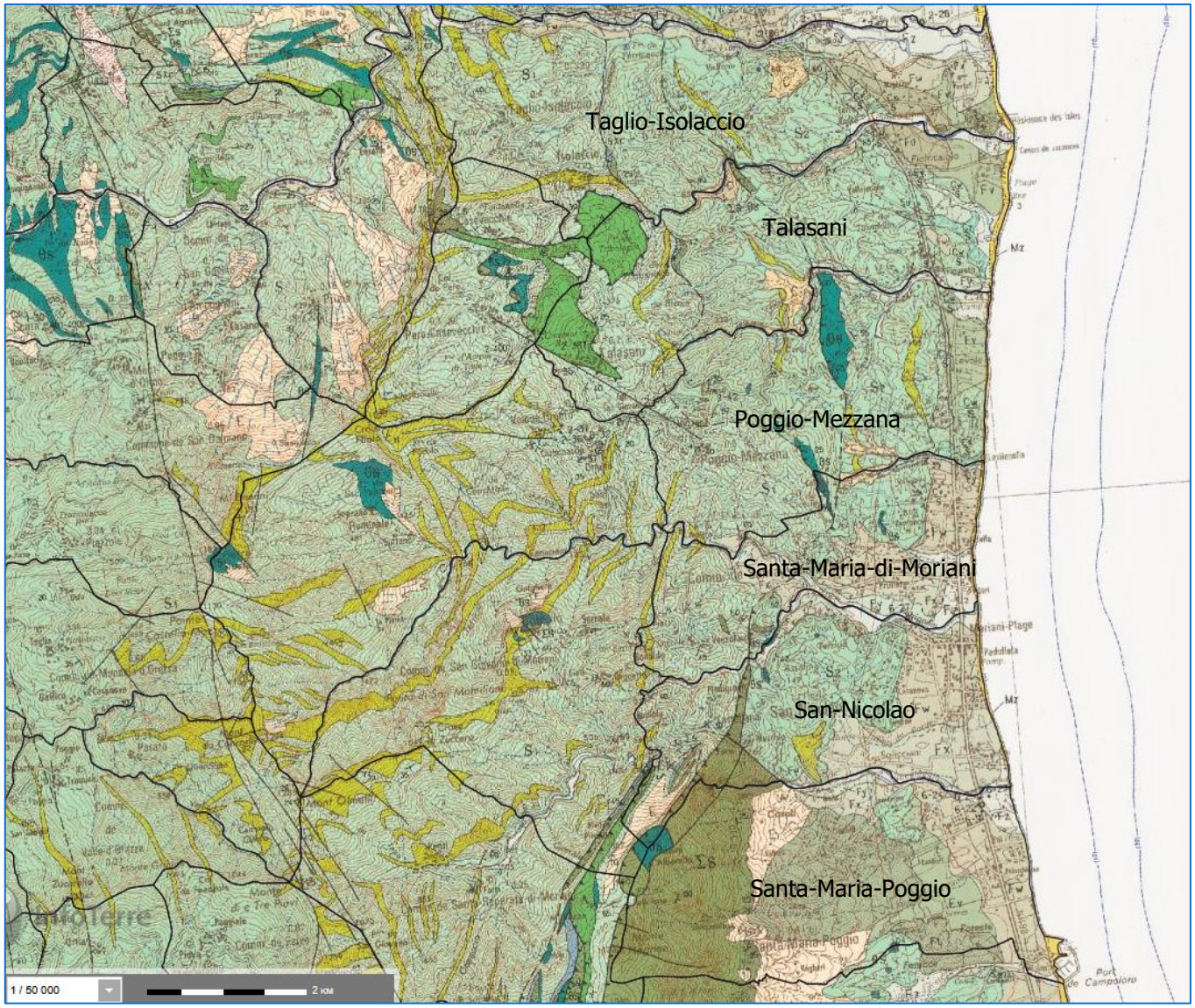

Figure 3 : Carte géologique imprimée au 1/50 000ème (BRGM, Orientation Nord, carte 1107 Vescovato et carte 1111 Cervione)

1.2.2 Contexte hydrogéologique

Dans le contexte géologique des schistes lustrés et des termes ophiolitiques, les formations observées ne sont pas considérées comme des roches perméables et la fracturation joue un rôle important pour l'alimentation des réserves souterraines par les eaux météoriques.

Ainsi, on rencontre essentiellement sur ce secteur des formations aquifères de type fissural et des formations sédimentaires perméables mais le type d'aquifère de chenaux, pseudo-karstique, qui peut se développer dans les bancs calcaires lorsque ceux-ci présentent une certaine épaisseur n'est pas à négliger.

Les masses d'eau souterraines qui concernent les communes du syndicat sont les suivantes :

- Alluvions de la Plaine de la Marana-Casinca (Bevinco, Golo, Plaine de Mormorana, Fium'Alto) (**FREG335**) ;
- Formations métamorphiques du Cap-Corse et de l'Est de la Corse (**FREG605**) ;
- Alluvions des fleuves côtiers de la Corse alpine (Aliso et Poggio, Strutta, Fium'Albinu, Tollare, Meria, Luri, Pietracorbara, Sisco, Petrignani, Bucatoggio) (**FREG398**).

L'objectif d'atteinte du bon état quantitatif, fixé à 2015, a été atteint dans les délais pour les masses d'eau souterraines FREF605 et FREG398. En revanche, pour la masse d'eau FREG335, cet objectif a été reporté à 2027.
Concernant le bon état chimique, les trois masses d'eau souterraines avaient également pour objectif une échéance en 2015, qui a été respectée : elles ont toutes atteint le bon état chimique cette année-là.

1.2.3 Contexte amiantifère

Les travaux de terrassement effectués sur des roches ou des sols comportant de l'amiante ont un impact sur le risque sanitaire et environnemental. En effet, si des moyens efficaces de rabattement des poussières engendrées par le chantier ne sont pas mis en œuvre, une émission de fibres d'amiante accompagne les travaux. Celle-ci peut provoquer une exposition des personnels et une contamination de l'environnement du chantier. De plus, lorsqu'il n'est pas procédé en fin de travaux au recouvrement de toutes les zones découvertes, la potentialité de mise en suspension des fibres persiste durablement. Les zones amiantifères à nu émettent des fibres lorsqu'elles sont soumises à des contraintes mécaniques, naturelles comme l'action du vent, ou anthropiques. Elles engendrent ainsi une exposition régulière et passive des populations.

Afin de prévenir les risques liés à l'exposition des populations à ces minéraux qui présentent un caractère cancérigène, le BRGM a cartographié l'aléa amiante environnemental naturel.

Le territoire des communes membres du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani présente une hétérogénéité en matière de susceptibilité à la présence d'amiante naturel, en lien direct avec la géologie régionale, notamment la présence de roches métamorphiques issues des unités alpines.

La frange orientale du territoire se situe principalement en zones de susceptibilité nulle à très faible avec quelques secteurs en susceptibilité faible.

En revanche, les parties occidentales des communes de Talasani, de Taglio-Isolaccio et de Penta-di-Casinca sont situées dans des zones de susceptibilité forte à très forte.

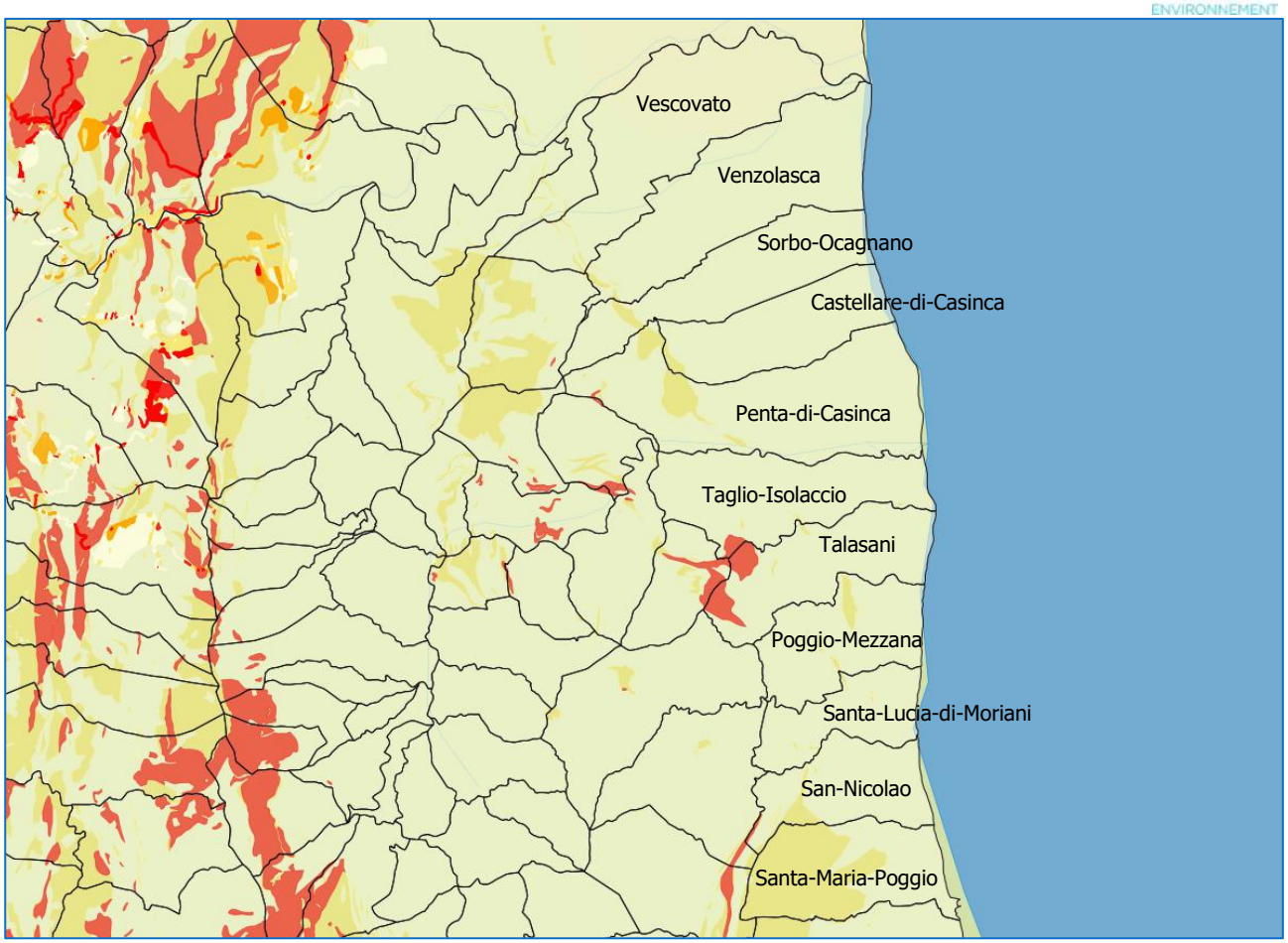

Figure 4 : Contexte amiantifère de la zone d'étude au 1/100 000ème (BRGM, Orientation Nord)

1.2.4 Climat et données pluviométriques

Données climatiques

De par sa situation au cœur du golfe de Gênes, la Corse s'intègre naturellement dans la zone de climat méditerranéen aux affinités subtropicales ou tempérées suivant les saisons. Le relief joue un rôle important entre la répartition des pluies et des températures entre la Corse orientale et occidentale.

Le secteur concerné est soumis au climat méditerranéen sous influence maritime avec une forte irrégularité des précipitations annuelles. La station météorologique Météo France la plus proche de la zone d'étude est celle de BASTIA-PORETTA, située à 10 m d'altitude. Le tableau ci-dessous donne un ensemble de données climatiques relevées à cette station en 2024.

Tableau 2 : Données climatiques de la station Bastia-Poretta (source : Météo France, 2024)

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Température minimale (°C)											
6,1	7,2	8,2	9,0	13,2	16,8	20,7	22,2	17,0	15,1	9,4	6,1
Température maximale (°C)											
15,4	16,3	17,2	19,8	22,9	26,2	30,8	32,4	26,7	22,6	19,1	14,9
Hauteurs des précipitations (mm)											
30,0	67,2	88,7	32,6	40,6	38,3	14,8	27,6	123,2	203,4	69,7	184,9
Durée d'ensoleillement (h)											
153,4	143,3	184,0	251,4	272,4	255,9	381,3	301,0	199,4	143,4	177,3	150,8

Ces données sont réellement caractéristiques des communes de la plaine.

Les caractéristiques météorologiques de la zone de montagne sont plus extrêmes et s'orientent davantage vers des températures plus basses, des vents moins faibles et des précipitations plus abondantes. En effet, les températures restent « fraîches » jusqu'à fin mai, contrairement à celles observées en plaine.

Les principaux vents caractéristiques du territoire de la Corse :

- **Le Grécale** : de composante Nord-Est, c'est un grand vent tyrrhénien. Il est fréquent en automne et au printemps, et est très lié à des tempêtes en Méditerranée. Il amène beaucoup de pluie sur la face orientale de la Corse.
- **Le Levante** : c'est le vent d'Est. Lorsqu'il est très soutenu, il est fréquent qu'il franchisse la ligne des sommets de la Corse et qu'il atteigne les côtes occidentales.
- **Le Libeccio** : c'est le grand vent de la Corse. Ses effets se font sentir sur toute l'île mais à des degrés différents. De direction Sud-Ouest sur le Sud de la Corse, il devient, du fait de l'orientation du relief, un vent d'Ouest en Balagne et sur le cap Corse occidental. En été, il est généralement sec, alors qu'en hiver il se charge d'humidité et devient porteur de pluie principalement sur les versants occidentaux.
- **Le Mistral** : de direction Nord-Ouest, c'est un vent brusque, violent, sec en été et humide en hiver.
- **Le Ponente** : c'est le vent d'Ouest. Il se mélange souvent au Libeccio.
- **Le Sirocco** : c'est un vent de Sud, chaud et humide. Il est souvent accompagné de poussières rouges d'origine saharienne, de brumes et de brouillards côtiers.
- **La Tramontane** : c'est le grand vent du Nord, violent, sec et froid. Il sévit en hiver en longues rafales et purifie l'air.

Données pluviométriques

L'abondance des précipitations est donc une caractéristique essentielle du climat corse qui s'explique par l'arrivée de masses d'air chargées d'humidité apportées par les vents marins qui viennent se heurter aux reliefs. La pluviométrie annuelle peut être très variable, avec globalement une saison humide entre Octobre et Mars.
Le graphique suivant présente les relevés mensuels de la pluviométrie effectués sur la station de BASTIA-PORETTA pour les années 2024, 2023, 2022 et 2021.

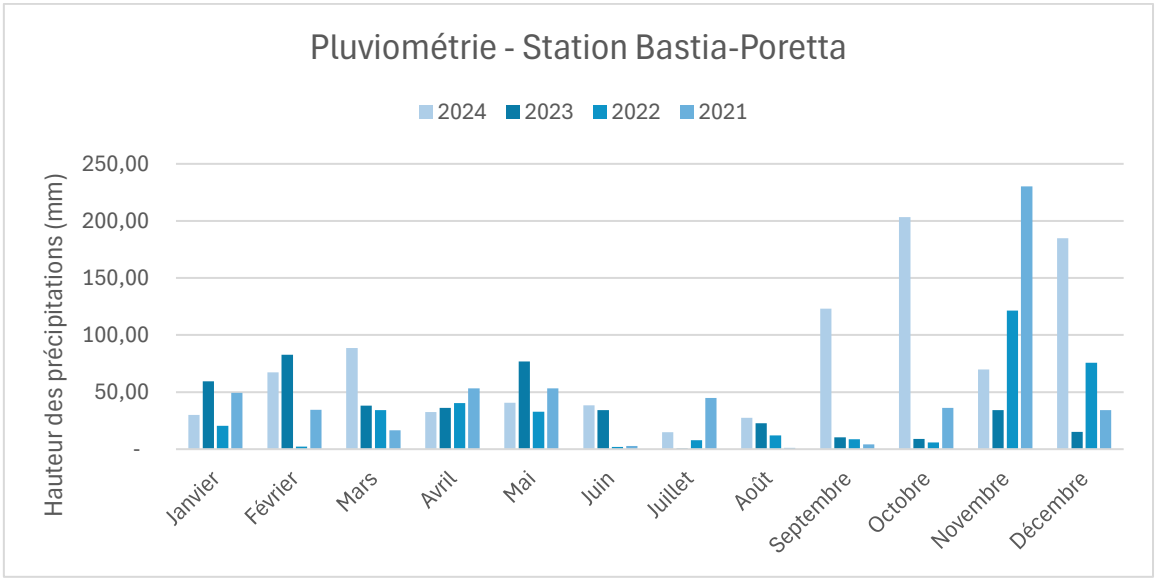

Graphique 1 : Relevé pluviométrique de la station Bastia-Poretta pour les années 2024, 2023, 2022 et 2021

(Source : Météo France)

1.3 Les espaces naturels protégés

Le syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani profite d'un environnement floristique et faunistique très diversifié et de très grande qualité. Plusieurs espaces naturels sont classés ou protégés.

1.3.1 Arrêtés de protection de biotope (APB)

Les arrêtés de protection de biotope ont pour objectif de préserver les habitats indispensables à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces protégées.

Ils instaurent des mesures concrètes visant à favoriser la conservation de milieux naturels appelés biotopes, qui peuvent inclure :

- des éléments naturels peu modifiés par l'homme, tels que les haies, marécages, marais, bosquets, landes, dunes, pelouses, récifs coralliens, mangroves, etc. ;
- mais aussi, sous certaines conditions, des constructions ou sites artificiels comme des bâtiments, ouvrages, mines, carrières, à l'exception des habitations et des bâtiments à usage professionnel.

La décision de prendre un arrêté de protection de biotope revient :

- au préfet, lorsqu'il s'agit d'espaces terrestres ;
- au représentant de l'État en mer, pour les zones maritimes ;
- avec la cosignature du préfet du département concerné lorsque les mesures prises en mer touchent le domaine public maritime.

Le territoire du Syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani comprend un arrêté de protection de biotope. Il s'agit de l'arrêté **FR3801053** intitulé **« Foce de Ciavattone et de Tanghiccia, embouchure du Golo »**.
La zone concernée couvre une superficie totale de **155 hectares** et s'étend sur les communes de **Lucciana**, **Vescovato** et **Venzolasca**.

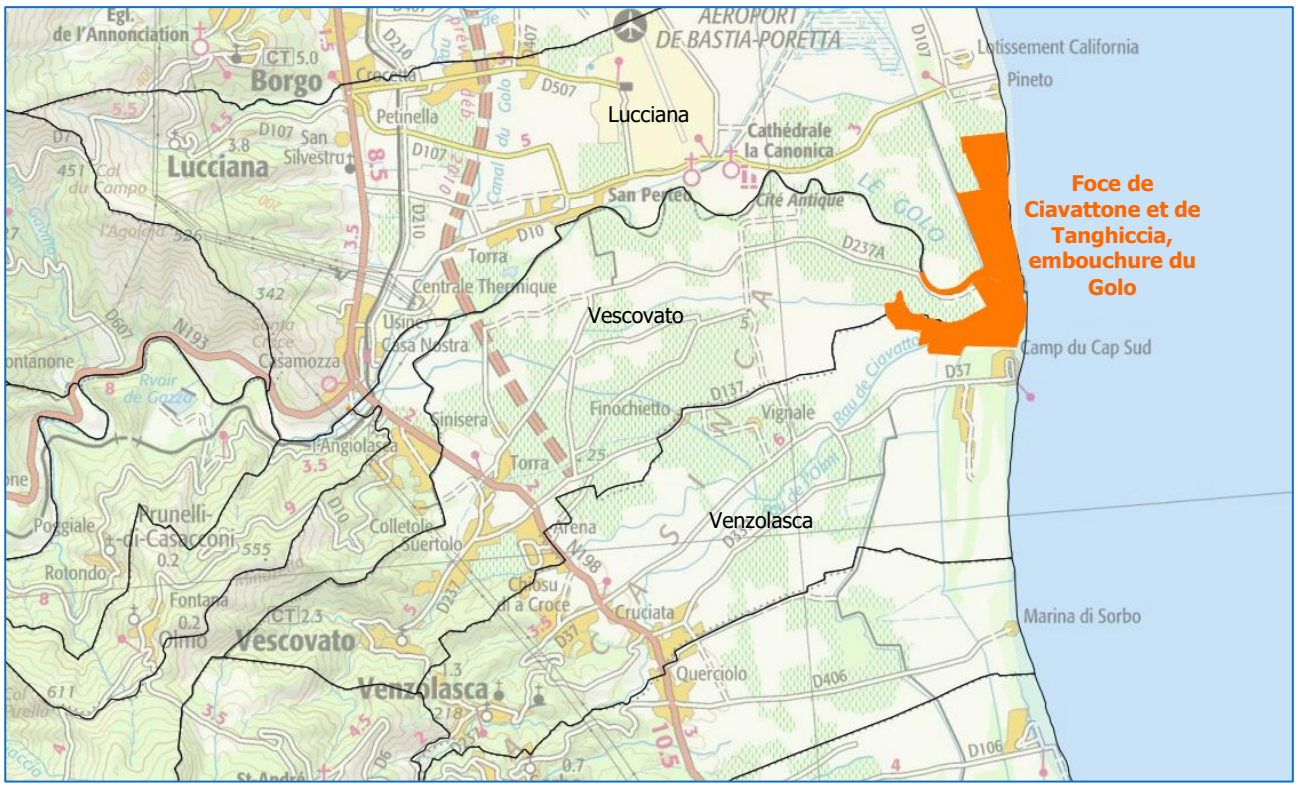

Figure 5 : Localisation du périmètre d'étude vis-à-vis de la zone de protection de biotope au 1 / 50 000ème

(BRGM, Orientation Nord)

1.3.2 Natura 2000

Le réseau « Natura 2000 » regroupe l'ensemble des sites ainsi désignés en application des directives « Oiseaux » et « Habitats » sur la base d'observations scientifiques et de critères de rareté et d'intérêt écologique. Il a pour objectif de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.

Le réseau Natura 2000 comprend deux types de zones réglementaires : les Zones de Protection Spéciale (**ZPS**) et les Zones Spéciales de Conservation (**ZSC**).

Les Zones Spéciales de Conservation visent la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux Annexes I et II de la Directive européenne "Habitats" du 21 mai 1992. Pour désigner les ZSC, chaque État membre fait part de ses propositions à la Commission Européenne, sous la forme de **pSIC** (proposition de Site d'Intérêt Communautaire). Après approbation par la Commission, le pSIC est inscrit comme Site d'Intérêt Communautaire (**SIC**) pour l'Union Européenne et est intégré au réseau Natura 2000. Un Arrêté ministériel désigne ensuite le site comme ZSC.

Les différentes études réalisées dans le cadre de l'inventaire des zones Natura 2000 de Corse permettent de distinguer les zones réglementaires suivantes, situées au sein de l'emprise ou à proximité du territoire étudié :

- le site **FR9402014** « Grand herbier de la côte orientale », qui longe la partie orientale de l'ensemble du territoire étudié ;
- le site **FR9400572** « Mucchiatana », inclus dans le périmètre d'étude, sur les communes de Vescovato, Venzolasca et Sorbo-Ocagnano ;
- le site et la zone **FR9400571** « Etang de Biguglia », situé à plus de 2,5 km au Nord du territoire du syndicat ;

Les Sites d'Importance Communautaire (SIC) et Zones de Protection Spéciale (ZPS) situés à plus de 4 km du périmètre étudié ne sont pas pris en compte dans cette analyse.

Ces zones sont présentées en **Figure 2 (hors texte)** et en **Figure 6**, ci-dessous.

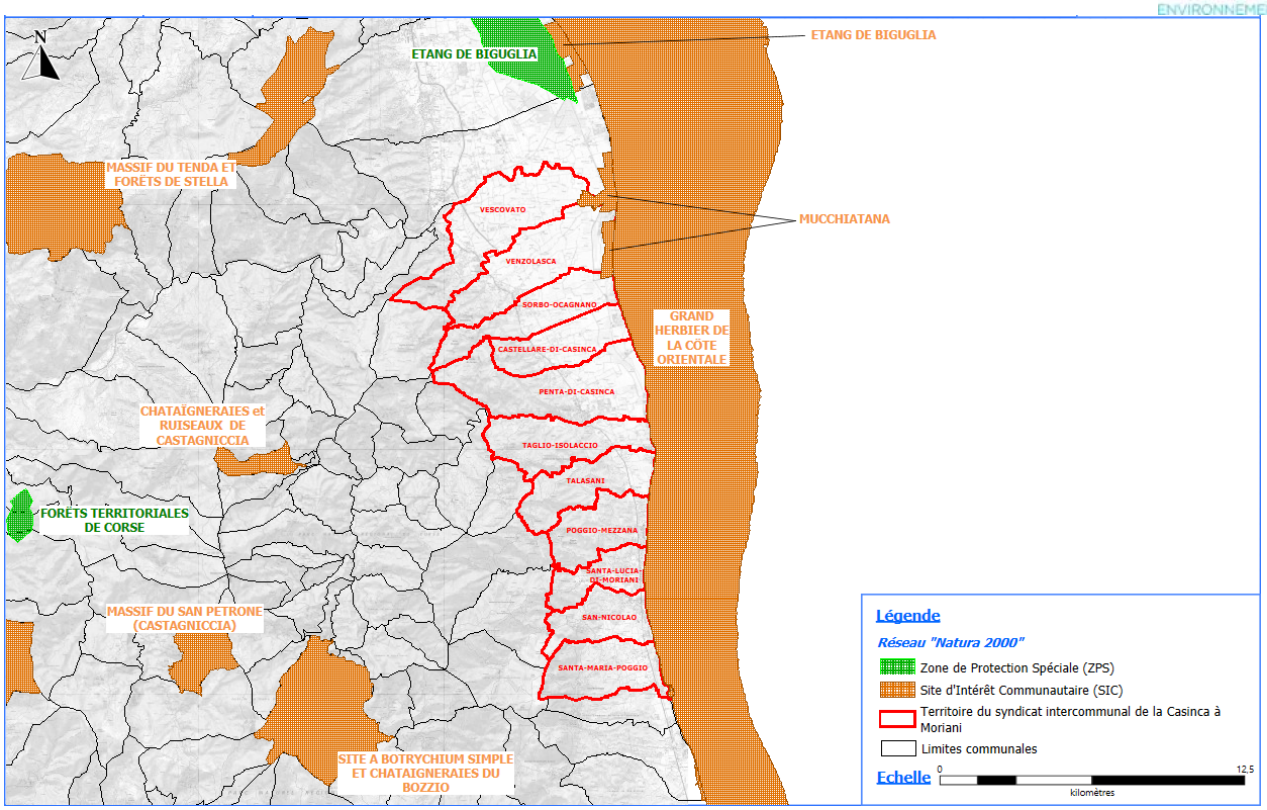

Figure 6 : Localisation du périmètre d'étude vis-à-vis des zones Natura 2000 (IGN 4349 OT et 4351 OT, Orientation Nord)

1.3.3 Les ZNIEFF

Il existe deux types de ZNIEFF.

Les ZNIEFF de type I sont de superficies réduites. Elles correspondent à des espaces homogènes d'un point de vue écologique :

- soit elles abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare(s) ou menacé(s), d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ;
- soit ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.

Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de types I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Si elles ne sont pas opposables aux tiers d'un point de vue réglementaire, les ZNIEFF permettent d'établir une base de connaissances consultable avant tout projet afin d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel et d'éviter autant que possible que certains enjeux environnementaux ne soient révélés trop tardivement.

Elles permettent également une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection des espaces fragiles.

Les différentes études réalisées dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF de Corse permettent de distinguer les ZNIEFF suivantes, situées au sein de l'emprise ou à proximité du territoire étudié :

- la **ZNIEFF 940004079** de type 1 « Etang, zone humide et cordon littoral de Biguglia », située à environ 1,4 km au Nord du territoire du syndicat ;
- la **ZNIEFF 940013106** de type 1 « Ripisylve de l'embouchure du Golo », inclus dans le périmètre d'étude, sur les communes de Vescovato et Venzolasca ;
- la **ZNIEFF 940014080** de type 1 « Juniperaie littorale de Venzolasca », inclus dans le périmètre d'étude, sur les communes de Venzolasca et Sorbo-Ocagnano ;

- la **ZNIEFF 940030024** de type 1 « Dunes de Prunete et marais de Canniccia », située à environ 1,8 km au Sud du territoire du syndicat ;
- la **ZNIEFF 940004145** de type 1 « Forêts et pelouses sommitales du Monte Olmelli », située à environ 2,0 km à l'Ouest du territoire du syndicat ;
- la **ZNIEFF 940004230** de type 2 « Hauts maquis preforestiers des collines orientales de la Castagniccia », inclus dans le périmètre d'étude, sur les communes de Vescovato, Venzolasca, Sorbo-Ocagnano, Castellare-di-Casinca, Taglio-Isolaccio, Talasani, Poggio-Mezzana Santa-Lucia-di-Moriani, San-Nicolao et Santa-Maria-Poggio ;
- la **ZNIEFF 940004146** de type 2 « Châtaigneraies de la petite Castagniccia », située à environ 1,8 km à l'Ouest du territoire du syndicat.

Les ZNIEFF situées à plus de 4 km du périmètre étudié ne sont pas pris en compte dans cette analyse.

Ces zones sont présentées en **Figure 3 (hors texte)** et en **Figure 7**, en page suivante.

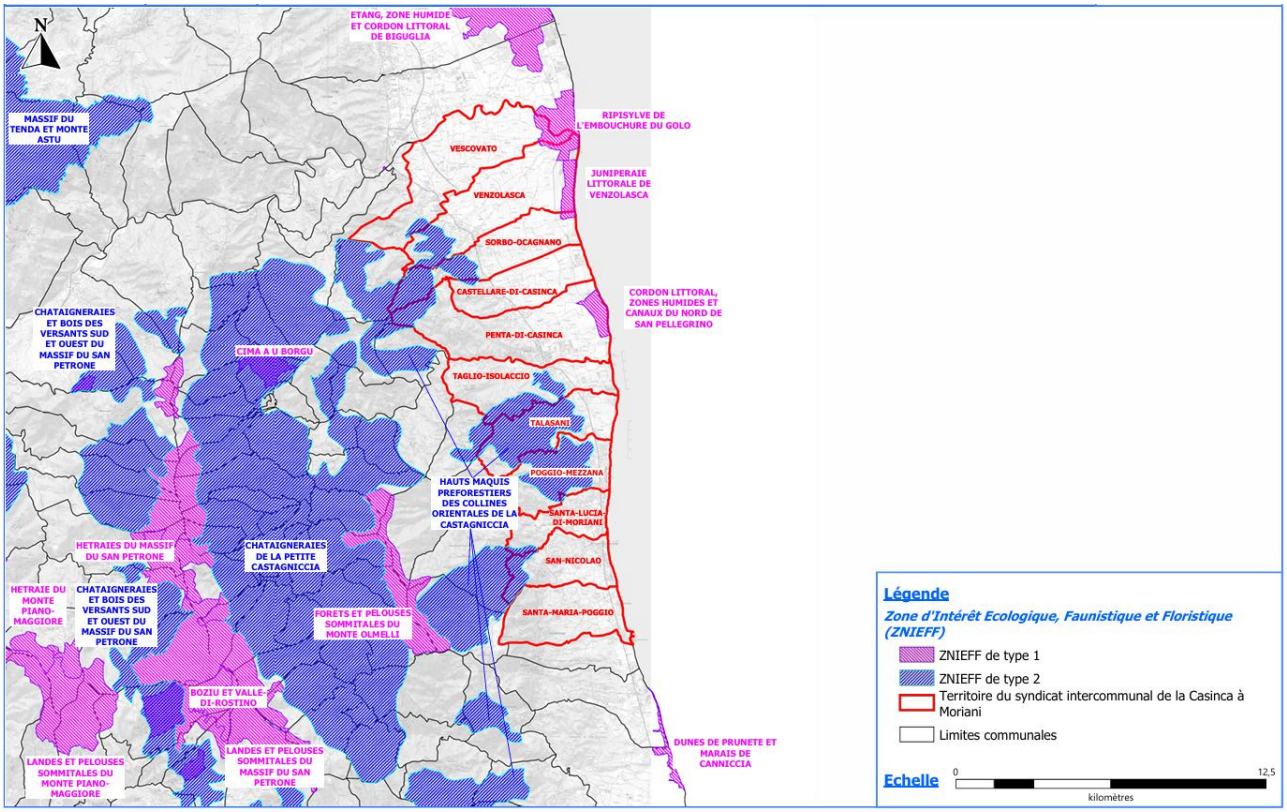

Figure 7 : Localisation du périmètre d'étude vis-à-vis des ZNIEFF de type 1 et 2 (IGN 4349 OT et 4351 OT, Orientation Nord)

1.3.4 Terrains du conservatoire du littoral

Créé par l'État en 1975, le Conservatoire du littoral a pour mission d'acquérir des terrains côtiers menacés par l'urbanisation ou dégradés, afin de les restaurer, de les aménager et de les rendre accessibles au public, tout en préservant les équilibres naturels.
Sur le territoire littoral des communes de Venzolasca, Castellare-di-Casinca et Penta-di-Casinca, plusieurs terrains appartiennent au Conservatoire du littoral.

Ces terrains sont localisés sur la **Figure 7**, en page suivante.

Figure 8 : Localisation du périmètre d'étude vis-à-vis des terrains du conservatoire du littoral au 1/100 000ème (BRGM, IGN 4349 OT et 4351 OT, Orientation Nord)

1.3.5 Zones humides de Corse

Le terme « zone humide » est apparu très tôt dans le contexte politique mondial, avec l'article premier de la Convention de Ramsar adopté le 2 février 1971 : « les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine, dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ». Il s'agit d'un traité intergouvernemental servant de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

Il faudra attendre 1992 avec l'avènement de la loi sur l'eau, pour que le législateur français donne une définition juridique des zones humides. Cette définition retranscrite à l'article L.211-1 du code de l'Environnement, demeure aujourd'hui la seule en droit français. On entend par zones humides « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Le territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani est concerné par deux zones humides :

- « Lagune de Ciavattone (ancien bras mort du Golo) », située sur la commune de Vescovato ;
- « Talasani », située sur la commune de Talasani.

Ces zones humides sont localisées sur la figure ci-dessous.

Figure 9 : Cartographie des zones humides de Corse (Observatoire Régional des Zones Humides de Corse, Orientation Nord)

1.3.6 Conchyculture

La conchyliculture regroupe les différentes cultures des coquillages : huître creuse, moule, et dans une moindre mesure, huître plate, palourde et coque. Activité traditionnelle, elle s'exerce essentiellement sur des parcelles concédées par l'État sur le domaine public maritime.

L'ensemble des zones professionnelles de production et de reparcage de coquillages vivants (zones d'élevage et de pêche professionnelle) fait l'objet d'un classement sanitaire, défini par arrêté préfectoral. Celui-ci est établi sur la base d'analyses microbiologiques des coquillages issus de ces zones, en utilisant *Escherichia coli* (*E. coli*) comme indicateur de contamination fécale (en nombre d'*E. coli* pour 100 g de chair et de liquide intervalvaire - CLI).

Le territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani est situé en dehors de toute zone de production et de reparcage de coquillages.

En effet, la zone la plus proche est située au niveau de l'étang de Diana.

1.4 Le réseau hydrographique

Le territoire intercommunal de la Casinca à Moriani, situé sur la côte orientale de la Corse, est structuré par un réseau hydrographique dense et contrasté. De Vescovato au nord à Santa-Maria-Poggio au sud, ce territoire traverse une transition entre les premiers contreforts montagneux de la Castagniccia et la plaine littorale, avec un gradient altitudinal marqué qui favorise la formation de nombreux cours d'eau, à régime torrentiel pour la plupart.
Parmi ces cours d'eau, **six sont suivis dans le SDAGE de Corse** en raison de leur importance pour la gestion de l'eau, la prévention des inondations et la qualité des milieux aquatiques.

Le **Golo** est le fleuve le plus important de Corse par la superficie de son bassin versant (926 km²) et sa longueur (89,4 km). Il prend sa source au col de Vergio, traverse l'île d'ouest en est, et se jette dans la mer Tyrrhénienne au sud de Bastia. Dans sa partie aval, il borde le territoire intercommunal au nord-ouest, matérialisant notamment la limite communale entre Vescovato et Lucciana. Le Golo est fortement régulé par l'ouvrage hydroélectrique Calacuccia-Castirla, ce qui modifie sensiblement son régime hydrologique naturel. Il joue un rôle structurant dans l'alimentation en eau de la plaine orientale et dans la prévention des crues.

La **fosse de Ciavattone** est un cours d'eau secondaire mais stratégique, traversant les communes de la Casinca centrale. Elle prend naissance dans les hauteurs de Sorbo-Ocagnano et s'écoule vers la plaine de Venzolasca, rejoignant la zone littorale. Elle fonctionne comme un canal de drainage des eaux de surface et souterraines, contribuant à la régulation des eaux dans les zones agricoles. Bien qu'intermittente dans certaines sections, elle fait l'objet d'un suivi en raison de son rôle dans la gestion des inondations et des zones humides côtières.

Le **Fium'Altu** est l'un des principaux fleuves de la région, long de 30,9 km. Il prend sa source près de Piedicroce, au cœur de la Castagniccia, et s'écoule d'ouest en est avant de rejoindre la mer Tyrrhénienne à Taglio-Isolaccio. Son bassin versant, de 127 km², est alimenté par 34 affluents référencés, ce qui confère au Fium'Altu un régime torrentiel, avec des crues parfois brutales en période de fortes précipitations. Il constitue également une limite communale entre Penta-di-Casinca et Taglio-Isolaccio en aval.

Le **Fiume d'Olmo** prend naissance dans le secteur de Taglio-Isolaccio et traverse plusieurs communes dont Talasani, en direction de la mer. Il s'agit d'un ruisseau au débit irrégulier, mais qui joue un rôle important dans le drainage des zones agricoles et des secteurs urbanisés en expansion. Bien qu'il s'agisse d'un cours d'eau de faible gabarit, il est référencé au SDAGE en raison de sa sensibilité aux pollutions diffuses et de son impact potentiel sur les milieux humides côtiers.

Le ruisseau de **Petrignani** traverse les communes de Sorbo-Ocagnano et Castellare-di-Casinca, avant de rejoindre le réseau hydrographique côtier. De taille modeste, il est identifié comme cours d'eau d'intérêt dans le SDAGE pour sa fonction de corridor écologique et sa vulnérabilité aux pressions anthropiques (urbanisation, ruissellement agricole). Il participe aussi à l'alimentation des nappes phréatiques littorales.

Le **Bucatoggio** est un petit fleuve côtier de 9,9 km, prenant sa source à 1 100 m d'altitude dans les hauteurs de Santa-Reparata-di-Moriani. Il traverse les communes de Santa-Lucia-di-Moriani et San-Nicolao, avant de déboucher en mer Tyrrhénienne sur la commune de San-Nicolao. Il matérialise la limite communale entre San-Nicolao et Santa-Maria-Poggio en partie basse. Son bassin versant de 112 km² est marqué par un fort dénivelé, ce qui favorise des écoulements rapides. Suivi dans le SDAGE, il est particulièrement sensible aux crues éclair et à l'artificialisation de ses berges en zone littorale.

Le contexte hydrographique de la zone d'étude est présenté en **Figure 4 (hors texte)** et en **Figure 10**, en page suivante.

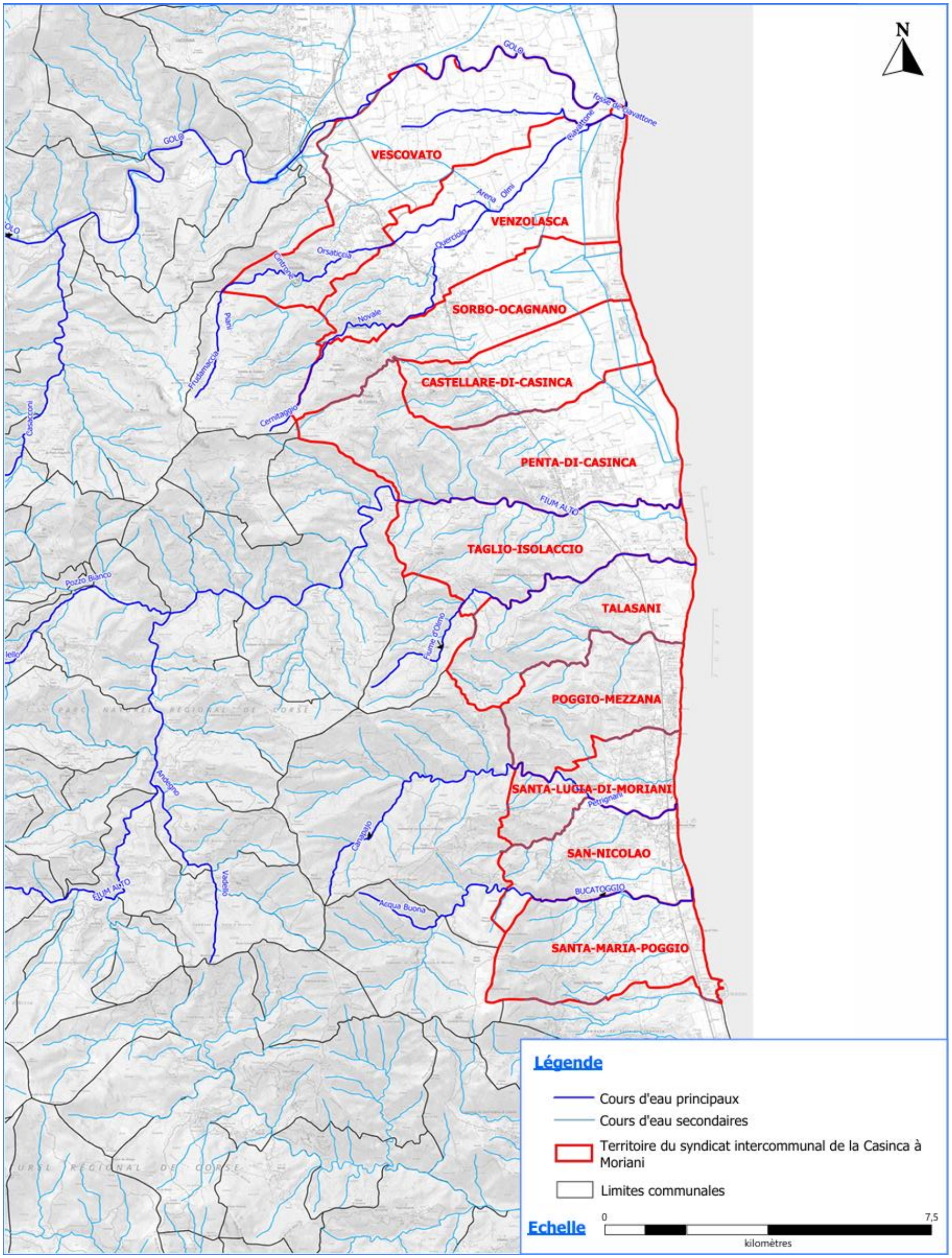

Figure 10 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

1.5 Objectifs de qualité

1.5.1 Le bon état des masses d'eau naturelles

Le bon état des masses d'eau naturelles se décompose en sous-objectifs : l'objectif d'état chimique pour toutes les masses d'eau, l'objectif d'état écologique pour les masses d'eau superficielle et l'objectif d'état quantitatif pour les masses d'eau souterraine.

Le bon état est atteint lorsque :

- pour une masse d'eau superficielle, l'état écologique et l'état chimique sont bons ou très bons ;
- pour une masse d'eau souterraine, l'état chimique et l'état quantitatif sont bons.

L'état écologique d'une masse d'eau superficielle résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs (par exemple l'indice invertébrés en cours d'eau). Pour chaque type de masse de d'eau (par exemple : petit cours d'eau de montagne, lac peu profond de plaine, côte vaseuse…), il se caractérise par un écart aux « conditions de référence » de ce type, qui est désigné par l'une des cinq classes suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Les conditions de référence d'un type de masse d'eau sont les conditions représentatives d'une eau de surface de ce type, pas ou très peu influencée par l'activité humaine.

L'état chimique d'une masse d'eau superficielle est déterminé au regard du respect des Normes de Qualité Environnementales (NQE) par comparaison à des valeurs seuils. Deux classes sont définies : bon (respect) et mauvais (non-respect). Cinquante substances ou familles de substances sont prises en compte depuis la mise en œuvre de la Directive 2013/39 de l'Union Européenne modifiant les Directives 2000/60/CE (DCE) et 2008/105/CE (Directive substances) et ajoutant douze nouvelles substances / familles de substances par rapport au précédent cycle.

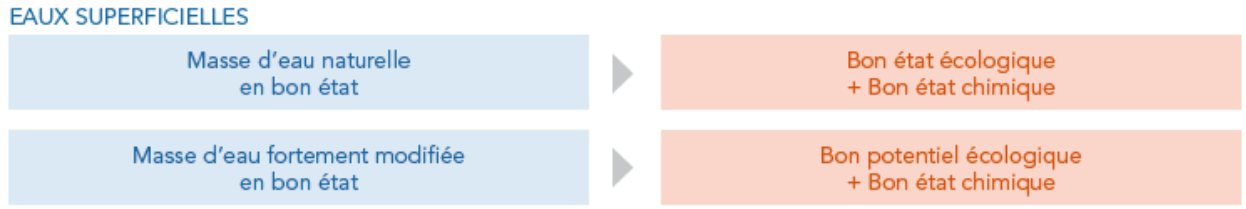

Figure 11 : Evaluation de l'état des masses d'eau superficielle (source : SDAGE Corse 2016-2021, reconduite dans le SDAGE 2022-2027)

Le bon état quantitatif d'une eau souterraine est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques qui en dépendent.

L'état chimique d'une eau souterraine est bon lorsque les concentrations en polluants dues aux activités humaines ne dépassent pas les normes et valeurs seuils, lorsqu'elles n'entravent pas l'atteinte des objectifs fixés pour les masses d'eaux de surface alimentées par les eaux souterraines considérées et lorsqu'il n'est constaté aucune intrusion d'eau salée due aux activités humaines.

Figure 12 : Evaluation de l'état des masses d'eau souterraines (source : SDAGE Corse 2016-2021, reconduite dans le SDAGE 2022-2027)

Les critères utilisés pour évaluer l'état de ces masses d'eau sont décrits dans l'Arrêté modifié du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des Articles R.212-10, R.212-11 et R.212-18 du Code de l'Environnement. Les documents d'accompagnement donnent des informations sur l'état des masses d'eau de Corse.

Remarque : Les Masses d'Eau Artificielles (MEA) et les Masses d'Eau Fortement Modifiées (MEFM) sont des cas particuliers. En effet, pour les milieux qui ont subi de profondes altérations physiques pour les besoins de certains usages anthropiques (MEFM) et pour ceux créés entièrement par l'homme (MEA), la notion d'état écologique est remplacée par celle de potentiel écologique.

1.5.2 Les objectifs quantitatifs des eaux de surface

D'après l'Arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), les objectifs de quantité en période d'étiage ne sont déterminés que pour quelques masses d'eau du bassin. Ils sont définis aux principaux points de confluence du bassin et autres points stratégiques pour la gestion de la ressource en eau appelés points nodaux. Ils sont constitués, d'une part, de débits de crise en dessous desquels seules les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits et, d'autre part, dans les zones du bassin où un déficit chronique est constaté, de débits objectifs d'étiage permettant de satisfaire l'ensemble des usages en moyenne huit années sur dix et d'atteindre le bon état des eaux.

La Corse ne disposant d'aucun grand cours d'eau, il n'y a pas de point de confluence principal. C'est pourquoi des points stratégiques ont été identifiés dans la disposition 1-06 de l'Orientation Fondamentale 1 du SDAGE 2022-2027 (« Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences du changement climatique, les besoins de développement et d'équipement-S'appuyer sur les points stratégiques de référence des cours d'eau pour déterminer les objectifs de quantité »), sélectionnés pour leur intérêt en termes de connaissance de l'hydrologie du bassin ou pour suivre l'hydrologie de secteurs particulièrement sensibles à la disponibilité en eau.

Étant donné l'évolution du climat et des conditions naturelles déjà observée en Corse, les débits d'étiage sont évolutifs. Par ailleurs, en Corse, la majorité des cours d'eau ont un débit d'étiage naturellement très faible. L'incertitude de la mesure en est d'autant plus importante ainsi que l'évaluation statistique d'un débit théorique qui reviendrait huit années sur dix.

1.5.3 Les échéances pour l'atteinte des objectifs des masses d'eau (cadre réglementaire)

La Directive Cadre Européenne sur l'eau du 23 octobre 2000 (DCE) fixe comme objectif le bon état ou bon potentiel de l'ensemble des masses d'eau dès 2015. De nouvelles règles de l'évaluation de l'état chimique ayant été apportées par la Directive 2013/39 relative aux substances prioritaires pour la politique dans le domaine de l'eau, l'atteinte du bon état chimique avec la prise en compte des nouvelles règles d'évaluation (nouveaux paramètres et nouvelles normes de qualité) est quant à lui fixé à 2027 lorsque l'état est dégradé à cause des changements apportés par la Directive.

Toutefois, la réglementation prévoit que, si pour des raisons techniques, financières ou tenant aux conditions naturelles, les échéances ne peuvent pas être respectées, le SDAGE peut envisager des échéances plus lointaines, en les motivant, sans que les reports puissent excéder la période correspondant à deux mises à jour du SDAGE (Art. L.212-1 V du Code de l'Environnement), soit 2021 ou 2027, et à condition que l'état de la masse d'eau ne se détériore pas davantage. Pour l'atteinte du bon état chimique des eaux de surface, des reports de délais à échéance 2033 ou 2039 sont autorisés pour certaines substances.

1.5.4 Les dérogations possibles au cycle 2022-2027

Pour les cas où le bon état/potentiel ne peut pas être atteint après les trois cycles de 6 ans qui se terminent par ce cycle 2022-2027, les dérogations à la Directive Cadre sur l'Eau qui restent envisageables (au-delà du cas particulier du bon état chimique évoqué ci-dessus) sont les suivantes :

- une exception aux règles de report de délai, en cas d'atteinte de l'objectif au-delà du 3ème cycle, soit après 2027, uniquement pour un motif de « conditions naturelles », à condition que toutes les mesures nécessaires pour atteindre le bon état aient été mises en œuvre d'ici à la fin du 3ème cycle et que le délai demandé ne soit relatif qu'au temps de réponse du milieu et, ce, quel que soit le nombre de cycles nécessaires à l'atteinte du bon état. Dans le SDAGE 2022-2027, par simplification, l'échéance 2033 sera mentionnée pour ces masses d'eau, même si le délai nécessaire à l'atteinte des objectifs est plus important,
- attribution à certaines masses d'eau d'« objectifs moins stricts » sur la base de critères appropriés, évidents et transparents (Art. 4 et 5 de la DCE).

La dérogation à l'atteinte du bon état/potentiel pour certaines masses d'eau avec un objectif moins strict correspond à un objectif d'état / potentiel « intermédiaire » pour un élément de qualité de l'état précis. Elle ne remet pas en cause l'objectif d'atteindre le bon état / potentiel à terme, pour toutes les masses d'eau, mais il est à replacer dans une trajectoire de plus long terme.

Un objectif moins strict n'équivaut pas à l'arrêt de l'action : il nécessite l'identification des mesures à mettre en œuvre durant le cycle 2022-2027 pour réduire l'impact des pressions significatives et atteindre l'objectif intermédiaire vers le bon état à terme réaliste et atteignable. Toutes les mesures concourant à l'amélioration de l'état de la masse d'eau concernée sont ainsi à mobiliser, le cas échéant en les répartissant sur plusieurs cycles de 6 ans.

Pour identifier les masses d'eau pouvant faire l'objet d'une dérogation pour objectif moins strict, il est nécessaire de déterminer celles pour lesquelles :

- un ou plusieurs éléments de qualité sont en état moyen, médiocre ou mauvais lors de l'évaluation la plus récente. La dernière évaluation de l'état des masses d'eau est réalisée début 2020 dans le cadre de l'élaboration du projet de SDAGE 2022-2027 ;
- le risque de non-atteinte des objectifs de bon état a pour cause des activités humaines avérée fin 2027 ;
- les mesures envisagées au programme de mesures 2022-2027 semblent insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre (faisabilité technique) ou d'un coût disproportionné pour atteindre le bon état fin 2027.

La fixation d'un objectif moins strict doit être justifiée pour cause de faisabilité technique ou de coûts disproportionnés, et par l'identification du ou des éléments de qualité de l'état écologique, chimique ou quantitatif d'une masse d'eau pour le(s)quel(s) le seuil de qualification du bon état ne peut être atteint.

Les dérogations ne portent alors que sur cet élément de qualité ; l'objectif de bon état ou de bon potentiel est maintenu pour les autres éléments de qualité de cette masse d'eau.

Les masses d'eau identifiées avec un objectif moins strict font l'objet d'un réexamen lors de chaque mise à jour du SDAGE, c'est-à-dire tous les 6 ans.

1.5.5 Les objectifs des masses d'eau du bassin de Corse

Bilan de l'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE 2016-2021

Ce bilan est détaillé dans les documents d'accompagnement du SDAGE. Il peut simplement être rappelé ici que le SDAGE 2016-2021 fixait un objectif de bon état/bon potentiel écologique pour 95% des masses d'eau superficielle en 2021 mais qu'en 2020, 88% des masses d'eau ont atteint cet objectif. L'objectif d'état chimique 2021, fixé à 98,4% des masses d'eau superficielle par le SDAGE 2016-2021, a quant à lui été atteint dès 2020.

Enfin l'objectif des masses d'eau souterraine de bon état quantitatif, fixé à 100% pour 2021, n'est pas encore atteint en 2020 puisqu'il n'est que de 87%, deux masses d'eau sur quinze étant identifiées en déficit quantitatif. Pour l'état chimique, l'objectif de bon état est atteint pour 100 % des masses d'eau depuis 2015.

Les objectifs d'état / potentiel des masses d'eau

Pour l'échéance 2027, les objectifs du bassin sont l'atteinte du :

- bon état ou potentiel écologique pour 99,5% des masses d'eau superficielle ;
- bon état chimique avec ubiquiste pour 100% des masses d'eau superficielle ;
- bon état quantitatif et chimique pour 100% des masses d'eau souterraine.

Le détail des objectifs par type de masse d'eau et type d'objectif et échéance est présenté ci-après.

Type de masses d'eau	État	Objectif de bon état / bon potentiel et échéance			Dérogations de délai pour l'atteinte du bon état		Objectif moins strict	Objectif de bon état / bon potentiel en 2027 *(en %)*	Nb de masses d'eau
		2015	2021	2027	2033[2]	2039[3]	2015		
Cours d'eau	Objectif d'état écologique	177	13	19	1	0	0	99,5 %	210
	Objectif d'état chimique[4]	206	0	4	0	0	0	100 %	
Plans d'eau	Objectif d'état écologique	5	0	1	0	0	0	100 %	6
	Objectif d'état chimique[4]	6	0	0	0	0	0	100 %	
Eaux de transition (lagunes)	Objectif d'état écologique	0	2	1	1	0	0	75 %	4
	Objectif d'état chimique[4]	0	4	0	0	0	0	100 %	
Eaux côtières	Objectif d'état écologique	9	0	4	0	0	1	93 %	14
	Objectif d'état chimique sans ubiquiste	*12*	*2*	*0*	*0*	*0*	*0*	*100 %*	
	Objectif d'état chimique avec ubiquiste[4]	11	3	0	0	0	0	100 %	
Sous total pour les masses d'eau superficielle	Objectif d'état écologique	191	15	25	2	0	1	99,5 %	234
	Objectif d'état chimique avec ubiquiste[4]	223	7	4	0	0	0	100 %	
Eaux souterraines	Objectif d'état quantitatif	13	0	2	0	0	0	100 %	15
	Objectif d'état chimique	15	0	0	0	0	0	100 %	

Figure 13 : Objectifs par type de masse d'eau

Tableau 3 : Limites de classe de qualité

Paramètres physico - chimiques		*Très bon*	*Bon*	*Moyen*	*Médiocre*	*Mauvais*
DBO_5	(mg O_2 /L)	**< 3**	**de 3 à 6**	**de 6 à 10**	**de 10 à 25**	**> 25**
DCO	(mg O_2 /L)	**< 20**	**de 20 à 25**	**de 25 à 40**	**de 40 à 80**	**> 80**
PTOT	(mg/L)	**< 0,05**	**de 0,05 à 0,2**	**de 0,2 à 0,5**	**de 0,5 à 1**	**> 1**
NO_3^-	(mg/L)	**< 10**	**de 10 à 50**	**> 50**		

1.5.6 Territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani

Masses d'eau superficielles

Les communes du syndicat intercommunale de la Casinca à Moriani appartiennent au sous-bassin versant « Golo et affluents » (CR_23_03) pour la partie Nord de la commune de Vescovato, au sous-bassin versant « Fium Alto » (CR_24_04) pour la partie centrale du territoire et au bassin versant « Bucatoggio et côtiers » (CR_24_05) pour la partie Sud du territoire.

Sur le territoire du syndicat intercommunal, 6 cours d'eau sont évalués par le SDAGE, qui les qualifie selon les critères suivants :

Tableau 4 : Masses d'eau superficielles – Etat et objectif selon le SDAGE

	Etat écologique	Objectif atteinte bon état	Etat chimique	Objectif atteinte bon état
FRER68b « Le Golo aval »	Bon	2015	Mauvais	2027
FRER11143 « Fosse de ciavattone »	Bon	2015	Bon	2015
FRER10153 « Fiume d'Olmo »	Bon	2015	Bon	2015
FRER11682 « Ruisseau de Canapajo »	Bon	2015	Bon	2015
FRER17 « Bucatoggio"	Bon	2015	Bon	2015
FRER16 « Le Fium Alto"	Bon	2015	Bon	2015

Les pressions exercées sur ces cours d'eau et entraînant des états écologiques et chimiques moyens à mauvais sont les suivantes :

- altération de la continuité écologique,
- altération de la morphologie,
- altération du régime hydrologique,
- pollutions par les nutriments agricoles/urbains et industriels,
- pollutions par les pesticides,
- pollutions par les substances toxiques,
- prélèvements d'eau,

Masses d'eau souterraines

Le territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani est concerné par trois masses d'eau souterraines :

- « Alluvions de la plaine de la Marana-Casinca (Bevinco, Golo, Plaine de Mormorana, Fium'Alto) » (FREG335) ;
- « Formations métamorphiques du Cap-Corse et de l'Est de la Corse » (FREG605) ;
- « Alluvions des fleuves côtiers de la Corse alpine (Aliso et Poggio, Strutta, Fium'Albinu, Tollare, Meria, Luri, Pietracorbara, Sisco, Petrignani, Bucatoggio) » (FREG398).

Ces masses d'eau sont évaluées par le SDAGE et qualifiées selon les critères suivants :

Tableau 5 : Masses d'eau souterraines – Etat et objectif selon le SDAGE

	Etat chimique	Objectif atteinte bon état	Etat quantitatif	Objectif atteinte bon état
FREG335 « Alluvions de la plaine de la Marana-Casinca (Bevinco, Golo, Plaine de Mormorana, Fium'Alto) »	Bon	2015	Médiocre	2027
FREG605 « Formations métamorphiques du Cap-Corse et de l'Est de la Corse »	Bon	2015	Bon	2015
FREG398 « Alluvions des fleuves côtiers de la Corse alpine (Aliso et Poggio, Strutta, Fium'Albinu, Tollare, Meria, Luri, Pietracorbara, Sisco, Petrignani, Bucatoggio) »	Bon	2015	Bon	2015

La principale pression exercée sur la masse d'eau souterraine FREG335, et entraînant son mauvais état quantitatif est lié aux prélèvements d'eau. La nappe alluviale du Fium'Alto est exploitée par Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani.

Masses d'eau côtières

Le territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani est concerné par deux masses d'eau côtières:

- « Littoral bastiais » (FREC02C) ;
- « Plaine Orientale » (FREC02D).

Ces masses d'eau sont évaluées par le SDAGE et qualifiées selon les critères suivants :

Tableau 6 : Masses d'eau côtières – Etat et objectif selon le SDAGE

	Etat écologique	Objectif atteinte bon état	Etat chimique	Objectif atteinte bon état
FREC02C « Littoral bastiais »	Bon	2015	Bon	2015
FREC02D « Plaine orientale »	Bon	2015	Bon	2015

1.6 Contrôle de surveillance des cours d'eau (RCS)

Deux stations de suivi sont présentes sur les cours d'eau du Golo et du Fium Alto :

- la station : 06213800 « Golo à Volpajola », localisée au droit du pont de la RD15 et concernant la masse d'eau « Le Golo de l'Asco à l'amont de Purnelli di Casaconi » (FRER68a) ;
- la station : 06219000 « Fium Alto à Penta-di-Casinca », localisée au droit du pont de la RD506 - Amont prise d'eau de Bastia Rutali et concernant la masse d'eau « Fium Alto » (FRER16).

Tableau 7 : Evaluation et historique de surveillance – Station 06219000 « Fium Alto à Penta-di-Casinca »

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Physico-chimique												
Température	Ind	Ind	Ind	Ind	Ind	Ind	Ind	Ind	Ind	Ind	Ind	Ind
Bilan de l'oxygène	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	BE
Nutriments azotés	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Nutriments phosphorés	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	MOY *Phosphates, Phosphore total*	MOY *Phosphates, Phosphore total*
Acidification	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE
Polluants spécifiques	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE
Biologie												
Invertébrés benthiques	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	MOY	MOY
Diatomées	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Macrophytes	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	
Etat écologique												
Etat écologique	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	MOY	MOY
Etat chimique												
Etat chimique	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE

Tableau 8 : Evaluation et historique de surveillance – Station 06213800 « Golo à Volpajola »

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Physico-chimique												
Température	Ind	Ind	Ind	Ind	Ind	Ind	Ind	Ind	Ind	Ind	Ind	Ind
Bilan de l'oxygène	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	BE
Nutriments azotés	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Nutriments phosphorés	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Acidification	BE	BE	BE	BE	BE	BE	TBE	TBE	TBE	BE	BE	BE
Polluants spécifiques	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE
Biologie												
Invertébrés benthiques	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Diatomées	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Macrophytes	TBE	TBE	TBE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	TBE	TBE	TBE
Etat écologique												
Etat écologique	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE
Etat chimique												
Etat chimique	BE	BE	BE	BE	BE	MAUV *Cypermét hrine*	MAUV *Cypermét hrine*	MAUV *Cypermét hrine*	BE	BE	BE	BE

Une station de suivi est présente sur la masse d'eau souterraine FREG335 :

- la station : BSS002MZHD « Forage de San Giusto».

Tableau 9 : Evaluation et historique de surveillance – Station BSS002MZHD « Forage de San Giusto »

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Etat chimique	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE
Nitrates	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE
Pesticides	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE
Métaux	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE
Solvants chlorés	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE
Autres	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE

Ind	TBE	BE	MOY	MAUV	MED
Etat indéterminé	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Etat mauvais	Etat médiocre

1.7 Eaux de baignade

L'analyse sanitaire des eaux de baignade réalisées sur les communes relevant du Syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani révèle une qualité globalement bonne depuis 2021.

Toutefois, une exception est à noter en 2024 : le site de la marine de Sorbo est classé en qualité insuffisante, conformément aux critères de la Directive 2006/7/CE.

NB : Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélèvements effectués dans l'année.

Tableau 10 : Qualité des eaux de baignade

Communes	Point de prélèvement	Type d'eau	2021	2022	2023	2024
Venzolasca	Cap Sud	mer	**7E**	**7E**	**7E**	**7E**
Sorbo-Ocagnano	Marine de Sorbo	mer	**7E**	**7E**	**7S**	**7I**
Castellare-di-Casinca	Anghione	mer	**7E**	**7E**	**7E**	**7E**
Penta-di-Casinca	San Pellegrino	mer	**7E**	**7E**	**7E**	**7E**
Taglio-Isolaccio	CNPO	mer	**7E**	**7E**	**7E**	**7E**
Poggio-Mezzana	Alba Serena	mer	**7E**	**7E**	**7E**	**7E**
San-Nicolao	Moriani	mer	**7E**	**7E**	**7E**	**7E**
Santa-Maria-Poggio	Vanga di l'Oru	mer	**7E**	**7E**	**7E**	**7E**

E	Excellente qualité
S	Qualité suffisante
I	Qualité insuffisante
P	Insuffisamment de prélèvements
N	Site non classé

1.8 Inondabilité

Les variations de débits sont très importantes dans cette partie du département de la Haute-Corse. Les ruisseaux se transforment régulièrement en de véritables torrents suites à des averses conséquentes ou orageuses.

Le territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani intègre des secteurs faisant l'objet d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Les PPRI concernés sont :

- le **PPRI de Casinca**, de la commune de Vescovato à la commune de Taglio-Isolaccio ;
- le **PPRI** du **Morianincu**, du territoire communal de Taglio-Isolaccio à celui de Santa-Maria-Poggio.

Ils sont représentés en **Figures 5a et 5b (hors texte)**.

Certains ouvrages sont situés en zones de PPRI : le forage Saint-Just, le Puits du Fium'Alto, le forage et la station de pompage de Ficajola, le forage de Petrignani et le puits de Bucatoggio.

D'autre part, le territoire du syndicat intercommunal comprend des zones d'aléas de l'Atlas des Zones Inondables (***AZI***). Elaborés par les services de l'Etat au niveau de chaque bassin hydrographique, les AZI ont pour objet de rappeler l'existence et les conséquences des événements historiques et de montrer les caractéristiques des aléas pour la crue de référence choisie, qui est la plus forte crue connue, ou la crue centennale si celle-ci est supérieure. ***L'AZI n'a pas de caractère réglementaire***. Il constitue néanmoins un élément de référence pour l'application de l'Article R.111-2 du Code de l'Urbanisme, l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles et l'information préventive des citoyens sur les risques majeurs

Elles sont représentées en **Figure 5c (hors texte)**.

1.9 SAGE et CLE

Le **SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) est un outil de planification créé en 1992 pour gérer durablement l'eau, conciliant usages (eau potable, agriculture, industrie) et protection des milieux aquatiques. Développé à l'échelle locale, il repose sur la concertation entre acteurs du territoire via la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**, composée de collectivités, usagers, et représentants de l'État.

Le SAGE fixe des objectifs et règles pour gérer l'eau et préserver les écosystèmes en fonction des spécificités du territoire. Il comprend deux volets principaux :

1. Un **PAGD** (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) définissant orientations et objectifs, juridiquement opposables aux décisions publiques.
2. Un **règlement**, imposant des règles aux tiers (publics ou privés).

Son élaboration s'appuie sur des structures locales, des services de l'État et des organismes comme les Agences de l'Eau, pour l'accompagnement technique, méthodologique et financier. Un rapport environnemental accompagne ces documents pour évaluer les impacts du SAGE sur l'environnement.

En Corse, 2 SAGE couvrent 10 % du territoire et près de 40 % de la population : le **SAGE de l'étang de Biguglia** et le **SAGE Gravona, Prunelli, golfes d'Ajaccio et de Lava**, approuvés et mis en œuvre.

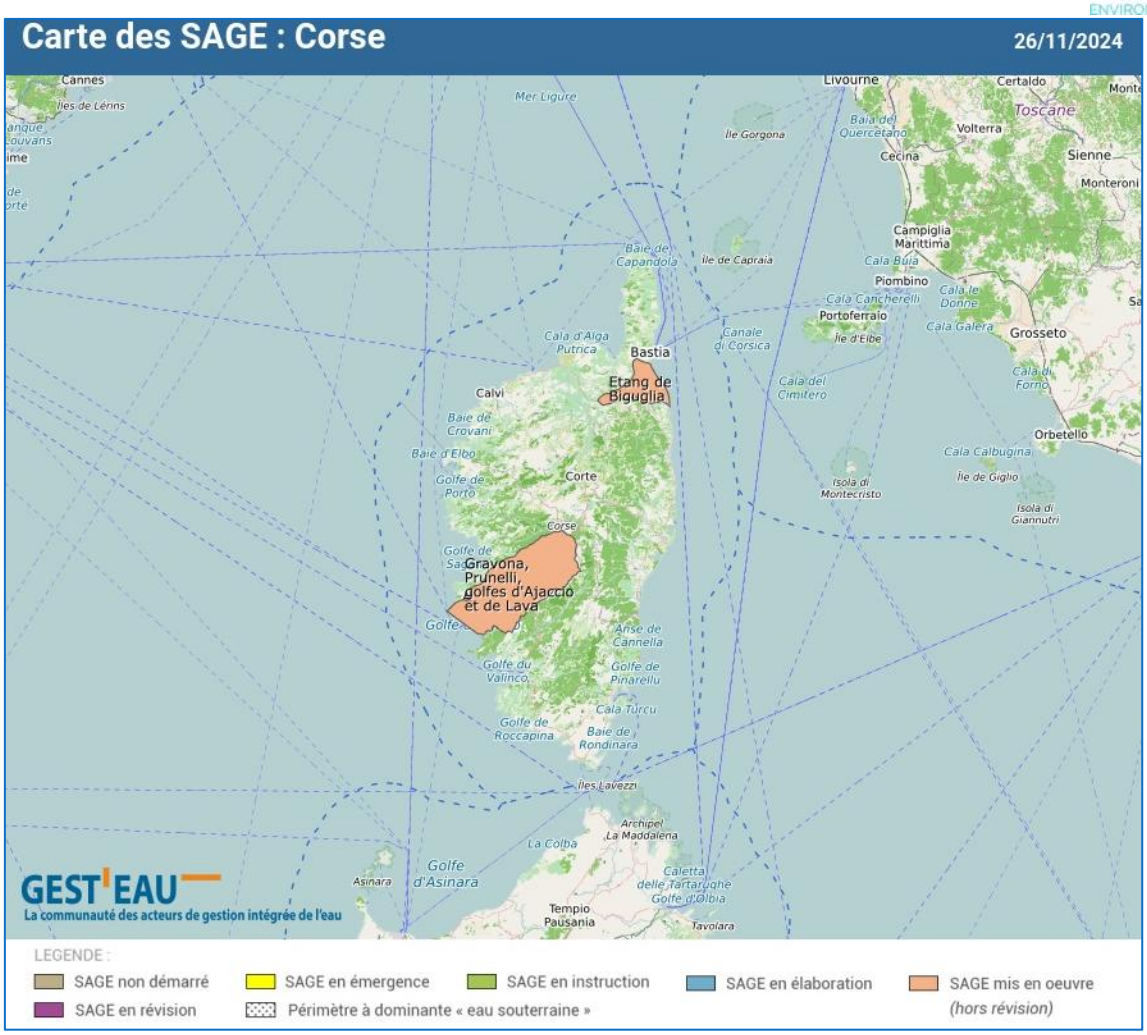

Figure 14 : Carte des SAGE du bassin de Corse (source Gesteau)

La **CLE** (Commission Locale de l'Eau), créée par le préfet, est l'organe décisionnel du **SAGE**. Elle élabore, révise et suit l'application du SAGE, en organisant les étapes, validant les documents, arbitrant les conflits, et surveillant la mise en œuvre des actions.

Présidée par un élu local, la CLE regroupe trois collèges, nommés par arrêté préfectoral :

- Les collectivités territoriales et leurs établissements (au moins 50 % des membres) ;
- Les usagers, propriétaires fonciers, associations, et organisations professionnelles (au moins 25 % des membres) ;
- L'État et ses établissements publics (au plus 25 % des membres).

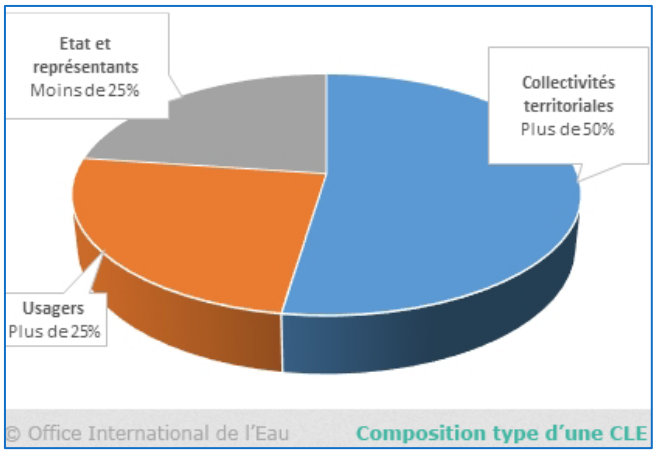

Figure 15 : Composition type d'une CLE (source Gesteau)

Le territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani est situé en dehors des deux SAGE de Corse.

On note toute de même que la commune de Vescovato se situe à proximité du SAGE de l'étang de Biguglia.

2 Démographie et urbanisme

2.1 Evolution démographique et habitat

2.1.1 Evolution de la population

Les principales données de l'évolution de la population entre 1968 et 2022 (source INSEE) sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11 : Evolution de la population sur les communes du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani (source : INSEE)

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Castellare-di-Casinca	404	615	360	389	498	557	607	651	722
variation		*52,23%*	*-41,46%*	*8,06%*	*28,02%*	*11,85%*	*8,98%*	*7,25%*	*10,91%*
variation annuelle		*6,19%*	*-7,36%*	*0,97%*	*2,78%*	*1,61%*	*1,73%*	*1,41%*	*1,74%*
Penta-di-Casinca	683	861	1 348	1 917	2 438	2 761	3 173	3 405	3 523
variation		*26,06%*	*56,56%*	*42,21%*	*27,18%*	*13,25%*	*14,92%*	*7,31%*	*3,47%*
variation annuelle		*3,36%*	*6,61%*	*4,50%*	*2,71%*	*1,79%*	*2,82%*	*1,42%*	*0,57%*
Sorbo-Ocagnano	546	441	440	492	716	711	787	829	901
variation		*-19,23%*	*-0,23%*	*11,82%*	*45,53%*	*-0,70%*	*10,69%*	*5,34%*	*8,69%*
variation annuelle		*-3,00%*	*-0,03%*	*1,41%*	*4,26%*	*-0,10%*	*2,05%*	*1,05%*	*1,40%*
Venzolasca	863	924	1 032	1 162	1 333	1 679	1 673	1 775	1 840
variation		*7,07%*	*11,69%*	*12,60%*	*14,72%*	*25,96%*	*-0,36%*	*6,10%*	*3,66%*
variation annuelle		*0,98%*	*1,59%*	*1,49%*	*1,54%*	*3,35%*	*-0,07%*	*1,19%*	*0,60%*
Vescovato	1 509	2 040	2 129	2 329	2 316	2 305	2 522	2 806	3 393
variation		*35,19%*	*4,36%*	*9,39%*	*-0,56%*	*-0,47%*	*9,41%*		*34,54%*
variation annuelle		*4,40%*	*0,61%*	*1,13%*	*-0,06%*	*-0,07%*	*1,82%*		*2,73%*
Poggio-Mezzana	194	237	287	360	403	617	638	663	823
variation		*22,16%*	*21,10%*	*25,44%*	*11,94%*	*53,10%*	*3,40%*	*3,92%*	*24,13%*
variation annuelle		*2,90%*	*2,77%*	*2,87%*	*1,26%*	*6,27%*	*0,67%*	*0,77%*	*3,67%*
San-Nicolao	682	731	867	1 061	1 316	1 492	1 778	1 943	2 048
variation		*7,18%*	*18,60%*	*22,38%*	*24,03%*	*13,37%*	*19,17%*	*9,28%*	*5,40%*
variation annuelle		*1,00%*	*2,47%*	*2,56%*	*2,42%*	*1,81%*	*3,57%*	*1,79%*	*0,88%*
Santa-Lucia-di-Moriani	235	291	543	772	1 003	1 219	1 167	1 385	1 517
variation		*23,83%*	*86,60%*	*42,17%*	*29,92%*	*21,54%*	*-4,27%*	*18,68%*	*9,53%*
variation annuelle		*3,10%*	*9,32%*	*4,50%*	*2,95%*	*2,83%*	*-0,87%*	*3,48%*	*1,53%*
Santa-Maria-Poggio	222	309	456	600	629	648	640	720	798
variation		*39,19%*	*47,57%*	*31,58%*	*4,83%*	*3,02%*	*-1,23%*	*12,50%*	*10,83%*
variation annuelle		*4,84%*	*5,72%*	*3,49%*	*0,53%*	*0,43%*	*-0,25%*	*2,38%*	*1,73%*
Talasani	236	226	218	394	516	567	705	763	842
variation		*-4,24%*	*-3,54%*	*80,73%*	*30,96%*	*9,88%*	*24,34%*	*8,23%*	*10,35%*
variation annuelle		*-0,62%*	*-0,51%*	*7,68%*	*3,04%*	*1,36%*	*4,45%*	*1,59%*	*1,66%*
Taglio-Isolaccio	420	383	364	526	535	521	559	571	609
variation		*-8,81%*	*-4,96%*	*44,51%*	*1,71%*	*-2,62%*	*7,29%*	*2,15%*	*6,65%*

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
variation annuelle		*-1,31%*	*-0,72%*	*4,71%*	*0,19%*	*-0,38%*	*1,42%*	*0,43%*	*1,08%*
Toutes	**5 994**	**7 060**	**8 046**	**10 006**	**11 705**	**13 079**	**14 250**	**15 512**	**17 016**
variation		*17,78%*	*13,97%*	*24,35%*	*16,99%*	*11,73%*	*8,96%*	*8,86%*	*9,71%*
variation annuelle		*2,37%*	*1,89%*	*2,76%*	*1,76%*	*1,60%*	*1,73%*	*1,71%*	*1,56%*
CC Castagniccia Casinca	**4 005**	**4 881**	**5 309**	**6 289**	**7 301**	**8 013**	**8 762**	**9 466**	**10 379**
variation		*21,87%*	*8,77%*	*18,46%*	*16,09%*	*9,75%*	*9,35%*	*8,03%*	*9,65%*
variation annuelle		*2,87%*	*1,21%*	*2,14%*	*1,67%*	*1,34%*	*1,80%*	*1,56%*	*1,55%*
CC Costa Verde	**1 989**	**2 177**	**2 735**	**3 713**	**4 402**	**5 064**	**5 487**	**6 045**	**6 637**
variation		*9,45%*	*25,63%*	*35,76%*	*18,56%*	*15,04%*	*8,35%*	*10,17%*	*9,79%*
variation annuelle		*1,30%*	*3,31%*	*3,90%*	*1,91%*	*2,02%*	*1,62%*	*1,96%*	*1,57%*

Les données INSEE donnent la démographie pour l'ensemble des communes or le syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani alimente en eau potable seulement la partie plaine des communes.

La Communauté de Communes de la Castagniccia Casinca représente 61 % de la population du territoire du syndicat intercommunal. La Communauté de Communes de la Costa Verde représente 39 % de la population.

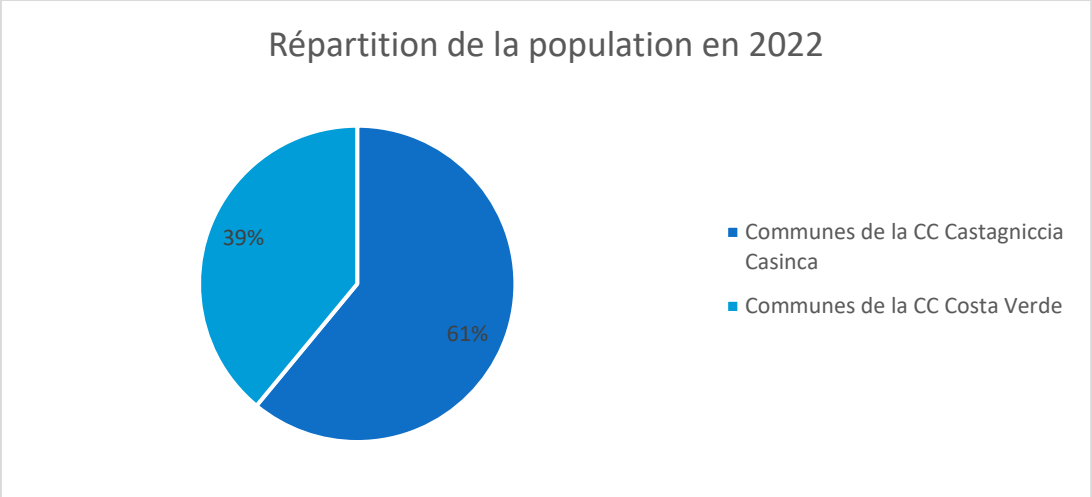

Graphique 2 : Répartition de la population en 2021 sur le territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani (source : INSEE, 2022)

Pour la CC Castagniccia Casinca, le développement démographique semble s'être accéléré à partir des années 1990, possiblement en lien avec des dynamiques d'urbanisation, d'amélioration des infrastructures ou d'attractivité résidentielle accrue. La commune de Penta-di-Casinca connaît une forte croissance continue, passant de moins de 1 000 habitants en 1968 à plus de 3 500 en 2022, devenant ainsi la commune la plus peuplée de la CC Castagniccia Casinca. La commune de Vescovato présente également une croissance régulière, dépassant les 3 000 habitants en 2022. La répartition de la population au sein de la communauté reste cependant déséquilibrée, concentrée majoritairement sur Penta-di-Casinca et Vescovato.

Cette évolution est présentée sur le graphique en page suivante.

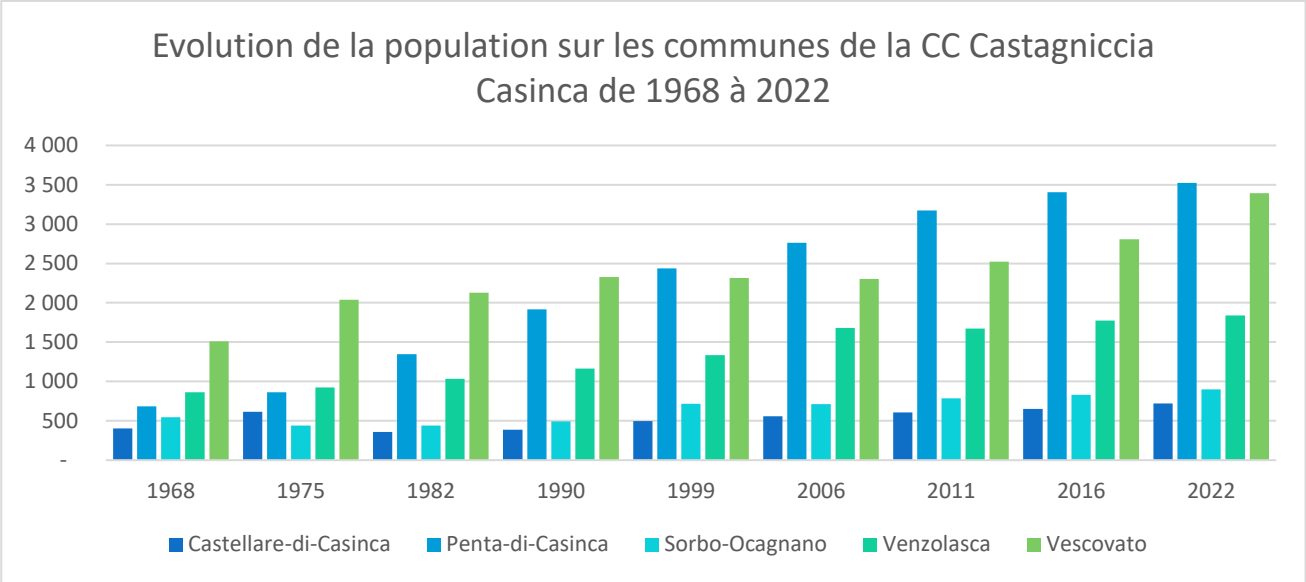

Graphique 3 : Evolution de la population sur les communes de la CC Castagniccia Casinca (source : INSEE)

Pour la CC Costa Verde, toutes les communes présentent une hausse globale de la population sur la période, avec des rythmes variables selon les territoires. Tout comme la CC Castagniccia Casinca, la croissance est particulièrement marquée à partir des années 1990. La commune de San-Nicolao se distingue par une croissance rapide : la population passe de moins de 700 habitants en 1968 à 2 048 habitants en 2022, ce qui en fait la commune la plus peuplée de la CC Costa Verde. Les communes de Santa-Lucia-di-Moriani et Poggio-Mezzana affichent également une progression importante, atteignant respectivement 1 517 habitants et 823 habitants en 2022. Santa-Maria-Poggio connaît une évolution soutenue, avec 798 habitants en 2022, tandis que Talasani enregistre une forte dynamique après 1990, passant de 394 habitants en 1990 à 842 habitants en 2022. Enfin, Taglio-Isolaccio présente une évolution plus modérée, mais continue, avec 609 habitants en 2022.

Cette évolution est présentée sur le graphique ci-dessous.

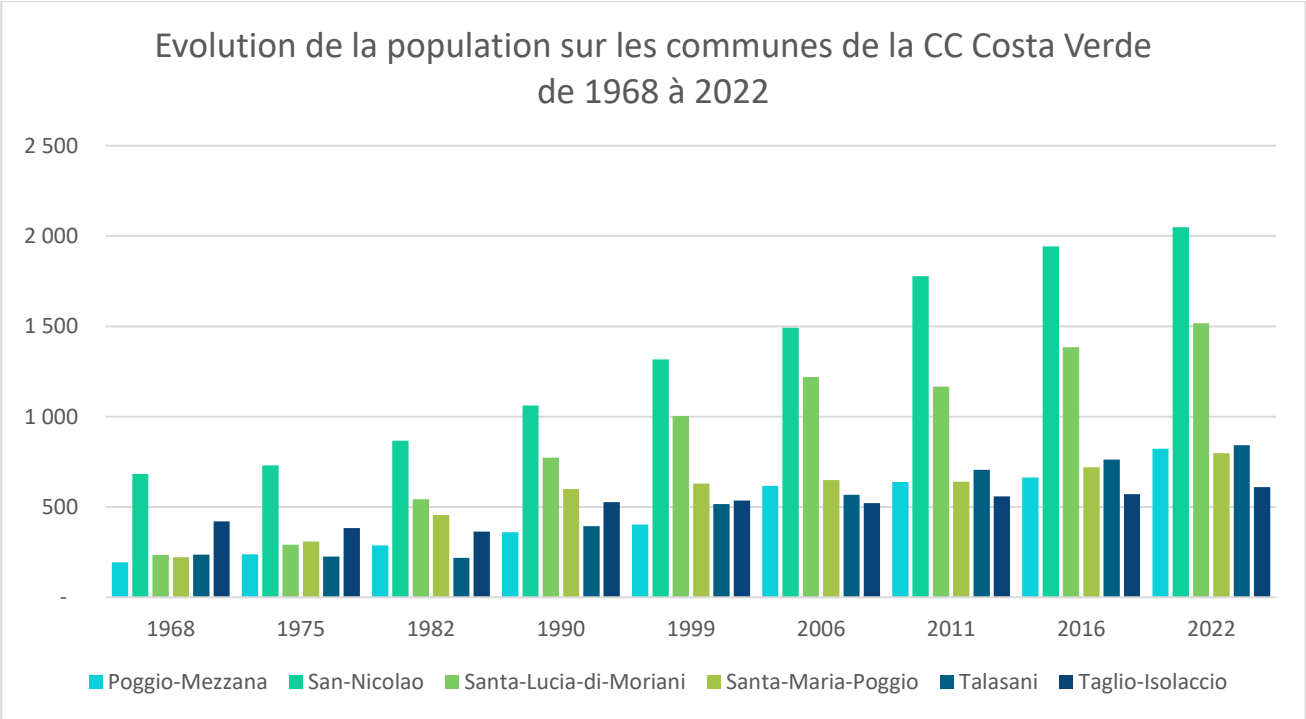

Graphique 4 : Evolution de la population sur les communes de CC Costa Verde (source : INSEE)

2.1.2 Type de logements

La répartition des types de logements sur les communes du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani est détaillée dans le tableau suivant :

Tableau 12 : Evolution du parc de logements sur les communes du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani (source : INSEE)

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Castellare-di-Casinca	131	170	588	466	541	588	650	680	725
Résidences principales	*131*	*115*	*144*	*155*	*212*	*246*	*272*	*282*	*314*
Résidences secondaires et logements occasionnels	*0*	*35*	*85*	*288*	*317*	*308*	*353*	*398*	*404*
Logements vacants	*0*	*20*	*359*	*23*	*12*	*34*	*25*	*0*	*7*
Penta-di-Casinca	271	355	555	919	1 263	1 626	1 988	2 251	2 414
Résidences principales	*271*	*261*	*440*	*638*	*883*	*1 144*	*1 388*	*1 551*	*1 646*
Résidences secondaires et logements occasionnels	*0*	*86*	*102*	*231*	*330*	*370*	*521*	*643*	*699*
Logements vacants	*0*	*8*	*13*	*50*	*50*	*112*	*79*	*57*	*69*
Sorbo-Ocagnano	155	150	233	293	354	568	749	710	800
Résidences principales	*134*	*114*	*140*	*175*	*282*	*302*	*338*	*376*	*433*
Résidences secondaires et logements occasionnels	*0*	*21*	*70*	*104*	*28*	*229*	*390*	*270*	*312*
Logements vacants	*21*	*15*	*23*	*14*	*44*	*37*	*21*	*64*	*55*
Venzolasca	261	500	651	749	926	1 193	1 277	1 367	1 461
Résidences principales	*257*	*291*	*351*	*417*	*516*	*680*	*715*	*780*	*785*
Résidences secondaires et logements occasionnels	*1*	*176*	*259*	*303*	*355*	*462*	*435*	*451*	*482*
Logements vacants	*3*	*33*	*41*	*29*	*55*	*51*	*127*	*136*	*194*
Vescovato	380	550	758	916	974	1 119	1 226	1 385	1 786
Résidences principales	*332*	*453*	*625*	*755*	*809*	*890*	*1 029*	*1 207*	*1 503*
Résidences secondaires et logements occasionnels	*48*	*90*	*116*	*108*	*90*	*166*	*114*	*69*	*113*
Logements vacants	*0*	*7*	*17*	*53*	*75*	*63*	*83*	*109*	*170*
Poggio-Mezzana	98	155	222	770	807	947	1 131	1 281	1 438
Résidences principales	*89*	*122*	*100*	*144*	*173*	*304*	*321*	*330*	*404*
Résidences secondaires et logements occasionnels	*1*	*10*	*104*	*623*	*620*	*636*	*810*	*920*	*987*
Logements vacants	*8*	*23*	*18*	*3*	*14*	*7*	*0*	*31*	*47*
San-Nicolao	213	350	539	858	1 182	1 361	1 769	2 139	2 154
Résidences principales	*165*	*281*	*312*	*386*	*522*	*666*	*822*	*915*	*984*
Résidences secondaires et logements occasionnels	*46*	*50*	*222*	*448*	*603*	*689*	*922*	*1 193*	*1 155*
Logements vacants	*2*	*19*	*5*	*24*	*57*	*6*	*25*	*31*	*15*
Santa-Lucia-di-Moriani	101	160	303	561	793	935	995	1 211	1 432
Résidences principales	*90*	*127*	*164*	*286*	*388*	*482*	*486*	*606*	*708*
Résidences secondaires et logements occasionnels	*3*	*20*	*104*	*200*	*401*	*445*	*453*	*591*	*715*
Logements vacants	*8*	*13*	*35*	*75*	*4*	*8*	*56*	*14*	*9*
Santa-Maria-Poggio	58	130	524	396	469	553	584	678	758

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Résidences principales	*58*	*77*	*128*	*203*	*238*	*287*	*287*	*322*	*364*
Résidences secondaires et logements occasionnels	*0*	*6*	*396*	*191*	*204*	*261*	*291*	*332*	*383*
Logements vacants	*0*	*47*	*0*	*2*	*27*	*5*	*6*	*24*	*11*
Talasani	98	131	176	235	290	357	518	543	651
Résidences principales	*98*	*84*	*64*	*131*	*188*	*219*	*278*	*320*	*376*
Résidences secondaires et logements occasionnels	*0*	*36*	*112*	*104*	*102*	*138*	*240*	*211*	*270*
Logements vacants	*0*	*11*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*12*	*5*
Taglio-Isolaccio	102	169	577	332	386	383	444	476	512
Résidences principales	*102*	*156*	*136*	*160*	*193*	*206*	*232*	*242*	*276*
Résidences secondaires et logements occasionnels	*0*	*0*	*438*	*142*	*114*	*174*	*212*	*220*	*223*
Logements vacants	*0*	*13*	*3*	*30*	*79*	*3*	*0*	*14*	*13*
Toutes	**1 868**	**2 820**	**5 126**	**6 495**	**7 985**	**9 630**	**11 331**	**12 721**	**14 131**
Résidences principales	*1 727*	*2 081*	*2 604*	*3 450*	*4 404*	*5 426*	*6 168*	*6 931*	*7 793*
Résidences secondaires et logements occasionnels	*99*	*530*	*2 008*	*2 742*	*3 164*	*3 878*	*4 741*	*5 298*	*5 743*
Logements vacants	*42*	*209*	*514*	*303*	*417*	*326*	*422*	*492*	*595*
CC Castagniccia Casinca	**1 198**	**1 725**	**2 785**	**3 343**	**4 058**	**5 094**	**5 890**	**6 393**	**7 186**
Résidences principales	*1 125*	*1 234*	*1 700*	*2 140*	*2 702*	*3 262*	*3 742*	*4 196*	*4 681*
Résidences secondaires et logements occasionnels	*49*	*408*	*632*	*1 034*	*1 120*	*1 535*	*1 813*	*1 831*	*2 010*
Logements vacants	*24*	*83*	*453*	*169*	*236*	*297*	*335*	*366*	*495*
CC Costa Verde	**670**	**1 095**	**2 341**	**3 152**	**3 927**	**4 536**	**5 441**	**6 328**	**6 945**
Résidences principales	*602*	*847*	*904*	*1 310*	*1 702*	*2 164*	*2 426*	*2 735*	*3 112*
Résidences secondaires et logements occasionnels	*50*	*122*	*1 376*	*1 708*	*2 044*	*2 343*	*2 928*	*3 467*	*3 733*
Logements vacants	*18*	*126*	*61*	*134*	*181*	*29*	*87*	*126*	*100*

La part des résidences secondaire (41%) suggère une forte attractivité touristique pour le secteur étudié.

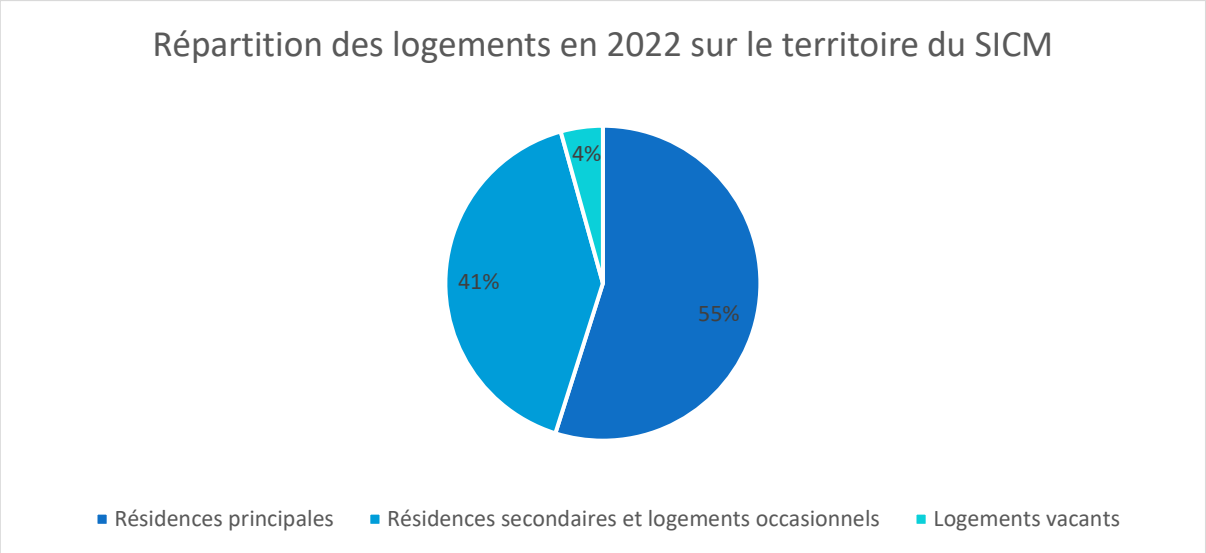

Graphique 5 : Répartition des logements en 2022 sur le territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani (source : INSEE, 2022)

2.1.3 Estimation de la population estivale

Afin de pouvoir estimer au plus près la population estivale de pointe présente sur le territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani, nous avons procédé à l'envoi de questionnaires à l'ensemble des communes.

L'un des objets principaux de ce questionnaire était de pouvoir connaître le pic de population estival pour chacun d'entre elle. Nous n'avons, pour l'heure, pas reçu l'intégralité des données.

Les informations portant sur les capacités d'accueil des hébergements touristiques ont été fournies par l'Office de tourisme CC Costa Verde et une partie des communes.

Afin d'estimer la pointe estivale, un taux d'occupation de 80% a été appliqué sur les hébergements touristiques.

Tableau 13 : Estimation de la population estivale de pointe

Communes appartenant au territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani			
Population	*donnée INSEE, 2022*	17 016	*A*
Résidences principales	*donnée INSEE, 2022*	7 793	*B*
Résidences secondaires	*donnée INSEE, 2022*	5 743	*C*
Chambres d'hôtels - Capacité d'accueil	*Tourisme Costa Verde + communes*	576	*D*
Campings - Capacité d'accueil	*Tourisme Costa Verde + communes*	1 862	*E*
Résidence de tourisme, camps de vacances et hébergements assimiliés - Capacité d'accueil	*Tourisme Costa Verde + communes*	7 152	*F*
Meublés de tourisme - Capacité d'accueil	*Tourisme Costa Verde + communes*	1 638	*G*
Population saisonnière	*méthode interne*	22 766	*H = (C x 3) + (D x 80%) + (E x 80%) + (F x 80%) + (G x 80%)*
Population du pic estival	*méthode interne*	39 783	*I = A + H*
Taux de variation saisonnière	*méthode interne*	2,34	*J = I / A*

Remarque : les données touristiques de la commune de Castellare-di-Casinca n'ont pas été transmises.

D'après cette estimation, le nombre de personnes présentes sur les communes du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani serait multiplié par 2,34 au moment de la période de pointe estivale, et passerait donc de 17 016 à 39 783 personnes.

Il est nécessaire que ces valeurs soient validées par le Comité de Pilotage avant de pouvoir utiliser le modèle à des fins de dimensionnement d'ouvrages ou de canalisations.

En outre, ces données seront croisées avec l'exploitation des campagnes de mesures en période de pointe.

2.2 Urbanisme

2.2.1 Documents d'urbanisme en vigueur

Les documents d'urbanisme en vigueur sur les communes du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani sont recensés dans le tableau suivant. Une colonne « Documents d'urbanisme pris en compte pour les études » est ajoutée afin de préciser sur quelle base la suite des études a été fondée :

Tableau 14 : Documents d'urbanisme en vigueur pour les communes du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani

Communes	Nature du document	Date d'approbation	Date de la dernière révision ou modification	Document récupéré
Castellare-di-Casinca	PLU	03-mars-22		Oui
Penta-di-Casinca	PLU	2008	2015	Oui
Sorbo-Ocagnano	PLU	10-déc-24		Oui
Venzolasca	PLU			Non
Vescovato				Non
Poggio-Mezzana	PLU	03-sept-08	En cours ?	Oui
San-Nicolao	PLU	26-juin-06	29-mars-13 Révision en cours	Oui
Santa-Lucia-di-Moriani	PLU	28-nov-07	2015	Oui
Santa-Maria-Poggio	PLU	19-juin-24		Oui
Talasani	RNU	-	-	-
Taglio-Isolaccio	RNU	-	-	-

**PLU : Plan Local d'Urbanisme*

Nous restons dans l'attente des documents d'urbanisme des communes de Venzolasca et Vescovato.

2.3 Contexte démographique futur (horizon 2045)

2.3.1 Selon la population INSEE

Les calculs des taux moyens d'évolution annuelle entre 2006 et 2022 nous permettent d'avancer les chiffres suivants :

Tableau 15 : Perspective d'évolution démographique du territoire à partir de l'évolution INSEE de population

Communes	Nombre d'habitants en 2022 (source INSEE)	Taux moyen annuel d'évolution	Estimation du nombre d'habitants en 2045
Castellare-di-Casinca	722		1 054
Penta-di-Casinca	3 523		5 144
Sorbo-Ocagnano	901		1 316
Venzolasca	1 840		2 687
Vescovato	3 393		4 954
Poggio-Mezzana	823	**1,7%**	1 202
San-Nicolao	2 048		2 990
Santa-Lucia-di-Moriani	1 517		2 215
Santa-Maria-Poggio	798		1 165
Talasani	842		1 229
Taglio-Isolaccio	609		889
Total	**17 016**		**24 845**

Entre 2006 et 2022, il peut être observé une légère augmentation de la population globale sur les communes du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani (1,7% par an en moyenne).

Afin d'estimer les populations de pointe futures, nous prendrons pour hypothèse un taux constant de variation saisonnière.

Le tableau ci-après rassemble les résultats ainsi obtenus.

Tableau 16 : Estimation de la population de pointe estivale future (2045)

Communes	Estimation du nombre d'habitants en 2045	Taux de variation saisonnière	Estimation de la population future (2045) du pic estival
Castellare-di-Casinca	1 054		2 465
Penta-di-Casinca	5 144		12 026
Sorbo-Ocagnano	1 316		3 076
Venzolasca	2 687		6 281
Vescovato	4 954		11 582
Poggio-Mezzana	1 202	**2,34**	2 809
San-Nicolao	2 990		6 991
Santa-Lucia-di-Moriani	2 215		5 178
Santa-Maria-Poggio	1 165		2 724
Talasani	1 229		2 874
Taglio-Isolaccio	889		2 079
Total	**24 845**		**58 085**

Les estimations de la population du territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani à l'horizon 2045 sont les suivantes :

- 24 845 personnes du 15 septembre au 15 juin,
- 58 085 personnes du 15 juin au 15 septembre.

2.3.2 Selon le nombre de résidence INSEE

Depuis 2006, le nombre total de logements (y/c les logements vacants) sur les communes du territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani a augmenté de près de 46%, passant de 9 630 logements en 2006 à 14 131 logements en 2022.

Le détail de l'évolution des résidences principales et secondaires pour les communes du syndicat est présenté dans les tableaux suivants.

Tableau 17 : Evolution du nombre de résidences principales (source : INSEE)

Résidences principales	2006	2022	Evolution [2006 ; 2022]
Castellare-di-Casinca	246	314	*27,6%*
Penta-di-Casinca	1 144	1 646	*43,9%*
Sorbo-Ocagnano	302	433	*43,4%*
Venzolasca	680	785	*15,4%*
Vescovato	890	1 503	*68,9%*
Poggio-Mezzana	304	404	*32,9%*

San-Nicolao	666	984	*47,7%*
Santa-Lucia-di-Moriani	482	708	*46,9%*
Santa-Maria-Poggio	287	364	*26,8%*
Talasani	219	376	*71,7%*
Taglio-Isolaccio	206	276	*34,0%*
TOTAL	**5 426**	**7 793**	*43,6%*

Tableau 18 : Evolution du nombre de résidences secondaires (source : INSEE)

Résidences secondaires	2006	2022	Evolution [2006 ; 2022]
Castellare-di-Casinca	308	404	*31,2%*
Penta-di-Casinca	370	699	*88,9%*
Sorbo-Ocagnano	229	312	*36,2%*
Venzolasca	462	482	*4,3%*
Vescovato	166	113	*-31,9%*
Poggio-Mezzana	636	987	*55,2%*
San-Nicolao	689	1 155	*67,6%*
Santa-Lucia-di-Moriani	445	715	*60,7%*
Santa-Maria-Poggio	261	383	*46,7%*
Talasani	138	270	*95,7%*
Taglio-Isolaccio	174	223	*28,2%*
TOTAL	**3 878**	**5 743**	*48,1%*

Ainsi, sur la base des données de recensement de l'INSEE, en considérant une évolution linéaire des résidences, le nombre de résidences principales et secondaires serait, pour l'horizon 2045 :

Tableau 19 : Estimation du nombre de résidences en 2035 et 2045

Type de résidences	2022 (source INSEE)	2035	2045
Résidences principales	**7 793**	**10 458**	**13 113**
Résidences secondaires	**5 743**	**7 901**	**10 099**
TOTAL	**13 536**	**18 359**	**23 212**

En considérant constants le taux d'occupation des résidences principales et le potentiel d'hébergement touristique, le calcul de l'évolution des populations pourrait être :

Tableau 20 : Estimation de la population en 2035 et 2045 à partir de l'évolution du parc de logements

Type de population	2022	2035	2045
Résidents permanents	**17 016**	**22 835**	**28 633**
Résidents secondaires	**22 766**	**23 704**	**30 297**
TOTAL	**39 782**	**46 539**	**58 930**

La répartition de personnes se fait de la manière suivante :

- 2,18 personnes par résidence principale sur toute l'année d'après le recensement INSEE de 2022,
- 3 personnes par habitations secondaires (estimation).

2.3.3 Selon le nombre d'abonnés au service d'eau potable

Entre 2006 et 2024, le nombre total d'abonnés sur les communes du territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani a augmenté de près de 42%, passant de 5 979 à 10 413 en 2024.

Le détail d'évolution des abonnés pour les communes du syndicat est donné dans les tableaux suivants.

Tableau 21 : Evolution du nombre d'abonnés (source : RPQS)

Abonnés	2006 (source SDAEP 2008)	2024 (source RPQS)	Evolution [2006 ; 2024]
TOTAL	**5 979**	**10 413**	*42,6*

**RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service*

Tableau 22 : Estimation du nombre d'abonnés en 2035 et 2045

	2024 (source RPQS)	2035	2045
Abonnés AEP	**10 413**	**14 616**	**19 892**

Tableau 23 : Estimation de la population en 2035 et 2045 à partir de l'évolution du nombre d'abonnés

	2024 (source INSEE)	2035	2045
Résidents	**17 016**	**23 884**	**32 506**

L'évolution théorique du nombre d'abonnés sur les communes du syndicat pourrait être, entre 2024 et 2045, de + 9 479 abonnés sur la base d'une évolution annuelle de +3,13%.

Le nombre moyen d'habitant par abonné pour l'eau potable sur le territoire du syndicat est de 1,63 pour l'exercice 2024.

Cette valeur nous permet d'effectuer une estimation du nombre d'habitants en 2045 qui (en prenant un total de 19 892 abonnés à cette échéance) serait de 32 506 habitants à l'année.

2.3.4 Selon les estimations de population du RPQS

Entre 2009 et 2024, le nombre d'habitants desservis par le syndicat a augmenté de près de 13%, passant de 11 391 à 13 089 en 2024.

Le détail d'évolution du nombre d'habitants desservis par le syndicat pour les communes concernées est donné dans les tableaux suivants.

Tableau 24 : Evolution du nombre d'habitants desservis (source : RPQS)

Nombre d'habitants desservis Estimations RPQS	2009 (source RPQS)	2024 (source RPQS)	Evolution [2009 ; 2024]
Castellare-di-Casinca	563	712	*20,9%*
Penta-di-Casinca	2 791	2 363	*-18,1%*
Sorbo-Ocagnano	463	389	*-19,0%*
Venzolasca	1 271	1 367	*7,0%*
Vescovato	1 476	2 037	*27,5%*
Poggio-Mezzana	625	766	*18,4%*
San-Nicolao	1 511	2 049	*26,3%*
Santa-Lucia-di-Moriani	1 230	1 553	*20,8%*
Santa-Maria-Poggio	658	803	*18,1%*
Talasani	444	641	*30,7%*
Taglio-Isolaccio	359	409	*12,2%*
TOTAL	**11 391**	**13 089**	*13,0%*

Tableau 25 : Estimation du nombre d'habitants desservis en 2035 et 2045

	2024 (source RPQS)	2035	2045
Nombre d'habitants desservis	**13 089**	**14 493**	**15 900**

L'évolution théorique du nombre d'habitants desservis sur les communes du syndicat pourrait être, entre 2024 et 2045, de + 2 811 habitants desservis sur la base d'une évolution annuelle de +0,9 %.

2.3.5 Selon les évolutions inscrites aux documents d'urbanisme

Les taux d'évolution retenus pour l'élaboration des PLUs de chaque commune du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani sont récapitulés dans le tableau suivant :

Tableau 26 : Taux d'évolution retenus dans le cadre des documents d'urbanisme

Communes	Nature du document (page)	Taux d'évolution annuel moyen retenu
Castellare-di-Casinca	Rapport de présentation du PLU (page 13)	+ 1,95 % par an
Penta-di-Casinca	PLU	Non indiqué
Sorbo-Ocagnano	Rapport de présentation du PLU (page 63)	+ 1,9 % par an
Venzolasca	PLU	
Vescovato		
Poggio-Mezzana	Rapport de présentation du PLU (page 16)	+ 2,8 % par an
San-Nicolao	PADD (page 26)	+ 2,79 % par an

Communes	Nature du document (page)	Taux d'évolution annuel moyen retenu
Santa-Lucia-di-Moriani	PLU	Non indiqué
Santa-Maria-Poggio	Rapport de présentation du PLU (page 111)	+ 1,7 % par an
Talasani	RNU	-
Taglio-Isolaccio	RNU	-

En l'absence de précision pour les autres communes, il sera appliqué un taux d'évolution de + 2,22 % par an (taux moyen constaté par rapport aux autres communes).

Au vu de ces éléments, nous pouvons en tirer les estimations de population futures suivantes :

Tableau 27 : Estimation théorique de la population en 2035 et 2045 à partir des taux d'évolution des documents d'urbanisme

Communes	2022 (source INSEE)	2035	2045
Castellare-di-Casinca	722	928	1 126
Penta-di-Casinca	3 523	4 687	5 838
Sorbo-Ocagnano	901	1 151	1 389
Venzolasca	1 840	2 448	3 049
Vescovato	3 393	4 514	5 622
Poggio-Mezzana	823	1 178	1 553
San-Nicolao	2 048	2 929	3 857
Santa-Lucia-di-Moriani	1 517	2 018	2 514
Santa-Maria-Poggio	798	1 005	1 200
Talasani	842	1 120	1 395
Taglio-Isolaccio	609	810	1 009
TOTAL	**17 016**	**22 788**	**28 552**

2.3.6 Synthèse

Les valeurs de population future à l'horizon 2045 obtenues selon les différentes hypothèses prises sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau 28 : Synthèse des estimations de population à l'horizon 2045

Hypothèse / Type de population	INSEE population	INSEE résidence	Abonnés AEP	Nombre d'habitants desservis Estimations RPQS	Documents urbanisme	MOYENNE
Population permanente	24 845	28 633	32 506	15 900	28 552	**26 087**
Pic estival	58 085	58 930	-	-	-	**58 508**

Il est nécessaire que ces valeurs soient validées par le Comité de Pilotage avant d'envisager pouvoir utiliser le modèle à des fins de dimensionnement d'ouvrages ou de canalisations.

3 Le système d'alimentation en eau potable

Le synoptique du système d'alimentation en eau potable du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani est présenté ci-après et en **Annexe 1**.

SYNOPTIQUE DU SYSTÈME AEP DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA À MORIANI

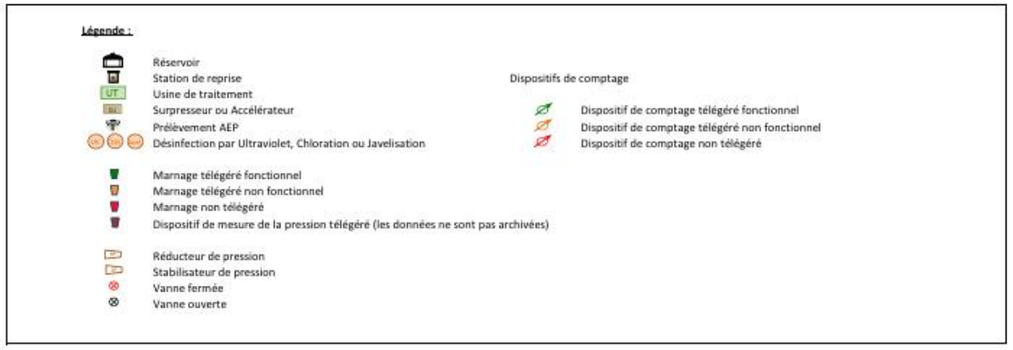

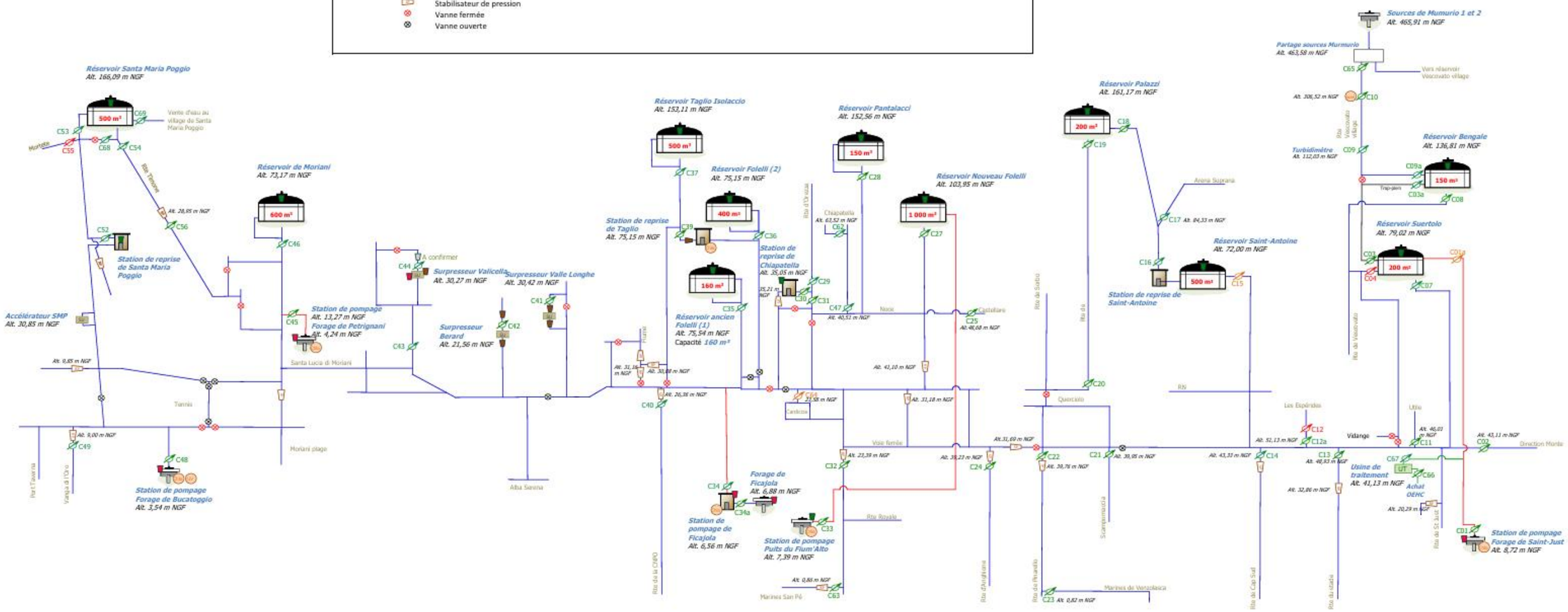

Figure 16 : Synoptique du système d'AEP du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani

4 La ressource en eau

Le Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani alimente les communes allant de Vescovato à Santa-Maria-Poggio en eau potable à partir de deux puits, de trois forages implantés dans les nappes alluviales au Nord de la plaine orientale, de deux captages de sources et de l'achat d'eau brute auprès de l'OEHC.

Tout le réseau est interconnecté, avec la possibilité de transférer l'eau du Fium'Alto vers le Sud.

- les captages des sources de Murmurio 1 et 2 ;
- le forage Saint-Just ;
- le puits du Fium'Alto ;
- le forage de Ficajola ;
- le forage de Petrignani ;
- le puits de Bucatoggio.

Les captages des sources de Murmurio 1 et 2, le forage de Saint-Just, le forage de Ficajola, le forage de Petrignani et le puits du Fium'Alto sont régularisées. Le puits du Bucatoggio n'est pas régularisé par le syndicat, il est utilisé en tant que ressource complémentaire à chaque période estivale.

Une étude a été réalisée en 2004 par Géomorphic.

4.1 Les captages des sources de Murmurio 1 et 2

Les captages des sources de Murmurio sont situés sur la commune de Loreto-di-Casinca, en contrebas de la Route Départementale n°6. Ces captages constituent une ressource importante partagée entre le syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani et le village de Vescovato.

Ils font l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (n°04/50 28 en date du 10 mars 2004 modifié par l'arrêté n°2006-68-10 en date du 9 mars 2006). Ils sont disponibles en **Annexe 2**, ils indiquent qu'il n'y a aucune limitation concernant les volumes prélevés pour les captages des sources de Mumurio. L'arrêté de DUP précise que les captages des sources de Murmurio 1 et 2 seront munis d'un système de trop-plein permettant de restituer in situ au milieu naturel les eaux excédentaires.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI
Captages des sources de Murmurio
(Références Banque du SS : BSS002MZDP)

Localisation de l'ouvrage

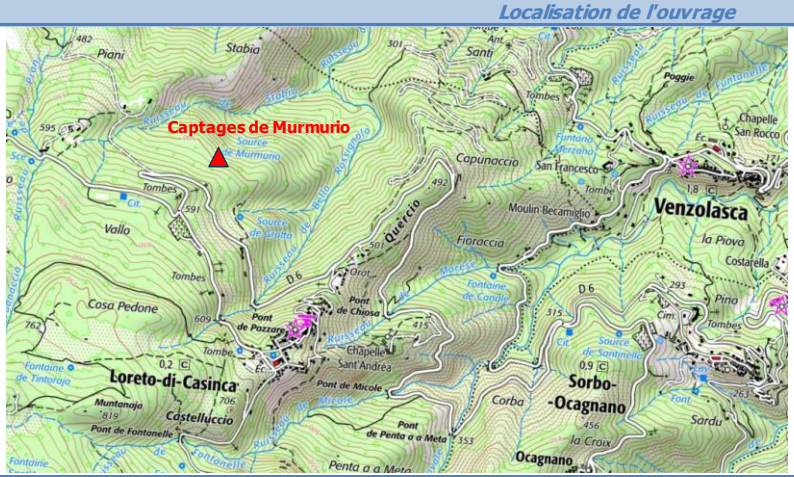

Localisation :
Les captages des sources de Murmurio se trouvent sur le territoire de la commune de Loreto-di-Casinca, au Nord du territoire communal. Ces captages sont indiqués sur la carte IGN de Vescovato (Fond IGN 4349 OT).

Accès :
Les captages sont accessibles par la RD n°6 puis par un sentier sur environ 300 ml.

Altitude :	465,91 m NGF	***Date de mise en service :***	>100 ans (source SDAEP 2009)
Coordonnées Lambert 93 :	X = 1 228 646,94 m Y = 6 175 412,80 m	***Situation cadastrale :***	N° 370 et 491- section A3
Rapport hydrogéologique :	Oui (R.DOMINICI, février 1998)	***Clôture :***	Oui
Périmètres de protection :	Périmètres de Protection Immédiat, Rapproché et Eloigné définis et instaurés par l'Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique n°2006-68-10 en date du 9 mars 2006. Captages de sources déclarés par le Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani. Le PPI correspond à une partie des parcelles n°370, 491 et 492 section A3, il est clôturé conformément à l'arrêté de DUP.		

Contextes géologique et hydrogéologique

Géologie et hydrogéologie :

La commune de Loreto-di-Casinca est localisée sur les cartes géologiques de VESCOVATO et de CERVIONE.
La commune se situe dans la « Corse orientale alpine » à l'est de l'île. La Corse orientale alpine est composée de diverses formations issues d'un océan disparu appelé liguro-piémontais et de marges continentales, dans lesquels prédominent les schistes lustrés.
--> Les captages de sources de Murmurio se situe au sein de l'ensemble géologique des schistes lustrés (métagabbros).

Caractéristiques hydrauliques

Autorisation de prélèvement : ***aucune limitation***

Débits d'étiage : Arrivée Murmurio 1 : 286 m³/j (mesuré le 19/09/25)
Arrivée Murmurio 2 : non mesurable (canalisation immergée)
Débit mesuré au niveau du compteur de départ vers le village de Vescovato : 211 m³/j (le 19/09/25)
Débit mesuré au niveau du compteur de départ vers le Syndicat intercommunal : 878 m³/j (le 19/09/25)
Débit moyen des sources : 5,8 m³/h sur 24h (mesuré en juillet 2007, SDAEP 2008)

Départs : PVC DN 90 mm vers le syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani
PEHD DN 75 mm vers le village de Vescovato

Traitement : Désinfection par javelisation

Adduction vers : Réservoirs de Bengale, de Suertolo, de Saint Antoine et de Palazzi

Vulnérabilité : ***Les risques de pollution chimique sont à priori inexistants***, compte tenu de l'éloignement des captages de source et de l'absence d'activité agricole en amont du site.
Cependant, ***des contaminations bactériologiques*** peuvent provenir du lessivage des versants par les eaux pluviales ou de la percolation par la fréquentation directe du site, sur un secteur occupé par des animaux sauvages (sangliers notamment).
Le PPI devrait permettre de s'en prémunir.

Observations :

Description :

Les captages de sources de Murmurio sont anciens (>100 ans d'après le SDAEP de 2008).
Les captages sont protégés par une clôture souple avec piquets métalliques de 170 cm de hauteur comprenant un portail d'accès métallique verrouillable à clé.
Aucune observation sur le mode de captage n'est possible.

Le regard du captage de Murmurio 1 (ouvrage le plus proche du portail) est un ouvrage maçonné en pierres, de dimensions intérieures 1,48 x 1,44 cm. L'ouvrage est accessible par une porte métallique cadenassée de dimensions 92 x 63 cm ne comprenant pas d'aérations. On note la présence d'une aération en partie basse de l'ouvrage. Présence de végétation sur la toiture de l'ouvrage.
Coordonnées Lambert 93 de l'ouvrage de captage de Murmurio 1 (géomètre, radier) : X= 1 228 646,94 m ; Y= 6 175 412,80 m ; Z= 465,91 m.

Le regard de décantation des eaux de Murmurio 1 et Murmurio 2 est un ouvrage maçonné en pierres, de dimensions intérieures 2,44 x 1,70 cm. L'ouvrage est accessible par une porte métallique cadenassée de dimensions 92 x 63 cm ne comprenant pas d'aérations. Absence d'aération de l'ouvrage.
Coordonnées Lambert 93 de l'ouvrage de décantation de Murmurio 1 et 2 (géomètre, radier) : X= 1 228 643,81 m ; Y= 6 175 413,87 m ; Z= 463,58 m.
Les eaux des captages sont partagées entre le village de Vescovato et le syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani. Les deux départs sont équipés de compteurs.
Compteur vers SI Casinca à Moriani : Compteur Itron DN 80 mm avec tête émettrice Itron K=10
Compteur vers Vescovato village : Compteur Itron DN 65 mm avec tête émettrice Itron K=10

Autorisation de prélèvement et Protection réglementaire :

Le Périmètre de Protection Immédiate a pour fonction d'empêcher la détérioration de l'ouvrage de prélèvement, ainsi que d'éviter les déversements ou les infiltrations de substances polluantes ne se produisent à l'intérieur ou à proximité de l'ouvrage.
Le PPI, de 990 m², correspond à une partie des parcelles n°370, 491 et 492 de la section A3 du cadastre de Loreto-di-Casinca. Le PPI a été acquis en tout propriété par le syndicat. L'Arrêté de DUP indique que le PPI devra être clôturé et muni d'une porte cadenassée, ce qui a été réalisé. L'intérieur de ce périmètre devra être régulièrement entretenu, le sol débroussaillé. Il y sera interdit toute activité ne relevant pas de l'entretien des installations, tout dépôt de matières dangereuses et polluantes.

De plus, des périmètres de protection rapproché et éloigné ont également été définis afin de protéger les captages vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

Vues de l'environnement

Ouvrage de captage de source de Murmurio 1

Ouvrage de décantation des captages de sources de Murmurio 1 et 2

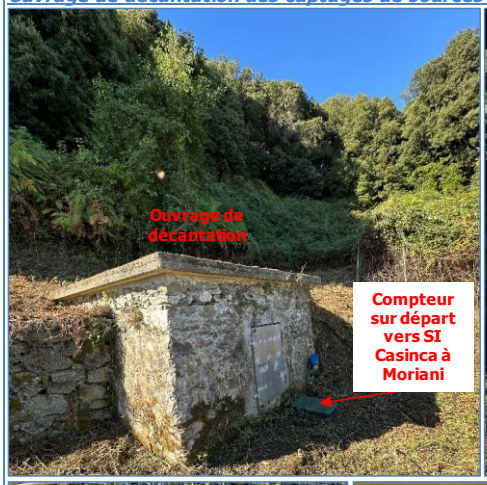

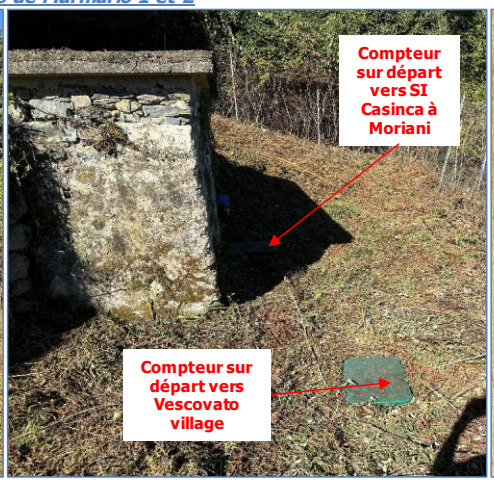

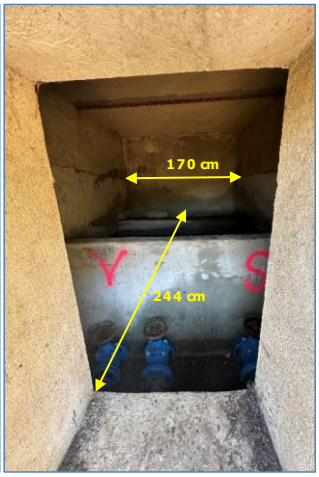

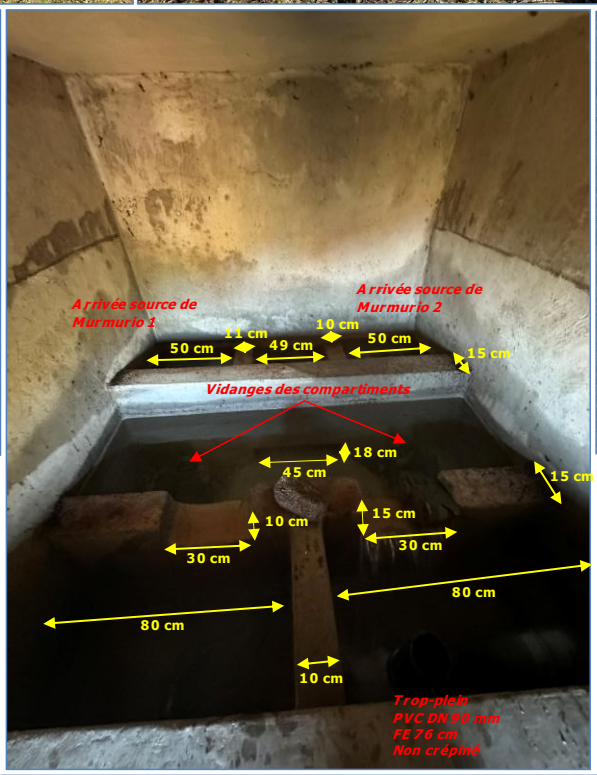

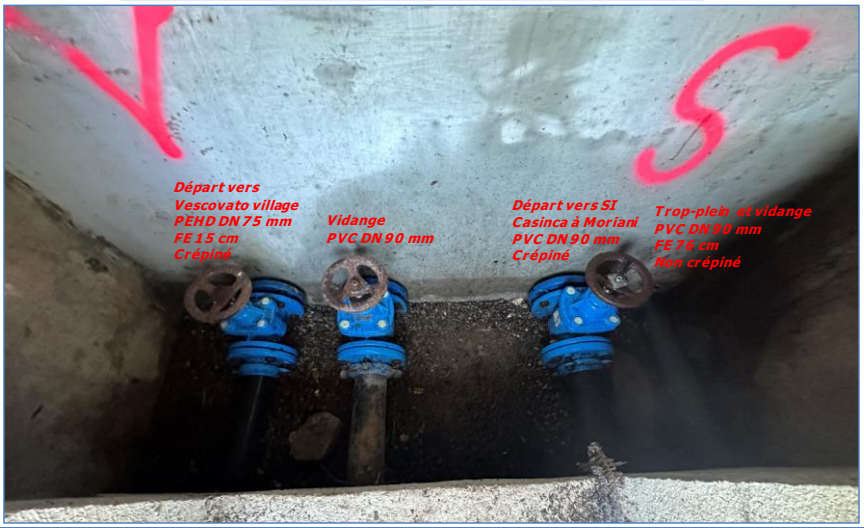

4.2 Le forage Saint-Just

Le forage de Saint-Just est situé sur la commune de Vescovato.

Il fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (n°04/50 28 en date du 10 mars 2004 modifié par l'arrêté n°2006-68-10 en date du 9 mars 2006). Ils sont disponibles en **Annexe 2**, où il est précisé que le débit d'exploitation ne doit pas excéder **40 m³/h**.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI
Forage de Saint Just
(Références Banque du SS : BSS002MZHD)

Localisation de l'ouvrage

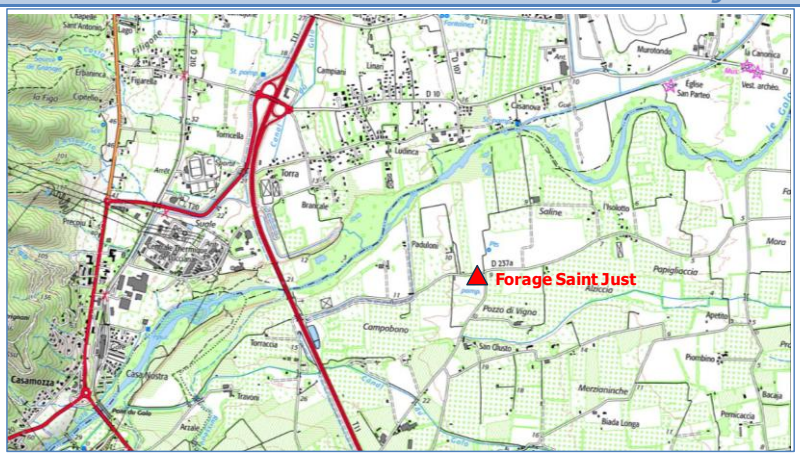

Localisation :
Le forage de Saint Just se trouve sur le territoire de la commune de Vescovato, au Nord du territoire communal. Ce forage est indiqué sur la carte IGN de Vescovato (Fond IGN 4349 OT).

Accès :
Le forage est accessible par la RT n°10, puis par la RD n°237a. L'accès est carrossable.

Altitude :	8,72 m NGF	***Date de mise en service :***	1961 (source : Infoterre)
Coordonnées Lambert 93 :	X = 1 232 031,15 m Y = 6 180 347,33 m	***Situation cadastrale :***	N° 901 - feuille 3 - section 0A
Rapport hydrogéologique :	Oui (R.DOMINICI, février 1998)	***Clôture :***	Oui
Périmètres de protection :	Périmètres de Protection Immédiat, Rapproché et Eloigné définis et instaurés par l'Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique n°2006-68-10 en date du 9 mars 2006. Forage déclaré par le Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani. Le PPI correspond à une partie de la parcelle n°901 section A3, il est en partie clôturé (manque une partie de la clôture).		

Contextes géologique et hydrogéologique

Géologie et hydrogéologie :

La commune de Vescovato est localisée sur la carte géologique de VESCOVATO.
La commune se situe dans la « Corse orientale alpine » à l'est de l'île. La Corse orientale alpine est composée de diverses formations issues d'un océan disparu appelé liguro-piémontais et de marges continentales, dans lesquels prédominent les schistes lustrés.
--> Le forage se situe au sein de formations alluviales : alluvions récentes, à sol brun.

Caractéristiques hydrauliques

Autorisation de prélèvement : *40 m³/h*

Départ : Fonte DN 100 mm

Traitement : Désinfection par chloration gazeuse automatique

Traitement :	Désinfection par chloration gazeuse automatique
Adduction vers :	Réservoirs de Saint Antoine, de Suertolo et de Bengale
Vulnérabilité :	Les ***risques de pollution chimique*** demeurent présents en raison de la proximité d'activités agricoles autour du forage. Le PPI et le PPR et PPE devrait permettre de s'en prémunir.

Observations :

Description :

Le forage de Saint Just date de 1961. Le local technique, de dimensions 4,5 x 5,0 m, où se situe le forage est en mauvais état, très humide et le génie civil menace de s'éffondrer. Des travaux de réhabilitation sont prévus.
La profondeur du forage est de 16,5 m et le diamètre de l'ouvrage est de 250 mm.
Le forage est équipé d'une pompe (débit unitaire : 20 m³/h). La chloration gazeuse automatique se réalise directement dans la canalisation.
Le site n'est pas sécurisé. En effet, les clôtures et le portillon d'accès n'existent plus.
Le départ du pompage de Saint Just est équipé d'un compteur Itron Woltex télégéré C1 équipé d'une tête Itron K=100.

Autorisation de prélèvement et Protection réglementaire :

Le Périmètre de Protection Immédiate a pour fonction d'empêcher la détérioration de l'ouvrage de prélèvement, ainsi que d'éviter les déversements ou les infiltrations de substances polluantes ne se produisent à l'intérieur ou à proximité de l'ouvrage.
Le PPI, de 56 m², correspond à une partie de la parcelle n°901 de la section A3 du cadastre de Vescovato. Le PPI appartient en pleine propriété au Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani. L'Arrêté de DUP indique que le PPI devra être clôturé et muni d'une porte cadenassée. Le PPI est en partie clôturé, une partie de la clôture est manquante. L'intérieur de ce périmètre devra être régulièrement entretenu. Il y sera interdit toute activité ne relevant pas de l'entretien des installations, tout dépôt de matières dangereuses et polluantes.

De plus, des périmètres de protection rapproché et éloigné ont également été définis afin de protéger le forage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.
Il est également précisé que non seulement l'habitation du hangar agricole située sur la parcelle n°997 section A3 du cadastre devra cesser mais, en outre, aucun entretien d'engins agricoles ou de véhicules ne pourra y être effectué et le stockage d'engrais et/ou de produits phytosanitaires devra se faire dans une cuve étanche afin d'éviter toute dispersion accidentelle massive dans le milieu naturel.

Vues de l'environnement

Local

Le génie civil menace de s'effondrer

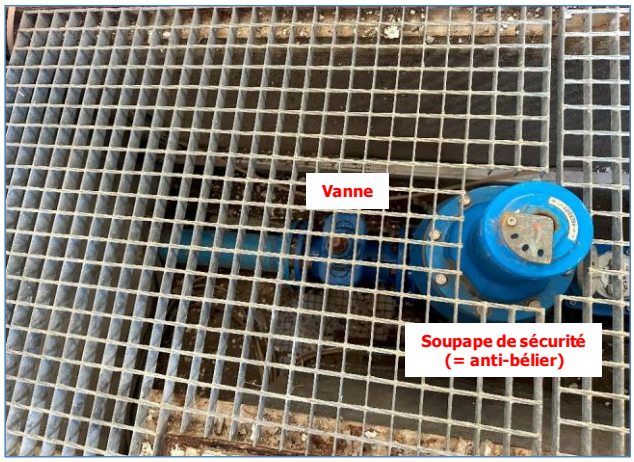

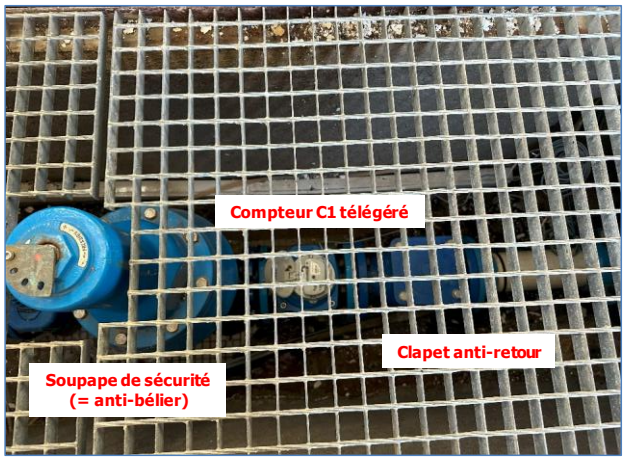

Schéma fonctionnement

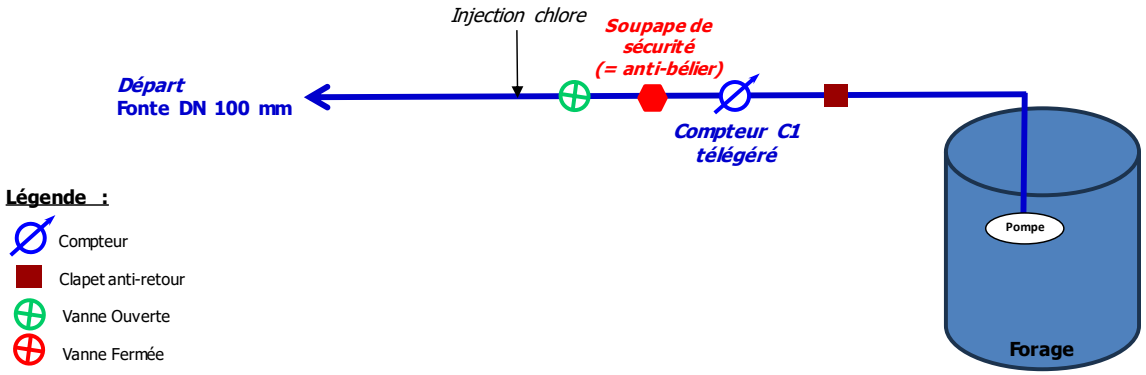

4.3 Le puits du Fium'Atlo

Le puits du Fium'Alto est situé sur la commune de Penta-di-Casinca.

Il fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (n°04/50 28 en date du 10 mars 2004 modifié par l'arrêté n°2006-68-10 en date du 9 mars 2006). Ils sont disponibles en **Annexe 2**, où il est précisé que le débit d'exploitation ne doit pas excéder **80 m³/h**.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI
Puits du Fium'Alto
(Références Banque du SS : BSS002NAZU)

Localisation de l'ouvrage

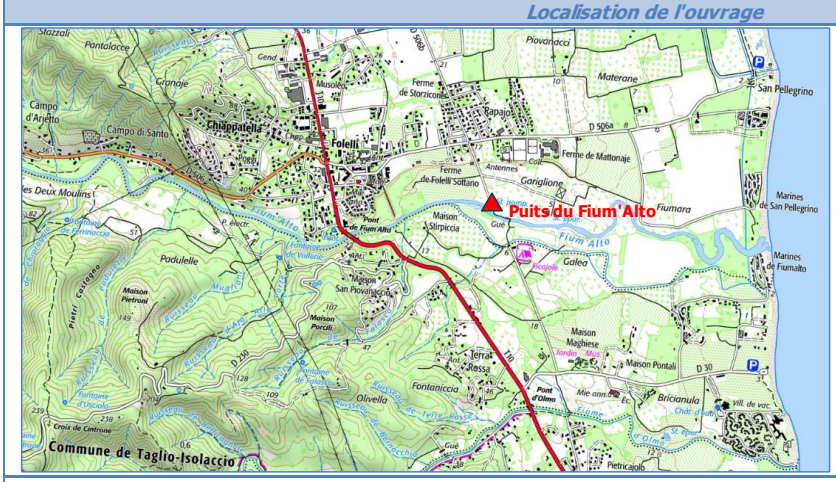

Localisation :
Le puits du Fium'Alto se trouve sur le territoire de la commune de Penta-di-Casinca, au Sud-Est du territoire communal. Ce puits est indiqué sur la carte IGN de Vescovato (Fond IGN 4349 OT).

Accès :
Le puits est accessible depuis la RT n°10, par la RD n°506A puis la route Royale sur environ 415 m. L'accès est carrossable.

Altitude :	7,39 m NGF	***Date de mise en service :***	1968 (source : Infoterre)
Coordonnées Lambert 93 :	X = 1 236 651,09 m Y = 6 171 321,60 m	***Situation cadastrale :***	N°609 - section A7 (InfoTerre + Arrêté de DUP) N°2194 - section A (Géoportail/Cadastre.gouv)
Rapport hydrogéologique :	Oui (R.DOMINICI, février 1998)	***Clôture :***	Oui
Périmètres de protection :	Périmètres de Protection Immédiat, Rapproché et Eloigné définis et instaurés par l'Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique n°2006-68-10 en date du 9 mars 2006. Forage déclaré par le Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani. Le PPI correspond à la parcelle n°609 section A7, il est clôturé.		

Contextes géologique et hydrogéologique

Géologie et hydrogéologie :

La commune de Penta-di-Casinca est localisée sur la carte géologique de CERVIONE.
La commune se situe dans la « Corse orientale alpine » à l'est de l'île. La Corse orientale alpine est composée de diverses formations issues d'un océan disparu appelé liguro-piémontais et de marges continentales, dans lesquels prédominent les schistes lustrés.
--> Le puits se situe au sein de l'ensemble géologique des alluvions actuelles.

Caractéristiques hydrauliques

Autorisation de prélèvement : ***80 m³/h***

Départ : Fonte DN 200 mm

Traitement : Désinfection par chloration gazeuse automatique sur le départ

Adduction vers : Nouveau réservoir de Folelli (1 000 m³)

Vulnérabilité : Les ***risques de pollution chimique*** demeurent présents en raison de la proximité d'activités agricoles autour du forage. Le PPI et le PPR et PPE devrait permettre de s'en prémunir.

Observations :

Description :

Le puits date de 1984, des travaux de réhabilitation ont été réalisés depuis. La profondeur du puit est de 15,3 m.
Le puits se situe dans un local technique bétonné, de dimensions 4,30 x 5,55 m, accessible par une porte métallique verrouillable comprenant des aération.
Le puits est équipé de 2 pompes immergées (débit unitaire : 120 m³/h), elles fonctionnent en alternance avec la possibilité de les faire fonctionner en même temps.
Le puits est équipé d'une sonde de marnage télégérée.
Le départ du puits du Fium'Alto est équipé d'un compteur télégéré C33 (Sensus Meistream), situé dans un regard verrouillable de dimensions 190 x 190 cm, implanté à proximité du local technique.

Autorisation de prélèvement et Protection réglementaire :

Le Périmètre de Protection Immédiate a pour fonction d'empêcher la détérioration de l'ouvrage de prélèvement, ainsi que d'éviter les déversements ou les infiltrations de substances polluantes ne se produisent à l'intérieur ou à proximité de l'ouvrage.
Le PPI, de 259 m², correspond à la parcelle n°609 de la section A7 du cadastre de Penta-di-Casinca. Le PPI appartient en pleine propriété au Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani. L'Arrêté de DUP indique que le PPI devra être clôturé et muni d'une porte cadenassée. L'intérieur de ce périmètre devra être régulièrement entretenu, le sol débrousaillé. Il y sera interdit toute activité ne relevant pas de l'entretien des installations, tout dépôt de matières dangereuses et polluantes. Le PPI est clôturé.

De plus, des périmètres de protection rapproché et éloigné ont également été définis afin de protéger le puits vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

Vues de l'environnement

Local technique

Regard compteur

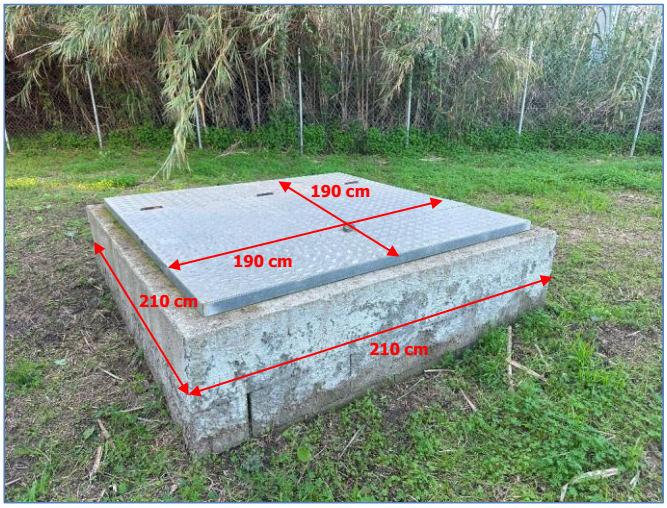

Schéma fonctionnement

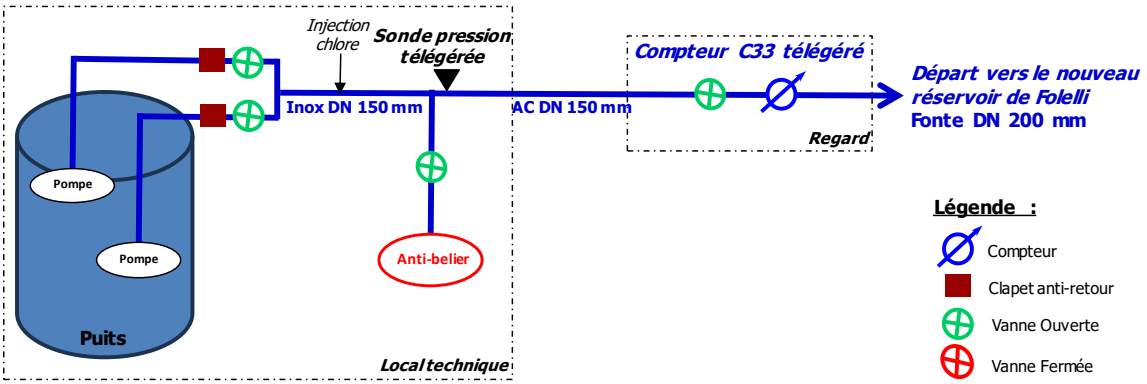

4.4 Le forage de Ficajola

Le forage de Ficajola est situé sur la commune de Penta-di-Casinca.

Il fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (n°04/50 28 en date du 10 mars 2004 modifié par l'arrêté n°2006-68-10 en date du 9 mars 2006). Ils sont disponibles en **Annexe 2**, où il est précisé que le débit d'exploitation ne doit pas excéder **100 m³/h**.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI
Forage de Ficajola
(Références Banque du SS : BSS002NBAD)

Localisation de l'ouvrage

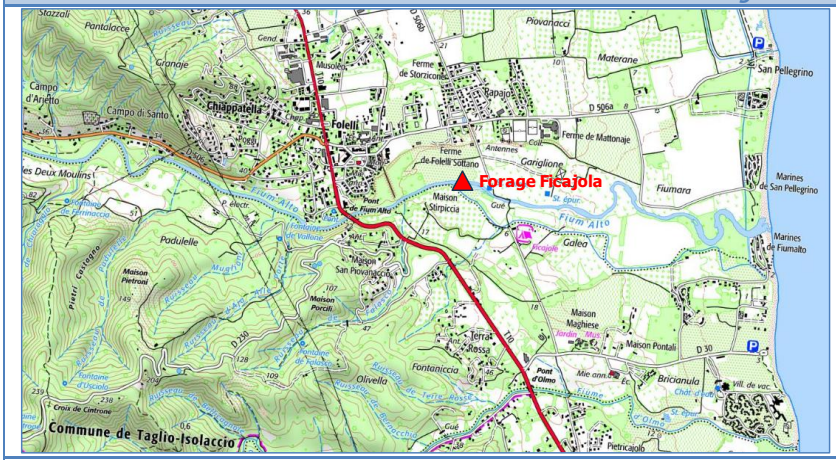

Localisation :
Le forage de Ficajola se trouve sur le territoire de la commune de Penta-di-Casinca, au Sud-Est du territoire communal. Ce forage n'est indiqué pas sur la carte IGN de Vescovato (Fond IGN 4349 OT).

Accès :
Le forage est accessible depuis la RT n°10, par la RD n°30 puis la voirie communale menant au camping de Ficajole, et enfin par une piste 4x4 sur environ 425 m.

Altitude :	6,88 m NGF	***Date de mise en service :***	1984 (source : Infoterre)
Coordonnées Lambert 93 :	X = 1 236 487,32 m Y = 6 171 301,59 m	***Situation cadastrale :***	N° 1017 - section 0A - feuille 7

Rapport hydrogéologique : Oui (R.DOMINICI, février 1998) ***Clôture :*** Non

Périmètres de protection : Périmètres de Protection Immédiat, Rapproché et Eloigné définis et instaurés par l'Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique n°2006-68-10 en date du 9 mars 2006. Forage déclaré par le Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani. Le PPI correspond à la parcelle n°1017 section A7, il n'est pas clôturé.

Contextes géologique et hydrogéologique

Géologie et hydrogéologie :

La commune de Penta-di-Casinca est localisée sur la carte géologique de CERVIONE.
La commune se situe dans la « Corse orientale alpine » à l'est de l'île. La Corse orientale alpine est composée de diverses formations issues d'un océan disparu appelé liguro-piémontais et de marges continentales, dans lesquels prédominent les schistes lustrés.
--> Le forage se situe au sein de l'ensemble géologique des alluvions actuelles.

Caractéristiques hydrauliques

Autorisation de prélèvement : ***100 m³/h***

Départ : Fonte DN 200 mm

Traitement : Désinfection par chloration gazeuse automatique au niveau de la station de pompage de Ficajola

Adduction vers : Station de pompage de Ficajola

Vulnérabilité : ***Des contaminations bactériologiques*** peuvent provenir du lessivage des versants par les eaux pluviales ou de la percolation par la fréquentation directe du site, sur un secteur occupé par des animaux sauvages (sangliers notamment).
Des ***contaminations chimiques*** peuvent provenir de la proximité d'activité agricole (clémentiniers).
Le PPI devrait permettre de s'en prémunir.

Observations :

Description :

Il date de 1968, des travaux de réhabilitation ont été réalisés depuis. La profondeur du forage est de 18 m.
Le forage se présente sous la forme d'un ouvrage bétonné de dimensions 240 x 148 cm comprenant un regard d'accès métallique de dimensions 190 x 160 cm. Le forage est équipé d'une pompe (débit unitaire : 120 m³/h).
Le forage est équipé de 3 poires de niveau (niveau très bas, niveau bas et niveau haut).
La chloration se réalise dans la bâche de la station de pompage de Ficajola par chloration gazeuse automatique.
Le débit est compté à l'arrivée à la station de pompage par un débitmètre télégéré C34".

Autorisation de prélèvement et Protection réglementaire :

Le Périmètre de Protection Immédiate a pour fonction d'empêcher la détérioration de l'ouvrage de prélèvement, ainsi que d'éviter les déversements ou les infiltrations de substances polluantes ne se produisent à l'intérieur ou à proximité de l'ouvrage.
Le PPI, de 213 m², correspond à la parcelle n°1017 de la section A7 du cadastre de Penta-di-Casinca. Le PPI appartient en pleine propriété au Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani. Le PPI devra être clôturé et muni d'une porte cadenassée. L'intérieur de ce périmètre devra être régulièrement entretenu, le sol débrousaillé. Il y sera interdit toute activité ne relevant pas de l'entretien des installations, tout dépôt de matières dangereuses et polluantes. Le PPI n'est pas clôturé.
Une servitude de passage permettant l'accès au PPI est instaurée sur les parcelles n°423, 424 et 703 de la section A3 du cadastre de Taglio-Isolaccio.

De plus, des périmètres de protection rapproché et éloigné ont également été définis afin de protéger le forage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

Vues de l'environnement

Forage

4.5 Le forage de Petrignani

Le forage de Petrignani est situé sur la commune de Penta-di-Casinca.

Il fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (n°04/50 28 en date du 10 mars 2004 modifié par l'arrêté n°2006-68-10 en date du 9 mars 2006). Ils sont disponibles en **Annexe 2**, où il est précisé que le débit d'exploitation ne doit pas excéder **50 m³/h**.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI
Forage de Petrignani
(Références Banque du SS : BSS002NBHG)

Localisation de l'ouvrage

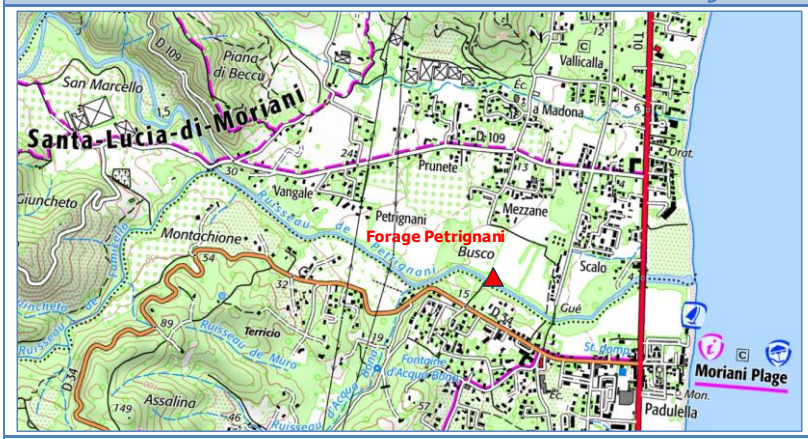

Localisation :
Le forage de Petrignani se trouve sur le territoire de la commune de Santa-Lucia-di-Moriani, au Sud du territoire communal.
Il est situé dans le lit mineur du ruisseau de Petrignani.
Ce forage n'est pas indiqué sur la carte IGN de Vescovato (Fond IGN 4349 OT).

Accès :
Le forage est accessible par la RD n°34, puis par un chemin sur environ 175 m (les derniers mètres sont dans le lit mineur du ruisseau).

Altitude :	4,24 m NGF	***Date de mise en service :***	1994 (source : Infoterre)
Coordonnées Lambert 93 :	X = 1 237 469,01 m Y = 6 164 173,70 m	***Situation cadastrale :***	N° 126 - section AH - feuille 1
Rapport hydrogéologique :	Oui (R.DOMINICI, février 1998)	***Clôture :***	Non
Périmètres de protection :	Périmètres de Protection Immédiat, Rapproché et Eloigné définis et instaurés par l'Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique n°2006-68-10 en date du 9 mars 2006. Forage déclaré par le Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani. Le PPI correspond à l'ouvrage de protection du forage.		

Contextes géologique et hydrogéologique

Géologie et hydrogéologie :

La commune de Santa-Lucia-di-Moriani est localisée sur la carte géologique de CERVIONE.
La commune se situe dans la « Corse orientale alpine » à l'est de l'île. La Corse orientale alpine est composée de diverses formations issues d'un océan disparu appelé liguro-piémontais et de marges continentales, dans lesquels prédominent les schistes lustrés.
--> Le forage se situe au sein de l'ensemble géologique des alluvions actuelles.

Caractéristiques hydrauliques

Autorisation de prélèvement :	***50 m³/h***
Départ :	Non observé (ruisseau de Petrignani en crue le jour de la visite, sera affiné en cours d'étude).
Traitement :	Désinfection par chloration gazeuse automatique directement dans le puits et lampe UV
Adduction vers :	Réservoir de Moriani
Vulnérabilité :	***Les risques de pollution chimique sont à priori inexistants***, compte tenu de l'éloignement du forage et de l'absence d'activité agricole en amont du site. Cependant, ***des contaminations bactériologiques*** peuvent provenir du lessivage des versants par les eaux pluviales ou de la percolation par la fréquentation directe du site, sur un secteur occupé par des animaux sauvages (sangliers notamment).

Observations :

Description :

Le forage de Petrignani date de 1994, des travaux de réhabilitation ont été réalisés depuis. La profondeur du forage est de 9 m.
Le forage se présente sous la forme d'un ouvrage bétonné situé dans le lit mineur du ruisseau de Petrignani. Les dimensions de l'ouvrage bétonné sont de 1,98 m x 2,78 m. Le forage est accessible par 2 tampons métalliques. Présence de dépôt important au fond du l'ouvrage.
Le local du forage se situe à 175 m du forage au bord de la RD n°34. Il comprend le système de chloration ainsi que l'armoire électrique
La chloration se réalise par chloration gazeuse automatique directement dans la canalisation.
Le forage est équipé de 2 pompes (1 pompe pour la chloration et 1 pompe pour le forage (débit unitaire : 20 m³/h)).

Le départ du pompage de Petrignani est équipé d'un compteur télégéré C45 dans un regard devant le local.

Autorisation de prélèvement et Protection réglementaire :

Le Périmètre de Protection Immédiate a pour fonction d'empêcher la détérioration de l'ouvrage de prélèvement, ainsi que d'éviter les déversements ou les infiltrations de substances polluantes ne se produisent à l'intérieur ou à proximité de l'ouvrage.
Le PPI, d'environ 10 m², correspond à l'édifice de protection de la tête du forage. Le PPI appartient au syndicat intercommunal et correspond à une partie de la parcelle n°126 de la section AH du cadastre de Santa-Lucia-di-Moriani. Aucune clôtures ne sera installée pour permettre le libre écoulement des crues. Il y sera interdit toute activité ne relevant pas de l'entretien des installations, tout dépôt de matières dangereuses et polluantes.
Une servitude de passage permettant l'accès au PPI est instaurée sur les parcelles n°48 et 49 de la section A1 du cadastre de San-Nicolao.

De plus, des périmètres de protection rapproché et éloigné ont également été définis afin de protéger le forage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

Vues de l'environnement

Local technique

Forage

Schéma fonctionnement

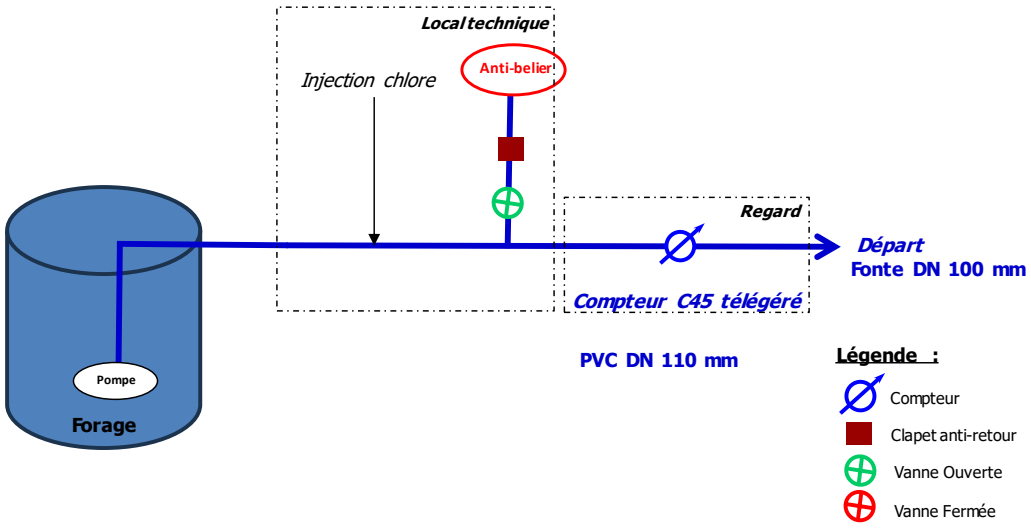

4.6 Le puits de Bucatoggio

Le puits du Bucatoggio n'est pas régularisé par le syndicat, il est utilisé en tant que ressource complémentaire à chaque période estivale. Le contrôle sanitaire est assuré par les services de Kyrnolia.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI
Puits de Bucatoggio
(Références Banque du SS : BSS002NBHJ)

Localisation de l'ouvrage

Localisation :
Le puits de Bucatoggio se trouve sur le territoire de la commune de Santa-Maria-Poggio, au Nord-Est du territoire communal. Ce puit n'est pas indiqué sur la carte IGN de Vescovato (Fond IGN 4349 OT).

Accès :
Le puits est accessible par la RT n°10, puis par une piste carrossable sur une distance d'environ 110 m.

Altitude : 3,54 m NGF

Date de mise en service : 1973 (source : Infoterre)

Coordonnées Lambert 93 : X = 1 238 293,59 m
Y = 6 162 060,56 m

Situation cadastrale : N° 505 - feuille 1 - section 0C

Rapport hydrogéologique :

Clôture : Oui

Périmètres de protection : Le site est sécurisé par une clôture d'une hauteur de 1,30 m et d'un portillon d'accès verrouillable.

Contextes géologique et hydrogéologique

Géologie et hydrogéologie :

La commune de Santa-Maria-Poggio est localisée sur la carte géologique de CERVIONE.
La commune se situe dans la « Corse orientale alpine » à l'est de l'île. La Corse orientale alpine est composée de diverses formations issues d'un océan disparu appelé liguro-piémontais et de marges continentales, dans lesquels prédominent les schistes lustrés.
--> Le puits se situe au sein de l'ensemble géologique des alluvions actuelles.

Caractéristiques hydrauliques

Autorisation de prélèvement :

Départ : PVC DN 110

Traitement : Désinfection par chloration gazeuse automatique directement dans le puits et lampe UV

Adduction vers : Station de reprise et réservoir de Santa-Maria-Poggio

Vulnérabilité : Les risques de pollution chimiques sont à priori inexistants, compte tenu l'absence d'activité agricole en amont du site. Cependant, des contaminations bactériologiques peuvent provenir du lessivage des versants et de la RT par les eaux pluviales. De plus, présence d'un poste de relavage des eaux usées à proximité.

Observations :

Description :

Le puits de Bucatoggio est utilisé seulement en période estivale.
Il date de 1977, des travaux de réhabilitation ont été réalisés depuis. La profondeur du puits est de 20 m.
Le puits se présente sous la forme d'un regard métallique de 220 cm de diamètre équipés de 2 regards d'accès verrouillés.
Le regard est équipé de barreaux anti-chute.
La chloration se fait directement dans le puits puis elle est désinfectée par lampe UV avant sa distribution.
Le puits est équipé de 2 pompes (1 pompe pour la chloration et 1 pompe pour le forage) et d'une sonde télégérée afin de suivre la hauteur d'eau.
Le site est sécurisé par une clôture d'une hauteur de 1,30 m et d'un portillon d'accès verrouillable.

Le départ du pompage de Bucatoggio est équipé d'un compteur Itron télégéré C48 équipé d'une tête Itron K=100.
La vidange est équipée d'un compteur Woltex non télégéré.

Le puits est siué sur une parcelle appartenant au syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani

Vues de l'environnement

Local

Puits

Schéma fonctionnement

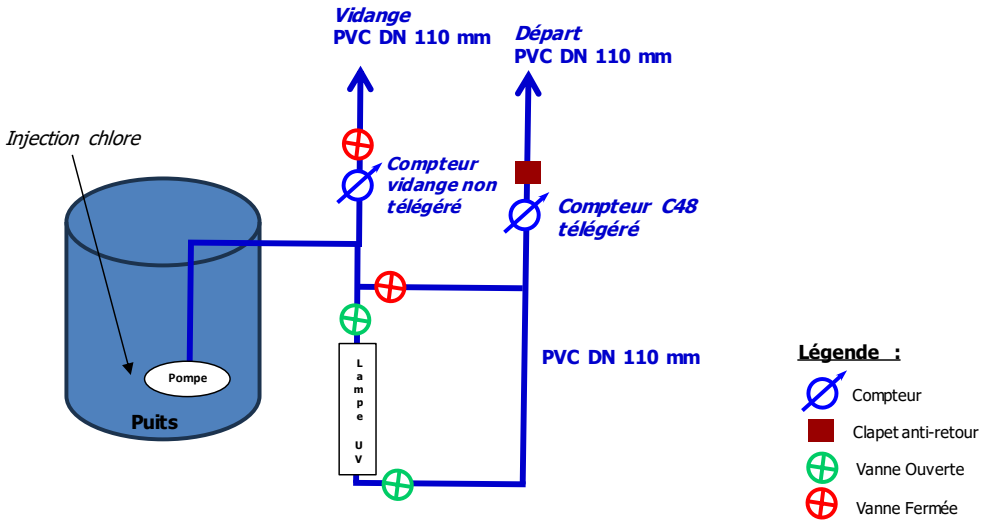

4.7 Foncier des prélèvements AEP

L'ensemble des prélèvements AEP sont situés sur des parcelles appartenant au Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani.

Tableau 29 : Foncier des prélèvements AEP (source : syndicat)

Prélèvements AEP	Localisation	Localisation Périmètre de Protection Immédiate (selon Arrêté de DUP)	Parcelle appartenant au syndicat	Parcelle privée
Captages des sources de Murmurio	Parcelle n° 370- section A3 Commune Loreto-di-Casinca	Une partie de la parcelle n° 370- section A3 Commune Loreto-di-Casinca	x	
	Parcelle n° 491 section A3 Commune Loreto-di-Casinca	Une partie de la parcelle n° 491 section A3 Commune Loreto-di-Casinca	x	
		Une partie de la parcelle n° 492 section A3 Commune Loreto-di-Casinca	x	
Forage Saint-Just	Parcelle n° 901 section A3 Commune de Vescovato	Une partie de la parcelle n° 901 section A3 Commune de Vescovato [56 m²]	x	
Puits du Fium'Alto	Parcelle n° 609 section A7 Commune de Penta-di-Casinca	Une partie de la parcelle n° 609 section A7 Commune de Penta-di-Casinca [259 m²]	x	
Forage de Ficajola	Parcelle n° 1017 section A7 Commune de Penta-di-Casinca	Une partie de la parcelle n° 1017 section A7 Commune de Penta-di-Casinca [213 m²]	x	
Forage de Petrignani	Parcelle n° 126 section AH Commune de Santa-Lucia-di-Moriani	Une partie de la parcelle n° 126 section AH Commune de Santa-Lucia-di-Moriani [10 m²]	x	
Puits de Bucatoggio	Parcelle n° 505 - feuille 1 - section 0C Commune de Santa-Maria-Poggio	Non déclaré	x	

4.8 L'achat d'eau brute auprès de l'OEHC

Les ressources en eau étaient devenues insuffisantes afin de répondre aux besoins estivaux.

Afin de pallier au manque d'eau en période estivale, le syndicat intercommunal achète de l'eau brute à l'OEHC. Cette eau est une eau de surface nécessitant une désinfection avant de pouvoir être distribuer.

Dans un premier temps, pendant 3 ans, le syndicat intercommunal a loué une unité mobile de traitement. Cette unité conteneurisée, acheminée depuis le continent représentait un coût et des contraintes importantes.

C'est pourquoi en 2022, le syndicat a fait construire une unité de traitement à Vescovato. Le traitement est réalisé par filtre bicouche filtralite/charbon actif. La capacité de traitement de la station est de 50 m³/h.

Le compteur d'entrée de l'usine de traitement correspond au compteur utilisé pour la facturation.

L'eau traitée est ensuite injectée dans la canalisation d'adduction reliant le forage de Saint-Just au réservoir de Suertolo.

4.9 Qualité des eaux

4.9.1 Traitement de l'eau

La désinfection de l'eau s'effectue actuellement par ajout de chlore gazeux ou javel sur les sites suivants :

Tableau 30 : Moyens de désinfection utilisés

Site	Réactif utilisé	Etat	Photos
Réseau d'adduction des captages des sources de Murmurio	Javel	Local de javellisation : GC extérieur et intérieur dans un état correct. Accessible par une porte métallique verrouillable comprenant des aérations (haute et basse). Coffret électrique en bon état et verrouillable.	
Station de pompage Forage Saint-Just	Chlore gazeux (2 bouteilles)	Local de chloration : GC extérieur et intérieur en mauvais état. Le GC de la station de pompage dans son ensemble est sur le point de s'effondrer. Accessible par une porte métallique verrouillable comprenant des aérations (haute et basse). Présence d'un panneau sur la porte avertissant sur la présence de chlore dans le local. Coffret électrique verrouillable.	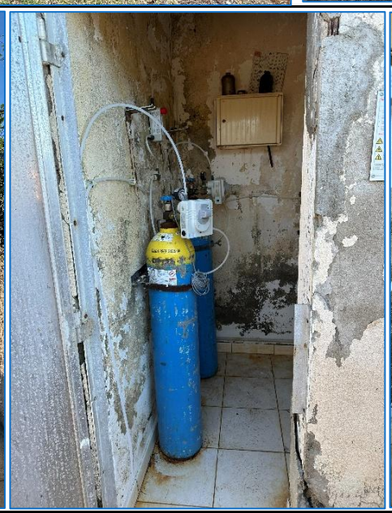 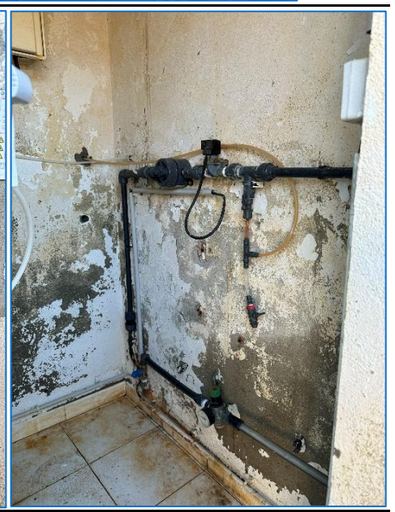

Site	Réactif utilisé	Etat	Photos
Station de pompage Puits du Fium'Atlo	Chlore gazeux (2 bouteilles)	<u>Local de chloration :</u> GC extérieur et intérieur dans un état correct. Accessible par une porte métallique verrouillable comprenant des aérations ? (à confirmer) Présence d'un panneau sur la porte avertissant sur la présence de chlore dans le local ? (à confirmer)	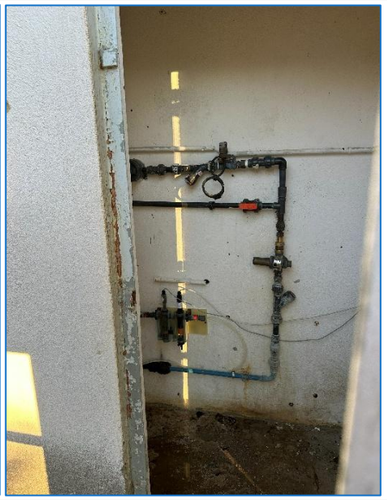
Station de pompage Forage de Ficajola	Chlore gazeux (2 bouteilles)	<u>Local de chloration :</u> GC extérieur et intérieur dans un état correct. Accessible par une double-porte métallique verrouillable ne comprenant pas d'aérations. Présence d'un panneau sur la porte avertissant sur la présence de chlore dans le local.	

Site	Réactif utilisé	Etat	Photos
Station de reprise de Taglio	Chlore gazeux	<u>Armoire de chloration :</u> Armoire en bon état et verrouillable. Présence d'aérations (haute et basse). Présence d'un panneau sur la porte avertissant sur la présence de chlore dans l'armoire.	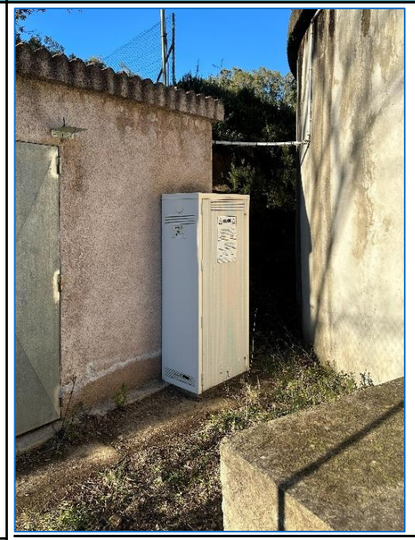
Station de pompage Forage de Petrignani	Chlore gazeux (2 bouteilles)	<u>Local de chloration :</u> GC extérieur et intérieur dans un état correct. Accessible par une porte métallique verrouillable comprenant des aérations (haute et basse). Présence d'un panneau sur la porte avertissant sur la présence de chlore dans le local.	

Site	Réactif utilisé	Etat	Photos
Station de pompage Puits de Bucatoggio	Chlore gazeux (1 bouteille) + Lampe UV	<u>Local de chloration :</u> GC extérieur et intérieur dans un état correct. Accessible par une porte métallique verrouillable ne comprenant pas d'aérations. Présence d'aérations dans le local. Présence d'un panneau sur la porte avertissant sur la présence de chlore dans le local. Coffret électrique verrouillable. <u>Lampe UV :</u> Lampe UV située en extérieure. Bon état général.	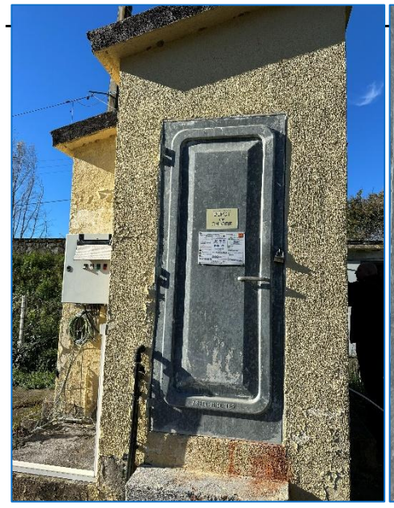

Usine de traitement de Vescovato :

Afin de pallier au manque d'eau en période estivale, le syndicat intercommunal achète de l'eau brute à l'OEHC. Cette eau est une eau de surface nécessitant une désinfection avant de pouvoir être distribuer.

Dans un premier temps, pendant 3 ans, le syndicat intercommunal a loué une unité mobile de traitement. Cette unité conteneurisée, acheminée depuis le continent représentait un coût et des contraintes importantes.

C'est pourquoi en 2022, le syndicat a fait construire une unité de traitement à Vescovato, au lieu-dit Torra. Le traitement est réalisé par filtre bicouche filtralite/charbon actif. La capacité de traitement de la station est de 50 m³/h à une pression comprise entre 1 et 4 bars.

La filière de traitement fonctionne de la façon suivante :

- l'eau brute de l'OEHC est détendue afin d'obtenir une pression comprise entre 1 et 4 bars ;
- une vanne de régulation permet de réguler le débit à une valeur comprise entre 0 et 50 m³/h ;
- le débit d'entrée est mesuré par un débitmètre électromagnétique ;
- la demande en eau est pilotée par une régulation du niveau dans les cuves ;
- un turbidimètre et un pH-mètre assurent le contrôle de la qualité de l'eau entrante ;
- en cas de turbidité > 5 NTU, une injection de coagulant est possible ;
- l'eau est ensuite dirigée dans un filtre bicouche composé de filtralite et de charbon actif en grain ;
- l'eau est ensuite désinfectée par rayonnement ultraviolet (réacteur UV) ;
- elle est ensuite dirigée vers une cuve où une injection de javel est effectuée pour assurer la désinfection finale ;
- l'eau traitée est comptabilisée par un débitmètre avant d'être injectée au réseau d'adduction reliant le forage de Saint-Just et le réservoir de Suertolo.

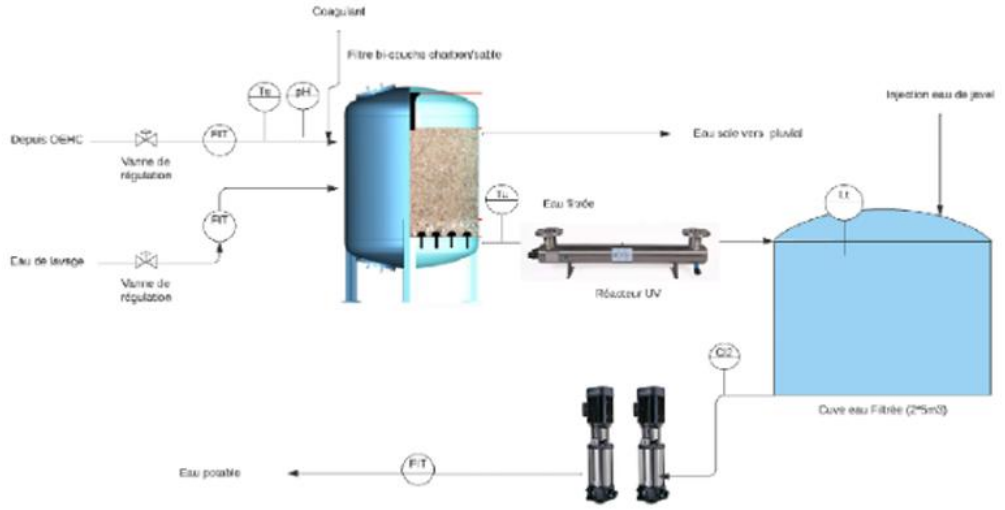

Figure 17 : schéma de fonctionnement de l'unité de traitement de Vescovato (source : Kyrnolia)

PHOTOS

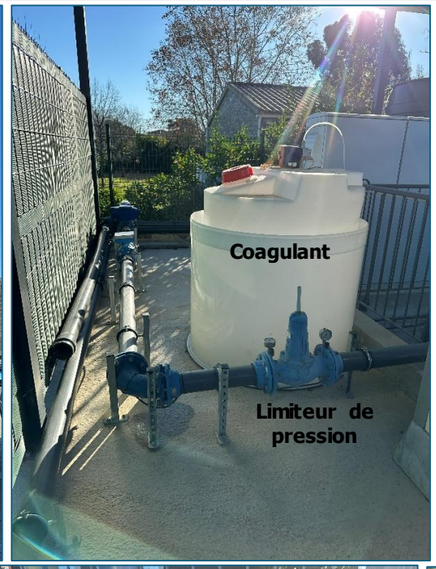
Coagulant
Limiteur de pression

Débitmètre entrée

Débitmètre Sortie

Filtre bicouche filtralite/charbon actif

Réacteur UV

Bâches javelisation

Pompes

4.9.2 Consommations des réactifs

La société fermière nous a fourni les données suivantes concernant la consommation des réactifs de 2020 à 2024.

La consommation des réactifs (chlore et javel) depuis 2020 est récapitulé dans les graphiques suivants :

Tableau 31 : Consommation de chlore en kg de 2020 à 2024 (source : Kyrnolia)

Consommation de chlore [kg de chlore / an]	2020	2021	2022	2023	2024
Pompage Saint-Just	98	98	98	147	147
Pompage Ficajola	196	196	245	245	245
Pompage Fium'Alto	147	196	196	196	196
Pompage Petrignani	98	147	147	147	147
Captages des sources de Murmurio	45	60	60	45	-
TOTAL	**584**	**697**	**746**	**780**	**735**

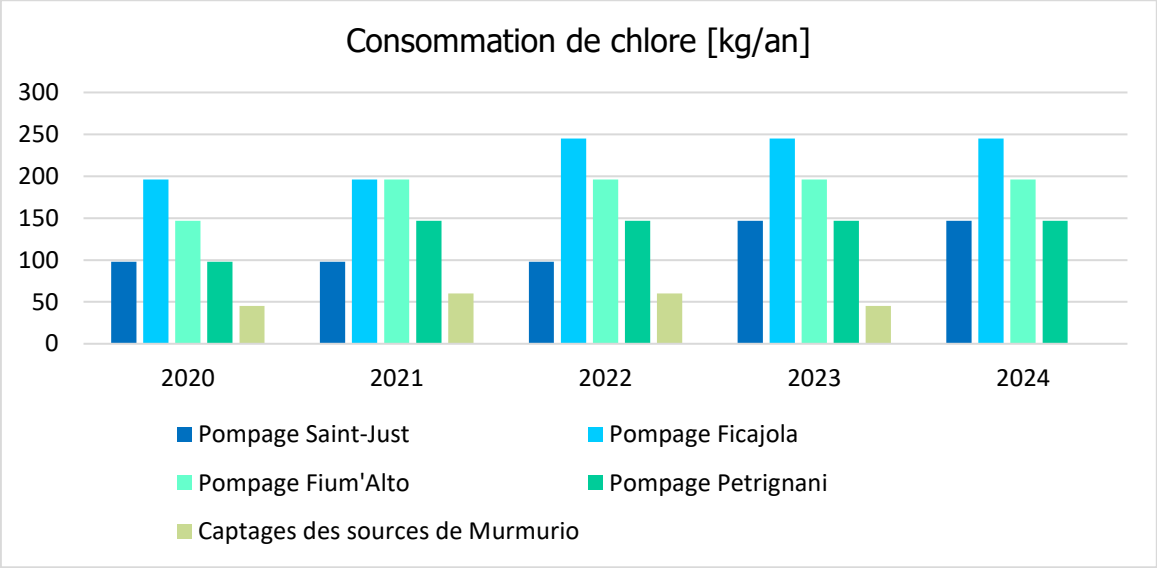

Graphique 6 : Evolution de la consommation de chlore en kg (source : Kyrnolia)

Tableau 32 : Consommation de javel en L de 2020 à 2024 (source : Kyrnolia)

Consommation de javel [L de javel / an]	2020	2021	2022	2023	2024
Captages des sources de Murmurio	-	-	-	40	620
Station UMT	-	-	440	560	520
TOTAL	**0**	**0**	**440**	**600**	**1 140**

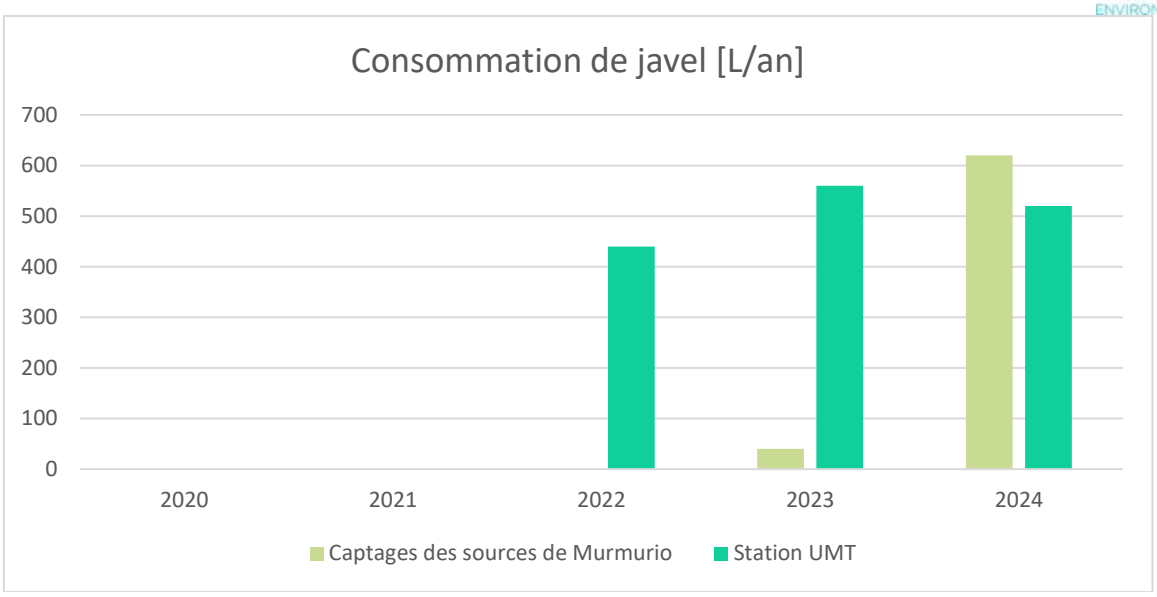

Graphique 7 : Evolution de la consommation de javel en L (source : Kyrnolia)

Entre 2020 et 2024, la consommation de chlore a connu une augmentation régulière, passant de 584 kg en 2020 à un maximum de 780 kg en 2023, avant de diminuer légèrement à 735 kg en 2024. Parallèlement, l'usage de javel a été introduit en 2022 avec la création de l'Usine de Traitement à Vescovato avec une consommation de 440 L, puis a fortement progressé pour atteindre 1 140 L en 2024, principalement du fait de l'augmentation de la consommation de l'usage de javel pour le traitement des eaux des captages des sources.

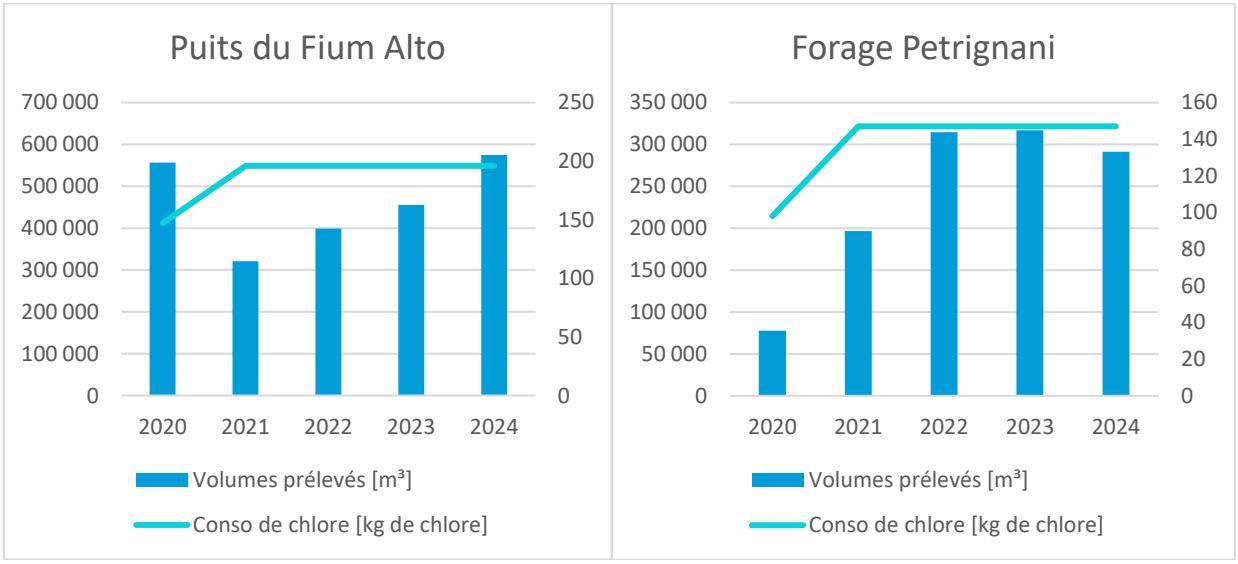

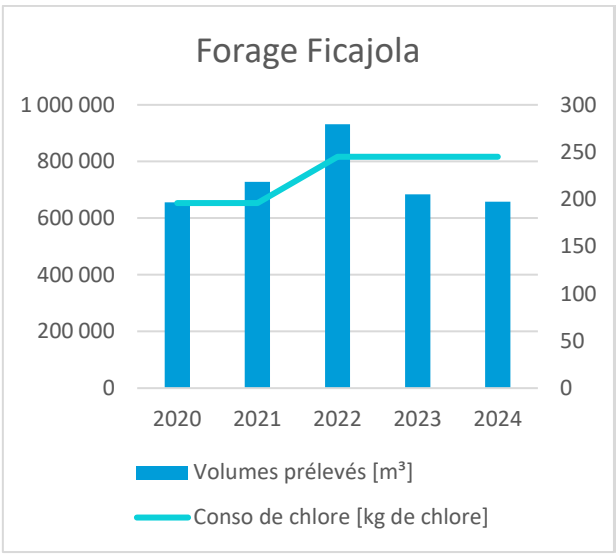

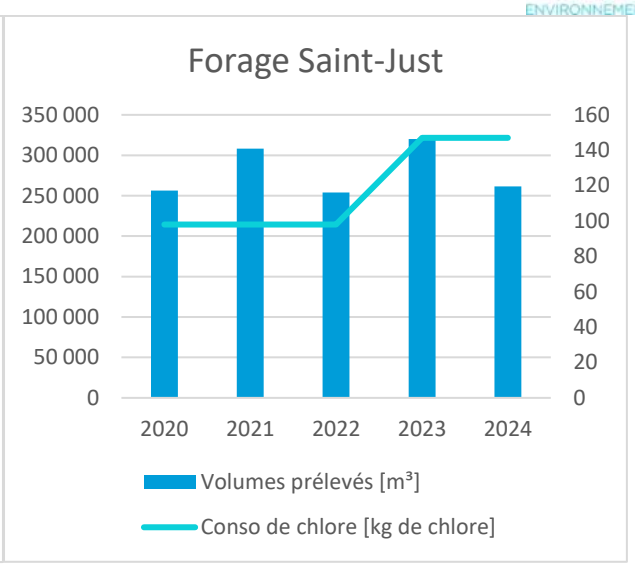

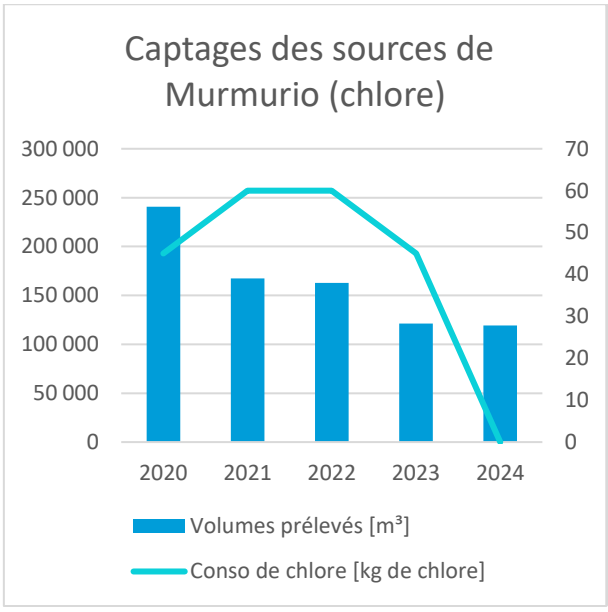

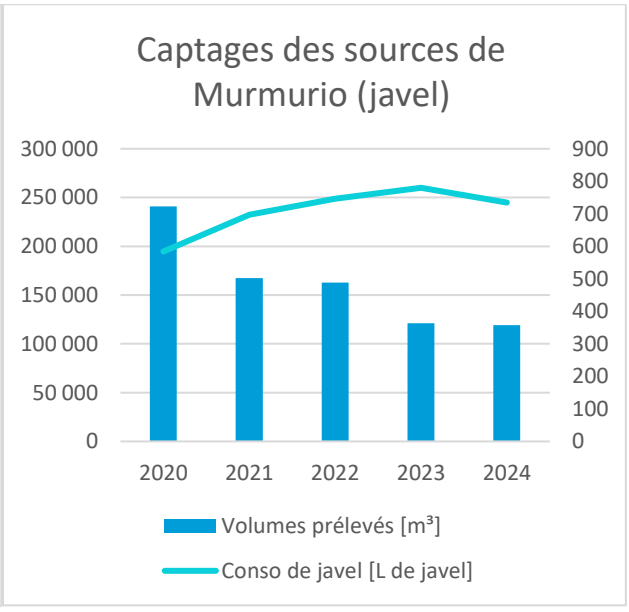

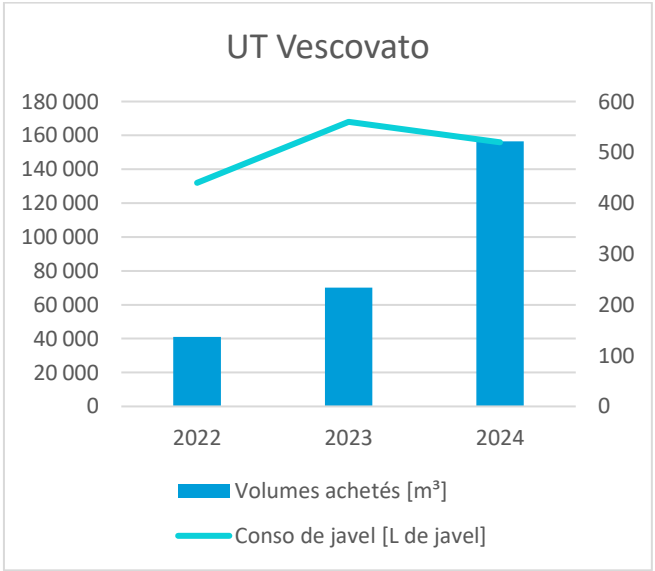

Graphiques 8 : Comparaison des volumes prélevés et des consommations de réactifs pour chaque unité de production (source : Kyrnolia)

4.9.3 Résultats d'analyses

Les eaux distribuées font l'objet d'analyses régulières réalisées par l'ARS tout au long de l'année. Les résultats des différents prélèvements sont consultables sur le site de l'ARS. Le tableau ci-dessous présente, pour chaque année de 2021 à 2025, un récapitulatif du respect des limites et références de qualité.

Tableau 33 : Synthèses des analyses règlementaires de 2021 à 2025 (source : ARS)

			2021	2022	2023	2024	2025
VESCOVATO	Commune de prélèvement VESCOVATO	Nombre d'analyses réalisées	15	16	15	17	15
		Respect des limites de qualité[1]	93%	100%	100%	100%	100%
		Respect des références de qualité[2]	80%	88%	80%	41%	80%
	Commune de prélèvement PENTA-DI-CASINCA	Nombre d'analyses réalisées	2	3	4	3	2
		Respect des limites de qualité[1]	100%	100%	100%	100%	100%
		Respect des références de qualité[2]	50%	67%	75%	100%	100%
FOLELLI	Commune de prélèvement PENTA-DI-CASINCA	Nombre d'analyses réalisées	16	19	16	19	13
		Respect des limites de qualité[1]	100%	100%	100%	100%	100%
		Respect des références de qualité[2]	100%	95%	100%	84%	77%
MORIANI	Commune de prélèvement SAN-NICOLAO	Nombre d'analyses réalisées	2	2	2	2	2
		Respect des limites de qualité[1]	100%	100%	100%	100%	100%
		Respect des références de qualité[2]	100%	100%	100%	100%	100%
	Commune de prélèvement SANTA-LUCIA-DI-MORIANI	Nombre d'analyses réalisées	8	14	11	13	12
		Respect des limites de qualité[1]	100%	100%	100%	100%	100%
		Respect des références de qualité[2]	88%	86%	91%	85%	83%
	Commune de prélèvement SANTA-MARIA-POGGIO	Nombre d'analyses réalisées	2	2	2	2	2
		Respect des limites de qualité[1]	100%	100%	100%	100%	100%
		Respect des références de qualité[2]	50%	100%	100%	100%	50%
TOTAL SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI		**Nombre d'analyses réalisées**	**45**	**56**	**50**	**56**	**46**
		Respect des limites de qualité[1]	**98%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**
		Respect des références de qualité[2]	**87%**	**89%**	**90%**	**73%**	**80%**

[1] Limites de qualité : Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

[2] Références de qualité : Valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes (voir critère de qualité ou exigences de qualité).

Des critères de qualité (ou exigences de qualité) sont fixés par la réglementation. D'une manière générale, les eaux « ne doivent pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ».

De plus, des limites de qualité sont fixées pour les paramètres de santé (microbiologiques ou chimiques) et des références de qualité sont définies pour les paramètres indicateurs du fonctionnement des installations de production et de distribution de l'eau.

Le respect des limites de qualité constitue une contrainte sévère. Si une référence de qualité n'est pas satisfaite et que l'eau présente un risque pour la santé des personnes, le responsable de la distribution est tenu de prendre des mesures correctives.

Au cours de ces dernières années (2021 à 2015), les analyses en différents points de la chaîne d'alimentation en eau potable des communes desservies par le syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani ont permis de mettre en évidence la bonne qualité générale de l'eau distribuée (conforme à la législation) :

- 99,6% des analyses conformes aux limites de qualité ;
- 83,6% des analyses conformes aux références de qualité.

Un dépassement des limites de qualité a toutefois été relevé le 19 juillet 2021 à Vescovato, lié à la présence de germes témoins d'une contamination fécale.

Les dépassements des références de qualité observés concernent principalement :

- l'équilibre calcocarbonique (eau agressive) ;
- la faible minéralisation de l'eau (conductivité < 200 µS/cm) ;
- la température trop élevée de l'eau (> 25 °C) ;
- la concentration excessive en carbone organique total (> 2 mg(C)/L).

4.10 Volumes prélevés

Kyrnolia nous a fourni le suivi des volumes prélevés entre 2019 et 2024 pour les différents prélèvements AEP. L'ensemble des données est synthétisé dans les tableaux et graphiques ci-dessous.

De manière générale, pour l'ensemble des ressources exploitées par le Syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani, les volumes prélevés entre 2019 et 2024 ont augmenté d'environ 9,2 %. Cependant, une baisse des prélèvements est observée depuis 2022, principalement en raison de l'achat d'eau brute auprès de l'OEHC, qui permet de réduire la sollicitation des autres ressources.

Concernant les captages des sources de Mumurio, on remarque une forte sollicitation entre 2019 et 2020 (+429,3 %, suivie d'une baisse continue à partir de 2020. En 2024, le volume prélevé au niveau des captages de source est ainsi réduit de moitié par rapport à celui enregistré en 2020.

Pour le forage de Saint-Just, les volumes prélevés connaissent une progression régulière de 2019 à 2021 (+36 %), avant de diminuer en 2022 (-17,6 %). En 2023, ils atteignent leur niveau maximal sur la période (320 196 m³), puis repartent à la baisse en 2024 pour s'établir à 261 560 m³.

Le puits du Fium'Alto est une ressource stratégique, représentant une part importante du total (≈25 % en moyenne). On remarque une importante baisse de sollicitation entre 2020 et 2021(-42 %) pouvant s'expliquer par la réalisation de travaux au niveau du forage. Dès 2022, le volume repart à la hausse (+24 %), poursuivant une remontée continue jusqu'en 2024, où il atteint son niveau le plus élevé (574 701 m³).

Le forage de Ficajola constitue la principale ressource du territoire, avec près de 35 % du volume total prélevé. Après une nette diminution en 2020 (-21%), les prélèvements repartent à la hausse en 2021 et 2022, atteignant un record de plus de 930 000 m³ en 2022 (+28 %). Ils connaissent ensuite une nouvelle baisse en 2023 et 2024, pour s'établir à 657 622 m³ en 2024.

Après une forte diminution en 2020 (-47%), les volumes prélevés au niveau du forage de Petrignani ont plus que quadruplé en trois ans, passant de 77 647 m³ à plus de 314 000 m³ en 2022. Depuis 2022, la ressource reste élevée et stable (≈300 000 m³/an).

Le puits de Bucatoggio apparaît comme une source de secours, mobilisée selon les besoins. L'absence totale d'activité en 2019–2020 et 2022 montre qu'il n'est pas intégré dans le fonctionnement normal du réseau. Son activation en 2021, 2023 et 2024 pourrait correspondre à des épisodes de tension sur d'autres ressources.

Entre 2019 et 2024, on remarque une tendance à la hausse quant à la sollicitation des captages des sources de Murmurio (+ 162,3 %), du forage Saint-Just (+ 15,9 %), du forage de Petrignani (+ 97,0 %), du Puits du Fium'Alto (+5,1%) tandis que le forage de Ficajola semble quant à lui moins sollicité (-21,4 %).

Entre 2023 et 2024, le volume prélevé total a diminué légèrement (-0,2 %).

Tableau 34 : Volumes produits par ressource entre 2019 et 2024 (source : Kyrnolia)

Volumes prélevés [m³]	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
UP Vescovato **Captages des sources de Murmurio**	45 490	240 793	167 471	162 931	121 212	119 313	**142 868**
		429,3%	*-30,5%*	*-2,7%*	*-25,6%*	*-1,6%*	
UP Saint-Just **Forage Saint-Just**	225 584	256 372	308 024	253 794	320 196	261 560	**270 922**
évolution		*13,6%*	*20,1%*	*-17,6%*	*26,2%*	*-18,3%*	
UP Fium Alto **Puits du Fium'Alto**	546 910	556 693	320 529	398 966	455 825	574 701	**475 604**
évolution		*1,8%*	*-42,4%*	*24,5%*	*14,3%*	*26,1%*	
UP Ficajola **Forage Ficajola**	837 067	656 222	728 690	931 745	684 432	657 622	**749 296**
évolution		*-21,6%*	*11,0%*	*27,9%*	*-26,5%*	*-3,9%*	
UP Petrignani **Forage Petrignani**	147 929	77 647	196 580	314 707	316 725	291 401	**224 165**
évolution		*-47,5%*	*153,2%*	*60,1%*	*0,6%*	*-8,0%*	
UP Bucatoggio **Puits Bucatoggio**	0	0	87 945	0	73 784	63 514	**37 541**
évolution		-	-	*-100,0%*	-	*-13,9%*	
UT Vescovato	0	0	0	0	0	-	**0**
évolution		-	-	-	-		
TOTAL	**1 802 980**	**1 787 727**	**1 809 239**	**2 062 143**	**1 972 174**	**1 968 111**	**1 900 396**
évolution		*-0,8%*	*1,2%*	*14,0%*	*-4,4%*	*-0,2%*	

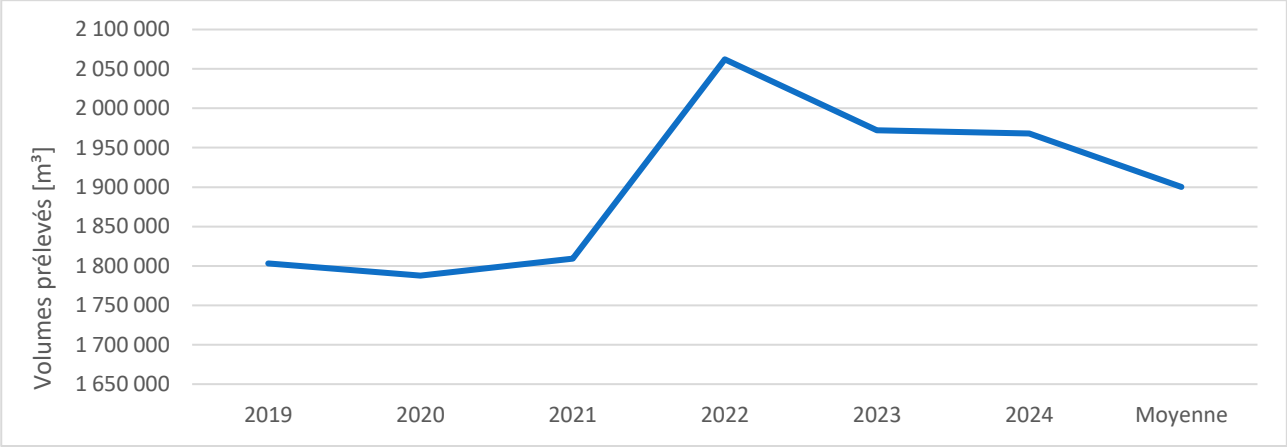

Graphique 9 : Volumes annuels prélevés entre 2019 et 2024 (source : Kyrnolia)

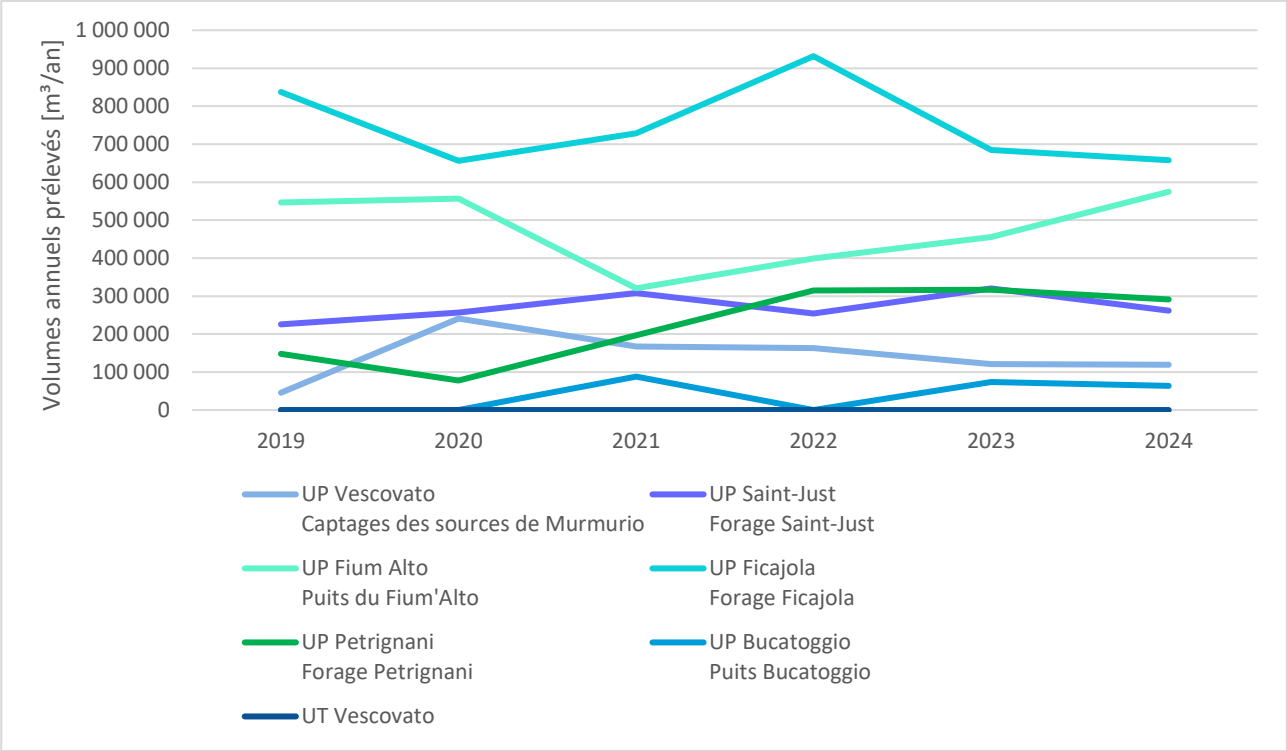

Graphique 10 : Volumes annuels prélevés au niveau des ressources AEP entre 2019 et 2024 (source : Kyrnolia)

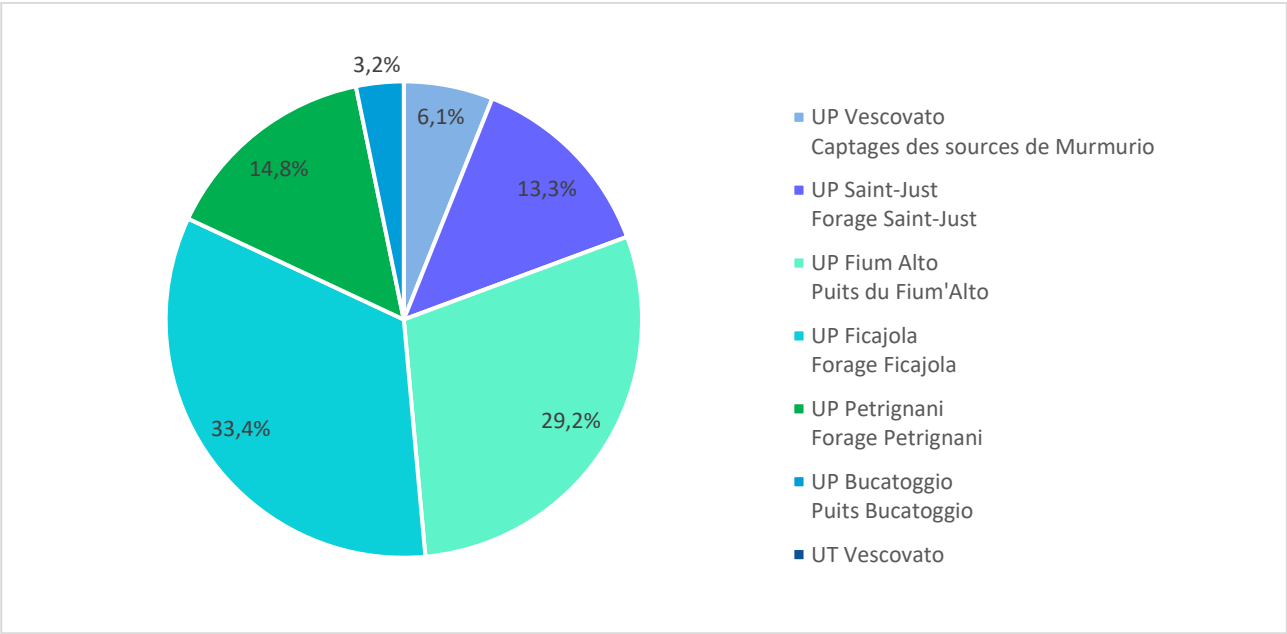

Graphique 11 : Répartition des volumes prélevés en 2024 (source : Kyrnolia)

En 2024, la répartition des prélèvements met en évidence la prédominance du forage de Ficajola, qui représente 33,4 % du volume total. Viennent ensuite le puits du Fium'Alto (29,2 %), puis les forages de Saint-Just et de Petrignani, dont les contributions sont quasi équivalentes (13,3 % et 14,8 %). Les captages des sources de Murmurio représentent 6,1 % des volumes, tandis que le puits de Bucatoggio contribue à hauteur de 3,2 %. À noter que ce dernier n'a été mobilisé qu'en 2021 et depuis 2023, et que l'unité de traitement de Vescovato n'a pas été utilisée sur la période.

L'Arrêté Préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (n°04/50 28 en date du 10 mars 2004 modifié par l'arrêté n°2006-68-10 en date du 9 mars 2006) fixe les volumes maximaux prélevés sur le milieu comme suit :

- captages des sources de Murmurio : aucune limitation ;
- puits du Fium'Alto : 80 m³/h ;
- forage de Ficajola : 100 m³/h ;
- forage de Saint-Just : 40 m³/h ;
- forage de Petrignani : 50 m³/h.

Si on ramène les débits précédents à l'année, nous obtiendrons :

- captages des sources de Murmurio : aucune limitation ;
- puits du Fium'Alto : 700 800 m³/an ;
- forage de Ficajola : 876 000 m³/an ;
- forage de Saint-Just : 350 400 m³/an ;
- forage de Petrignani : 438 000 m³/an.

Le puits de Bucatoggio est abandonné selon l'ARS donc aucun volume autorisé n'est fixé.

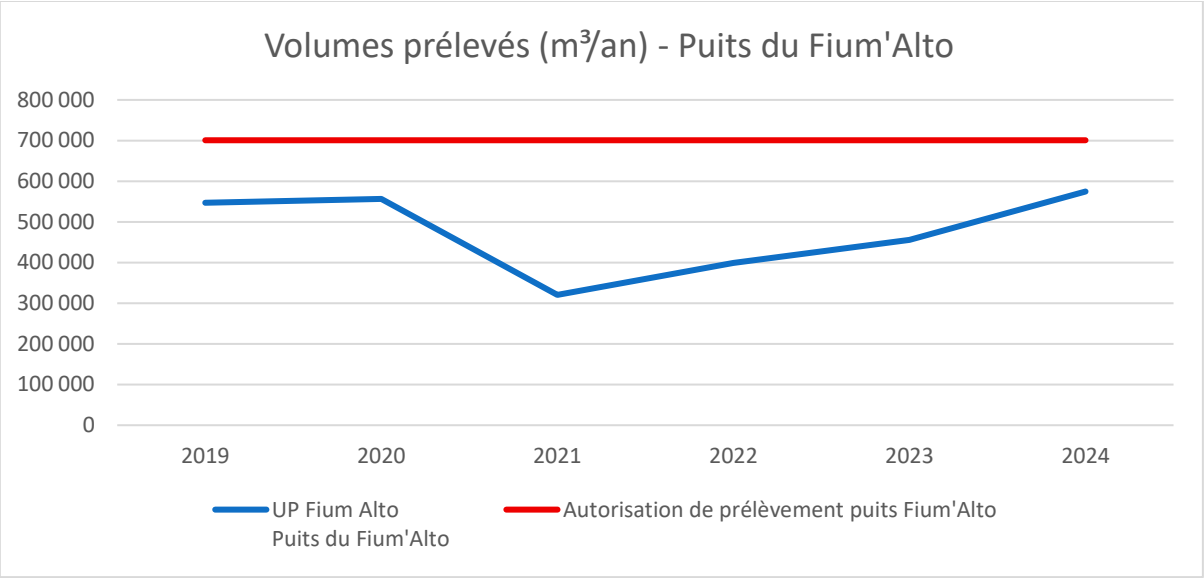

Graphique 12 : Volumes annuels prélevés au niveau du puits du Fium'Alto entre 2019 et 2024

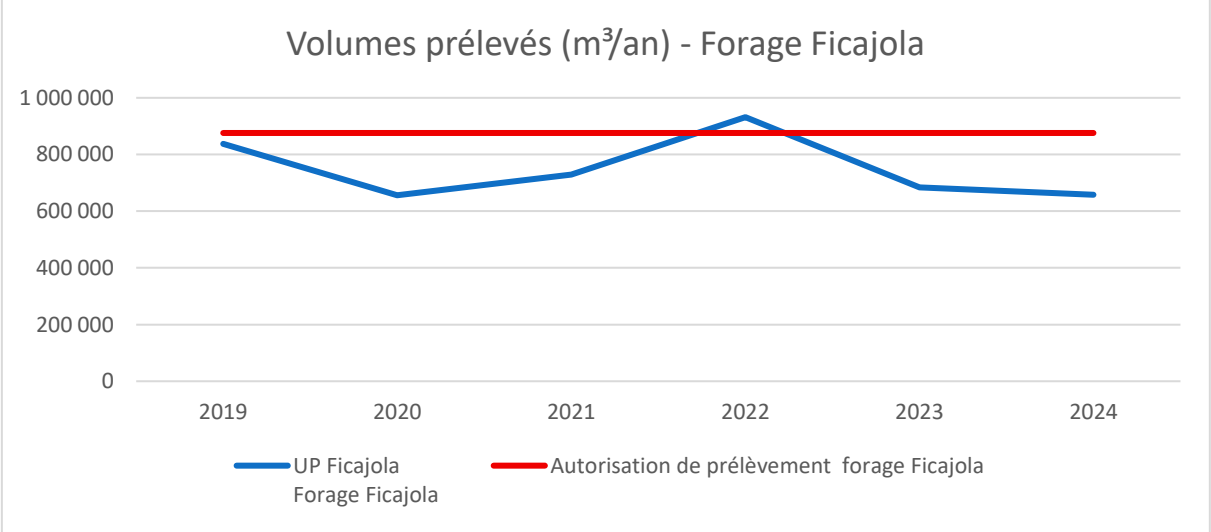

Graphique 13 : Volumes annuels prélevés au niveau du forage de Ficajola entre 2019 et 2024

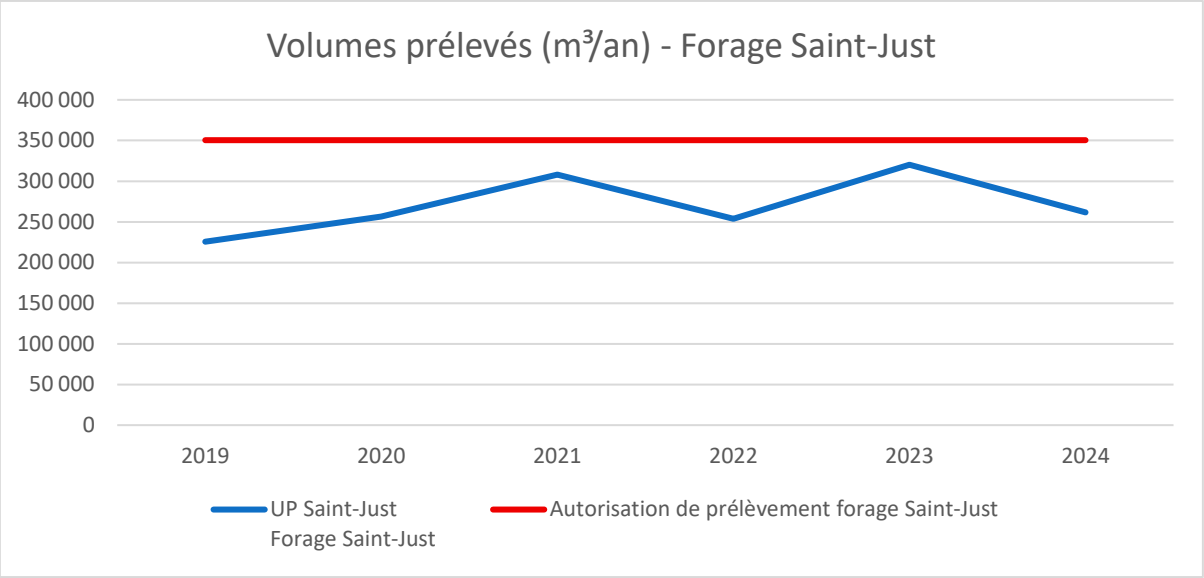

Graphique 14 : Volumes annuels prélevés au niveau du forage Saint-Just entre 2019 et 2024

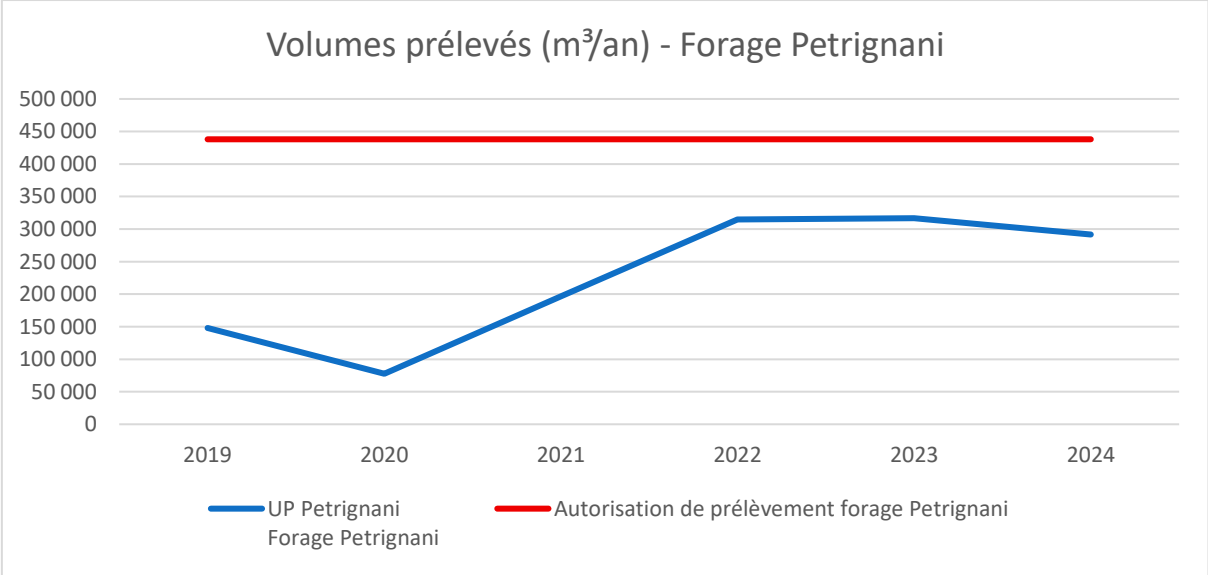

Graphique 15 : Volumes annuels prélevés au niveau du forage de Petrignani entre 2019 et 2024

Entre 2019 et 2024, les autorisations de prélèvements ont été respectés pour le puits du Fium'Alto, le forage de Saint-Just et le forage de Petrignani.

Concernant le forage de Ficajola, on note que le volume prélevé en 2022 était supérieur au volume maximal autorisé par la DUP (931 745 m³ pour un volume autorisé de 876 000 m³).

En réalité, ponctuellemet, les volumes horaires peuvent être dépassés en période de pointe car les capacités des groupes de pompage sont supérieures aux volumes autorisés.

4.11 Volumes achetés

Kyrnolia nous a fourni le suivi des volumes achetés depuis 2020 et 2024, cela concerne l'achat d'eau brute auprès de l'OEHC.

L'ensemble des données est synthétisé dans le tableau et graphique ci-dessous.

Tableau 35 : Volumes achetés entre 2020 et 2024 (source : Kyrnolia)

Volumes achetés [m³]	2020	2021	2022	2023	2024
Volume eau brute achetée à l'OEHC	0	37 091	41 031	70 133	156 550
évolution			*10,6%*	*70,9%*	*123,2%*

Tableau 36 : Volumes achetés entre 2020 et 2024 (source : Kyrnolia)

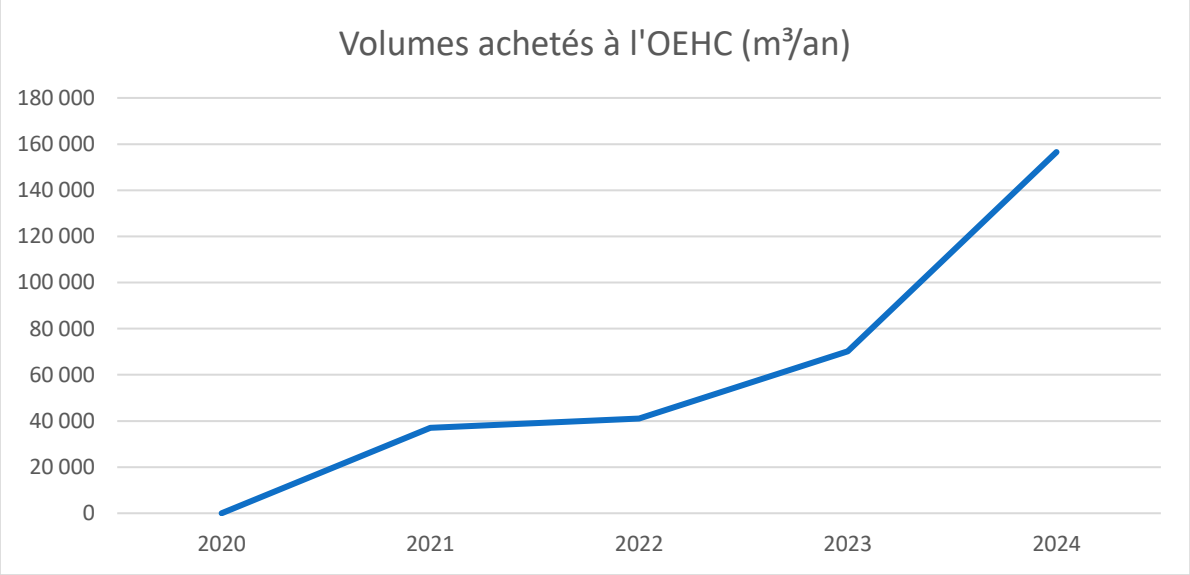

Graphique 16 : Volumes achetés de 2020 à 2024 (source : Kyrnolia)

4.12 Volumes vendus

Les volumes vendus sont synthétisés dans le tableau ci-dessous. Les données proviennent du dernier RPQS fournis par le fermier.

L'ensemble des données est synthétisé dans le tableau et graphique ci-dessous.

Tableau 37 : Volumes vendus entre 2020 et 2024 (source : Kyrnolia)

Volumes vendus [m³]	2020	2021	2022	2023	2024
Volumes vendus [m³]	1 005 507	1 107 169	1 256 696	1 186 665	1 213 370
évolution		*10,1%*	*13,5%*	*-5,6%*	*2,3%*
dont clients individuels	791 179	869 678	906 261	872 800	881 891
dont clients industriels	407	706	853	1 218	2
dont clients collectifs	89 241	114 059	136 375	145 613	160 608
dont fournitures temporaires	64	-	-	-	-
dont irrigations agricoles	1 074	1 205	1 115	5 198	3 087
dont bâtiments communaux	9 623	11 785	13 614	11 741	10 951
dont appareils publics	5 048	4 736	5 878	3 229	3 430
dont volume vendu à d'autres collectivités	-	-	-	-	**6 535**

Les volumes vendus à d'autres collectivités (dernière ligne du tableau) correspondent à la vente d'eau au village de Santa-Maria-Poggio.

Après une hausse cumulée d'environ 25 % entre 2020 et 2022, une légère baisse de 5,6 % a été observée en 2023, suivie d'un rebond modéré en 2024 (+2,3 %). La tendance globale reste donc positive et stable sur la période.

La distribution demeure très majoritairement destinée aux usages domestiques, représentant près de 73 % du total des volumes vendus en 2024. Les volumes consommés par les clients individuels ont augmenté régulièrement entre 2020 et 2022, atteignant un pic de 906 261 m³. Depuis 2023, ils ont légèrement reculé pour se stabiliser autour de 875 000 m³.

Les clients industriels, initialement très peu nombreux, ont vu leurs volumes augmenter légèrement jusqu'en 2023 avant de chuter brutalement en 2024, pour devenir quasiment négligeables.

Les clients collectifs affichent une croissance soutenue et continue sur toute la période. Leurs volumes sont passés de 89 241 m³ en 2020 à 160 608 m³ en 2024, soit une hausse de 80 %, représentant désormais 13,2 % des ventes totales.

Les volumes destinés à l'irrigation agricole sont restés faibles mais relativement stables jusqu'en 2022. Une hausse exceptionnelle en 2023 (5 198 m³) témoigne d'une demande accrue liée à des conditions climatiques plus sèches, avant un retour à la baisse en 2024.

Les bâtiments communaux, qui représentent environ 0,9 % du total en 2024, ont connu une hausse progressive jusqu'en 2022, puis une légère diminution à partir de 2023.

Enfin, les appareils publics (bornes, fontaines, équipements collectifs) présentent des volumes relativement stables, oscillant entre 3 000 et 6 000 m³ selon les années. En 2024, ils atteignent 3 430 m³

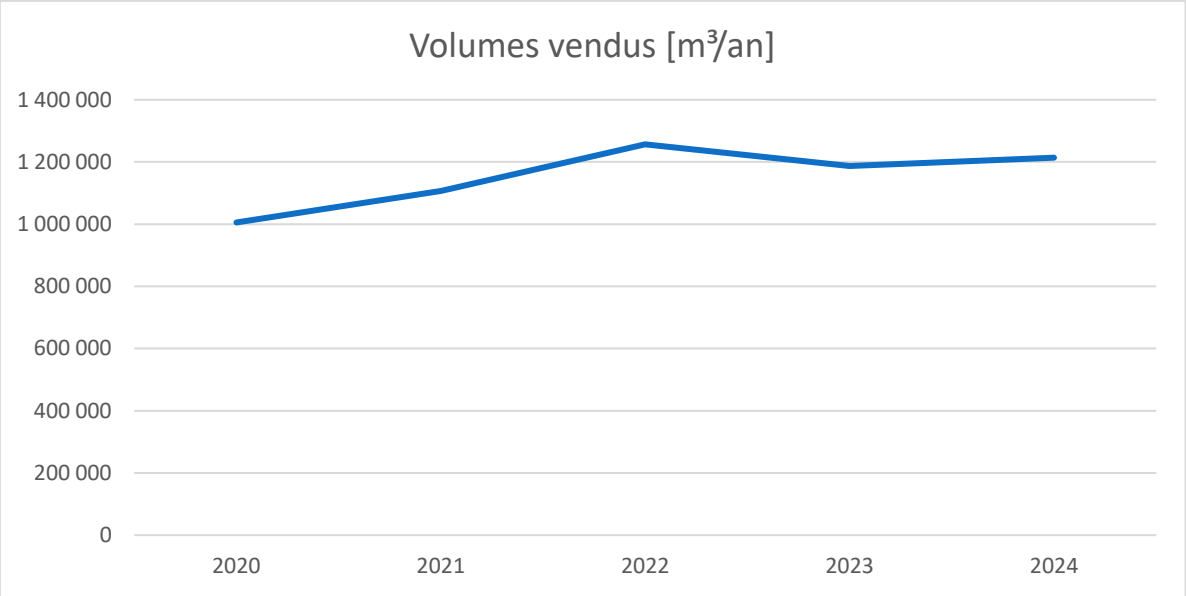

Graphique 17 : Volumes vendus entre 2020 et 2024 (source : Kyrnolia)

4.13 Bilan énergétique

Le bilan énergétique des installations de production est présenté dans le tableau ci-dessous. Les données sont extraites du RPQS de 2024.

Tableau 38 : Bilan énergétique des installations de production (source : Kyrnolia)

Bilan énergétique Installations de production	2020	2021	2022	2023	2024
UP Vescovato Captages des sources de Murmurio					
Energie facturée consommée [kWh]	187	184	178	172	
évolution		*-1,6%*	*-3,3%*	*-3,4%*	
UP Saint-Just Forage Saint-Just					
Energie facturée consommée [kWh]	149 594	192 061	164 614	189 453	188 025
évolution		*28,4%*	*-14,3%*	*15,1%*	*-0,8%*
Volume produit refoulé [m³]	256 372	307 524	253 794	320 196	261 560
UP Fium Alto Puits du Fium'Alto					
Energie facturée consommée [kWh]	310 913	201 865	244 655	255 053	343 648
évolution		*-35,1%*	*21,2%*	*4,3%*	*34,7%*
Volume produit refoulé [m³]	556 693	319 529	398 966	455 825	574 701
UP Ficajola Forage Ficajola					
Energie facturée consommée [kWh]	441 433	493 596	533 212	582 149	555 333
évolution		*11,8%*	*8,0%*	*9,2%*	*-4,6%*
Volume produit refoulé [m³]	656 222	727 730	931 745	684 432	657 622
UP Petrignani Forage Petrignani					
Energie facturée consommée [kWh]	38 306	110 693	145 324	149 507	149 771
évolution		*189,0%*	*31,3%*	*2,9%*	*0,2%*
Volume produit refoulé [m³]	77 647	195 580	314 707	316 725	291 401
UP Bucatoggio Puits Bucatoggio					
Energie facturée consommée [kWh]	364	48 748	20 783	38 561	36 932
évolution		*13292,3%*	*-57,4%*	*85,5%*	*-4,2%*
Volume produit refoulé [m³]		87 945	0	73 784	63 514
Energie facturée consommée totale [kWh]	**940 797**	**1 047 147**	**1 108 766**	**1 214 895**	**1 273 709**
évolution		*11,3%*	*5,9%*	*9,6%*	*4,8%*
Volume produit refoulé total [m³]	**1 546 934**	**1 638 308**	**1 899 212**	**1 850 962**	**1 848 798**
évolution		*5,9%*	*15,9%*	*-2,5%*	*-0,1%*

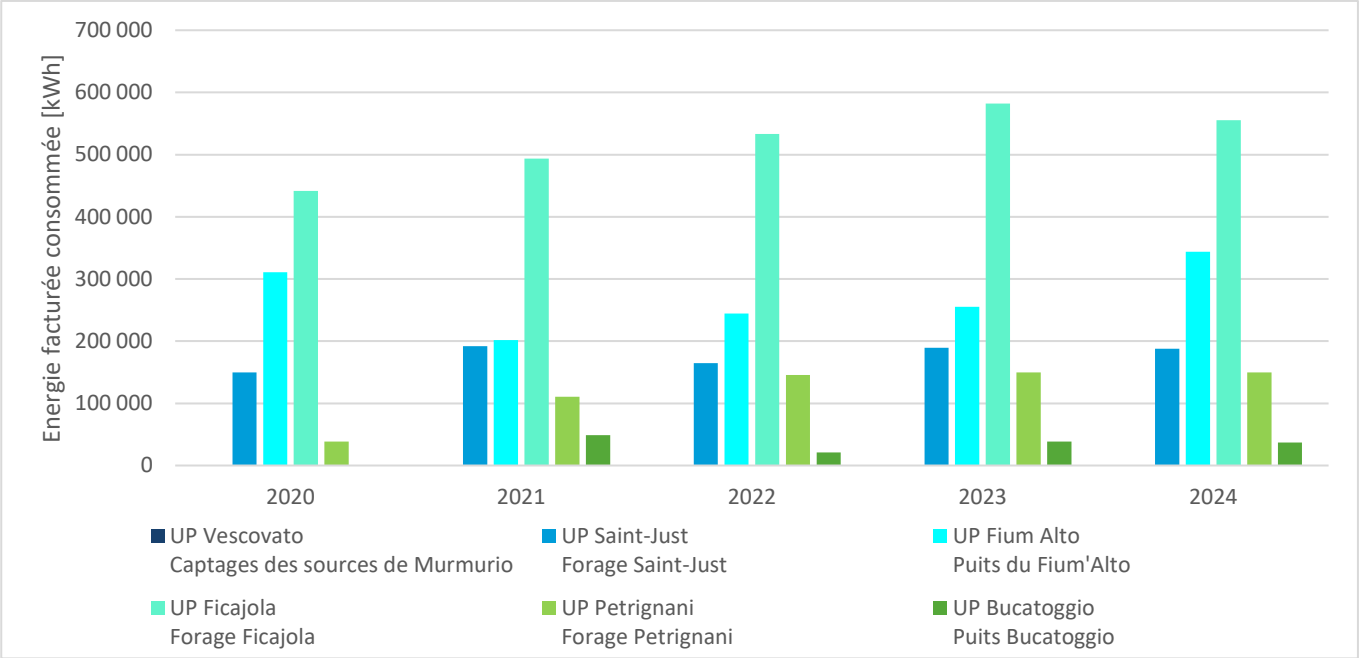

Graphique 18 : Bilan énergétique des installations de production (source : Kyrnolia)

L'énergie facturée consommée totale pour l'ensemble des sites de production a augmenté de 35,4 % entre 2020 et 2024 passant de 940 797 kWh à 1 273 709 kWh. Le volume produit refoulé total a quant à lui augmenté de 19,5 % entre 2020 et 2024.

Les deux sites majeurs (UP Ficajola et UP Fium Alto) représentent la majorité de la consommation totale, avec plus de 70 % du total cumulé. Les sites secondaires (UP Vescovato, UP Saint-Just, UP Petrignani et UP Bucatoggio) présentent des consommations plus modestes et relativement stables.

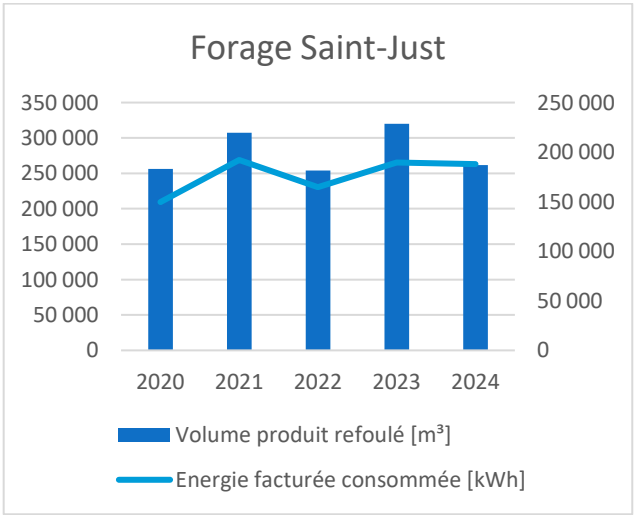

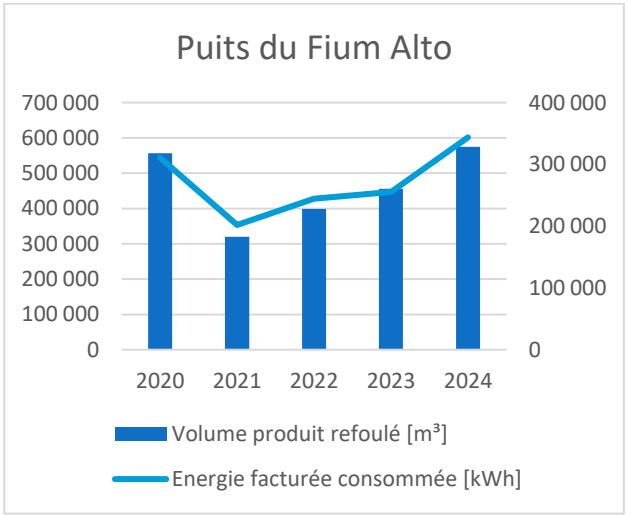

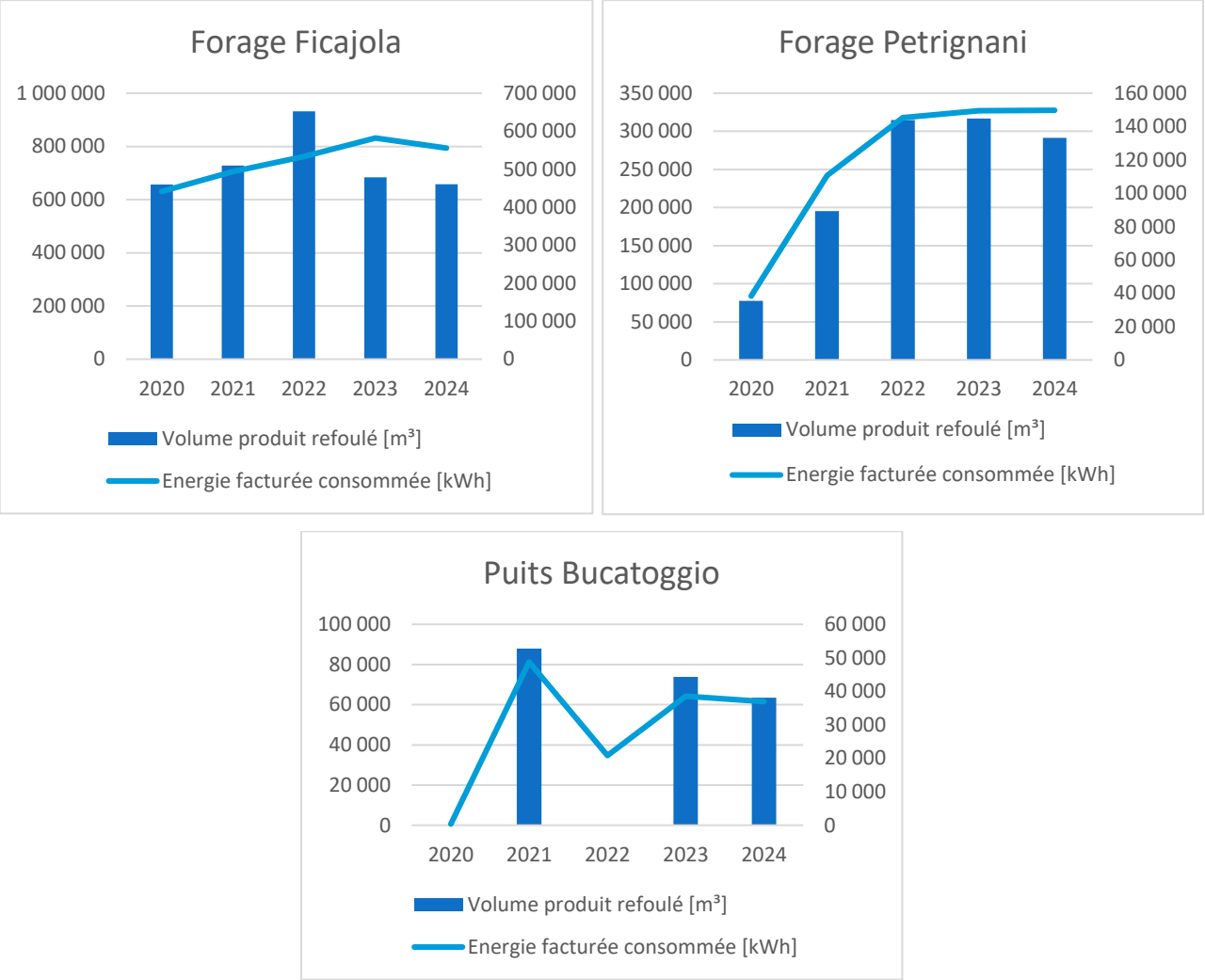

Graphiques 19 : Comparaison des volumes produits refoulés et de l'énergie facturée consommée pour chaque unité de production (source : Kyrnolia)

Une corrélation claire apparaît entre le volume produit refoulé et l'énergie facturée consommée pour les sites de Saint-Just, du puits du Fium Alto et du forage de Petrignani.

En revanche, pour le puits de Bucatoggio, cette corrélation n'est pas observée. En effet, aucun volume n'a été refoulé en 2022, alors que la consommation d'énergie facturée s'élevait tout de même à 20 783 kWh.

De même pour le forage de Ficajola, la corrélation entre le volume refoulé et l'énergie facturé apparait clairement en 2020 et 2021 puis n'est plus évidente depuis 2022 (travaux réalisés, changement de fonctionnement ?).

5 Réseaux

5.1 Canalisations

5.1.1 Linéaire

Le réseau d'eau potable du territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani s'étend sur un linéaire total de 257 km entre Vescovato et Santa-Maria-Poggio. L'évolution du linéaire de réseau depuis 2020 est présentée ci-après, les données sont issues du RPQS de 2024.

Les plans des réseaux AEP sont présentés en **Plans 1 (hors texte)**.

Tableau 39 : Evolution du linéaire de réseau d'eau potable (source : RPQS)

Canalisations	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire (km)	255	256,2	256,8	257	257,8
évolution		*0,5%*	*0,2%*	*0,1%*	*0,3%*
Longueur (ml)	254 971	256 242	256 819	256 988	257 786
dont canalisations	222 138	222 974	223 404	223 398	224 091
dont branchements	32 833	33 268	33 414	33 590	33 965

5.1.2 Fonction

Kyrnolia nous a fourni le document SIG du système AEP de la Casinca à Moriani comprenant la fonction de chaque canalisation (transport, distribution, incendie …). L'ensemble des données est synthétisé dans le tableau.

Tableau 40 : Fonction des canalisations (source : Kyrnolia)

Fonction	Longueur (ml)	%
Distribution	209 674,90	93,20%
Transport	7 725,26	3,43%
Vidange	894,74	0,40%
Incendie	29,90	0,01%
Non déterminé	6 648,79	2,96%

La fonction "Distribution" domine largement, représentant 93,2 % du linéaire total (environ 210 km). Les réseaux de transport ne représentent que 3,4 %, des réseaux. Les fonctions de vidange et incendie sont marginales (respectivement 0,4 % et 0,01 %), tandis que 2,96 % des longueurs n'ont pas de fonction déterminée.

5.1.3 Ecoulement

Le document SIG du système AEP de la Casinca à Moriani comprend également le type d'écoulement pour chaque canalisation (gravitaire, refoulement et surpressé). L'ensemble des données est synthétisé dans le tableau.

Tableau 41 : Ecoulement des canalisations (source : Kyrnolia)

Ecoulement	Longueur (ml)	%
Gravitaire	216 081,63	96,05%
Refoulement	6 606,74	2,94%
Surpression	2 285,22	1,02%

La grande majorité des canalisations (96 %) fonctionnent en régime gravitaire, tandis qu'environ 3 % sont en refoulement et 1 % en surpression.

5.1.4 Matériaux et diamètres

Les données SIG fournies par Kyrnolia contiennent également les caractéristiques de chaque canalisations (linéaire, diamètre, matériaux, …). L'ensemble des données est synthétisé dans le tableau et graphiques ci-dessous.

Tableau 42 : Caractéristiques des canalisations (source : Kyrnolia)

Nature	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Fonte	32	220,33
	60	980,25
	65	4,12
	80	562,74
	100	20 048,88
	125	904,86
	150	15 430,31
	200	9 098,81
	250	7 373,03
	300	1 061,79
	TOTAL	**55 685,12**
Fonte ductile	60	14,93
	80	27,87
	100	5 767,58
	150	1 690,34
	200	1 733,03
	Non déterminé	1,73
	TOTAL	**9 235,48**
PVC	40	32,23
	50	19 420,49
	63	48 234,94
	75	2 571,98
	90	7 530,66
	110	30 220,03
	125	489,10
	160	4 518,64
	200	14,47
	Non déterminé	359,28
	TOTAL	**113 391,82**

Nature	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
PVC bi-orienté	110	131,36
	200	65,63
	TOTAL	**196,99**
PE	25	4,98
	32	463,91
	40	379,21
	50	5 406,22
	63	2 102,23
	75	630,35
	80	3,87
	Non déterminé	44,02
	TOTAL	**9 034,79**
Fibro-ciment	60	535,88
	80	10 385,51
	100	2 686,28
	125	8 723,34
	150	10 657,04
	200	3 251,57
	TOTAL	**36 239,62**
Amiante-ciment	60	141,25
	TOTAL	**141,25**
Non déterminé	60	5,81
	80	123,67
	100	17,08
	Non déterminé	901,96
	TOTAL	**1 048,52**
TOTAL		**224 973,59**

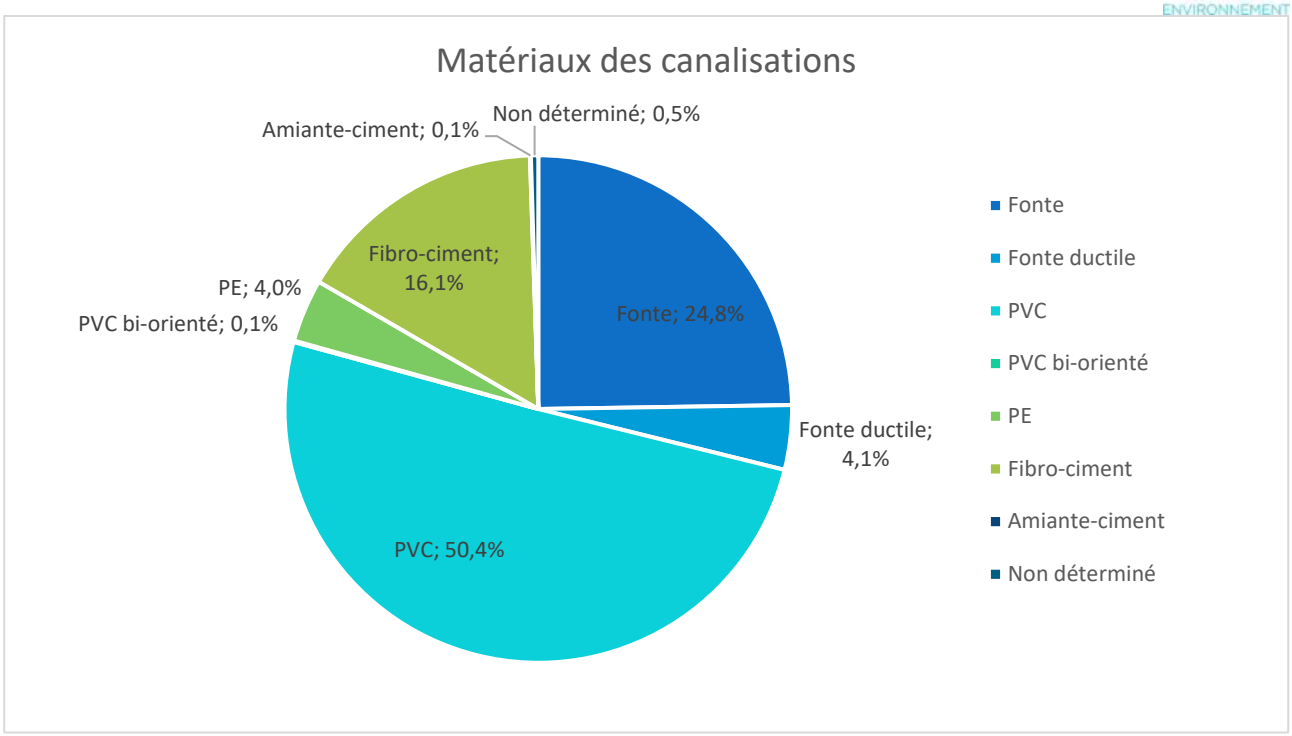

Graphique 20 : Matériaux des canalisations (source : Kyrnolia)

Le réseau est majoritairement composé de PVC (50,4 %). La Fonte (24,8 %) et le Fibro-ciment (16,1 %) témoignent de la présence d'infrastructures plus anciennes. Les matériaux récents comme le PE (4,0 %) et la Fonte ductile (4,1 %) représentent une part en croissance liée aux renouvellements récents. Il est à noter que de nombreux problèmes de fuites et de casses concernent les sections en PVC collé.

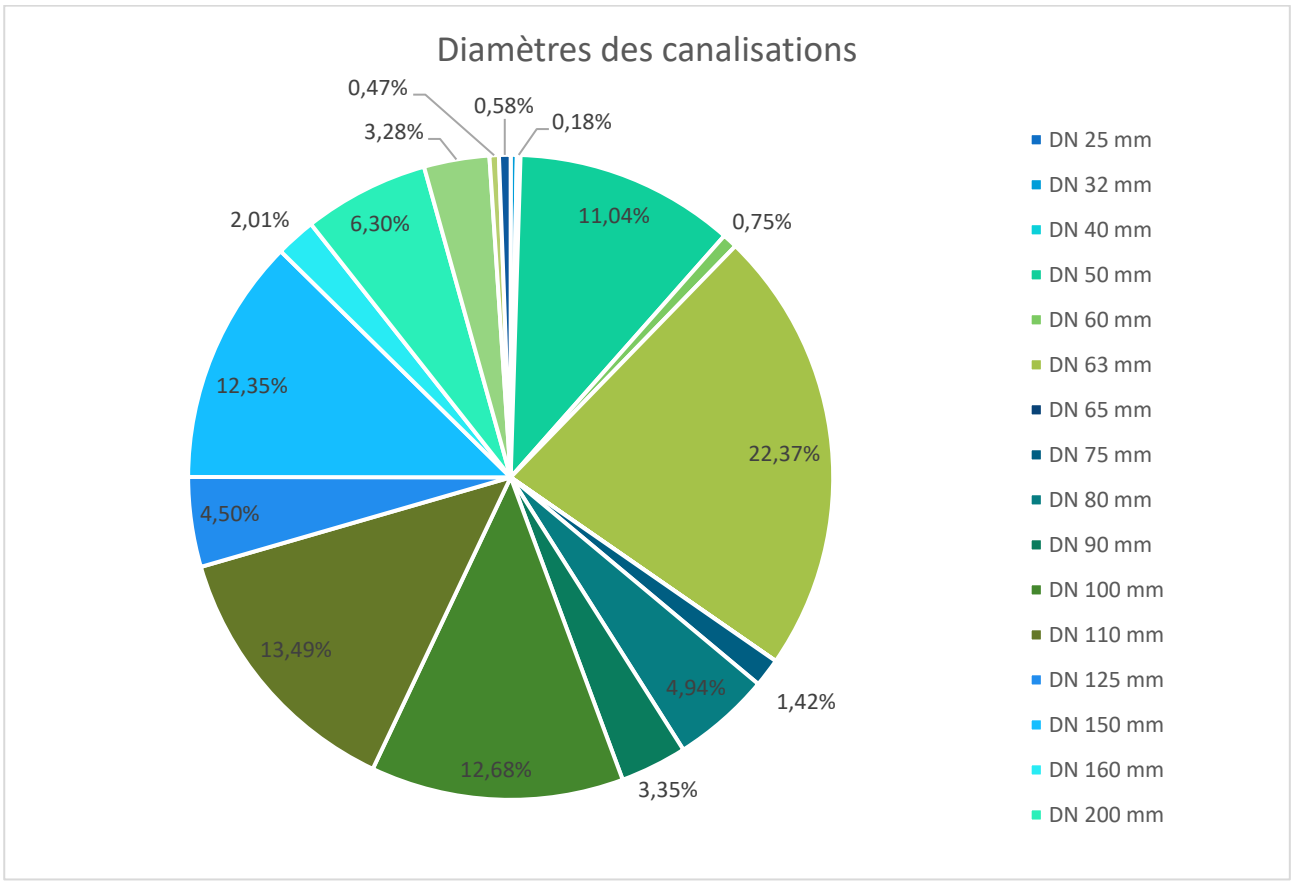

Graphique 21 : Diamètres des canalisations (source : Kyrnolia)

Le graphique montre que les canalisations de DN 63 mm sont les plus représentées (environ 22 %), suivies des DN 110 mm, DN 100 mm et DN 150 mm (autour de 12 à 13 %). Les autres diamètres sont beaucoup moins fréquents. Globalement, le réseau est majoritairement composé de conduites de petit à moyen diamètre.

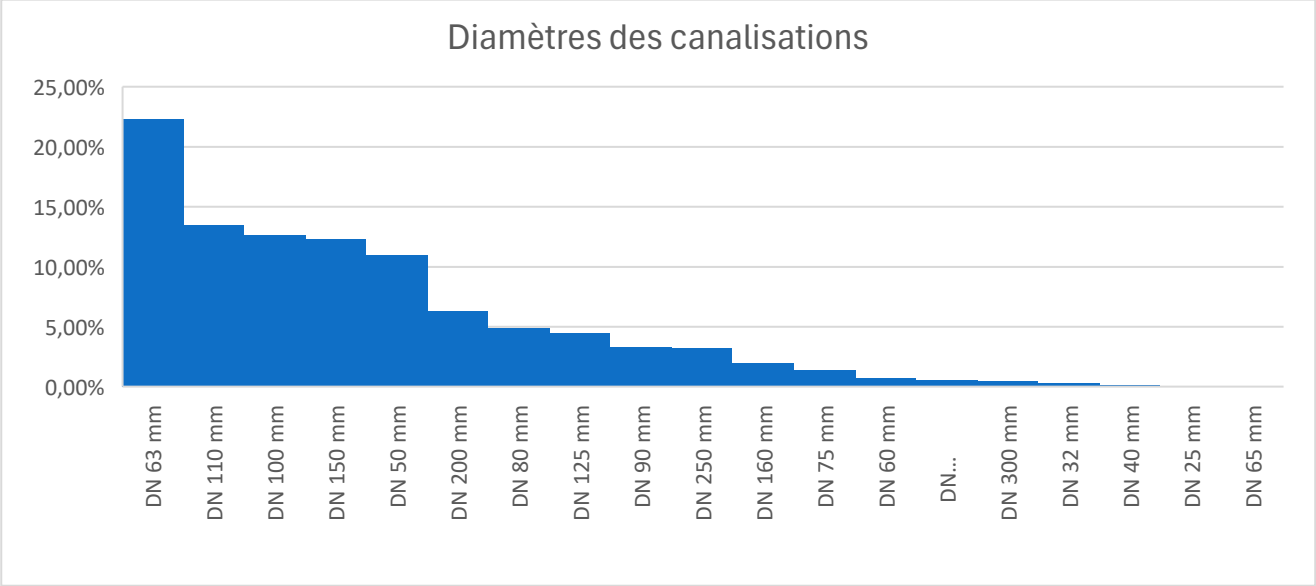

Graphique 22 : Diamètres des canalisations (source : Kyrnolia)

5.1.5 Domaine (Public/Privé)

Les données fournies par Kyrnolia précisent la localisation des réseaux, qu'ils soient situés sur le domaine public ou privé. La majorité des canalisations, 177 kml, soit 78,7 % du linéaire total, se trouvent sur le domaine public, tandis que 47 949 ml (soit 21,3 %) sont implantés sur le domaine privé.

Tableau 43 : Situation des réseaux (domaine public ou privé) (source : Kyrnolia)

Domaine	Longueur (ml)	%
Public	177 024,93	78,7%
Privé	47 948,66	21,3%

5.1.6 Date ou période de pose

Les données SIG transmises par Kyrnolia intègrent l'information relative à la date ou à la période de pose des réseaux. À ce jour, 67,7 % du linéaire, soit 152 km, disposent d'une date de pose renseignée dans la base de données.

Tableau 44 : Date de pose des réseaux AEP (source : Kyrnolia)

Date de pose des réseaux AEP	Date de pose connue	Date de pose inconnue
Longueur (ml)	152 298,92	72 674,67
%	67,70%	32,30%

Les réseaux dont la date de pose est connue sont détaillés par année dans le tableau et graphique en page suivante.

Tableau 45 : Date de pose des réseaux AEP (source : Kyrnolia)

Date de pose des réseaux	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Longueur (ml)	332,26	0,00	0,00	0,00	626,84	1 703,19	0,00	498,86	712,27	525,23
%	0,15%	0,00%	0,00%	0,00%	0,28%	0,76%	0,00%	0,22%	0,32%	0,23%

Date de pose des réseaux	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Longueur (ml)	17 398,72	18 546,05	978,13	0,00	1 690,36	793,69	0,00	265,02	1 106,35	130,89
%	7,73%	8,24%	0,43%	0,00%	0,75%	0,35%	0,00%	0,12%	0,49%	0,06%

Date de pose des réseaux	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Longueur (ml)	11 227,50	474,04	763,68	232,82	3 439,06	4 217,50	211,12	6 408,45	2 345,43	695,86
%	4,99%	0,21%	0,34%	0,10%	1,53%	1,87%	0,09%	2,85%	1,04%	0,31%

Date de pose des réseaux	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Longueur (ml)	4 743,49	1 034,26	0,00	249,71	392,24	4 394,19	270,37	406,59	1 134,72	1 759,62
%	2,11%	0,46%	0,00%	0,11%	0,17%	1,95%	0,12%	0,18%	0,50%	0,78%

Date de pose des réseaux	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Longueur (ml)	2 269,66	4 574,20	4 377,40	2 225,83	870,21	2 182,65	1 698,14	2 723,95	1 261,82	1 914,64
%	1,01%	2,03%	1,95%	0,99%	0,39%	0,97%	0,75%	1,21%	0,56%	0,85%

Date de pose des réseaux	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Longueur (ml)	1 175,02	1 955,27	3 207,00	11 879,60	1 536,91	4 866,59	104,82	938,97	91,79	1 503,54
%	0,52%	0,87%	1,43%	5,28%	0,68%	2,16%	0,05%	0,42%	0,04%	0,67%

Date de pose des réseaux	2020	2021	2022	2023	2024	Inconnue
Longueur (ml)	0,00	1 820,05	8 387,42	0,00	1 024,93	72 674,67
%	0,00%	0,81%	3,73%	0,00%	0,46%	32,30%

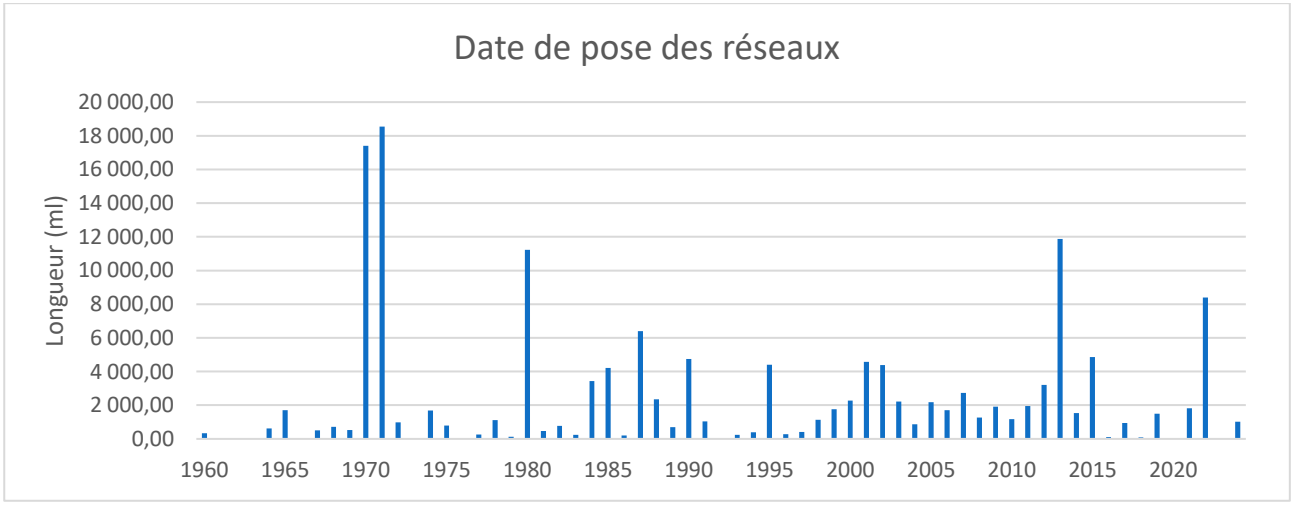

Graphique 23 : Date de pose des réseaux (source : Kyrnolia)

5.2 Branchements

En 2024, le réseau d'eau potable du territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani compte 6 716 branchements. L'évolution du nombre de branchements depuis 2020 est présentée ci-après, les données sont issues du RPQS de 2024.

Tableau 46 : Branchements (source : Kyrnolia)

Branchements	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de branchements	6 537	6 624	6 660	6 695	6 716
évolution		*1,3%*	*0,5%*	*0,5%*	*0,3%*

5.3 Organes

Les données SIG transmises par Kyrnolia incluent la localisation et la typologie des différents organes des réseaux (dispositifs de régulation, vannes de sectorisation, compteurs de sectorisation, etc). L'ensemble de ces éléments a été recensé et synthétisé dans le tableau suivant.

Tableau 47 : Organes des réseaux (source : Kyrnolia)

Organes	Nombre
Compteurs de sectorisation	60
Vannes de sectorisation	829 (dont 33 vannes fermées)
Purge	9
Vidange	85
Boite à boue	8
Ventouse	120
Clapet	9
Réducteur de pression	13
Stabilisateur de pression	7

Un levé topographique d'une partie des organes a été réalisé par un géomètre, il est présenté en **Annexe 3 (hors texte)**.

5.4 Travaux réalisés et désordres observés

5.4.1 Fuites et interventions

Kyrnolia nous a fourni le suivi des fuites décelées et réparées sur l'ensemble des réseaux du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani. L'ensemble des données est synthétisé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 48 : Evolution du nombre de fuites décelées et réparées de 2020 à 2024 (source : RPQS)

Nombre de fuites décelées et réparées	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de fuites sur canalisations	96	193	190	242	145
évolution		*101,0%*	*-1,6%*	*27,4%*	*-40,1%*
Nombre de fuites sur branchements	23	54	32	26	36

Nombre de fuites décelées et réparées	2020	2021	2022	2023	2024
évolution		*134,8%*	*-40,7%*	*-18,8%*	*38,5%*
Nombre de fuites sur compteur	173	322	304	180	307
évolution		*86,1%*	*-5,6%*	*-40,8%*	*70,6%*
Nombre de fuites réparées	292	569	526	448	488
évolution		*94,9%*	*-7,6%*	*-14,8%*	*8,9%*

De plus, Kyrnolia nous a transmis un tableau récapitulatif des interventions de ses équipes, portant sur la réalisation des diagnostics de fuite et autres opérations effectuées sur les réseaux d'eau potable. Les données correspondantes sont présentées ci-dessous.

Tableau 49 : Interventions réalisées entre 2019 et 2024 (source : Kyrnolia)

Interventions	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Diagnostic fuite eau potable	148	170	177	199	199	232
Autres interventions sur réseau	55	26	1	8	13	6
TOTAL	**203**	**196**	**178**	**207**	**212**	**238**
évolution		*-3,45%*	*-9,18%*	*16,29%*	*2,42%*	*12,26%*

5.4.2 Marchés de travaux

Le Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani nous a transmis les marchés Eau Potable de travaux réalisés sur les 10 dernières années. Ils sont récapitulés dans le tableau en page suivante.

Tableau 50 : Marchés de travaux AEP sur les 10 dernières années (source : Syndicat)

Travaux AEP	2017	2018	2019	2020	2021
Marchés des travaux d'eau potable	Installation d'un accélérateur en ligne sur la canalisation de transfert/distribution entre le réservoir de Moriani et la bâche de Santa Maria Poggio.	Déplacement de canalisation d'adduction des captages de Murmurio sur 90 ml sur la commune de Vescovato.	Déplacement d'une canalisation de distribution d'eau potable au droit du futur rond-point situé sur la RT n°10 sur la commune de Santa Lucia di Moriani.	Remplacement de canalisation entre la RT n°10 et station de pompage de Mortete.	- Extension du réseau de distribution commune de Santa Lucia au lieu-dit Prunete. - Remplacement d'une canalisation au lieu-dit Bengale à Vescovato, 300 ml.

Travaux AEP	2022	2023	2024	2025
Marchés des travaux d'eau potable	- Construction d'une unité de potabilisation de l'eau au lieu-dit Torra sur la commune de Vescovato. - Pose d'une canalisation en encorbellement sur le pont d'I Palazzi en bordure de la RT n°10 sur la commune de Venzolasca.	Remplacement d'une canalisation de distribution sur la RD n°109 sur la route communale de Santa Lucia Di Moriani. Linéaire : 900 ml.	-	Remplacement d'une canalisation de distribution sur la RD n°406 sur la route communale de Sorbo-Ocagnano. Linéaire : 1200 ml.

5.4.3 Désordres observés

Kyrnolia nous a fourni les secteurs où des désordres sont observés ou on fait l'objet de réparations. Les secteurs concernés sont :

- Les hespérides ;
- Route d'Orezza ;
- Noce ;
- Pinarello ;
- Route de Monte ;
- Saint-Just (Fonte depuis les travaux).

5.5 Parc compteurs abonnés

5.5.1 Nombre de compteurs abonnés

Le nombre de compteurs abonnés présent sur le territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani, entre 2020 et 2025, est présenté dans le tableau et le graphique ci-dessous.

Selon le fichier du parc abonnés de 2025, il y aurait un total de 11 603 compteurs abonnés dont 10 652 compteurs actifs et 951 compteurs inactifs. Nous exploiterons les données pour les compteurs abonnés actifs uniquement.

Tableau 51 : Nombre de compteurs abonnés (source : Kyrnolia)

Nombre compteurs abonnés	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Nombre de compteurs	9 327	9 657	9 882	10 204	10 415	10 652
évolution		*3,54%*	*2,33%*	*3,26%*	*2,07%*	*2,28%*

*Les données sont issues du RPQS de 2024 pour les données de 2020 à 2024 et du fichier parc abonnés pour les données de 2025.

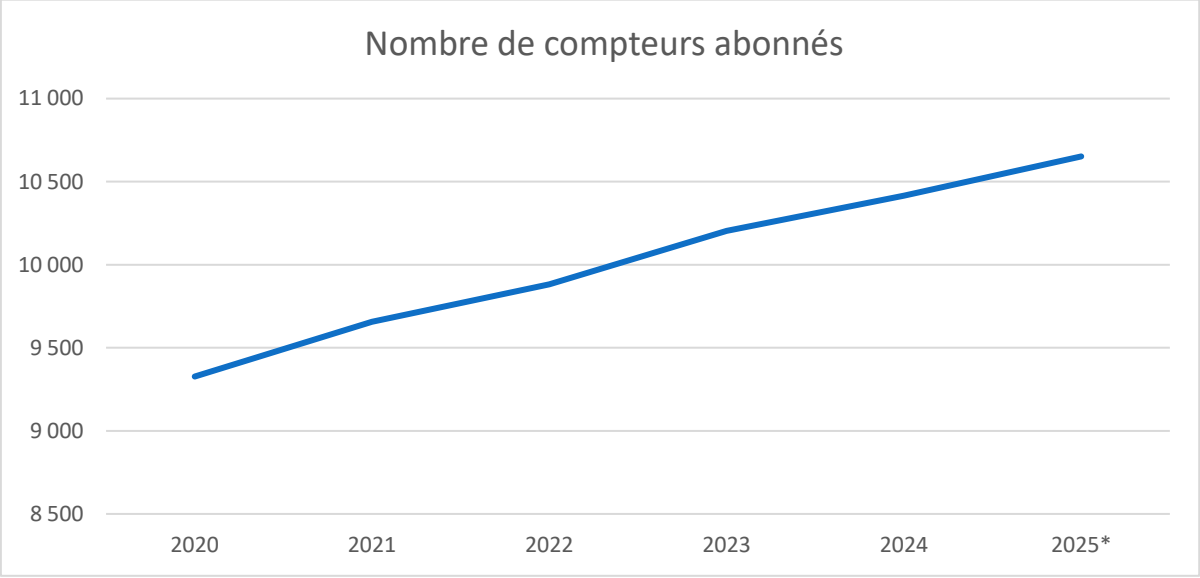

Graphique 24 : Nombre de compteurs abonnés entre 2020 et 2025 (source : Kyrnolia)

Le nombre de compteurs abonnés ne cessent de croitre depuis 2020, le taux d'évolution annuel est compris entre 2 et 3%.

5.5.2 Ages des compteurs abonnés

Le graphique des âges des compteurs abonnés du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani est présenté en page suivante.

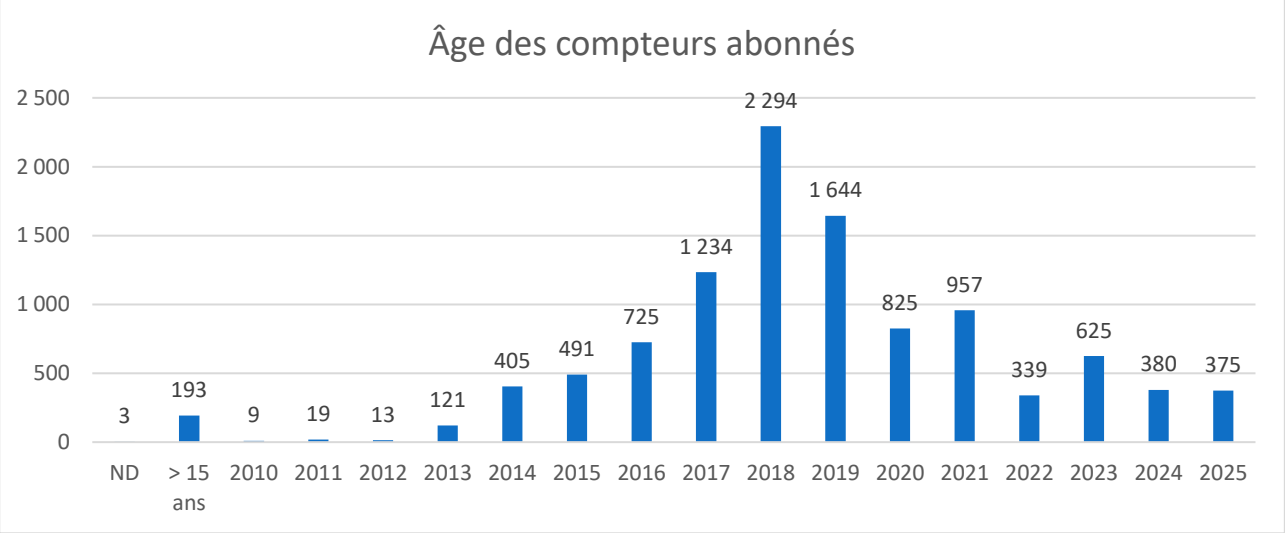

Graphique 25 : Âge des compteurs abonnés (source : Kyrnolia)

L'âge moyen des compteurs abonnés est de 6,4 ans. L'âge médian est de 6 ans.

Dans la suite de l'étude, il sera proposé un Plan Prévisionnel de Renouvellement (PPR, également appelé renouvellement programmé ou patrimonial) du parc compteur.

Selon l'article 9 de l'Arrêté Ministériel du 6 Mars 2007, les compteurs d'eau individuels doivent être remplacés tous les 15 ans.

5.5.3 Diamètres des compteurs abonnés

Pour chaque compteur abonné, le diamètre est répertorié dans le fichier du parc abonnés. Le tableau ci-dessous présente les diamètres des compteurs abonnés actifs du territoire du syndicat.

Tableau 52 : Diamètres des compteurs abonnés (source : Kyrnolia)

Diamètre des compteurs abonnés	Nombre de compteurs abonnés	%
Ø 15 mm	10 404	97,67%
Ø 20 mm	94	0,88%
Ø 30 mm	54	0,51%
Ø 40 mm	48	0,45%
Ø 60 mm	23	0,22%
Ø 80 mm	14	0,13%
Ø 100 mm	15	0,14%
TOTAL	**10 652**	100,00%

Les diamètres des compteurs abonnés sont compris entre Ø 15 mm et Ø 100 mm. La grande majorité des compteurs sont de diamètre 15 mm, ils représentent plus 97,6 % des compteurs.

5.5.4 Usages des compteurs abonnés

Dans le fichier fourni par le fermier, les compteurs abonnés sont également classés par usage (agricole, particuliers, professionnels…).

Ci-dessous la répartition du nombre de compteurs abonnés actifs par usage.

Tableau 53 : Usages des compteurs abonnés (source : Kyrnolia)

Usage des compteurs abonnés	Nombre de compteurs abonnés	%
Agricole	6	0,06%
Appareils publics communaux	86	0,81%
Bâtiments collectifs privés	90	0,84%
Bâtiments collectifs publics	22	0,21%
Industriels	1	0,01%
Professionnels	99	0,93%
Particuliers	10 332	97,00%
Autres	16	0,15%
TOTAL	**10 652**	100,00%

Les particuliers représentent la très grande majorité des compteurs abonnés, avec 10 332 unités, soit 97 % du total.

Les compteurs agricoles (0,06 %) sont quasiment inexistants, cela peut s'expliquer par la présence d'un réseau d'eau brute géré par l'OEHC présent sur les communes du syndicat.

5.5.5 Renouvellement des compteurs abonnés

Le renouvellement des compteurs abonnés entre 2020 et 2024 est présenté dans le tableau ci-dessous. Les données proviennent du dernier RPQS de 2024.

En 2024, 1,2 % des compteurs abonnés ont été remplacés (127 compteurs).

Le fermier renouvelle les compteurs selon les prescriptions relatives à l'âge et à la classe métrologique des instruments de mesure.

Tableau 54 : Renouvellement des compteurs abonnés (source : Kyrnolia)

Renouvellement des compteurs abonnés	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de compteurs	9 327	9 657	9 882	10 204	10 415
Nombre de compteurs remplacés	844	659	154	350	127
Taux de compteurs remplacés	9,0%	6,8%	1,6%	3,4%	1,2%

6 Stockage

6.1 Ouvrages de stockage

Le service de desserte en eau potable du territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani comporte 11 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 4 460 m³. Le détail des capacités de stockage de chaque réservoir est donné dans le tableau suivant.

Tableau 55 : Capacités de stockage des réservoirs

Réservoirs	Capacité de stockage	Localisation
Bengale/Arrighi/Falconaja	150 m³	Vescovato
Suertolo	200 m³	Vescovato
Saint-Antoine	500 m³	Venzolasca
Palazzi	200 m³	Venzolasca
Fium Alto/Nouveau Folelli	1 000 m³	Penta-di-Casinca
Pantalacci	150 m³	Penta-di-Casinca
Folelli 2	500 m³	Taglio-Isolaccio
Folelli 1 (ancien)	160 m³	Taglio-Isolaccio
Taglio-Isolaccio	500 m³	Taglio-Isolaccio
Moriani	600 m³	San-Nicolao
Santa-Maria-Poggio	500 m³	Santa-Maria-Poggio
TOTAL	**4 460 m³**	

Les réservoirs font l'objet d'une fiche ouvrage disponible en **Figures 6.**

Un levé topographique des réservoirs a été réalisé par un géomètre, il est présenté en **Annexe 3 (hors texte)**. Les coordonnées géographiques sont également précisées sur les fiches ouvrages.

6.2 Foncier

Seul le réservoir de Palazzi est situé sur une parcelle privée. Les autres réservoirs sont situés sur des parcelles appartenant au Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani.

Tableau 56 : Foncier des ouvrages de stockage (source : syndicat)

Ouvrages de stockage	Localisation	Parcelle appartenant au syndicat	Parcelle privée
Réservoir de Santa Maria Poggio	Parcelle n° 385 - feuille 2 - section 0B Commune Santa Maria Poggio (480 m²)	x	
Réservoir de Moriani	Parcelle n° 173 - feuille 2 - section 0F Commune de San Nicolao (1 510 m²)	x	
	Parcelle n° 174 - feuille 2 - section 0F Commune de San Nicolao (11 573 m²)	x	
Réservoir Bengale/Arrighi/Faconaja	Parcelle n°502 - feuille 2 - section 0C Commune de Vescovato (500 m²)	x	
Réservoir Suertolo	Parcelle n° 477 - feuille 2 - section 0C Commune de Vescovato (237 m²)	x	

Ouvrages de stockage	Localisation	Parcelle appartenant au syndicat	Parcelle privée
Réservoir Saint-Antoine	Parcelle n° 1 561 - feuille 3 - section 0A Commune de Venzolasca (3 648 m²)	x	
Réservoir Palazzi	Parcelle n° 270 - feuille 1 - section 0A Commune de Venzolasca (4 354 m²)		x
Réservoir Nouveau Folelli (Fium Alto)	Parcelle n° 2 450 - feuille 2 - section 0B Commune de Penta-di-Casinca (1 373 m²)	x	
Réservoir Pantalacci	Parcelle n° 180 - feuille 1 - section 0B Commune de Penta-di-Casinca (16 820 m²)	x	
Réservoir Folelli 1 (ancien)	Parcelle n° 358 - feuille 3 - Section 0A Commune de Taglio-Isolaccio (1 060 m²)	x	
Réservoir Folelli 2	Parcelle n° 358 - feuille 3 - Section 0A Commune de Taglio-Isolaccio (1 060 m²)	x	
	Parcelle n° 581 - feuille 3 - Section 0A Commune de Taglio-Isolaccio (248 m²)	x	
Réservoir Taglio Isolaccio	Parcelle n° 667 - feuille 1 - section 0B Commune de Taglio-Isolaccio (321 m²)	x	
	Parcelle n° 671 - feuille 1 - section 0B Commune de Taglio-Isolaccio (54 m²)	x	
	Parcelle n° 669 - feuille 1 - section 0B Commune de Taglio-Isolaccio (125 m²)	x	

7 Stations de reprise, de pompage ou surpresseurs

7.1 Ouvrages

Afin d'acheminer l'eau jusqu'aux différents réservoirs de stockage, plusieurs stations de reprise, de pompage ou surpresseurs sont nécessaires et sont au nombre de 9. Elles sont listées dans le tableau suivant :

Tableau 57 : Stations de reprise, de pompage ou surpresseurs

Stations de reprise, de pompage ou surpresseurs	Localisation
Station de reprise de Saint-Antoine	Venzolasca
Station de reprise de Chiapatella	Penta-di-Casinca
Station de pompage de Ficajola	Taglio-Isolaccio
Station de reprise de Taglio	Taglio-Isolaccio
Surpresseur Valle Longhe	Talasani
Surpresseur Berard	Poggio-Mezzana
Surpresseur Valicella	Santa-Lucia-di-Moriani
Accélérateur	Santa-Maria-Poggio
Station de reprise de Santa-Maria-Poggio	Santa-Maria-Poggio

Les stations de reprise font l'objet d'une fiche ouvrage disponible en **Figures 7.**

Un levé topographique des ouvrages a été réalisé par un géomètre, il est présenté en **Annexe 3 (hors texte)**. Les coordonnées géographiques sont également précisées sur les fiches ouvrages.

7.2 Foncier

L'ensemble des stations de reprise, de pompage ou surpresseurs est situé sur des parcelles privées.

Tableau 58 : Foncier des stations de reprise, de pompage ou surpresseur (source : syndicat)

Ouvrages	Localisation	Parcelle appartenant au syndicat	Parcelle privée
Station de pompage forage Petrignani	Parcelle n° 48 - feuille 1 - section 0A Commune de San-Nicolao (1 935 m²)		x
Station de pompage forage Ficajola	Parcelle n° 781 - feuille 3 - section 0A Commune de Taglio-Isolaccio (1 510 m²)		x
Station de reprise Santa Maria Poggio	Parcelle n° 479 - feuille 1 - section 0B Commune de Santa-Maria-Poggio (217 m²)		x
Accélérateur	Parcelle n° 533 - feuille 1 - section 0C Commune de Santa-Maria-Poggio (8 600 m²)		x
Surpresseur Valicella	Parcelle n° 771 - feuille 2 - section 0A Commune de Santa-Lucia-di-Moriani (2 000 m²)		x
Surpresseur Berard	Parcelle n° 1 046 - feuille 2 - section 0D Commune de Poggio-Mezzana (3 919 m²)		x
Surpresseur Valle Longhe	Parcelle n° 934 - feuille 3 - section 0A Commune de Talasani (1 450 m²)		x
Station de reprise Taglio	Parcelle n° 581 - feuille 3 - Section 0A Commune de Taglio-Isolaccio (248 m²)		x
Station de reprise Chiapatella	A cheval sur la route et sur la parcelle n°1 687 - feuille 1 - section 0B Commune de Penta-di-Casinca (5 036 m²)		x
Station de reprise Saint-Antoine	Parcelle n° 1 561 - feuille 3 - section 0A Commune de Venzolasca (3 648 m²)		x
Usine de traitement Vescovato	Parcelle n° 666 - feuille 9 - section 0A Commune de Vescovato (4 109 m²)		x

7.3 Bilan énergétique

Le bilan énergétique des installations de reprise, de pompage ou surpresseur est présenté dans le tableau ci-dessous. Les données sont extraites du RPQS de 2024.

Tableau 59 : Bilan énergétique des installations de reprise, de pompage ou surpresseur (source : Kyrnolia)

Bilan énergétique Installations de reprise, de pompage ou surpresseur	2020	2021	2022	2023	2024
Station de reprise de Saint-Antoine					
Energie facturée consommée [kWh]	41 183	37 481	26 749	33 019	43 234
évolution		*-9,0%*	*-28,6%*	*23,4%*	*30,9%*
Station de reprise de Chiapatella					
Energie facturée consommée [kWh]	35 630	35 651	-516 444	134 761	155 332
évolution		*0,1%*	*-1548,6%*	*-126,1%*	*15,3%*

Bilan énergétique Installations de reprise, de pompage ou surpresseur	2020	2021	2022	2023	2024
Station de reprise de Taglio					
Energie facturée consommée [kWh]	14 319	10 093	12 013	10 917	
évolution		*-29,5%*	*19,0%*	*-9,1%*	
Surpresseur Valle Longhe					
Energie facturée consommée [kWh]	227	236	236	217	232
évolution		*4,0%*	*0,0%*	*-8,1%*	*6,9%*
Surpresseur Berard					
Energie facturée consommée [kWh]	4 631	6 358	9 518	9 552	5 681
évolution		*37,3%*	*49,7%*	*0,4%*	*-40,5%*
Surpresseur Valicella					
Energie facturée consommée [kWh]	8 610	6 436	7 449	11 703	8 695
évolution		*-25,2%*	*15,7%*	*57,1%*	*-25,7%*
Station de reprise de Santa-Maria-Poggio					
Energie facturée consommée [kWh]	48 626	61 516	75 513	83 880	80 243
évolution		*26,5%*	*22,8%*	*11,1%*	*-4,3%*
Reprise Suertolo					
Energie facturée consommée [kWh]	331	9 393	15 082	25 140	24 117
évolution		*2737,8%*	*60,6%*	*66,7%*	*-4,1%*
Surpresseur Querciolo					
Energie facturée consommée [kWh]	12 678	19 452	15 126	9 350	214
évolution		*53,4%*	*-22,2%*	*-38,2%*	*-97,7%*
Energie facturée consommée totale [kWh]	**166 235**	**186 616**	**-354 758**	**318 539**	**317 748**
évolution		*12,3%*	*-290,1%*	*-189,8%*	*-0,2%*

Pour la station de reprise de Saint-Antoine, l'énergie facturée consommée était en baisse entre 2020 et 2022 puis est en hausse depuis 2023 atteignant 43 234 kWh en 2024.

Pour la reprise de Chiapatella, les valeurs sont globalement cohérentes sauf en 2022, où une consommation fortement négative (-516 444 kWh) apparaît. En écartant cette anomalie, la consommation reste dans une fourchette stable en 2020 et 2021 aux alentours des 35 000 kWh puis est plus que triplé en 2023 (134 761 kWh) et continue d'augmenter en 2024 (+15,3%). Comment expliquer ce

Concernant la reprise de Taglio, l'énergie facturée consommée est relativement stable entre 2020 et 2023, aux alentours des 12 000 kWh. Absence de données pour l'année 2024.

La consommation d'énergie est stable entre 2020 et 2024 concernant le surpresseur de Valle Longhe (proche de 230 kWh).

Au niveau du surpresseur Berard, une forte hausse est observée entre 2020 (4 631 kWh) et 2023 (9 552 kWh), suivie d'une baisse en 2024 (5 681 kWh). Cette baisse de consommation peut peut-être s'expliquer par la réalisation de travaux au niveau du surpresseur en 2024 (changement de ballon anti-bélier).

L'énergie facturée consommée au niveau du surpresseur de Valicella, fluctuent entre 6 436 et 11 703 kWh, avec un pic en 2023.

La consommation d'énergie au niveau de la station de reprise de Santa-Maria-Poggio est en forte croissance entre 2020 et 2024, passant de 48 626 kWh (2020) à 83 880 kWh (2023), puis baisse légèrement en 2024 (80 243 kWh).

La consommation au niveau de la reprise de Suertolo augmente fortement entre 2020 (331 kWh) et 2023 (25 140 kWh), puis se stabilise en 2024 (24 117 kWh). Cette évolution correspond vraisemblablement à une mise en service ou montée en charge progressive de l'ouvrage.

L'énergie facturée consommée au niveau du surpresseur de Querciolo est en baisse depuis 2022 avec une forte chute en 2024 (-97,7%). Cette baisse s'explique par le fait que le surpresseur n'est plus utilisé par le syndicat.

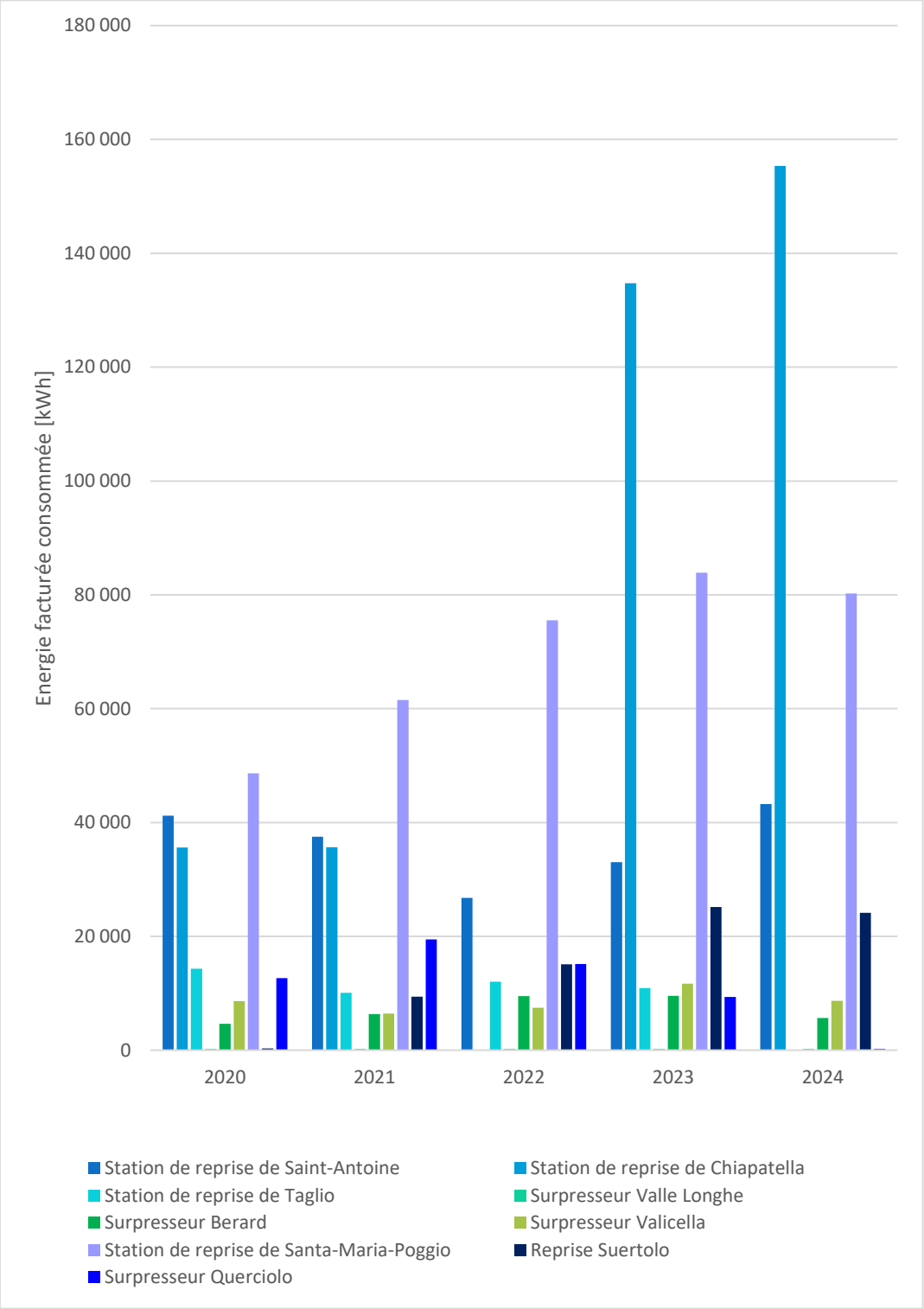

Graphique 26 : bilan énergétique des installations de reprise, de pompage ou surpresseur (source : Kyrnolia)

La consommation totale d'énergie pour l'ensemble des stations augmente sensiblement entre 2020 et 2024 (+ 91%). Deux sites dominent nettement : la station de reprise de Chiapatella et celle de Santa-Maria-Poggio, qui concentrent à eux seuls la majorité de la consommation. Les autres installations présentent des consommations modérées et relativement stables, traduisant un usage régulier sans variation majeure. L'année 2023 marque un pic global de consommation (318 539 kWh), suivi d'une légère stabilisation en 2024 (- 0,2% entre 2023 et 2024).

8 Consommation d'eau

8.1 Abonnés et volumes facturés

Le tableau ci-dessous présentent l'évolution du nombre d'abonnés entre 2020 et 2024. Ces données sont extraites du RPQS de 2024 fournis par Kyrnolia.

Tableau 60 : nombre d'abonnés (RPQS, Kyrnolia)

Nombre d'abonnés	2020	2021	2022	2023	2024
Domestiques ou assimilés	9 327	9 665	9 900	10 199	10 424
évolution		*3,62%*	*2,43%*	*3,02%*	*2,21%*

Le nombre de compteurs abonnés ne cessent de croitre depuis 2020, le taux d'évolution annuel est compris entre 2 et 3%. En 2024, le syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani compte 10 424 abonnés.

Les données présentées ci-dessous sont extraites du fichier de facturation clients 2025, transmis par Kyrnolia. L'exploitation de ces données nous a permis d'établir les tableaux suivants.

Tableau 61 : Nombre et typologie d'abonnés par commune en 2024 (source : Kyrnolia)

Abonnés	Particulier	Agricole	Collectif	Collectivités	Commerce et service	Générale des eaux	Industriels	Santé	Service grand public	Tourisme et loisirs	TOTAL	%
Castellare-di-Casinca	423	0	3	1	4	1	0	0	0	3	**435**	**4,10%**
Penta-di-Casinca	2 372	1	7	26	10	3	0	1	2	3	**2 425**	**22,86%**
Sorbo-Ocagnano	501	1	1	7	1	0	0	0	0	3	**514**	**4,84%**
Venzolasca	940	0	5	2	4	2	0	4	0	2	**959**	**9,04%**
Vescovato	1 603	3	21	10	7	2	0	1	5	0	**1 652**	**15,57%**
Poggio-Mezzana	668	0	1	1	1	0	1	0	0	8	**680**	**6,41%**
San-Nicolao	1 549	0	9	12	23	0	0	2	4	9	**1 608**	**15,16%**
Santa-Lucia-di-Moriani	1 182	0	20	4	2	0	0	0	1	4	**1 213**	**11,43%**
Santa-Maria-Poggio	512	0	2	9	1	0	0	1	0	1	**526**	**4,96%**
Talasani	351	0	4	1	2	0	0	0	0	2	**360**	**3,39%**
Taglio-Isolaccio	230	0	1	2	1	0	0	0	0	3	**237**	**2,23%**
TOTAL	**10 331**	**5**	**74**	**75**	**56**	**8**	**1**	**9**	**12**	**38**	**10 609**	**100,00%**
%	**97,38%**	**0,05%**	**0,70%**	**0,71%**	**0,53%**	**0,08%**	**0,01%**	**0,08%**	**0,11%**	**0,36%**	**100,00%**	

Tableau 62 : Volumes facturés par typologie d'abonnés et par commune en 2024 (source : Kyrnolia)

Volumes facturés [m³/an]	Particulier	Agricole	Collectif	Collectivités	Commerce et service	Générale des eaux	Industriels	Santé	Service grand public	Tourisme et loisirs	TOTAL	%
Castellare-di-Casinca	37 229	0	1 134	427	261	1	0	0	0	34 938	**73 990**	**6,89%**
Penta-di-Casinca	196 316	390	4 812	6 832	835	4	0	31	2 089	4 190	**215 499**	**20,06%**
Sorbo-Ocagnano	47 035	154	208	270	244	0	0	0	0	4 350	**52 261**	**4,86%**
Venzolasca	87 147	0	255	165	608	2	0	126	0	17 428	**105 731**	**9,84%**
Vescovato	152 936	2 543	8 597	2 220	1 346	3	0	3	286	0	**167 934**	**15,63%**
Poggio-Mezzana	44 336	0	103	7	47	0	2	0	0	21 200	**65 695**	**6,12%**
San-Nicolao	103 508	0	1 553	2 560	4 127	0	0	8 526	2 949	15 158	**138 381**	**12,88%**
Santa-Lucia-di-Moriani	87 696	0	1 471	360	1 732	0	0	0	297	10 028	**101 584**	**9,46%**
Santa-Maria-Poggio	49 431	0	1 078	874	41	0	0	60	0	7 291	**58 775**	**5,47%**
Talasani	39 821	0	415	31	130	0	0	0	0	1 345	**41 742**	**3,89%**
Taglio-Isolaccio	25 573	0	97	743	7	0	0	0	0	26 265	**52 685**	**4,90%**
TOTAL	**871 028**	**3 087**	**19 723**	**14 489**	**9 378**	**10**	**2**	**8 746**	**5 621**	**142 193**	**1 074 277**	**100,00%**
%	**81,08%**	**0,29%**	**1,84%**	**1,35%**	**0,87%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,81%**	**0,52%**	**13,24%**	**100,00%**	

Tableau 63 : Volumes consommés par typologie d'abonnés et par commune en 2024 (source : Kyrnolia)

Volumes consommés [m³/an]	Particulier	Agricole	Collectif	Collectivités	Commerce et service	Générale des eaux	Industriels	Santé	Service grand public	Tourisme et loisirs	TOTAL	%
Castellare-di-Casinca	39 655	0	3 889	427	261	3 338	0	0	0	34 938	**82 508**	**6,16%**
Penta-di-Casinca	231 565	390	9 602	6 833	835	76 066	0	31	2 089	4 190	**331 601**	**24,74%**
Sorbo-Ocagnano	49 460	154	2 125	270	244	0	0	0	0	4 350	**56 603**	**4,22%**
Venzolasca	92 412	0	445	165	608	2	0	126	0	17 428	**111 186**	**8,30%**
Vescovato	171 214	2 532	33 300	2 161	1 346	1 497	0	3	286	0	**212 339**	**15,84%**
Poggio-Mezzana	46 245	0	103	7	47	0	2	0	0	44 731	**91 135**	**6,80%**
San-Nicolao	117 527	0	2 500	2 560	4 127	1 829	0	8 526	2 949	15 229	**155 247**	**11,58%**
Santa-Lucia-di-Moriani	98 846	0	7 282	364	1 732	6 181	0	0	297	12 179	**126 881**	**9,47%**
Santa-Maria-Poggio	62 950	0	1 088	929	41	0	0	60	0	7 562	**72 630**	**5,42%**
Talasani	42 590	0	415	31	130	0	0	0	0	1 345	**44 511**	**3,32%**
Taglio-Isolaccio	28 489	0	97	743	7	0	0	0	0	26 265	**55 601**	**4,15%**
TOTAL	**980 953**	**3 076**	**60 846**	**14 490**	**9 378**	**88 913**	**2**	**8 746**	**5 621**	**168 217**	**1 340 242**	**100,00%**
%	**73,19%**	**0,23%**	**4,54%**	**1,08%**	**0,70%**	**6,63%**	**0,00%**	**0,65%**	**0,42%**	**12,55%**	**100,00%**	

Les particuliers représentent la majorité des abonnés, en effet ils représentent plus de 97,3% des abonnés et plus de 73,1% de la consommation totale d'eau potable.

Notons que les abonnés « tourisme et loisirs » représentent seulement 0,36% des abonnés (38 abonnés) mais plus de 12,5% de la consommation totale d'eau potable.

Sur les communes du syndicat, un abonné domestique (particulier) consomme en moyenne 95 m³/an.

Un historique des abonnés et des volumes vendus au cours des exercices 2020 à 2024 a été reconstitué à partir des données extraites des RPQS (Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable).

Tableau 64 : Synthèse des données extraites des RPQS (source : Kyrnolia)

	2020	2021	2022	2023	2024
Habitants (Estimation Kyrnolia, RPQS)	13 705	13 886	13 941	14 109	14 333
évolution		*1,32%*	*0,40%*	*1,21%*	*1,59%*
Abonnés	9 327	9 665	9 900	10 199	10 424
évolution		*3,62%*	*2,43%*	*3,02%*	*2,21%*
Volume consommé autorisé 365 jours	1 088 990	1 146 708	1 290 161	1 289 003	1 314 547
évolution		*5,30%*	*12,51%*	*-0,09%*	*1,98%*
Volume consommé par habitant (m³/ab/an)	79	83	93	91	92
Volume consommé par abonné (m³/ab/an)	117	119	130	126	126
Nb. d'hab./ab.	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4

8.2 Estimation des volumes consommés non comptabilisés (V_{cnc})

Afin d'estimer les volumes consommés non comptabilisés, l'ASTEE a réalisé un document concernant les méthodes d'estimation des V_{cnc}. Les volumes consommés non comptabilisés relèvent des catégories « volume de service du réseau » et « volume consommé sans comptage ».

La première catégorie comprend essentiellement les volumes d'eau utilisés pour les purges et le lavage des conduites, les désinfections après travaux, les lavages des réservoirs et le fonctionnement des pompes, analyseurs ou autres appareils (pissettes).

Les consommations sans comptage concernent principalement les essais et manœuvres liées à la défense incendie, les usages collectifs sans compteur (lavage de voirie, arrosage d'espaces verts, fontaines) et les chasses d'eau des réseaux d'assainissement.

Pour ces deux catégories, le guide de l'ASTEE préconise les méthodes d'estimation suivantes :

Tableau 65 : Estimation des volumes consommés autorisés non comptés selon l'ASTEE (2013)

	Volume utilisé par	Méthode d'estimation		Ordres de grandeur
Volume consommateurs sans comptage	**Essai PI/BI**	Evaluer avec le SDIS : Nombre d'essais par an x Durée x 60 m³/h		7 à 10 m³/an/unité
	Manœuvres incendie	Evaluer avec le SDIS : Nombre d'ouvertures x Durée x 60 m³/h		
	Espaces verts sans compteur	Deux méthodes possibles en collaboration avec les services en charge des espaces verts :		
		Nombre d'ouvertures des bornes x Durée x Débit à estimer	Equipement de 10% des bornes avec compteurs et extrapolation	
	Fontaines sans compteur	Deux méthodes possibles :		
		Nombre de fontaines par type x Consommation à estimer pour chaque type	Equipement de 10% des fontaines avec compteurs et extrapolation	
	Lavage de voirie	Avec engins : Nombre de camions x Nombre de rotations de camions/jour x Nombre de jours de travail	Par bouche de lavage : Nombre d'ouvertures x Durée x Débit à estimer	2 m³/rotation/camion
	Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement	Nombre de réservoirs de chasse x Nombre d'actions x Volume d'un réservoir		2 à 5 m³/jour/unité
Volume de service du réseau	**Nettoyage des réservoirs**	Le volume correspond au volume perdu en vidange plus l'eau de lavage et de rinçage avant remise en service		
	Désinfection après travaux	- 8 volumes de canalisation (soit 1 volume de vidange, 3 pour le rinçage avant désinfection, 1 pour la désinfection et 3 pour le rinçage après désinfection) - pour les branchements : nombre de branchements x 0,20 m³		
	Purge et lavage des conduites	Calcul précis de l'exploitant	Par défaut : - Nombre de purges x Durée x 2,5 m³/h - Purges hors gel : 0,3 m³/h x Nombre de jours d'ouvertures x Nombre d'antennes équipées - Lavage eau-air-eau : 5 volumes de canalisation	
	Surpresseurs et pissettes	Nombre de pompes x Débit à estimer ou nombre de pissettes x Débit à estimer		90 m³/an/pompe
	Analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne	Nombre d'analyseurs x Débit à estimer		65 à 80 l/h, soit 570 à 700 m³/an/analyseur
	Autres consommations pour raison de service	Normalement marginal, sauf cas particulier à justifier (exemple : mise en décharge pour problème de qualité)		

Afin d'appliquer la méthode de calcul de l'ASTEE, il serait nécessaire d'obtenir de plus amples informations quant aux volumes suivants (à minima) :

- arrosage des espaces verts sur chaque commune,
- nettoyage de voirie,
- essais sur poteaux incendie,
- nettoyage annuel des réservoirs.

Des précisions sont donc attendues.

Un historique de ces volumes est synthétisé dans le tableau suivant. Les données sont extraites des RPQS fournis par Kyrnolia.

Tableau 66 : Suivi des volumes consommés non comptabilisés (source : RPQS, Kyrnolia)

V_{cnc} [m³]	2020	2021	2022	2023	2024
Volume consommé sans comptage [m³]	105 000	105 000	192 600	146 866	146 866
Volume de service [m³]	45 000	45 000	45 000	63 936	107 712
TOTAL	**150 000**	**150 000**	**237 600**	**210 802**	**254 578**
évolution		*0,00%*	*58,40%*	*-11,28%*	*20,77%*

On note que le volume de service a doublé en 2 ans passant de 45 000 m³ en 2022 à 107 712 m³ en 2024.

Le détail de ces chiffres devra être précisé par Kyrnolia ; sur quelle(s) base(s) ont-ils été estimés ?

8.3 Rôle de l'eau

L'ensemble des abonnés du service sont équipés de compteurs individuels. Entre 2021 et 2025, la facture type « 120 m³ » a augmenté de 19%. Cette variation s'explique par l'augmentation des parts fixes et variables.

La hausse du prix de l'eau est modérée (+2,1 %) entre 2024 et 2025. Les postes liés à la potabilisation et la distribution de l'eau ont été légèrement réduits (-2,6%), la hausse du coût total est due à une modification de la tarification par les organismes publics, notamment la nouvelle redevance sur la consommation d'eau potable.

Tableau 67 : Evolution de la tarification (source : Kyrnolia)

	2021	2022	2023	2024	2025
Potabilisation et distribution de l'eau					
Part fixe – Abonnement annuel Kyrnolia [€/an HT]	96,47 €/an	100,05 €/an	111,52 €/an	119,59 €/an	116,21 €/an
Part fixe – Abonnement annuel Collectivité [€/an HT]	10,00 €/an	10,00 €/an	10,00 €/an	10,00 €/an	10,00 €/an
Part variable - Consommation Kyrnolia [€/m³ HT]	1,3059 €/m³	1,3543 €/m³	1,5097 €/m³	1,6130 €/m³	1,5673 €/m³
Part variable - Consommation Collectivité [€/m³ HT]	0,5000 €/m³	0,5000 €/m³	0,5000 €/m³	0,5000 €/m³	0,5000 €/m³
Organismes publics					
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) [€/m³ HT]	0,1397 €/m³	0,1049 €/m³	0,1147 €/m³	0,1320 €/m³	0,1320 €/m³
Consommation eau potable (Agence de l'eau) [€/m³ HT]	-	-	-	-	0,4300 €/m³
Redevance performance eau (Agence de l'eau) [€/m³ HT]	-	-	-	-	0,0100 €/m³
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) [€/m³ HT]	0,2700 €/m³	0,2800 €/m³	0,2800 €/m³	0,2900 €/m³	-
Facture 120 m³ [€ TTC]	**380,16 €**	**386,71 €**	**418,65 €**	**442,90 €**	**452,23 €**
Coût unitaire du m³ [€/m³ TTC]	**3,17 €/m³**	**3,22 €/m³**	**3,49 €/m³**	**3,69 €/m³**	**3,77 €/m³**
évolution		*1,6%*	*8,4%*	*5,7%*	*2,2%*

Tableau 68 : Analyse des consommations durant l'année 2024 (source : Kyrnolia)

Classe de consommation	Nombre d'abonnés par classe	% total	Volume facturé par classe (m³)	% du volume total
≤ 50 m³	10 109	63,96%	116 975	10,89%
]50 ; 100] m³	2 833	17,92%	208 669	19,42%
]100 ; 250] m³	2 398	15,17%	351 069	32,68%
]250 ; 500] m³	316	2,00%	104 540	9,73%
]500 ; 1 000] m³	90	0,57%	62 407	5,81%
]1 000 ; 2 000] m³	23	0,15%	32 243	3,00%
> 2 000 m³	36	0,23%	198 374	18,47%
TOTAL	**15 805**	**100%**	**1 074 277**	**100%**

Ce tableau général d'analyse du rôle d'eau sur l'ensemble des communes desservies en eau potable par le syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani nous renseigne sur la typologie précise des consommateurs :

- Les petits consommateurs (≤ 50 m³/an) sont très largement majoritaires, représentant près de 64 % des abonnés. Cependant, ils ne comptabilisent qu'environ 11 % du volume total consommé, ce qui traduit une consommation individuelle faible ;

- Les consommateurs moyens, dont la consommation annuelle se situe entre 50 et 250 m³, regroupent environ 33 % des abonnés et totalisent près de 52 % du volume total. Ces classes constituent donc le cœur du profil de consommation du syndicat, tant par leur nombre que par leur part volumétrique ;

- Les consommateurs intermédiaires (entre 250 et 2 000 m³/an) restent très minoritaires, représentant moins de 3 % des abonnés. Ils totalisent toutefois environ 18 % du volume consommé, traduisant des usages plus intensifs, sans pour autant être majoritaires ;

- Enfin, les très gros consommateurs (> 2 000 m³/an) ne représentent qu'une fraction infime des abonnés (0,23 %, soit 36 abonnés), mais ils comptabilisent près de 18,5 % du volume total. Ces abonnés, bien que très peu nombreux, ont donc un poids significatif dans la consommation globale du réseau.

Les très gros consommateurs sont répartis sur le territoire de la façon suivante :

Tableau 69 : Répartition des très gros consommateurs par commune et par activité (source : Kyrnolia)

Très gros consommateurs (> 2 000 m³/an)	Particulier	Agricole	Collectif	Santé	Service grand public	Tourisme et loisirs	TOTAL
Castellare-di-Casinca	1					3	**4**
Penta-di-Casinca	2		1			1	**4**
Sorbo-Ocagnano						1	**1**
Venzolasca						2	**2**
Vescovato	2	1	2				**5**
Poggio-Mezzana	1					3	**4**
San-Nicolao	1			2	1	2	**6**
Santa-Lucia-di-Moriani	1					2	**3**
Santa-Maria-Poggio	2					1	**3**
Taglio-Isolaccio	1					3	**4**

A titre d'information, le prix de l'eau (facture 120 m³) et les volumes consommés comptabilisés ont été comparés afin de mettre en exergue l'impact du prix de l'eau sur les consommations.

On peut noter qu'en 2024, suite à l'augmentation du prix de l'eau de 5,7%, les volumes consommés comptabilisés ont diminué de 1,4%.

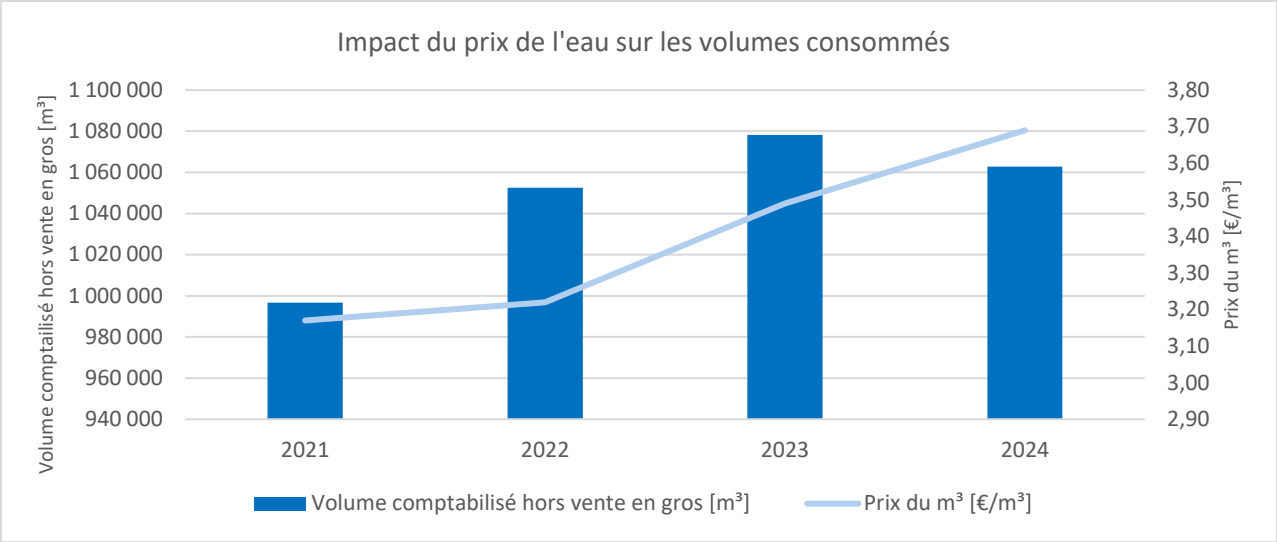

Graphique 27 : Impact du prix de l'eau sur les volumes comptabilisés hors vente en gros (source : Kyrnolia)

9 Rendement

9.1 Rendement distribution/production

Le rendement distribution/production est présenté ci-dessous. Il tient compte des volumes distribués sur l'année 2024 et des volumes produits sur la même année. Les volumes produits incluent les volumes achetés à l'OEHC. Les données sont extraites du RPQQ de 2024 fournis par le fermier.

Tableau 70 : Calcul du rendement distribution/production

	2024
Volumes distribués	2 118 126
Volumes produits (et achetés)	2 124 661
Rendement distribution/production	**99,69%**

9.2 Rendement facturation/distribution

Le rendement facturation/distribution est présenté ci-dessous. Il tient compte des volumes facturés (=vendus) sur l'année 2024 et des volumes distribués sur la même année. Les données sont extraites du RPQS de 2024 fournis par le fermier.

Tableau 71 : Calcul du rendement distribution/production

	2024
Volumes facturés	1 213 370
Volumes distribués	2 118 126
Rendement facturation/distribution	**57,29%**

9.3 Rendement facturation/production

Le rendement facturation/production est présenté ci-dessous. Il tient compte des volumes facturés (=vendus) sur l'année 2024 et des volumes produits sur la même année. Les volumes produits incluent les volumes achetés à l'OEHC. Les données sont extraites du RPQS de 2024 fournis par le fermier.

Tableau 72 : Calcul du rendement facturation/production

	2024
Volumes facturés	1 213 370
Volumes produits (et achetés)	2 124 661
Rendement facturation/production	**57,11%**

9.4 Rendement RPQS

L'historique des rendements indiqués dans les RPQS est synthétisé dans le tableau en page suivante.

Tableau 73 : Synthèse des rendements (source : RPQS, Kyrnolia)

	2020	2021	2022	2023	2024
Volume consommé autorisé 365 jours [m³] A	1 088 990	1 146 708	1 290 161	1 289 003	1 314 547
Volume vendu à d'autres services [m³] B					6 535
Volume produit [m³] C	1 787 727	1 809 239	2 062 143	1 972 174	1 968 111
Volume acheté à d'autres services [m³] D					156 550
Rendement du réseau de distribution [%] (A+B) / (C+D)	**60,91%**	**63,38%**	**62,56%**	**65,36%**	**62,18%**

10 Défense incendie

Le territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani dépend des Centres d'Incendie et de Secours (CIS) de Lucciana et de Cervione.

La compétence Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) est détenue par les Communautés de Communes de la Castagniccia Casinca et de la Costa Verde.

Les données ont été récupérées auprès du SIS 2B.

10.1 Le parc à incendie

Le syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani dispose de 174 hydrants sur son territoire. Ils sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 74 : Hydrants (source : SIS2B)

Hydrants	Nombre
Poteaux incendie	169
Bouche incendie	4
Point eau naturel	1
TOTAL HYDRANTS	**174**

10.2 Couverture incendie

On considère qu'un secteur est protégé de manière satisfaisante s'il est inclus dans un rayon de 200 m autour d'un poteau à incendie et de 400 m autour d'une citerne à incendie.

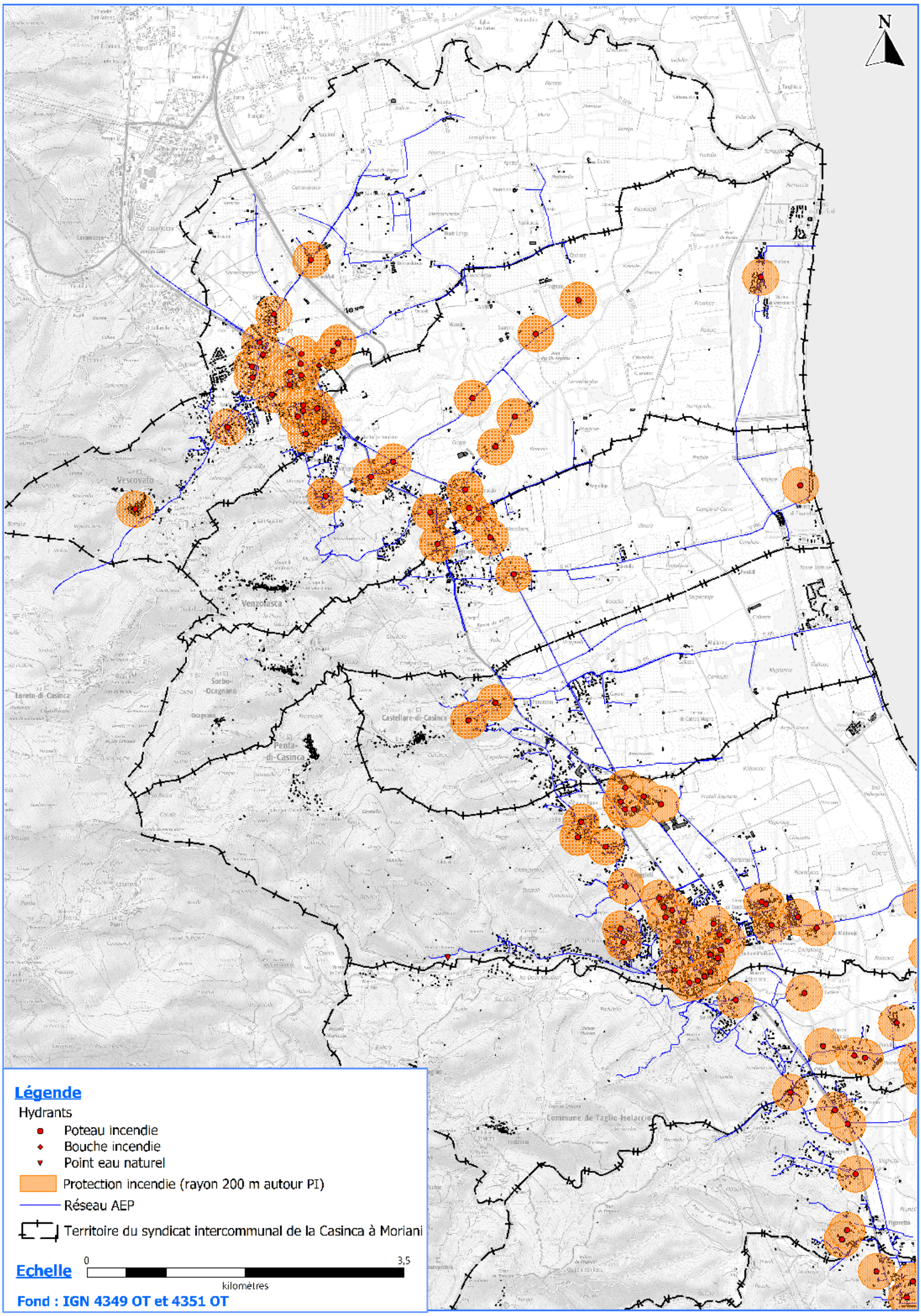

Figure 18 : Evaluation sommaire (d'un point de vue spatiale) de la défense incendie du territoire du syndicat – partie Nord

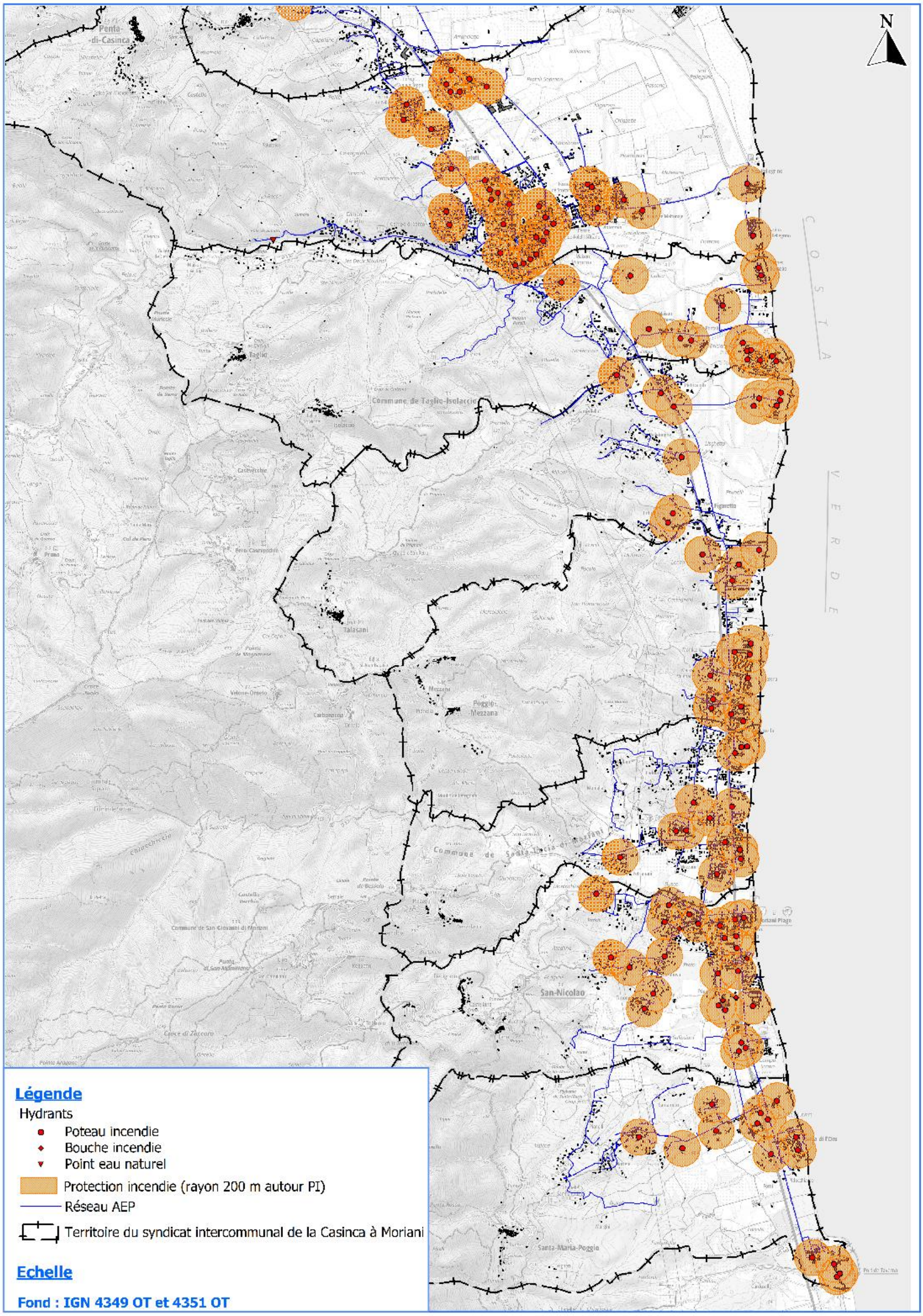

Figure 19 : Evaluation sommaire (d'un point de vue spatiale) de la défense incendie du territoire du syndicat – partie Sud

De nombreuses habitations sur les différentes communes appartenant au territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani ne sont pas protégées.

La couverture incendie du territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani n'est pas satisfaisante de ce point de vue.

Ce sont les Communautés de Communes de la Castagniccia Casinca et Costa Verde qui possèdent la compétence Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI).

11 Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des réseaux (ICGPR)

L'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux (ICGPR) évalue sur une échelle de 0 à 120 points, le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, ainsi que l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle des canalisations et des organes de fonctionnement.

Tableau 75 : Evaluation de l'ICGPR

Actions réalisées dans le cadre du diagnostic du réseau AEP			Points
Partie A (/15 points) : Plan des réseaux	**Plan des réseaux** de transport et de distribution d'eau potable, mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures.	10/10 pts	**15**
	Procédure de **mise à jour annuelle et en cas de travaux** du plan des réseaux.	5/5 pts	
Partie B (30 points) : Inventaire des réseaux	**Inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. **&** Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la **mise à jour de l'inventaire des réseaux**.	10/10 pts	**27**
	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5/5 pts	
	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	12 /15 pts	
Partie C (75 points) : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Le plan des réseaux précise la **localisation des ouvrages annexes** (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des **servitudes** instituées pour l'implantation des réseaux.	10/10 pts	**50**
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.	10/10 pts	
	Le plan des réseaux mentionne la **localisation des branchements**.	10/10 pts	
	Un document mentionne pour chaque branchement les **caractéristiques du ou des compteurs d'eau** incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10/10 pts	
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des **recherches de pertes d'eau**, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	xx /10 pts	
	Maintien à jour d'un **document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau** telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10 /10 pts	
	Existence et mise en œuvre d'un **programme pluriannuel de renouvellement des canalisations** (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	xx/10 pts	
	Existence et mise en œuvre d'une **modélisation des réseaux**, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	xx/5 pts	
		TOTAL	**92 points**

A la suite des opérations menées dans le cadre du diagnostic du système d'alimentation en eau potable, l'ICGP est évalué à 92 points.

Cette note sera actualisée à la fin de l'étude.

FIGURES

RCo01309/CCoZ0202449
JCA / PLF
Novembre 2025

FIGURE 1

Localisation géographique du territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani

RCo01309/CCoZ0202449
JCA / PLF
Novembre 2025

CETA
ENVIRONNEMENT

Fond : IGN
4349 OT et
4351 OT

CCoZ0202449

Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani
Diagnostic et schéma directeur du service public d'alimentation en eau potable
Localisation géographique

Fig.1

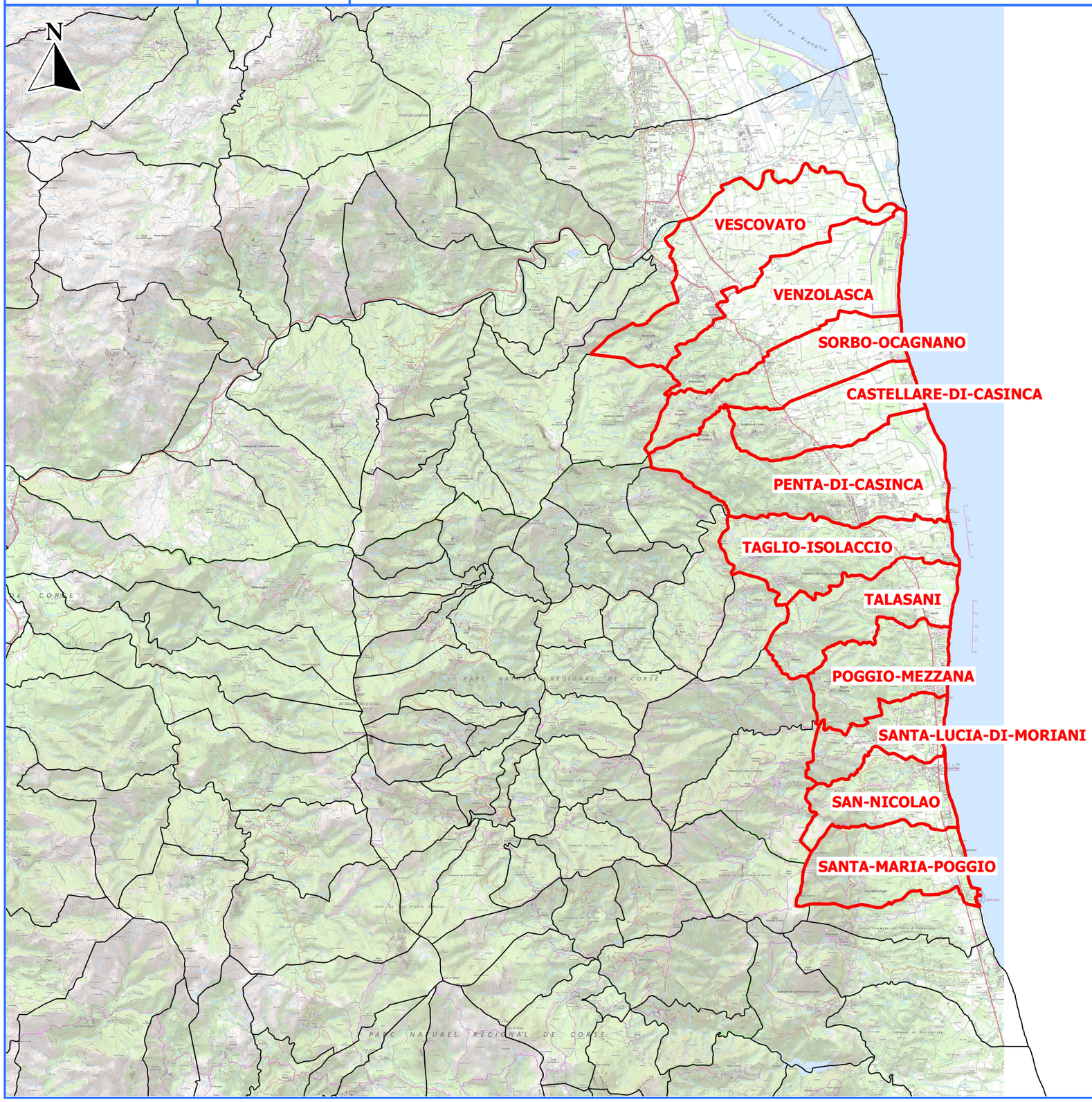

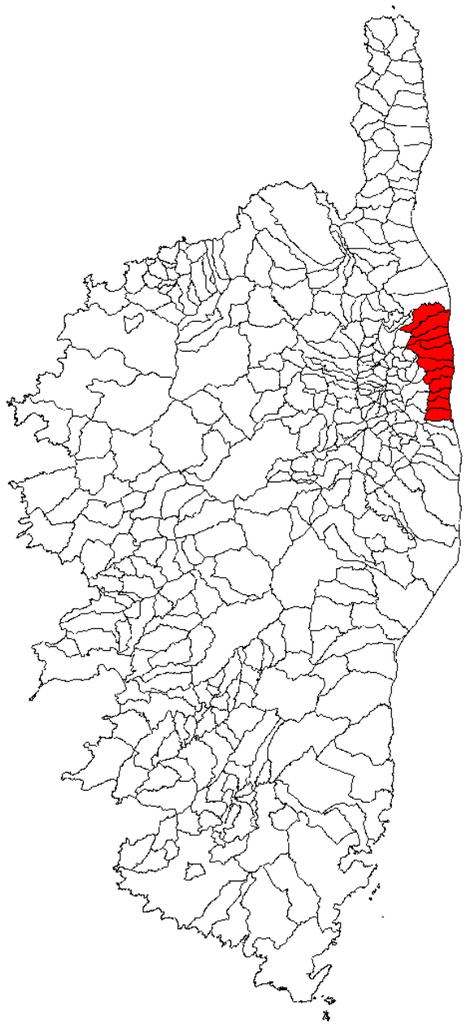

Légende

- Communes
- Communes appartenant au Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani

Echelle

0 — 12,5

kilomètres

FIGURE 2

Zones Natura 2000 présentes sur le territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani

RCo01309/CCoZ0202449
JCA / PLF
Novembre 2025

CETA ENVIRONNEMENT

Fond : IGN
4349 OT et
4351 OT

CCoZ0202449

Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani
Diagnostic et schéma directeur du service public d'alimentation en eau potable
Protection environnementales : Natura 2000

Fig.2

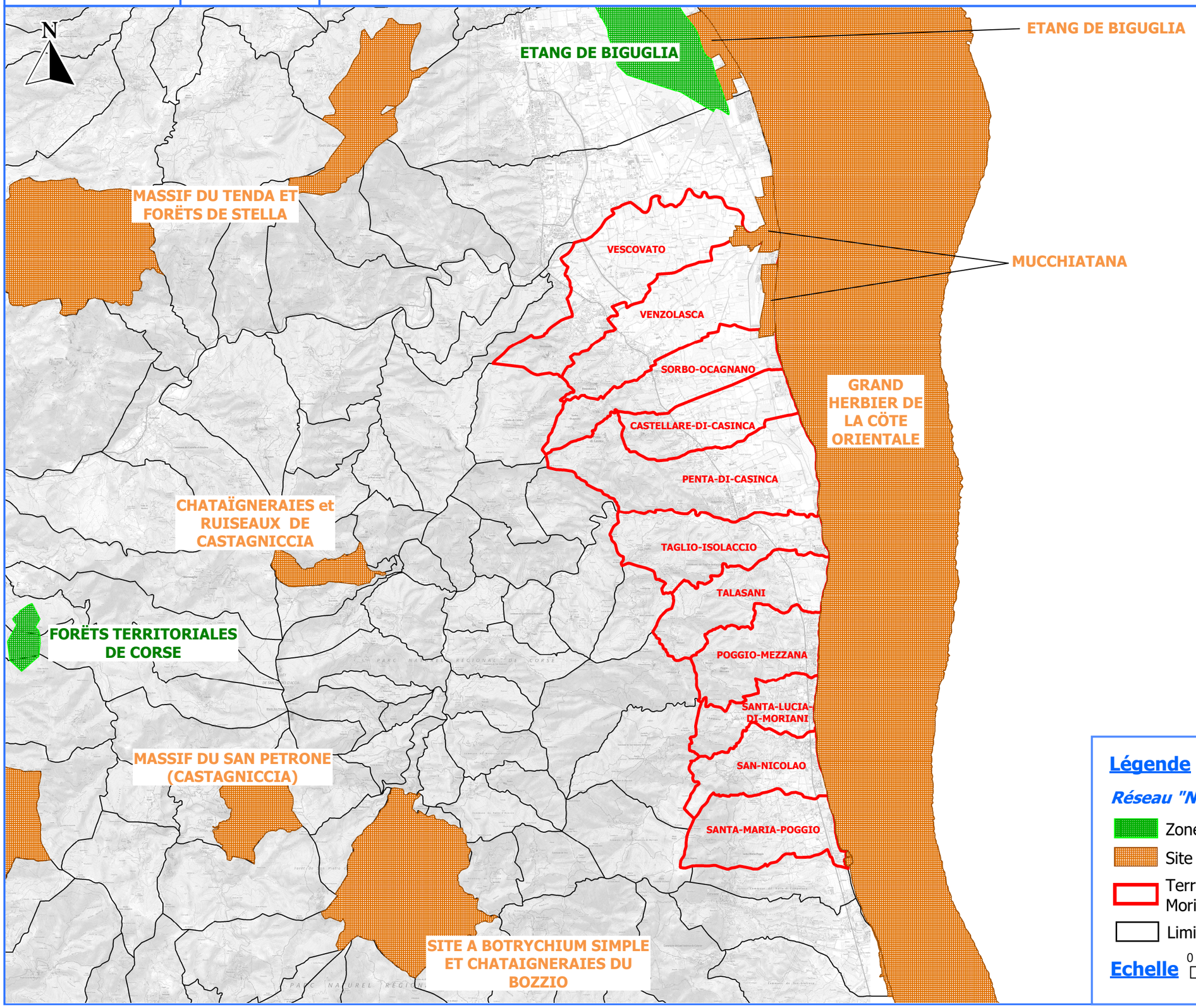

Légende

Réseau "Natura 2000"

- Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- Site d'Intérêt Communautaire (SIC)
- Territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani
- Limites communales

Echelle 0 — 12,5 kilomètres

FIGURE 3

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique présentes sur le territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani

RCo01309/CCoZ0202449
JCA / PLF
Novembre 2025

CETA ENVIRONNEMENT

Fond : IGN
4349 OT et
4351 OT

CCoZ0202449

Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani
Diagnostic et schéma directeur du service public d'alimentation en eau potable
Protections environnementales : ZNIEFF

Fig.3

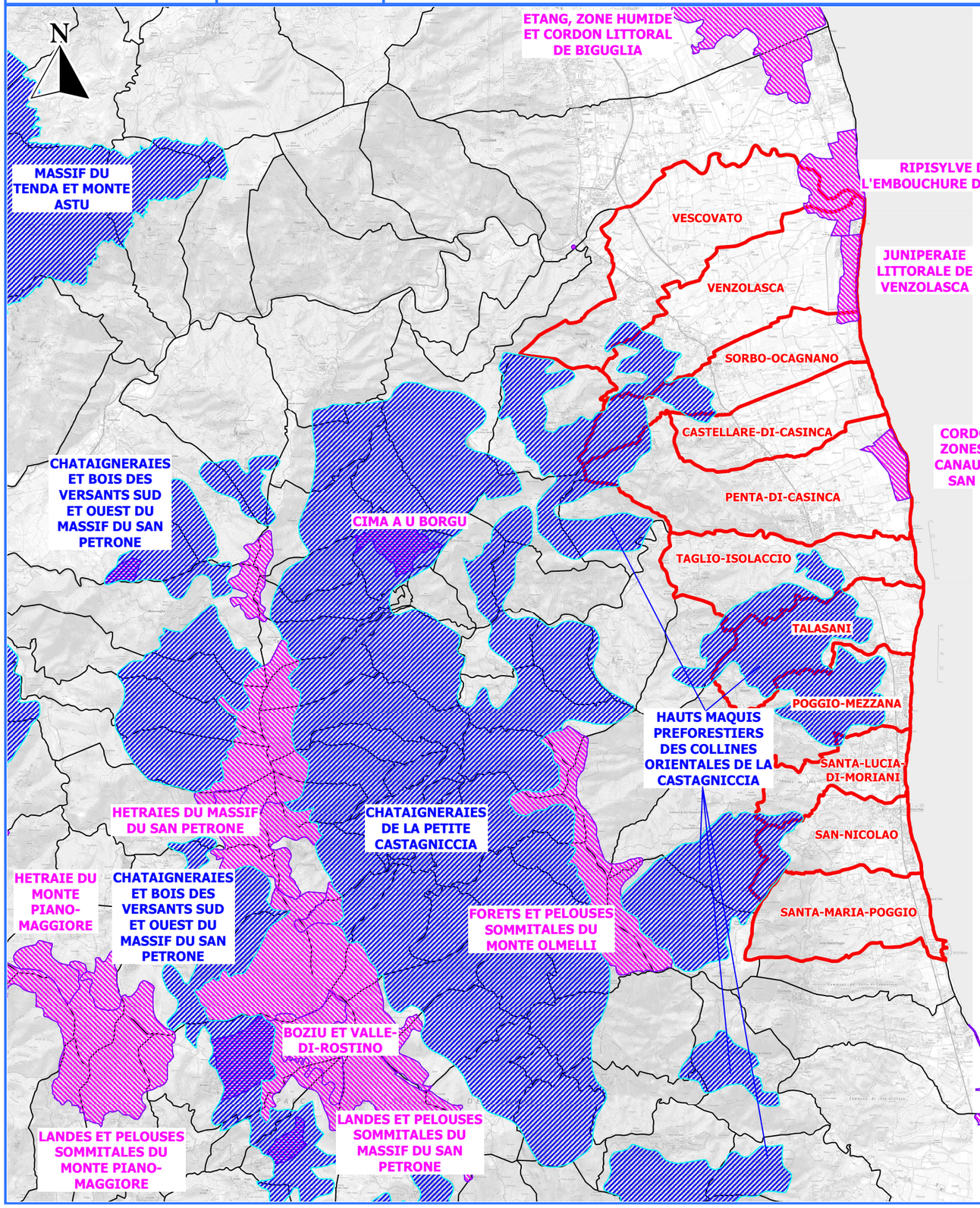

Légende

Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani
- Limites communales

Echelle 0 — 12,5 kilomètres

FIGURE 4

Réseau hydrographique du territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani

RCo01309/CCoZ0202449
JCA / PLF
Novembre 2025

CETA ENVIRONNEMENT	Fond : IGN 4349 OT et 4351 OT **CCoZ0202449**	**Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani** **Diagnostic et schéma directeur du service public d'alimentation en eau potable** **Contexte hydrographique**	**Fig.4**

N

VESCOVATO
VENZOLASCA
SORBO-OCAGNANO
CASTELLARE-DI-CASINCA
PENTA-DI-CASINCA
TAGLIO-ISOLACCIO
TALASANI
POGGIO-MEZZANA
SANTA-LUCIA-DI-MORIANI
SAN-NICOLAO
SANTA-MARIA-POGGIO

GOLO
fosse de Giavattone
Giavattone
Arena
Olmi
Querciolo
Orsaticcia
Cintrone
Novale
Piani
Frudamaccia
Cernitaggio
Casacconi
Pozzo Bianco
Fiume d'Olmo
Andegno
Canapajo
Vadello
FIUM ALTO
Acqua Buona
Petrignani
BUCATOGGIO

PARC NATUREL RÉGIONAL DE CORSE
COSTA VERDE

Légende

- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires
- Territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani
- Limites communales

Echelle 0 — 7,5 kilomètres

FIGURES 5a, 5b et 5c

Localisation des PPRI de Casinca et du Morianincu et des zones de l'Atlas des Zones Inondables

RCo01309/CCoZ0202449
JCA / PLF
Novembre 2025

CETA ENVIRONNEMENT

Fond : IGN 4349 OT et 4351 OT

CCoZ0202449

Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani
Diagnostic et schéma directeur du service public d'alimentation en eau potable
PPRI de Casinca

Fig.5a

N

VESCOVATO

VENZOLASCA

SORBO-OCAGNANO

CASTELLARE-DI-CASINCA

PENTA-DI-CASINCA

TAGLIO-ISOLACCIO

Légende

Plan de Prévention du Risque Inondation de Casinca

- bleu clair
- bleu fonce
- geomorphologique
- orange
- rouge
- rouge hachures noires
- Territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani
- Limites communales

Echelle

0 — 4

kilomètres

Fond : IGN 4349 OT et 4351 OT

CCoZ0202449

Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani
Diagnostic et schéma directeur du service public d'alimentation en eau potable
PPRI du Morianincu

Fig.5b

PENTA-DI-CASINCA

TAGLIO-ISOLACCIO

TALASANI

POGGIO-MEZZANA

SANTA-LUCIA-DI-MORIANI

SAN-NICOLAO

SANTA-MARIA-POGGIO

COSTA VERDE

N

Légende

Plan de Prévention du Risque Inondation du Morianincu

- bleu
- orange
- rouge
- Territoire du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani
- Limites communales

Echelle

0 — 4

kilomètres

CETA ENVIRONNEMENT	Fond : IGN 4349 OT et 4351 OT **CCoZ0202449**	**Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani** **Diagnostic et schéma directeur du service public d'alimentation en eau potable** **Atlas des Zones Inondables (AZI)**	**Fig.5c**

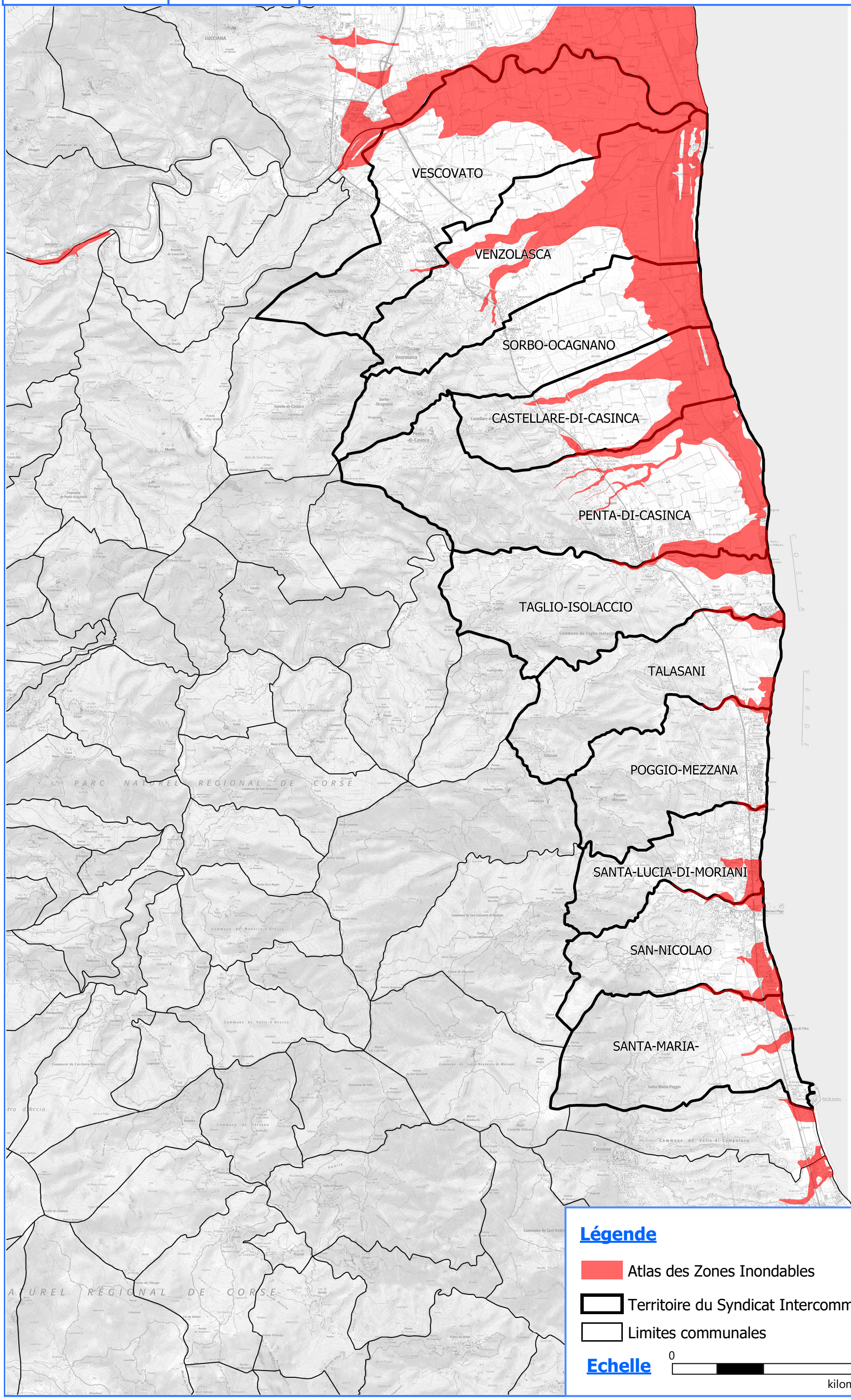

FIGURES 6

Fiches ouvrages

Réservoirs

RCo01309/CCoZ0202449
JCA / PLF
Novembre 2025

Diagnostic et Schéma Directeur du système AEP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Réservoir de Santa Maria Poggio

Aperçu extérieur

Aperçu chambre des vannes

Schéma de principe du réservoir

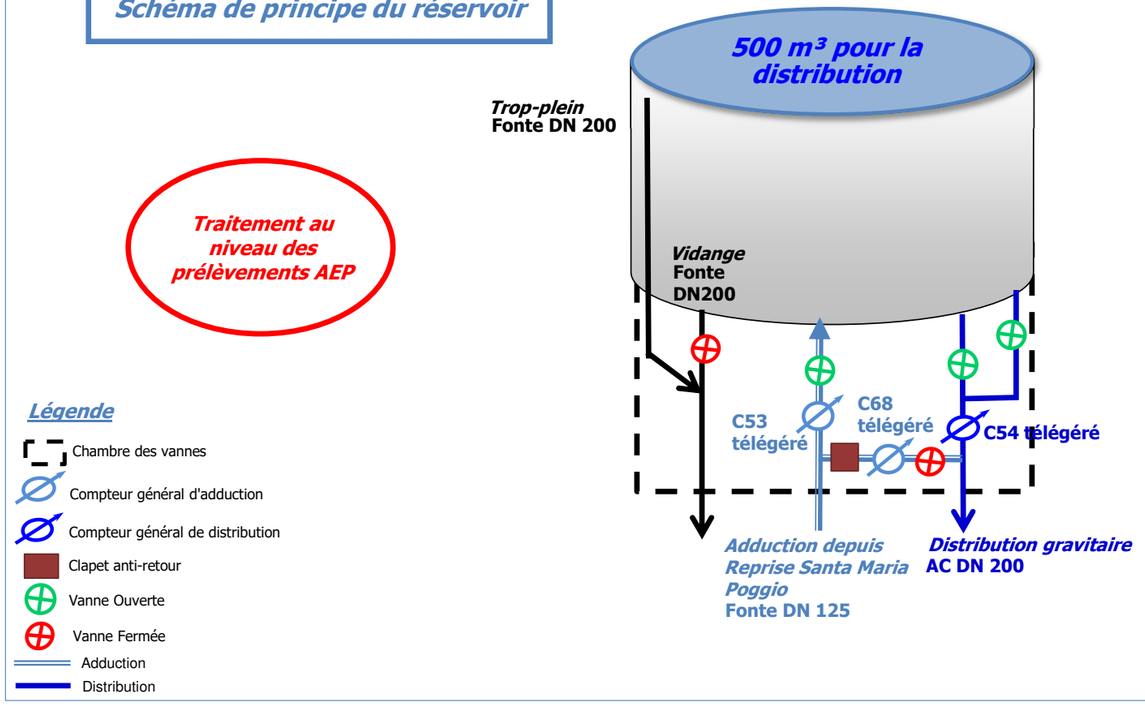

Caractéristiques de l'ouvrage

Les volumes

Type : Château d'eau

Nombre de cuves		1		
Volume total		500 m³		
Défense incendie		oui ?		
Forme		Cylindrique		
Surface (m²)				
Cote :	*radier*	166,09 m		
	trop plein	171,60 m		

Commentaires : Hauteur TP 5,5 m (géomètre) ; Dimensions extérieures du réservoir : 5 m de hauteur ; 13,5 m de diamètre.

Localisation

Commune d'implantation : **SANTA MARIA POGGIO**

Terrain : appartenant au Syndicat

Cote IGN : 166,09 m NGF

Coordonnées Lambert 93 X = 1 236 119,570 m; Y = 6 160987,090 m.

Commentaires : Réservoir accessible par la route départementale n° 334.

Les conduites

	Type d'alimentation	Diamètre	Matériau	Si compteurs V. annuel	Si compteurs V. total
Adduction	Refoulement	Ø 125	Fonte		
Distribution	Gravitaire	Ø 200	AC		

Commentaires : Vidange : Fonte DN 200 mm ; Trop-plein : Fonte DN 200 mm

Autres équipements

	Oui	Non
Système de pompage		√
Traitement		√
Poste de télésurveillance	√	
Poste de télégestion	√	

Commentaires : Traitement au niveau des prélèvements AEP. Télégestion du marnage et des 3 compteurs. Télésurveillance à l'aide des poires de niveaux.

Etat général

Appareillage

Electromécanique

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Non
Fuite	Non

Conduites

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Non
Fuite	Non

Commentaires :
eau stagnante en fond de chambre des vannes

Génie civil

Etat du revêtement	*extérieur*	Moyen
	intérieur	Moyen
Acier apparent		Non
Aération		Oui
Entrée		Capot
Entrée verrouillée		Oui
Etanchéité assurée		Oui

Environnement

Ouvrage clôturé :	Oui
Etat de la clôture :	Bon
Accés verrouillé :	Oui

Commentaires : Portail verrouillable pour accéder au réservoir. Clôtures et portail de 2 m de hauteur en bon état.

Commentaires :

Le GC extérieur est en état moyen. Le réservoir dispose d'une aération haute, et le capot d'accès en fonte, très lourd, est peu adapté pour l'entretien. L'ouvrage est verrouillable, incluant la chambre des vannes et le capot. Une échelle fixe avec garde-corps est présente, et la chambre des vannes est accessible via un regard métallique de 130 x 170 cm. Il est équipé de trois compteurs télégérés (C53 Itron, C54 Itron et C68 Itron) installés en 2024 etd'une sonde de niveau télégerée. Des poires de niveaux sont présentes (seuil niveau haut alarme : 3,60 m, seuil niveau haut : 3,40 m, seuil niveau bas marnage : 2,80 m et seuil niveau bas alarme : 2,00 m). Une alimentation électrique est présente, et le site est sécurisé par une clôture de 2 m de hauteur et un portail d'accès en bon état.

Rapport N°	RCo01309
Affaire N°	O04486
Contrat N°	CCoZ0202449
Date :	17-déc-24
Etabli par :	MFI
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot. Arbuceta - Ceppe, 20620 Biguglia
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 25 37 21
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr
CETA

Diagnostic et Schéma Directeur du système AEP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Réservoir de Moriani

Aperçu extérieur

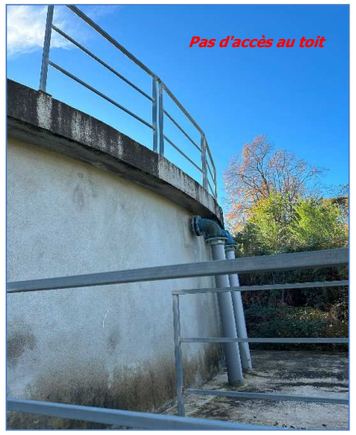

Aperçu chambre des vannes

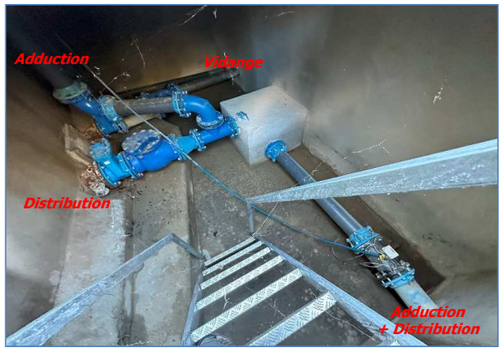

Schéma de principe du réservoir

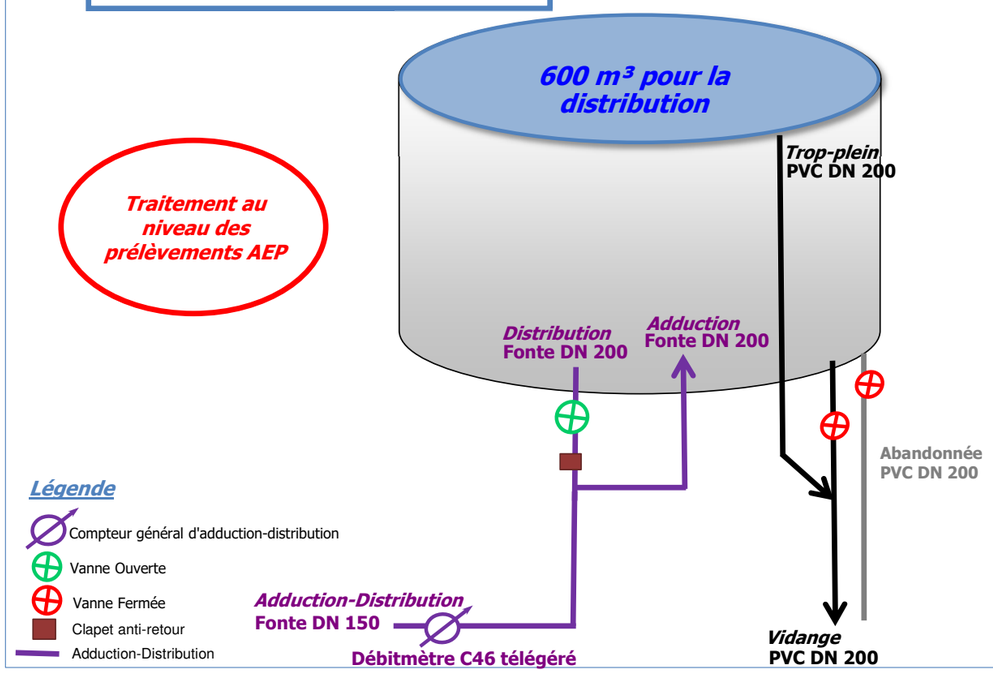

Caractéristiques de l'ouvrage

Les volumes

Type : Château d'eau

Nombre de cuves		1		
Volume total		600 m³		
Défense incendie		non		
Forme		Cylindrique		
Surface (m²)				
Cote :	*radier*	73,17 m		
	trop plein	77,33 m		

Commentaires : Hauteur TP : 4,16 m (géomètre) ; pas d'échelle d'accès à la toiture du réservoir.

Localisation

Commune d'implantation : **SAN NICOLAO**

Terrain : appartenant au Syndicat

Cote IGN : 73,17 m NGF

Coordonnées Lambert 93 X
= 1 236 316,90 m ; Y =6 164 037,56 m.

Commentaires : Réservoir accessible par une piste praticable d'environ 280 m en 4x4 uniquement depuis la RD n°34.

Les conduites

	Type d'alimentation	Diamètre	Matériau	Si compteurs V. annuel	Si compteurs V. total
Adduction	Refoulement	Ø 150	Fonte		
Distribution	Gravitaire	Ø 150	Fonte		

Commentaires : Vidange : PVC DN 200 mm ; Trop-plein : PVC DN 200

Autres équipements

	Oui	Non
Système de pompage		√
Traitement		√
Poste de télésurveillance	√	
Poste de télégestion	√	

Commentaires : Traitement au niveau des prélèvements AEP. Télégestion du marnage et du débitmètre. Télésurveillance à l'aide des poires de niveaux.

Etat général

Appareillage

Electromécanique

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Non
Fuite	Non

Conduites

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Non
Fuite	Non

Commentaires : Pas d'accès au toit du réservoir.

Génie civil

Etat du revêtement	*extérieur*	Bon
	intérieur	?
Acier apparent		Non
Aération		Oui
Entrée		Capot
Entrée verrouillée		?
Etanchéité assurée		Oui

Environnement

Ouvrage clôturé :	Oui
Etat de la clôture :	Moyen
Accés verrouillé :	Oui

Commentaires : Clôtures de 1,80 m de hauteur avec portail verrouillable

Commentaires :

Etanchéité et reprises toiture réalisées il y a 5 ans. La bâch e dispose d'une aération haute, mais l'accès au capot du réservoir est impossible en raison de l'absence d'une échelle permettant de monter sur le toit de l'ouvrage. Bien qu'une échelle fixe soit absente, des garde-corps sont présents. La chambre des vannes est accessible via un regard métallique verrouillable de dimensions 130 x 130 cm. Le site comprend un système de comptage alimentation/distribution (débitmètre n°46, ABB Magmaster, télégéré). Présence d'une sonde de niveau télégerée. Des poires de niveaux sont présentes (seuil niveau haut alarme : 4,00 m, seuil niveau haut : 3,30 m, seuil niveau bas marnage Ficajola : 2,50 m, seuil niveau bas marnage Petrignani : 3,10 m, seuil niveau bas marnage Bucatoggio : 3,00 m, seuil niveau bas alarme : 1,80 m). Enfin, le site est sécurisé par une clôture de 1,80 m de hauteur.

Rapport N°	RCo01309
Affaire N°	O04486
Contrat N°	CCoZ0202449
Date :	17-déc-24
Etabli par :	MFI
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot. Arbuceta - Ceppe, 20620 Biguglia
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 25 37 21
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr
CETA

Diagnostic et Schéma Directeur du système AEP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Réservoir de Taglio-Isolaccio

Aperçu extérieur

Aperçu chambre des vannes

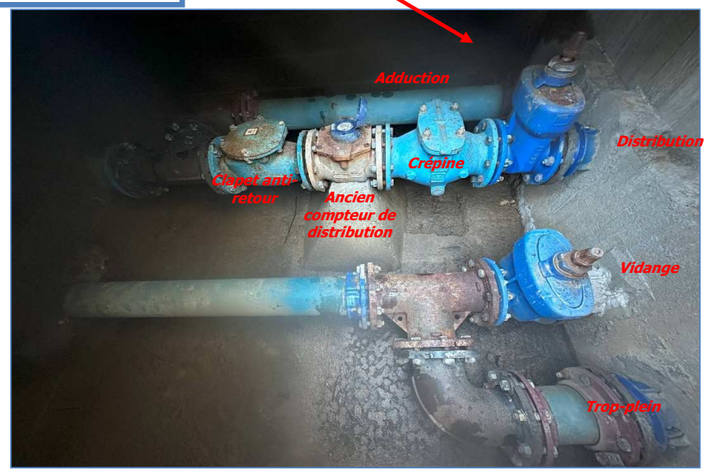

Schéma de principe du réservoir

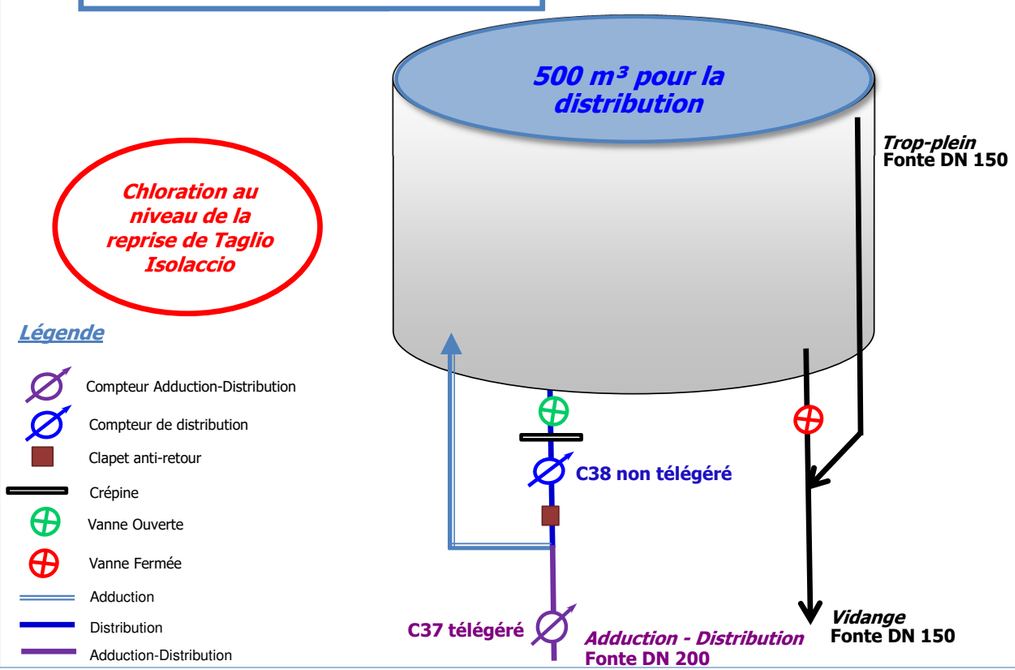

Caractéristiques de l'ouvrage

Les volumes

Type : Château d'eau

Nombre de cuves		1		
Volume total		500 m³		
Défense incendie		non		
Forme		Cylindrique		
Surface (m²)		111 m²		
Cote :	*radier*	153,11 m		
	trop plein	158,13 m		

Commentaires : Hauteur TP : 5,02 m (géomètre). Diamètre extérieur ouvrage : 11,9 m.

Localisation

Commune d'implantation : **TAGLIO-ISOLACCIO**

Terrain : appartenant au Syndicat

Cote IGN : 153,11 m NGF

Coordonnées Lambert 93 X
= 1 234 834,96 m ; Y = 6 170 073,20 m.

Commentaires : Réservoir accessible depuis la RD n° 230 "Route de la Plaine"

Les conduites

	Type d'alimentation	Diamètre	Matériau	Si compteurs V. annuel	Si compteurs V. total
Adduction	Refoulement	Ø 200	Fonte		
Distribution	Gravitaire	Ø 200	Fonte		

Commentaires : Vidange : Fonte DN 150 mm ; Trop-plein : Fonte DN 150 mm

Autres équipements

	Oui	Non
Système de pompage		√
Traitement		√
Poste de télésurveillance	√	
Poste de télégestion	√	

Commentaires : Traitement au niveau de la reprise de Taglio. Télégestion du marnage et du compteur. Télésurveillance à l'aide des poires de niveaux.

Etat général

Appareillage

Electromécanique

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	Non

Conduites

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	Non

Commentaires : pas de suintements, capôt d'accès au réservoir bloqué lors de la visite

Génie civil

Etat du revêtement	*extérieur*	Moyen
	intérieur	Moyen
Acier apparent		Non
Aération		Oui
Entrée		Capot
Entrée verrouillée		Oui
Etanchéité assurée		Oui

Environnement

Ouvrage clôturé :	Oui
Etat de la clôture :	Mauvais
Accés verrouillé :	Non

Commentaires : Clôtures de 2 m de hauteur en mauvais état et portail non verrouillable

Commentaires :

Le GC extérieur est en bon état. La bâche dispose d'une aération haute. Le capot d'accès, en fonte, était bloqué lors de la visite. La chambre des vannes est accessible via un regard métallique verrouillable de 1,0 x 0,75 m. L'accès au réservoir se fait par l'arrière. Un débitmètre enterré et télégéré (débitmètre n°37, ABB Aquamaster) se trouve sur la canalisation d'adduction-distribution. Présence d'une sonde de niveau télégérée. Des poires de niveaux sont présentes (seuil niveau haut alarme : 4,00 m, seuil niveau haut : 3,60 m, seuil niveau bas marnage : 2,50 m, seuil niveau bas alarme : 2,00). Enfin les clôtures sont en mauvais état, et le portail n'est pas verrouillable. L'ancien compteur de distribution C38 est un compteur Woltex non télégéré.

Rapport N°	RCo01309
Affaire N°	O04486
Contrat N°	CCoZ0202449
Date :	17-déc-24
Etabli par :	MFI
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot. Arbuceta - Ceppe, 20620 Biguglia
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 25 37 21
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr
CETA

Diagnostic et Schéma Directeur du système AEP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Réservoir de Folelli 1 (ancien)

Aperçu extérieur

Aperçu chambre des vannes

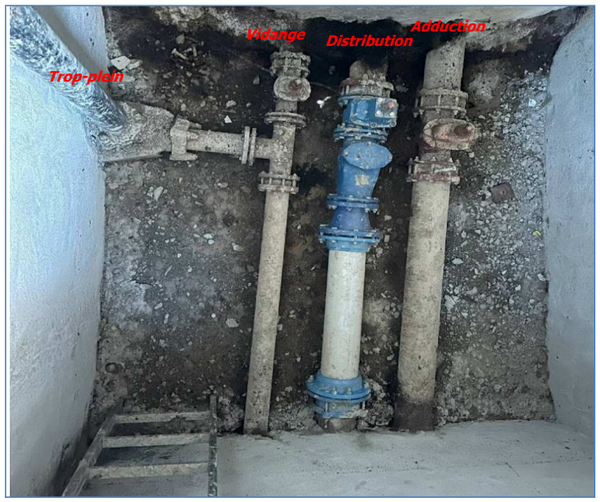

Schéma de principe du réservoir

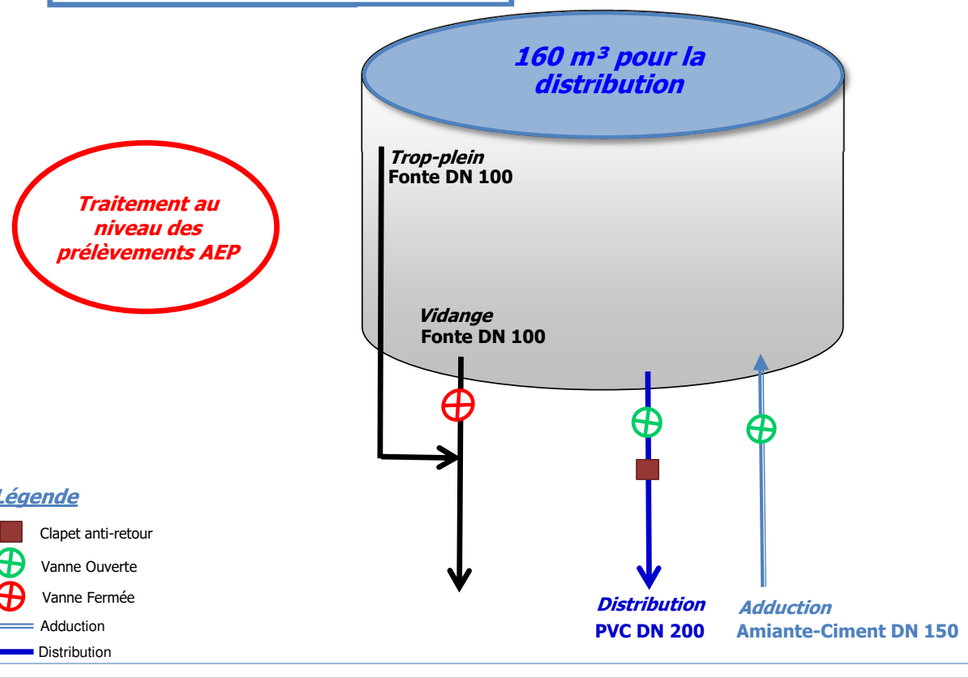

Caractéristiques de l'ouvrage

Les volumes

Type : Enterré

Nombre de cuves		1		
Volume total		160 m³		
Défense incendie		non		
Forme		Cubique		
Surface (m²)				
Cote :	*radier*	75,54 m		
	trop plein	79,25 m		

Commentaires : Hauteur TP : 3,71 m (géomètre)

Localisation

Commune d'implantation : **TAGLIO-ISOLACCIO**

Terrain : appartenant au Syndicat

Cote IGN : 75,54

Coordonnées Lambert 93 X
= 1 235 579,79 m ; Y = 6 170 763,12 m.

Commentaires : Réservoir accessible directement depuis la RD n°230.

Les conduites

	Type d'alimentation	Diamètre	Matériau	Si compteurs V. annuel	Si compteurs V. total
Adduction	Refoulement	Ø 150	AC		
Distribution	Gravitaire	Ø 200	PVC		

Commentaires : Vidange : Fonte DN 100 mm ; Trop-plein : Fonte DN 100 mm

Autres équipements

	Oui	Non
Système de pompage		√
Traitement		√
Poste de télésurveillance	√	
Poste de télégestion	√	

Commentaires : Traitement au niveau des prélèvements AEP. Télégestion du marnage et du débitmètre. Télésurveillance à l'aide des poires de niveaux.

Etat général

Appareillage

Electromécanique

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	Non

Conduites

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	Non

Commentaires : Porte avec aération en mauvais état

Génie civil

Etat du revêtement	*extérieur*	Moyen
	intérieur	Moyen
Acier apparent		Non
Aération		Oui
Entrée		Porte
Entrée verrouillée		Oui
Etanchéité assurée		?

Environnement

Ouvrage clôturé :	Oui
Etat de la clôture :	Moyen
Accés verrouillé :	Oui

Commentaires : Clôtures de 1,90 m avec sous bassement en béton de 25 cm.

Commentaires :

La bâche dispose d'une aération haute, elle est accessible par une trappe verrouillable dans la CDV. Une échelle fixe avec garde-corps est présente. La chambre des vannes se trouve dans un local verrouillable, dont la porte d'accès est en mauvais état.
Après la CDV, l'adduction et la distribution se rejoignent ensuite en une canalisation d'adduction-distribution équipé d'un débitmètre enterré télégéré (débitmètre C35 Krohne). Présence d'une sonde de niveau télégérée. Des poires de niveaux sont présentes (seuil niveau haut alarme : 3,60 m, seuil niveau haut : 3,40 m, seuil niveau bas marnage : 2,80 m, seuil niveau bas alarme : 2,00). Le site est clôturé (clôtures de 1,9 m de hauteur) et dispose d'un portail d'accès situé du côté du réservoir jumelé Folelli 2.

Rapport N°	RCo01309
Affaire N°	O04486
Contrat N°	CCoZ0202449
Date :	17-déc-24
Etabli par :	MFI
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot. Arbuceta - Ceppe, 20620 Biguglia
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 25 37 21
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

CETA

Aperçu extérieur

Aperçu chambre des vannes

Schéma de principe du réservoir

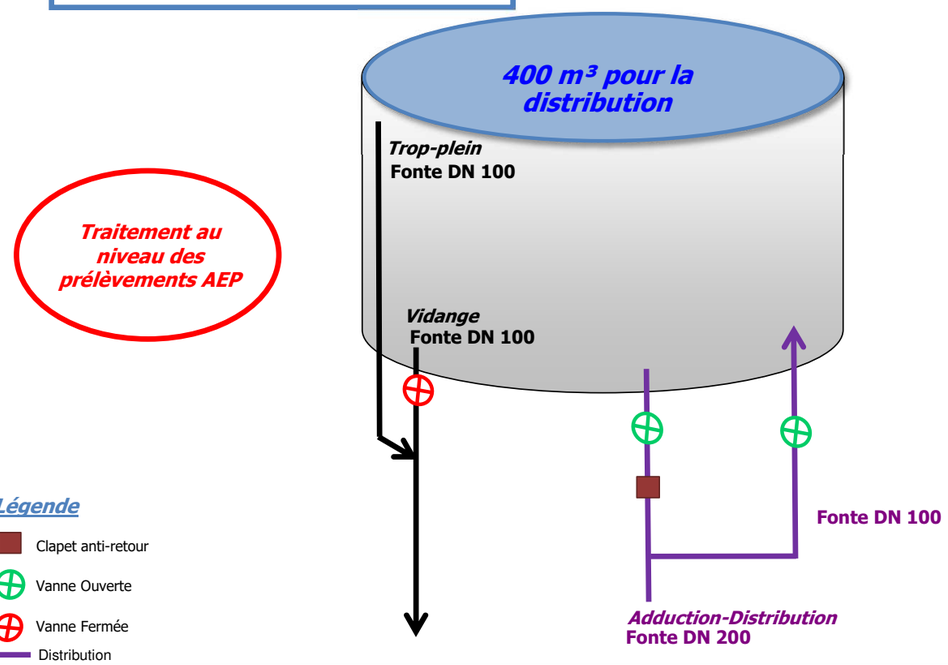

Diagnostic et Schéma Directeur du système AEP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Réservoir de Folelli 2

Caractéristiques de l'ouvrage

Les volumes

Type : Château d'eau

Nombre de cuves		1		
Volume total		400		
Défense incendie		non		
Forme		Cylindrique		
Surface (m²)		139 m²		
Cote :	*radier*	75,15 m		
	trop plein	79,18 m		

Commentaires : Hauteur trop-plein : 4,03 m (géomètre), épaisseur des voiles 25 cm, hauteur totale de 5 m, rayon 6,65 m.

Localisation

Commune d'implantation : **TAGLIO-ISOLACCIO**

Terrain : appartenant au Syndicat

Cote IGN : 75,15 m NGF

Coordonnées Lambert 93 X
= 1 235 593,65 m ; Y = 6 170 742,26 m.

Commentaires : Réservoir accessible depuis la RD n° 230

Les conduites

	Type d'alimentation	Diamètre	Matériau	Si compteurs V. annuel	Si compteurs V. total
Adduction	Refoulement	Ø 100	Fonte		
Distribution	Gravitaire	Ø 200	Fonte		

Commentaires : Vidange : Fonte DN 100 mm ; Trop-plein : Fonte DN 100 mm

Autres équipements

	Oui	Non
Système de pompage		√
Traitement		√
Poste de télésurveillance	√	
Poste de télégestion	√	

Commentaires : Traitement au niveau des prélèvements AEP. Télégestion du marnage et du débitmètre. Télésurveillance à l'aide des poires de niveaux

Etat général

Appareillage

Electromécanique

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Non
Fuite	Non

Conduites

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Non
Fuite	Non

Commentaires : suintements sur le réservoir, toiture en bon état

Génie civil

Etat du revêtement *extérieur*	Moyen
intérieur	Moyen
Acier apparent	Non
Aération	Oui
Entrée	Capot
Entrée verrouillée	Oui
Etanchéité assurée	?

Environnement

Ouvrage clôturé :	Oui
Etat de la clôture :	Bon
Accès verrouillé :	Oui

Commentaires : clôture de 1,90 m avec sous bassement

Commentaires :

Présence de suintements sur les voiles béton. La bâche dispose d'une aération haute. Le capot d'accès, en fonte, est peu adapté pour l'entretien, mais l'ouvrage est verrouillable grâce à ce capot. Une échelle fixe avec garde-corps est présente. La chambre des vannes est accessible par un regard métallique verrouillable de 160 x 160 cm. Un système de télégestion est installé pour le marnage et pour le débitmètre enterré (débitmètre C36 Krohne). Des poires de niveaux sont présentes (seuil niveau haut alarme : 3,40 m, seuil niveau haut : 3,10 m, seuil niveau bas marnage : 2,80 m, seuil niveau bas alarme : 1,50 m). L'arrivée est équipée d'un robinet-flotteur. Le site est sécurisé par une clôture de 1,90 m de hauteur comprenant un sous-bassement bétonné et un portail d'accès verrouillable.

Rapport N°	RCo01309
Affaire N°	O04486
Contrat N°	CCoZ0202449
Date :	17-déc-24
Etabli par :	MFI
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot. Arbuceta - Ceppe, 20620 Biguglia
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 25 37 21
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr
CETA ENVIRONNEMENT

Aperçu extérieur

Aperçu chambre des vannes

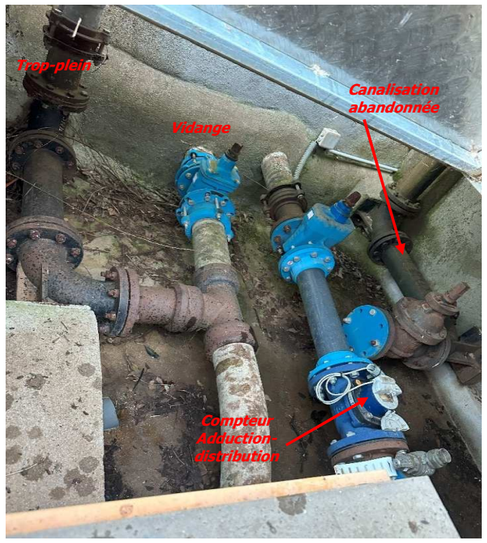

Schéma de principe du réservoir

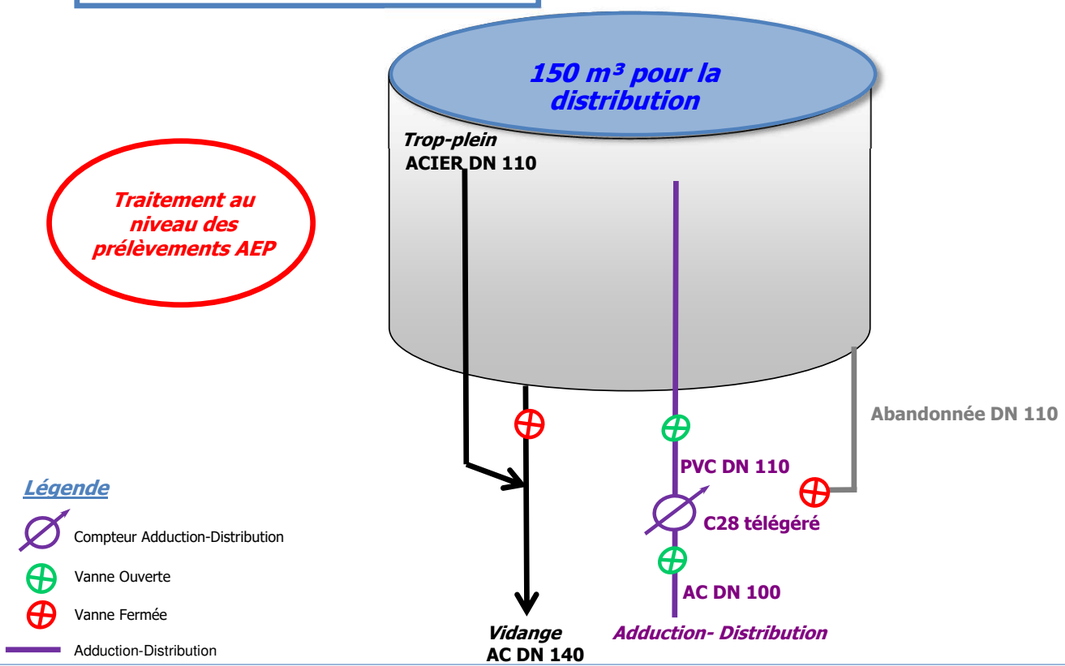

Diagnostic et Schéma Directeur du système AEP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Réservoir de Pantalacci

Caractéristiques de l'ouvrage

Les volumes

Type : Semi-enterré

Nombre de cuves		1		
Volume total		150 m³		
Défense incendie		non		
Forme		Cylindrique		
Surface (m²)		45 m²		
Cote :	*radier*	152,56 m		
	trop plein	156,46 m		

Commentaires : Hauteur trop-plein : 3,9 m (géomètre). Hauteur totale du réservoir : 5,15 m. Diamètre du réservoir : 7,6 m

Localisation

Commune d'implantation : **PENTA-DI-CASINCA**

Terrain : appartenant au Syndicat

Cote IGN : 152,56 m NGF

Coordonnées Lambert 93 X
= 1 234 376,86 m ; Y = 6 171 872,07 m.

Commentaires : Accessible par piste en 4x4 d'environ 650 m linéaire à partir de la All des Orangers par la strada suprana partant de la Route Départementale 506

Les conduites

	Type d'alimentation	Diamètre	Matériau	Si compteurs V. annuel	Si compteurs V. total
Adduction	Refoulement	Ø 100	AC		
Distribution	Gravitaire	Ø 100	AC		

Commentaires : Vidange et trop-plein en ACIER DN 110 mm

Autres équipements

	Oui	Non
Système de pompage		√
Traitement		√
Poste de télésurveillance	√	
Poste de télégestion	√	

Commentaires : Traitement au niveau des prélèvements AEP. Télégestion du marnage et du compteur. Télésurveillance à l'aide des poires de niveaux

Etat général

Appareillage

Electromécanique

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Non
Fuite	Non

Conduites

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	Non

Commentaires :

Génie civil

Etat du revêtement	*extérieur*	Moyen
	intérieur	Moyen
Acier apparent		Non
Aération		Oui
Entrée		Capot
Entrée verrouillée		Oui
Etanchéité assurée		Oui

Environnement

Ouvrage clôturé :	Oui
Etat de la clôture :	Bon
Accés verrouillé :	Oui

Commentaires : Clôture de 1,90 m en bon état avec portail verrouillable

Commentaires :

Le GC extérieur est en bon état. La bâche dispose d'une aération haute, mais le capot d'accès, en fonte est peu adapté pour l'entretien. L'ouvrage est verrouillable, y compris le capot. La chambre des vannes est accessible via un regard métallique verrouillable de dimensions 175 x 240 cm. Un système de télégestion sur panneaux solaires est en place pour le marnage et le compteur d'adduction/distribution (compteur C28 Sensus Meistream 100 avec tête sensus K=100). Des poires de niveaux sont présentes (seuil niveau haut alarme : 3,50 m, seuil niveau haut : 3,30 m, seuil niveau bas marnage : 3,00 m, seuil niveau bas alarme : 2,00 m, marche des 2 pompes : 2,90 m). Une échelle fixe avec des garde-corps est présente. Le site est sécurisé par une clôture de 1,90 m en bon état, complétée par un portail verrouillable.

Rapport N°	RCo01309
Affaire N°	O04486
Contrat N°	CCoZ0202449
Date :	17-déc-24
Etabli par :	MFI
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot. Arbuceta - Ceppe, 20620 Biguglia
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 25 37 21
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr
CETA

Diagnostic et Schéma Directeur du système AEP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Réservoir de Fium'Altu (Nouveau Folelli)

Aperçu extérieur

Aperçu chambre des vannes

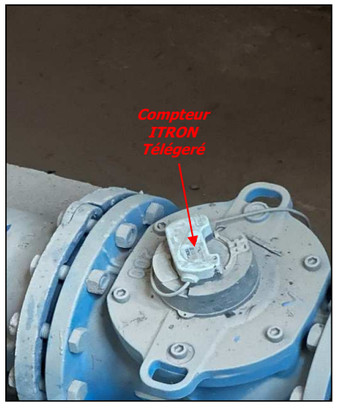

Schéma de principe du réservoir

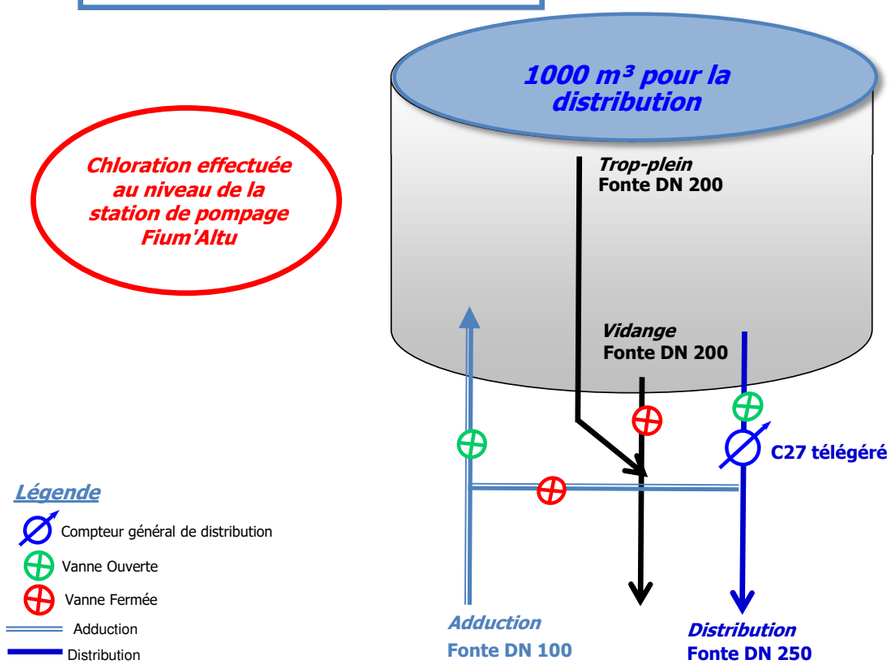

Caractéristiques de l'ouvrage

Les volumes

Type : Château d'eau

Nombre de cuves		1		
Volume total		1000 m³		
Défense incendie		non		
Forme		Cylindrique		
Surface (m²)		232 m²		
Cote :	*radier*	103,95 m		
	trop plein	108,79 m		

Commentaires : Hauteur TP : 4,84 m (géomètre) ; Hauteur totale du réservoir = 6 m

Localisation

Commune d'implantation : **PENTA-DI-CASINCA**

Terrain : appartenant au Syndicat

Cote IGN : 103,95 m NGF

Coordonnées Lambert 93 X
= 1 234 496,32 m ; Y = 6 172 229,69 m.

Commentaires : L'accès se fait depuis la RD n° 506, en empruntant successivement la Strada Suprana, l'Allée des Orangers, puis l'Impasse du Château d'Eau.

Les conduites

	Type d'alimentation	Diamètre	Matériau	Si compteurs V. annuel	Si compteurs V. total
Adduction	Refoulement	Ø 100	Fonte		
Distribution	Gravitaire	Ø 250	Fonte		

Commentaires : Vidange : Fonte DN 200 mm ; Trop-plein : Fonte DN 200 mm

Autres équipements

	Oui	Non
Système de pompage		√
Traitement		√
Poste de télésurveillance		√
Poste de télégestion	√	

Commentaires : Traitement au niveau du pompage du Fium Alto. Télégestion du marnage et du compteur. Télésurveillance à l'aide des poires de niveaux.

Etat général

Appareillage

Electromécanique

Etat	Bon
Dépôt de rouille	Non
Fuite	Non

Conduites

Etat	Bon
Dépôt de rouille	Non
Fuite	Non

Commentaires :

Génie civil

Etat du revêtement	*extérieur*	Bon
	intérieur	Bon
Acier apparent		Non
Aération		Oui
Entrée		Capot
Entrée verrouillée		Oui
Etanchéité assurée		Oui

Environnement

Ouvrage clôturé :	Non
Etat de la clôture :	?
Accés verrouillé :	Non

Commentaires :

Commentaires :

Le GC extérieur est en bon état. Le capot d'accès à la bâche est verrouillable (dimensions 1 x 1 m), et un système d'aération haute est en place. La chambre des vannes est accessible par une porte en acier verrouillable. Une échelle fixe et des garde-corps sécurisent le réservoir. Des poires de niveaux sont présentes (seuil niveau haut alarme : 4,23 m, seuil niveau haut : 3,90 m, seuil niveau bas marnage : 3,70 m , marche 2 pompes : 3,50 m, niveau bas alarme : 3,10 m). Un compteur de distribution (Compteur Itron n°27 avec tête Itron) est également présent, avec un système de télégestion pour le marnage (sonde de niveau) et le compteur. Une alimentation électrique est disponible. Le site ne dispose d'aucune clôture pour sa sécurisation.

Rapport N°	RCo01309
Affaire N°	O04486
Contrat N°	CCoZ0202449
Date :	17-déc-24
Etabli par :	MFI
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot. Arbuceta - Ceppe, 20620 Biguglia
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 25 37 21
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr
CETA

Diagnostic et Schéma Directeur du système AEP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Réservoir de Palazzi

Aperçu extérieur

Aperçu chambre des vannes

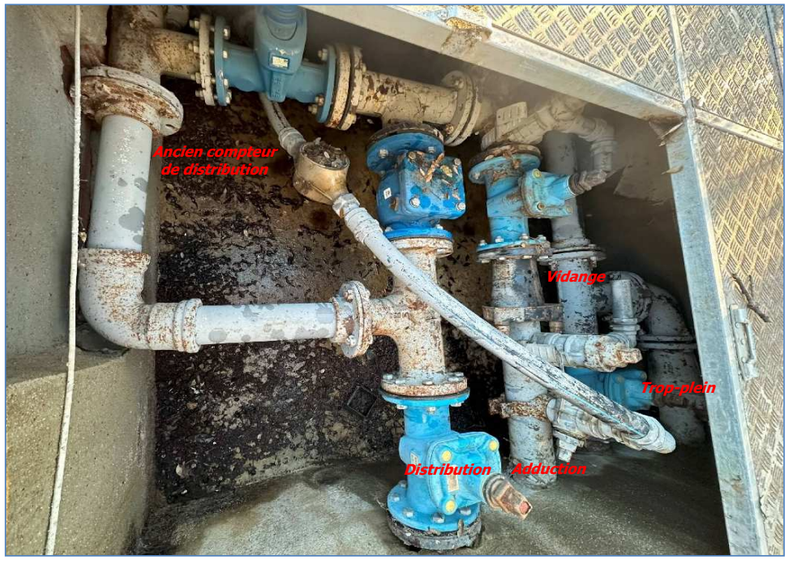

Schéma de principe du réservoir

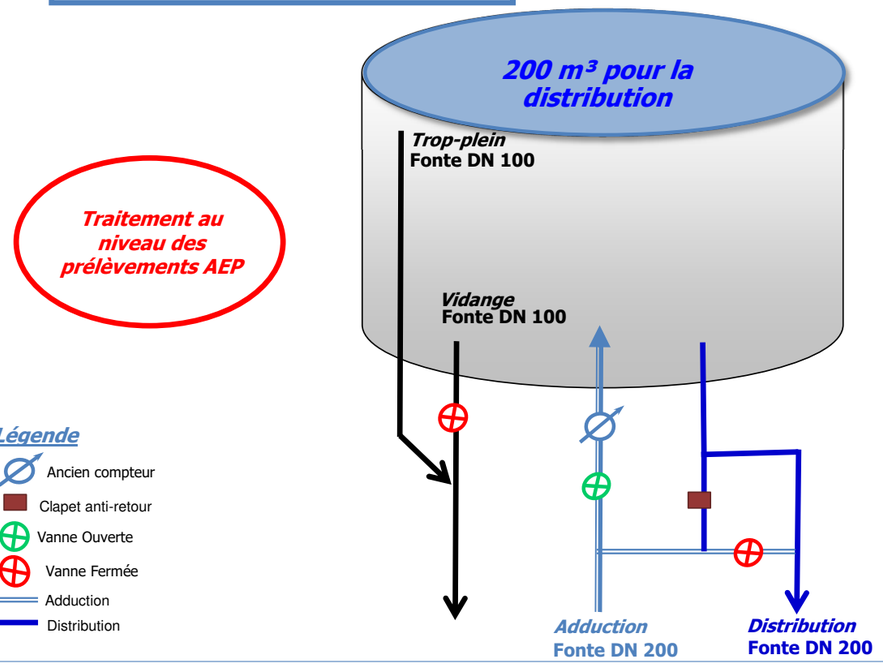

Caractéristiques de l'ouvrage

Les volumes

Type : Château d'eau

Nombre de cuves		1		
Volume total		200 m³		
Défense incendie		non		
Forme		Cylindrique		
Surface (m²)		75 m²		
Cote :	*radier*	161,17 m		
	trop plein	163,66 m		

Commentaires : Hauteur TP : 2,49 m (géomètre) ; Hauteur totale du réservoir = 3,8 m

Localisation

Commune d'implantation : **VENZOLASCA**

Terrain : Privé

Cote IGN : 161,17 m NGF

Coordonnées Lambert 93 X
= 1 231 560,07 m ; Y = 6 175 771,66 m.

Commentaires : L'accès se fait depuis la RD 37, suivi par l'une des deux pistes praticables en 4x4 : une de 430 mètres linéaires ou une autre de 330 mètres linéaires.

Les conduites

	Type d'alimentation	Diamètre	Matériau	Si compteurs V. annuel	Si compteurs V. total
Adduction	Refoulement	Ø 100	Fonte		
Distribution	Gravitaire	Ø 100	Fonte		

Commentaires : Vidange : Fonte DN 100 mm ; Trop-plein : Fonte DN 100 mm

Autres équipements

	Oui	Non
Système de pompage		√
Traitement		√
Poste de télésurveillance	√	
Poste de télégestion	√	

Commentaires : Traitement au niveau des prélèvements AEP. Télégestion du marnage et des points de comptage. Télésurveillance à l'aide des poires de niveaux.

Etat général

Appareillage

Electromécanique

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	Non

Conduites

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	Non

Commentaires :

Génie civil

Etat du revêtement	*extérieur*	Moyen
	intérieur	Moyen
Acier apparent		Non
Aération		Oui
Entrée		Capot
Entrée verrouillée		Oui
Etanchéité assurée		Oui

Environnement

Ouvrage clôturé :	Oui
Etat de la clôture :	Bon
Accés verrouillé :	Oui

Commentaires : Clôture de 1,70 m de hauteur avec portail verrouillable

Commentaires :

La bâche dispose d'une aération haute. La chambre des vannes est accessible via un regard métallique verrouillable de 217 x 197 cm. Présence d'une échelle fixe avec des garde-corps sur la toiture de l'ouvrage. Le capot en fonte est peu adapté pour l'entretien. Deux points de comptage enterrés (adduction et distribution : n°18 (Krohne) et n°19 (Itron)) sont installés et télégérés. Présence d'une sonde de marnage télégérée. Des poires de niveaux sont présentes (seuil niveau haut alarme : 2,20 m, niveau bas alarme : 1,00 m). Enfin, le site est sécurisé par une clôture avec un accès verrouillé.

Rapport N°	RCo01309
Affaire N°	O04486
Contrat N°	CCoZ0202449
Date :	17-déc-24
Etabli par :	MFI
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot. Arbuceta - Ceppe, 20620 Biguglia
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 25 37 21
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr
CETA

Diagnostic et Schéma Directeur du système AEP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Réservoir de Saint-Antoine

Aperçu extérieur

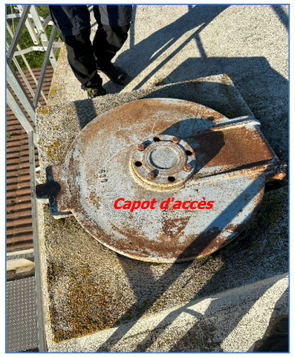

Aperçu chambre des vannes

Schéma de principe du réservoir

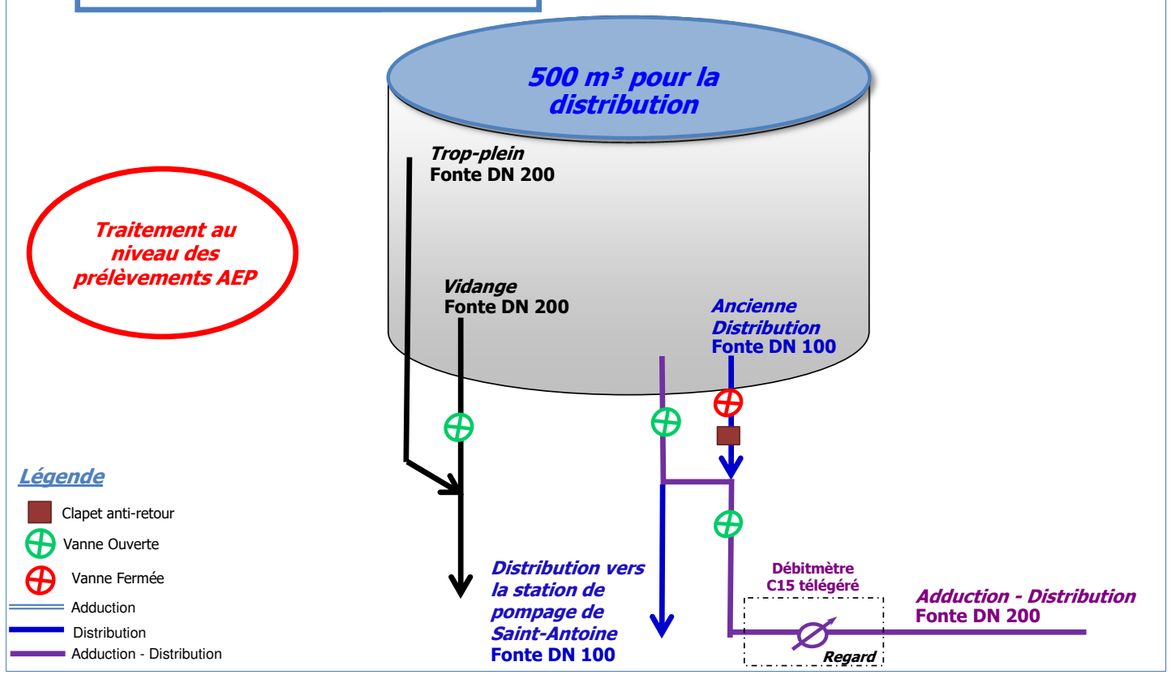

Caractéristiques de l'ouvrage

Les volumes

Type : Château d'eau

Nombre de cuves		1		
Volume total		500 m³		
Défense incendie		non		
Forme		Cylindrique		
Surface (m²)		133 m²		
Cote :	*radier*	72,00 m		
	trop plein	76,59 m		

Commentaires : Hauteur TP = 4,59 m (géomètre) ; Hauteur totale = 5,04 m

Localisation

Commune d'implantation : **VENZOLASCA**

Terrain : appartenant au Syndicat

Cote IGN : 72,00 m NGF

Coordonnées Lambert 93 X
= 1 231 538,97 m ; Y = 6 176 453,59 m.

Commentaires : accessible depuis le lotissement Saint-Antoine à partir de la RD n°37

Les conduites

	Type d'alimentation	Diamètre	Matériau	Si compteurs V. annuel	Si compteurs V. total
Adduction					
Distribution	Gravitaire	Ø 100	Fonte		

Commentaires : Adduction-distribution : Fonte DN 200 mm ; Vidange : Fonte DN 200 mm ; Trop-plein : Fonte DN 200 mm

Autres équipements

	Oui	Non
Système de pompage		√
Traitement		√
Poste de télésurveillance	√	
Poste de télégestion	√	

Commentaires : Traitement au niveau des prélèvements AEP. Télégestion du marnage et du débitmètre. Télésurveillance à l'aide des poires de niveaux.

Etat général

Appareillage

Electromécanique

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	Non

Conduites

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	Non

Commentaires :

Génie civil

Etat du revêtement	*extérieur*	Moyen
	intérieur	Moyen
Acier apparent		Non
Aération		Oui
Entrée		Capot
Entrée verrouillée		Oui
Etanchéité assurée		Oui

Environnement

Ouvrage clôturé :	Oui
Etat de la clôture :	Moyen
Accés verrouillé :	Oui

Commentaires : Clôtures de 1,90 m de hauteur avec portail verrouillable.

Commentaires :

La bâche est équipée d'une aération haute. La chambre des vannes est constituée de trois regards : un regard métallique verrouillable de 220 x 118 cm donnant aux canalisations d'adduction-distribution, un regard métallique verrouillable de 161 x 115 cm donnant accès à la vidange et au trop-plein et un regard non verrouillable de 38 cm x 38 cm pour accéder à l'ancienne vanne de vidange. Le capot d'accès à la bâche est en fonte. Une échelle fixe avec garde-corps est installée. Un débitmètre télégéré est en place sur la canalisation d'adduction-distribution (C15, débitmètre, dans regard non verrouillable). Présence d'une sonde de marnage télégérée. Des poires de niveaux sont présentes (seuil niveau haut alarme : 4,00 m, seuil niveau haut : 3,70 m, seuil niveau bas marnage : 3,60 m, seuil bas alarme : 3,50 m). Site sécurisé par une clôture de 1,90 m de hauteur comprenant un portail verrouillable.

Rapport N°	RCo01309
Affaire N°	O04486
Contrat N°	CCoZ0202449
Date :	17-déc-24
Etabli par :	MFI
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot. Arbuceta - Ceppe, 20620 Biguglia
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 25 37 21
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr
CETA

Aperçu extérieur

Aperçu chambre des vannes

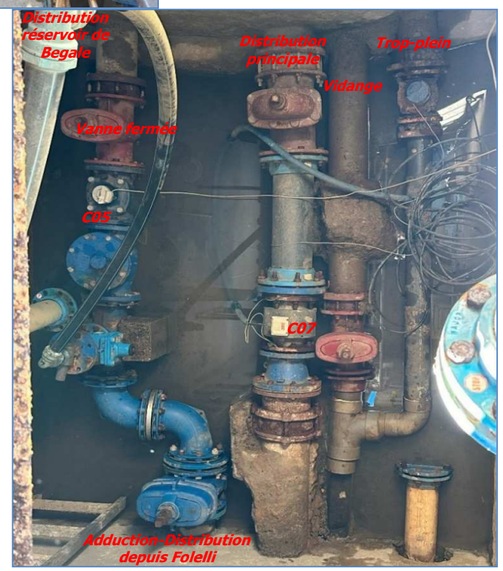

Schéma de principe du réservoir

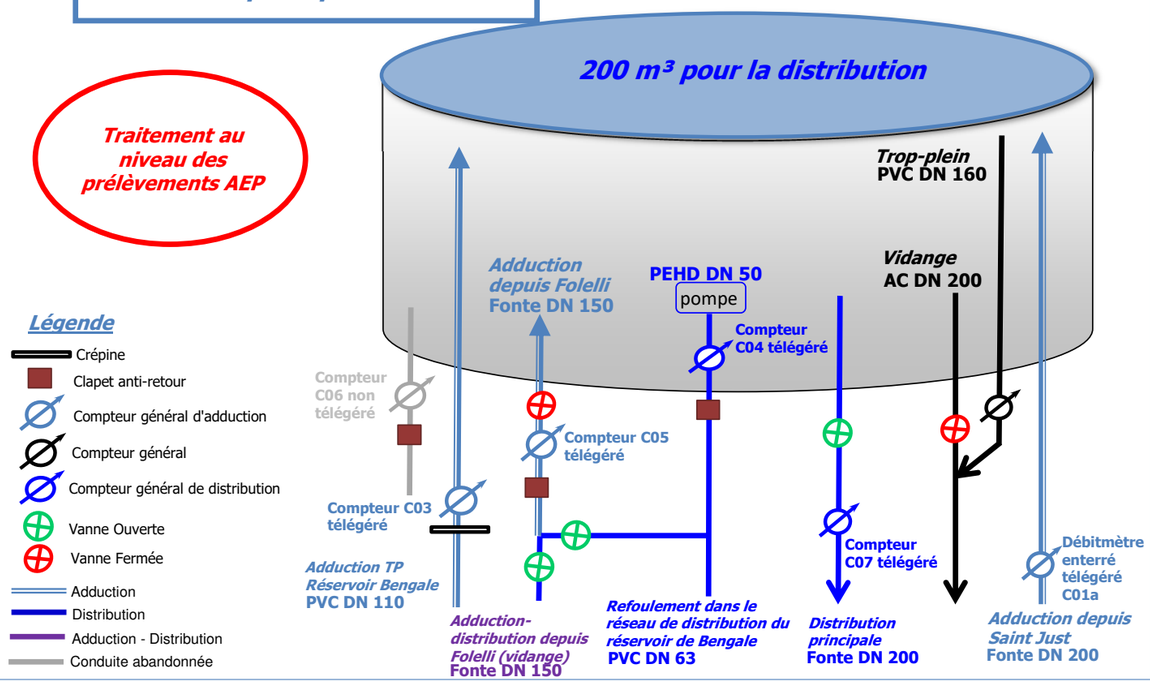

Diagnostic et Schéma Directeur du système AEP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Réservoir de Suertolo

Caractéristiques de l'ouvrage

Les volumes

Type : Semi-enterré

Nombre de cuves		1		
Volume total		200 m³		
Défense incendie		non		
Forme		Cylindrique		
Surface (m²)		50 m²		
Cote :	*radier*	79,02 m		
	trop plein	82,79 m		

Commentaires : Hauteur TP 3,77 m (géomètre) ; Hauteur totale : 3,90 m. Diamètre : 7,35 m

Localisation

Commune d'implantation : **VESCOVATO**

Terrain : appartenant au Syndicat

Cote IGN : 79,02 m NGF

Coordonnées Lambert 93 X
= 1 230 641,46 m ; Y = 6 177 507,29 m.

Commentaires : accessible directement depuis la RD n°237

Les conduites

	Type d'alimentation	Diamètre	Matériau	Si compteurs V. annuel	Si compteurs V. total
Distributio	Refoulement	Ø 50	PEHD		
	Gravitaire	Ø 200	Fonte		
Adduction	Refoulement	Ø 200	Fonte		
	Refoulement	Ø 150	Fonte		
	Gravitaire	Ø 110	PVC		

Commentaires : Vidange : AC DN 200 mm ; Trop-plein : PVC DN 160 mm
Adduction-distribution : Fonte DN 150 mm et PEHD DN 50 mm

Autres équipements

	Oui	Non
Système de pompage	√	
Traitement		√
Poste de télésurveillance		√
Poste de télégestion	√	

Commentaires : Traitement au niveau des prélèvements AEP. Télégestion du marnage et des comptages. Télésurveillance à l'aide des poires de niveaux

Etat général

Appareillage

Electromécanique

Etat	Mauvais
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	?

Conduites

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	Oui

Commentaires : Présence d'anciennes conduites abandonnées. Canalisation de vidange endommagée.

Génie civil

Etat du revêtement	*extérieur*	Bon
	intérieur	Moyen
Acier apparent		Non
Aération		Oui
Entrée		Trappe
Entrée verrouillée		Oui
Etanchéité assurée		Oui

Environnement

Ouvrage clôturé :	Oui
Etat de la clôture :	Moyen
Accés verrouillé :	Oui

Commentaires : présence d'une porte métallique avec aération

Commentaires :

La bâche est équipée d'une aération haute. La chambre des vannes est accessible par une porte métallique verrouillable dotée d'aérations. L'accès à la bâche se fait par la CDV, par une trappe métallique avec une échelle fixe. Une échelle fixe permet également d'accéder à la chambre des vannes. L'éclairage est fonctionnel. L'installation comprend des poires de niveau (Alarme seuil niveau haut : 3,15 m; Seuil niveau haut : 3,00 m; Seuil niveau bas marnage st just : 2,33 m; Seuil niveau bas marnage filtration : 2,30 m; Niveau bas alarme : 2,00 m) ainsi que des comptages équipés pour la plupart de télégestion. Présence d'eau stagnante dans la CDV (présence notamment d'une fuite sur la canalisation de vidange). La pompe est gérée sur horloge. Compteur C03 télégéré (Itron Woltex avec tête Itron K=10). Compteur C04 télégéré (Actaris Flostar avec tête Actaris K=100). Compteur C05 télégéré (Sensus Meistream avec tête Sensus de 100 l). Compteur C06 non télégéré sur une canalisation abandonnnée (Itron Woltex). Compteur C07 télégéré sur la canalisation de distribution principale (Itron). Compteur télégéré Schlumberger avec tête Schlumberger K=100 sur le trop-plein. Débitmètre enterré télégéré C01a sur la canalisation d'adduction du forage de Saint Just.

Rapport N°	RCo01309
Affaire N°	O04486
Contrat N°	CCoZ0202449
Date :	20-janv-25
Etabli par :	MFI-JCA
Validé par :	
Planche N°	-

Lot. Arbuceta - Ceppe, 20620 Biguglia
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 25 37 21
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr
CETA

Aperçu extérieur

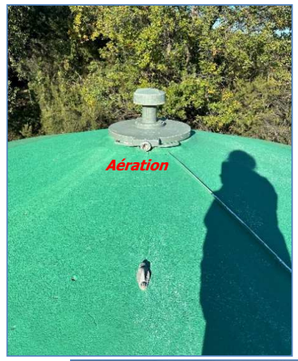

Aperçu chambre des vannes

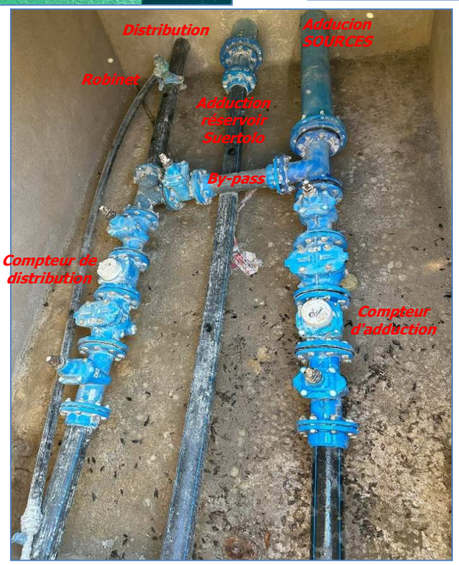

Schéma de principe du réservoir

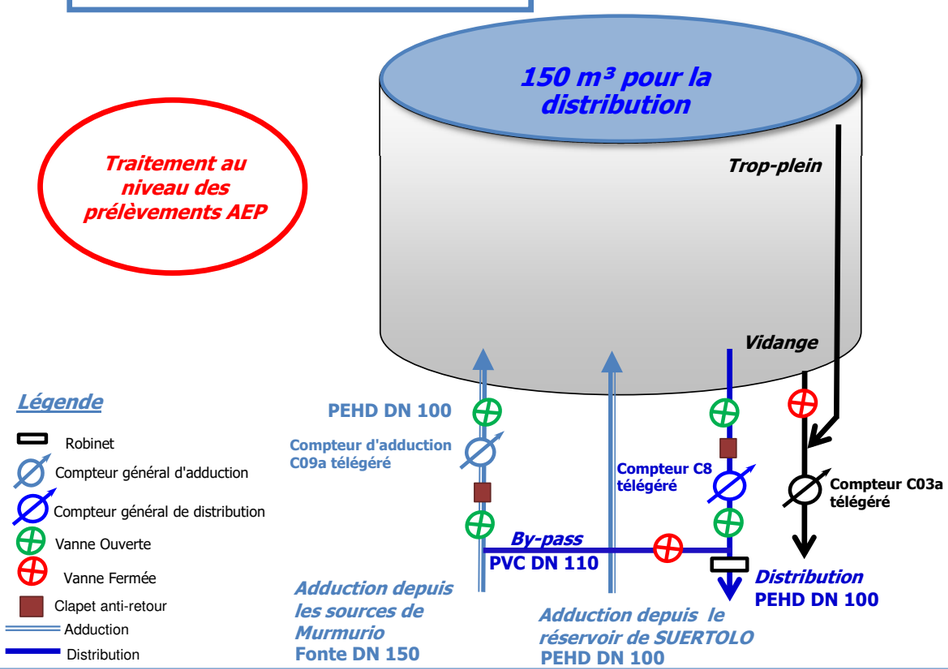

Diagnostic et Schéma Directeur du système AEP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Réservoir de Bengale/Arrighi

Caractéristiques de l'ouvrage

Les volumes

Type : Château d'eau

Nombre de cuves		1		
Volume total		150 m³		
Défense incendie		non		
Forme		Cylindrique		
Surface (m²)		50 m²		
Cote :	*radier*	136,81 m		
	trop plein	139,66 m		

Commentaires : Hauteur TP : 2,85 m (géomètre)

Localisation

Commune d'implantation : **VESCOVATO**

Terrain : appartenant au Syndicat

Cote IGN : 136,81

Coordonnées Lambert 93 X
= 1 230 121,79 m ; Y =6 177 124,15 m.

Commentaires : accessible depuis la RD n°237 et par une voirie communale puis enfin par le chemin de Bengale

Les conduites

	Type d'alimentation	Diamètre	Matériau	Si compteurs V. annuel	Si compteurs V. total
Adduction	Gravitaire	Ø 100	PEHD		
Adduction	Refoulement	Ø 100	PEHD		
Distribution	Gravitaire	Ø 100	PEHD		
Distribution					
Distribution					

Commentaires : Vidange et Trop Plein non visibles dans la CDV ; by-pass en PVC DN 110 mm, arrivée de la conduite d'adduction des sources en Fonte DN 150 mm

Autres équipements

	Oui	Non
Système de pompage		√
Traitement		√
Poste de télésurveillance		√
Poste de télégestion	√	

Commentaires : Télégestion du marnage et des compteurs.

Etat général

Appareillage

Electromécanique

Etat	Bon
Dépôt de rouille	Non
Fuite	Non

Conduites

Etat	Bon
Dépôt de rouille	Non
Fuite	Non

Commentaires :

Génie civil

Etat du revêtement *extérieur*	Bon
Etat du revêtement *intérieur*	Bon
Acier apparent	Non
Aération	Oui
Entrée	Capot
Entrée verrouillée	Oui
Etanchéité assurée	Oui

Environnement

Ouvrage clôturé :	Oui
Etat de la clôture :	Bon
Accés verrouillé :	Oui

Commentaires : Réservoir réhabilité en 2024 ; clôture en bon état de 1,90 m avec portail verrouillable.

Commentaires :

Le réservoir, réhabilité en 2024, est équipé d'une aération haute pour la bâche. La chambre des vannes est accessible par un regard métallique verrouillable de 110 cm x 110 cm. Une échelle fixe avec garde-corps ainsi qu'un portail permettent l'accès sécurisé au toit du réservoir. Le capot en fonte, également verrouillable, n'était pas accessible lors de la visite. Une sonde de niveau et les comptages sont télégérés. Comptages sur l'adduction (compteur C09a Itron Woltex), la distribution (compteur C8 Itron Woltex) et le trop-plein (compteur C03a).
Le site est sécurisé par une clôture de 1,90 m en bon état comprenant un portail verrouillable.
Sur horloge 11h00/13h00 et 18h00/21h00.

Rapport N°	RCo01309
Affaire N°	O04486
Contrat N°	CCoZ0202449
Date :	17-déc-24
Etabli par :	MFI
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot. Arbuceta - Ceppe, 20620 Biguglia
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 25 37 21
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr
CETA

FIGURES 7

Fiches ouvrages

Stations de reprise, de pompage ou surpresseurs

RCo01309/CCoZ0202449
JCA / PLF
Novembre 2025

Diagnostic et Schéma Directeur du système AEP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Station de reprise de Santa Maria Poggio

Aperçu extérieur

Aperçu bâche

Aperçu chambre des vannes

Schéma de principe de la station de reprise

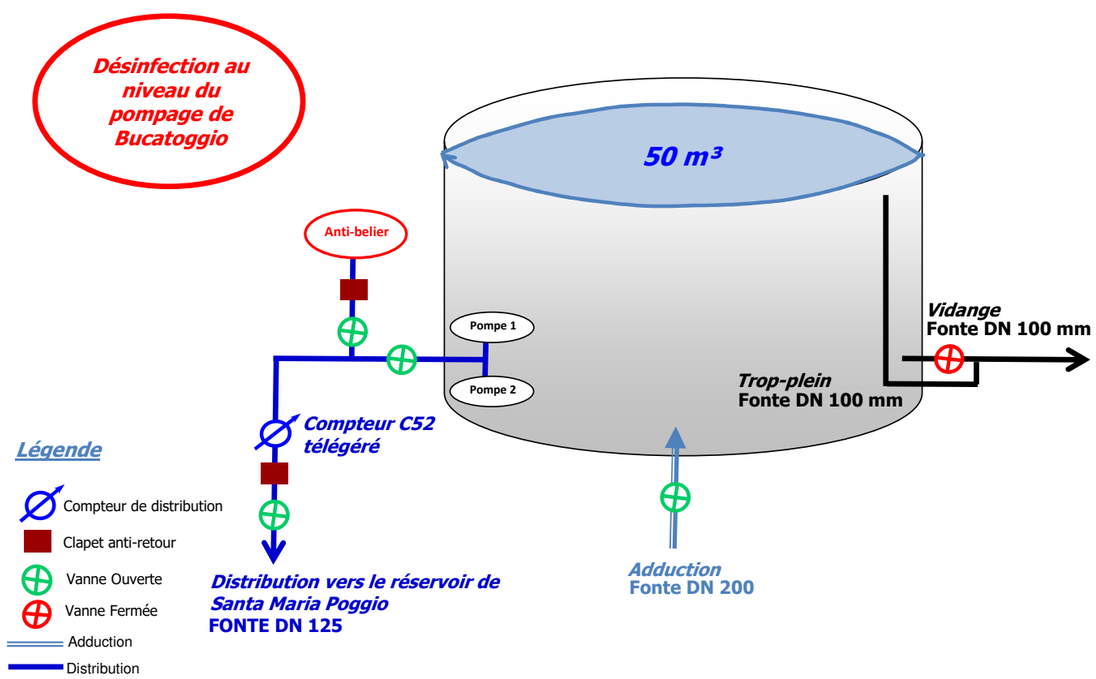

Caractéristiques de l'ouvrage

Les volumes

Type : Château d'eau

Nombre de cuves		1		
Volume total		50 m³		
Défense incendie		Non		
Forme		Cubique		
Surface (m²)		23 m²		
Cote :	*radier*	69,67 m		
	trop plein			

Commentaires : Hauteur TP inconnue ; Dimensions bâche : 4,6 x 5,0 ; épaisseur voile : 25 cm

Localisation

Commune d'implantation : **SANTA MARIA POGGIO**

Terrain : Privé

Cote IGN : 69,67 m NGF

Coordonnées Lambert 93 = 1 236 782,25 m ; Y = 6 161 493,85 m.

Commentaires : Accessible directement depuis la RD n°334.

Les conduites

	Type d'alimentation	Diamètre	Matériau	Si compteurs V. annuel	Si compteurs V. total
Adduction	Refoulement	Ø 200	Fonte		
Distribution	Refoulement	Ø 125	Fonte		

Commentaires : vidange : Fonte DN 100 mm ; Trop-plein : Fonte DN 100 mm

Autres équipements

	Oui	Non
Système de pompage	√	
Traitement		√
Poste de télésurveillance		√
Poste de télégestion	√	

Commentaires : Traitement au niveau du pompage de Bucatoggio.

Etat général

Appareillage

Electromécanique

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	Non

Conduites

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	Oui

Commentaires :
Fuite sur la canalisation du trop-plein

Génie civil

Etat du revêtement *extérieur*	Moyen
Etat du revêtement *intérieur*	Mauvais
Acier apparent	Non
Aération	Oui
Entrée	Porte
Entrée verrouillée	Oui
Etanchéité assurée	Oui

Environnement

Ouvrage clôturé :	Oui
Etat de la clôture :	Moyen
Accés verrouillé :	Non

Commentaires : Portail non cadenassé

Commentaires :

GC extérieur état moyen. Etanchéité interne état moyen.
Présence d'une échelle fixe pour accéder à la bâche.
Présence de 3 poires de niveau télégérées et d'une sonde de marnage télégérée.
Absence de comptage de l'adduction. Comptage de la distribution (compteur C52 Woltex M, tête itron télégérée K=10).
Présence d'un robinet flotteur sur l'adduction.
Présence d'électricité.
Présence d'une clôture d'un portail d'accès non verrouillable.

Rapport N°	RCo01309
Affaire N°	O04486
Contrat N°	CCoZ0202449
Date :	17-déc-24
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot. Arbuceta - Ceppe, 20620 Biguglia
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 25 37 21
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr
CETA

Diagnostic et Schéma Directeur du système AEP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Surpresseur Valicella

Aperçu extérieur

Aperçu bâche

Aperçu chambre des vannes

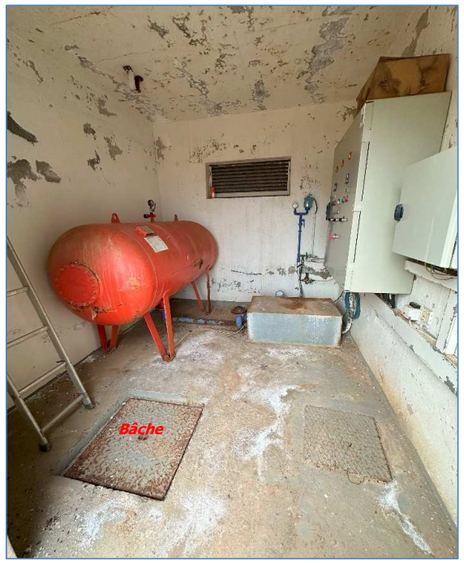

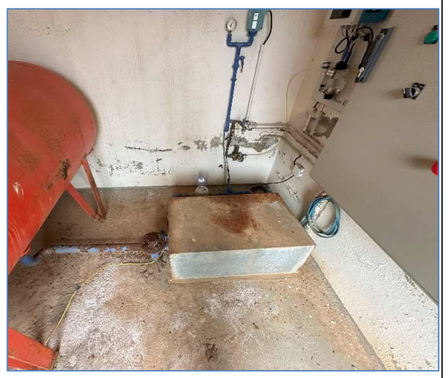

Schéma de principe de la station de reprise

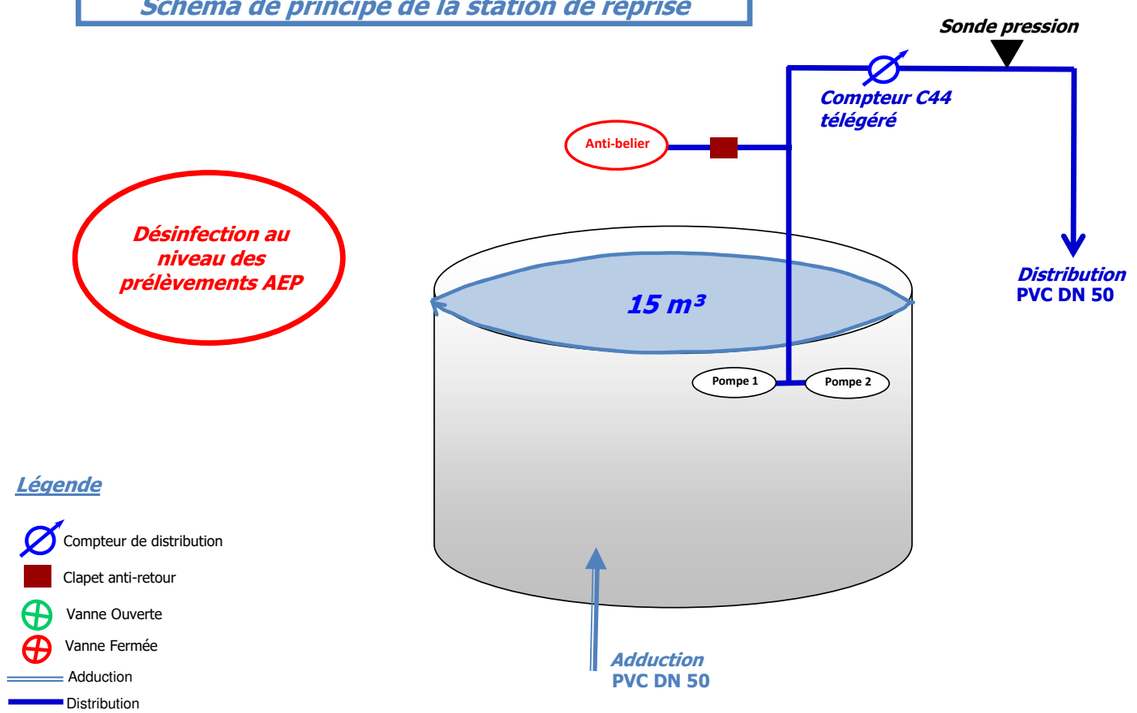

Caractéristiques de l'ouvrage

Les volumes

Type : Enterré

Nombre de cuves		1		
Volume total		15 m³		
Défense incendie		Non		
Forme		Cubique		
Surface (m²)		8 m²		
Cote :	*radier*	30,27 m		
	trop plein			

Commentaires : Hauteur TP inconnue ; Dimensions bâche : 3,15 x 2,50 m

Localisation

Commune d'implantation : **SANTA-LUCIA-DI-MORIANI**

Terrain : Privé

Cote IGN : 30,27 m NGF

Coordonnées Lambert 93 = 1 237 526,03 m ; Y = 6 165 596,62 m.

Commentaires : Accessible directement depuis la voirie communale.

Les conduites

	Type d'alimentation	Diamètre	Matériau	Si compteurs V. annuel	Si compteurs V. total
Adduction	Refoulement	Ø 50	PVC		
Distribution	Refoulement	Ø 50	PVC		

Commentaires :

Autres équipements

	Oui	Non
Système de pompage	√	
Traitement		√
Poste de télésurveillance		√
Poste de télégestion	√	

Commentaires : Télégestion du compteur. Traitement au niveau des prélèvements AEP.

Etat général

Appareillage

Electromécanique

Etat	Mauvais
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	Non

Conduites

Etat	Mauvais
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	Oui

Commentaires :

Génie civil

Etat du revêtement	*extérieur*	Moyen
	intérieur	Moyen
Acier apparent		Non
Aération		Oui
Entrée		Porte
Entrée verrouillée		Oui
Etanchéité assurée		Oui

Environnement

Ouvrage clôturé :	Non
Etat de la clôture :	
Accés verrouillé :	Non

Commentaires :

Commentaires :

GC extérieur et intérieur état moyen (humidité). Etanchéité interne état moyen.
Présence de 2 regards d'accès à la bâche dans le local.
Présence d'une poire de niveau télégérée (pour TP).
L'anti-belier va être remplacé début d'année 2025.
Comptage de la distribution (compteur C44 Aquadis +, non télégérée).
Présence d'un robinet flotteur sur l'adduction.
Présence d'électricité.

Rapport N°	RCo01309
Affaire N°	O04486
Contrat N°	CCoZ0202449
Date :	18-déc-24
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot. Arbuceta - Ceppe, 20620 Biguglia
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 25 37 21
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr
CETA

Aperçu extérieur

Aperçu chambre des vannes

Schéma de principe du surpresseur

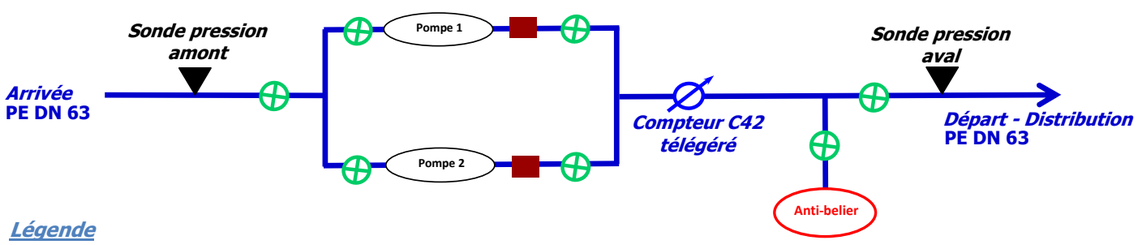

Légende

- Compteur de distribution
- Clapet anti-retour
- Vanne Ouverte
- Vanne Fermée
- Adduction
- Distribution

Diagnostic et Schéma Directeur du système AEP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Surpresseur Berard

Caractéristiques de l'ouvrage

Localisation

Commune d'implantation : **POGGIO MEZZANA**

Terrain : Privé

Cote IGN : 21,56 m NGF

Coordonnées Lambert 93 X
= 1 237 765,84 m ; Y = 6 166 611,34 m.

Commentaires : Accessible directement depuis la voirie communale Ponticchio Sottano.

Les conduites

	Type d'alimentation	Diamètre	Matériau	Si compteurs	
				V. annuel	V. total
Adduction	Refoulement	Ø 63	PE		
Distribution	Refoulement	Ø 63	PE		

Commentaires :

Autres équipements

	Oui	Non
Système de pompage	√	
Traitement		√
Poste de télésurveillance		√
Poste de télégestion	√	

Commentaires :
Télégestion du compteur. Traitement au niveau des prélèvements AEP.

Etat général

Appareillage

Electromécanique

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Non
Fuite	Non

Conduites

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Non
Fuite	Non

Commentaires :

Génie civil

Etat du revêtement *extérieur*	Bon
intérieur	Bon
Acier apparent	Non
Aération	Oui
Entrée	Porte
Entrée verrouillée	Oui
Etanchéité assurée	Oui

Environnement

Ouvrage clôturé :	Non
Etat de la clôture :	
Accés verrouillé :	Non

Commentaires :

Commentaires :

GC extérieur état moyen.
Comptage de la distribution (compteur C42 Itron, tête Actaris télégérée K=10).
Présence d'aérations.
Présence d'électricité.
Ouvrage verrouillable par une porte cadenassable.
Réhabilité en 2025.

Rapport N°	RCo01309
Affaire N°	O04486
Contrat N°	CCoZ0202449
Date :	01-oct-25
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot. Arbuceta - Ceppe, 20620 Biguglia
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 25 37 21
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr
CETA

Aperçu extérieur

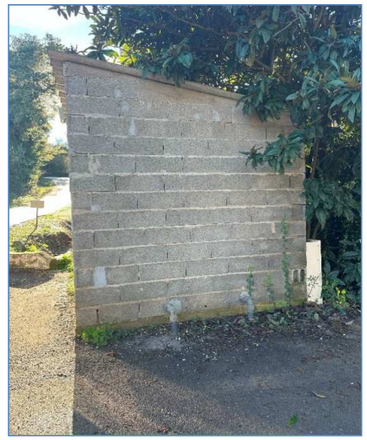

Aperçu chambre des vannes

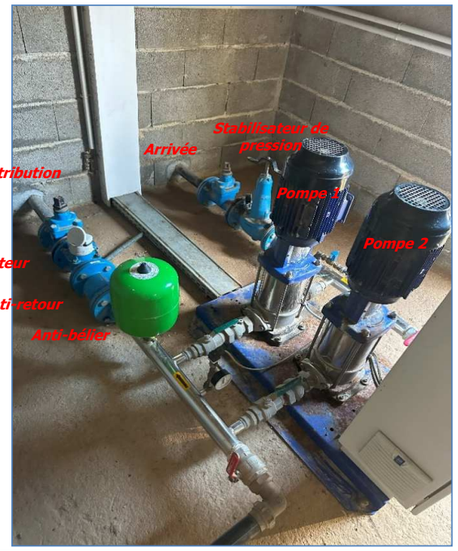

Schéma de principe du surpresseur

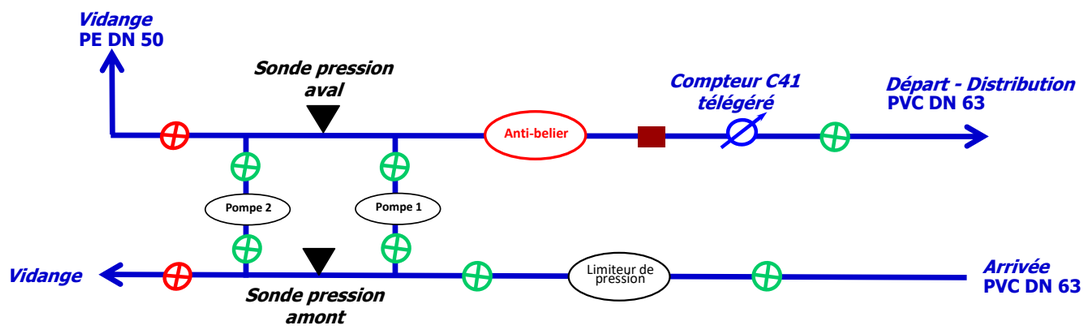

Légende

- Compteur de distribution
- Clapet anti-retour
- Vanne Ouverte
- Vanne Fermée
- Adduction
- Distribution

Diagnostic et Schéma Directeur du système AEP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Surpresseur Valle Longhe

Caractéristiques de l'ouvrage

Localisation

Commune d'implantation : **TALASANI**

Terrain : Privé

Cote IGN : 30,42 m NGF

Coordonnées Lambert 93 X = 1 236 795,26 m ; Y = 6 169 157,17 m.

Commentaires : Accessible directement depuis la voirie communale Milioni.

Les conduites

	Type d'alimentation	Diamètre	Matériau	Si compteurs V. annuel	Si compteurs V. total
Adduction	Refoulement	Ø 63	PVC		
Distribution	Refoulement	Ø 63	PVC		

Commentaires :

Autres équipements

	Oui	Non
Système de pompage	√	
Traitement		√
Poste de télésurveillance		√
Poste de télégestion	√	

Commentaires :
Télégestion du compteur. Traitement au niveau des prélèvements AEP.

Etat général

Appareillage

Electromécanique

Etat	Bon
Dépôt de rouille	Non
Fuite	Non

Conduites

Etat	Bon
Dépôt de rouille	Non
Fuite	Non

Commentaires :

Génie civil

Etat du revêtement *extérieur*	Moyen
intérieur	Moyen
Acier apparent	Non
Aération	Non
Entrée	Porte
Entrée verrouillée	Oui
Etanchéité assurée	Oui

Environnement

Ouvrage clôturé :	Non
Etat de la clôture :	
Accés verrouillé :	Non

Commentaires :

Commentaires :

GC extérieur et intérieur état moyen.
Comptage de la distribution (compteur C41, tête Itron télégérée K=10).
Les pompes fonctionnent en alternance.
Présence d'électricité.
Ouvrage verrouillable par une porte cadenassable comprenant une aération.

Rapport N°	RCo01309
Affaire N°	O04486
Contrat N°	CCoZ0202449
Date :	18-déc-24
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot. Arbuceta - Ceppe, 20620 Biguglia
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 25 37 21
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

CETA

Aperçu extérieur

Aperçu chambre des vannes

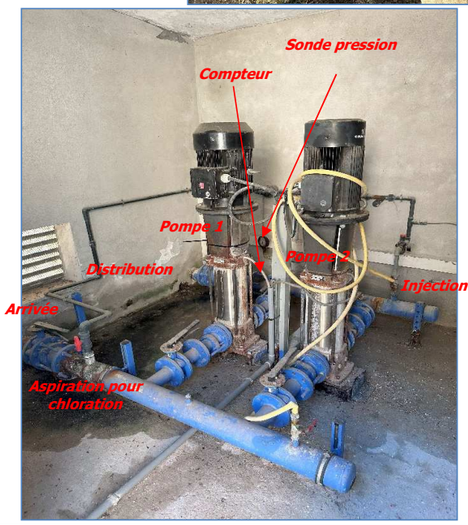

Schéma de principe de la station de reprise

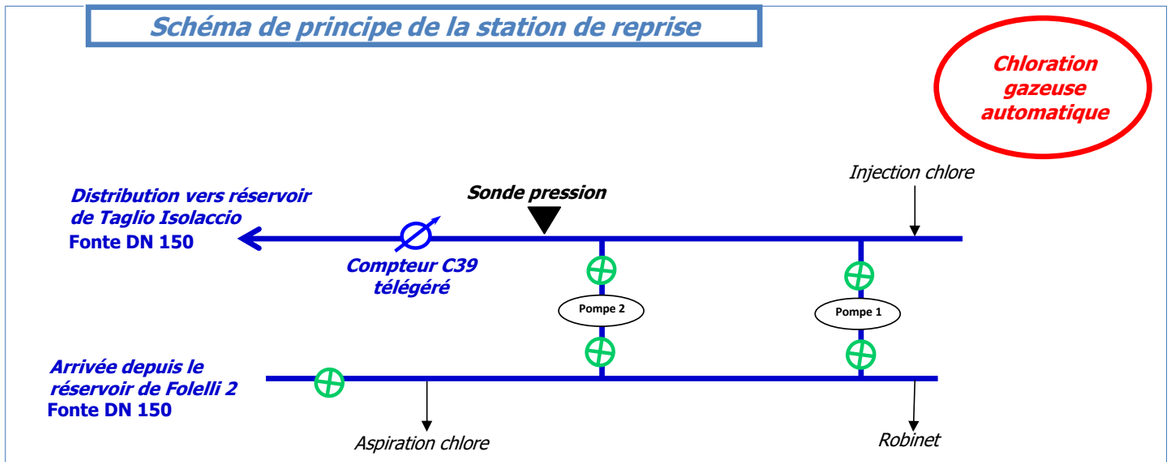

Légende

- Compteur de distribution
- Clapet anti-retour
- Vanne Ouverte
- Vanne Fermée
- Adduction
- Distribution

Diagnostic et Schéma Directeur du système AEP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Station de reprise Taglio

Caractéristiques de l'ouvrage

Localisation

Commune d'implantation : **TAGLIO-ISOLACCIO**

Terrain : Privé

Cote IGN : 75,15 m NGF

Coordonnées Lambert 93 X = 1 235 593,65 m ; Y = 6 170 742,26 m.

Commentaires : Accessible directement depuis la RD n°230.

Les conduites

	Type d'alimentation	Diamètre	Matériau	Si compteurs V. annuel	Si compteurs V. total
Adduction	Gravitaire	Ø 150	Fonte		
Distribution	Refoulement	Ø 150	Fonte		

Commentaires :

Autres équipements

	Oui	Non
Système de pompage	√	
Traitement	√	
Poste de télésurveillance		√
Poste de télégestion	√	

Commentaires :
Chloration gazeuse automatique
Télégestion du compteur.

Etat général

Appareillage

Electromécanique

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	Non

Conduites

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	Oui

Commentaires :
Fuite au niveau de l'aspiration pour la chloration

Génie civil

Etat du revêtement *extérieur*	Moyen
Etat du revêtement *intérieur*	Moyen
Acier apparent	Non
Aération	Oui
Entrée	Porte
Entrée verrouillée	Oui
Etanchéité assurée	Oui

Environnement

Ouvrage clôturé :	Oui
Etat de la clôture :	Bon
Accés verrouillé :	Oui

Commentaires :

Commentaires :

GC extérieur et intérieur état moyen.
Comptage de la distribution (compteur C39, télégéré).
Les pompes fonctionnent en alternance.
Présence d'aérations.
Présence d'électricité.
Chloration gazeuse automatique dans la canalisation.
Ouvrage verrouillable par une porte cadenassable.

Rapport N°	RCo01309
Affaire N°	O04486
Contrat N°	CCoZ0202449
Date :	18-déc-24
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot. Arbuceta - Ceppe, 20620 Biguglia
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 25 37 21
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

CETA ENVIRONNEMENT

Diagnostic et Schéma Directeur du système AEP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Station de reprise Saint Antoine

Aperçu extérieur

Aperçu chambre des vannes

Schéma de principe de la station de reprise

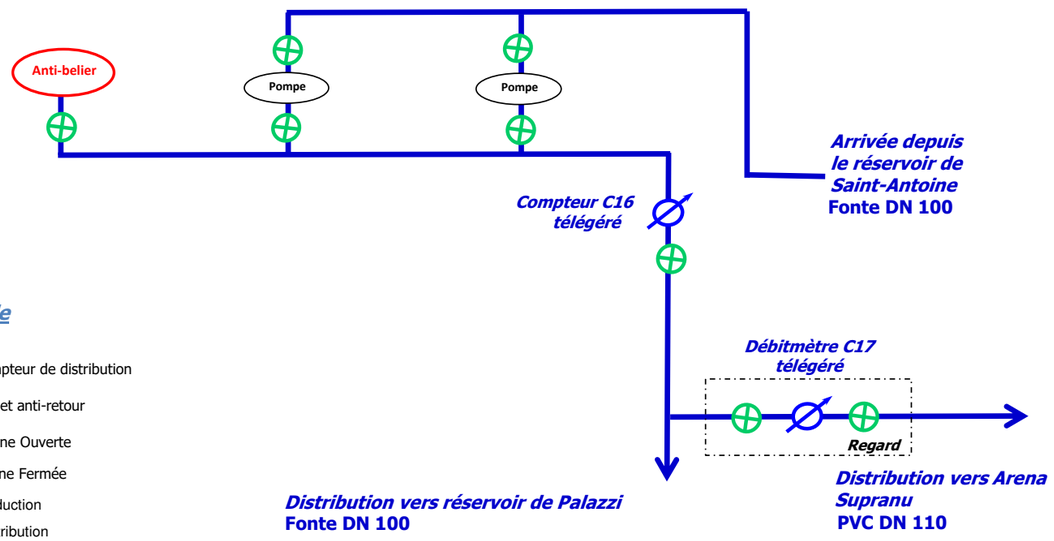

Caractéristiques de l'ouvrage

Localisation

Commune d'implantation : **VENZOLASCA**

Terrain : Privé

Cote IGN : 71,58 m NGF

Coordonnées Lambert 93 X
= 1 231 533,25 m ; Y = 6 176 449,32 m.

Commentaires : Accessible depuis la RD n°37

Les conduites

	Type d'alimentation	Diamètre	Matériau	Si compteurs V. annuel	Si compteurs V. total
Adduction	Gravitaire	Ø 100	Fonte		
Distribution	Refoulement	Ø 100	Fonte		

Commentaires :

Autres équipements

	Oui	Non
Système de pompage	√	
Traitement		√
Poste de télésurveillance		√
Poste de télégestion	√	

Commentaires :
Télégestion des compteurs. Traitement au niveau des prélèvements AEP.

Etat général

Appareillage

Electromécanique

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	Non

Conduites

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	Non

Commentaires :
Local humide

Génie civil

Etat du revêtement *extérieur*	Moyen
intérieur	Moyen
Acier apparent	Non
Aération	Oui
Entrée	Porte
Entrée verrouillée	Oui
Etanchéité assurée	Oui

Environnement

Ouvrage clôturé :	Oui
Etat de la clôture :	Bon
Accés verrouillé :	Oui

Commentaires :

Commentaires :

GC extérieur et intérieur état moyen.
Comptage de la distribution (compteur C16 Woltex, télégéré, tête Itron K=100).
Sous comptage de la distribution vers le secteur d'Arena Supranu (débitmètre C17 télégéré, se situe dans un regard bétonné non verrouillable).
Présence d'aérations.
Présence d'électricité.
Ouvrage verrouillable par une porte cadenassable.

Rapport N°	RCo01309
Affaire N°	O04486
Contrat N°	CCoZ0202449
Date :	18-déc-24
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot. Arbuceta - Ceppe, 20620 Biguglia
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 25 37 21
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr
CETA

Diagnostic et Schéma Directeur du système AEP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Station de reprise Chiapatella

Aperçu extérieur

Aperçu bâche

Aperçu chambre des vannes

Schéma de principe de la station de reprise

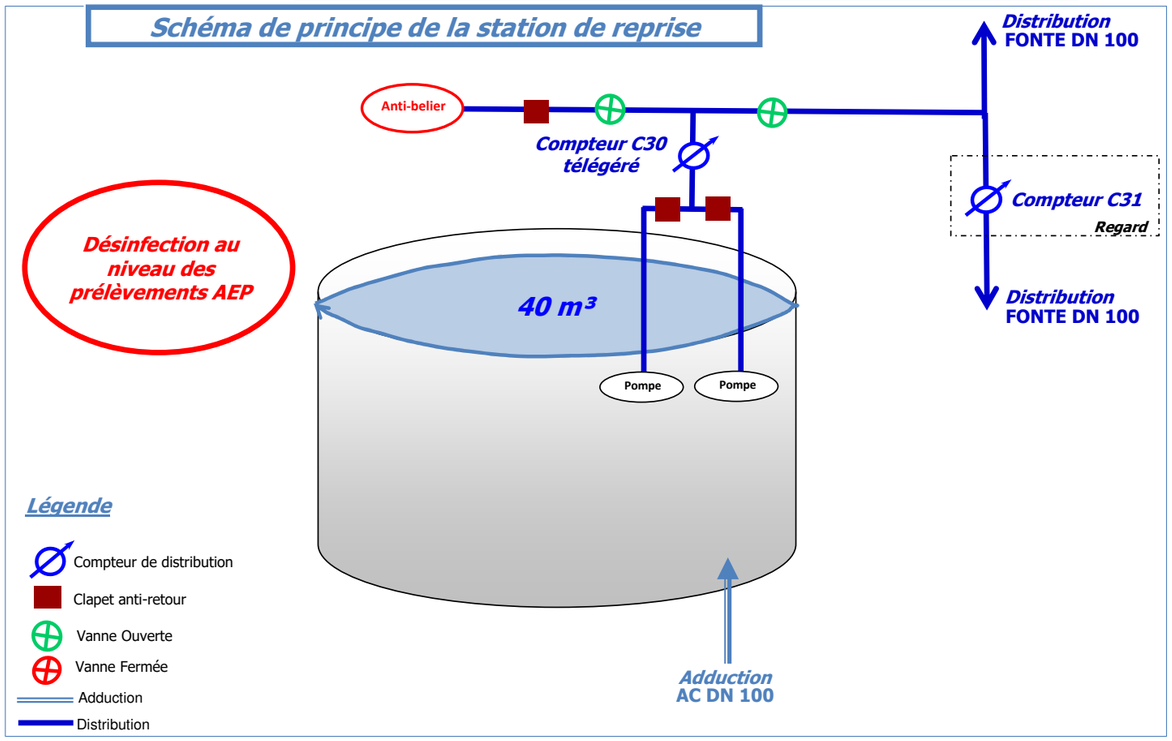

Caractéristiques de l'ouvrage

Les volumes

Type : Enterré

Nombre de cuves		1		
Volume total		40 m³		
Défense incendie		Non		
Forme		Cubique		
Surface (m²)		24 m²		
Cote :	*radier*	33,25 m		
	trop plein	34,95 m		

Commentaires : Hauteur d'eau max 1,70 m ; Dimensions bâche : 4,3 x 5,5 m

Localisation

Commune d'implantation : **PENTA-DI-CASINCA**

Terrain : Privé

Cote IGN : 37,05 m NGF

Coordonnées Lambert 93 X
= 1 235 131,35 m ; Y = 6 171 242,31 m.

Commentaires : Accessible directement depuis la RD n°506.

Les conduites

	Type d'alimentation	Diamètre	Matériau	Si compteurs V. annuel	Si compteurs V. total
Adduction	Gravitaire	Ø 100	AC		
Distribution	Refoulement	Ø 100	Fonte		

Commentaires :

Autres équipements

	Oui	Non
Système de pompage	√	
Traitement		√
Poste de télésurveillance		√
Poste de télégestion	√	

Commentaires : Traitement au niveau des prélèvements AEP.
Télégestion des compteurs et de la sonde de marnage

Etat général

Appareillage

Electromécanique

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	Non

Conduites

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	Non

Commentaires :

Génie civil

Etat du revêtement	*extérieur*	Moyen
	intérieur	Moyen
Acier apparent		Non
Aération		Oui
Entrée		Porte
Entrée verrouillée		Oui
Etanchéité assurée		Oui

Environnement

Ouvrage clôturé :	Non
Etat de la clôture :	
Accés verrouillé :	Non

Commentaires :

Commentaires :

GC extérieur état moyen. Etanchéité interne état moyen.
Présence d'une échelle fixe en mauvais état pour accéder à la bâche.
Présence d'une sonde de marnage télégérée.
Absence de comptage de l'adduction.
Comptage de la distribution (compteur C30, tête itron télégérée K=100).
Un compteur de distribution se trouve dans un regard à l'extérieur (compteur C31 Woltex M, tête itron télégérée K=10).
Présence d'un robinet flotteur sur l'adduction.
Présence d'électricité.
Ouvrage verrouillable par une porte métallique cadenassable comprenant des aérations.

Rapport N°	RCo01309
Affaire N°	O04486
Contrat N°	CCoZ0202449
Date :	19-déc-24
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot. Arbuceta - Ceppe, 20620 Biguglia
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 25 37 21
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr
CETA

Aperçu extérieur

Aperçu chambre des vannes

Aperçu bâche

Schéma de principe de la station de pompage

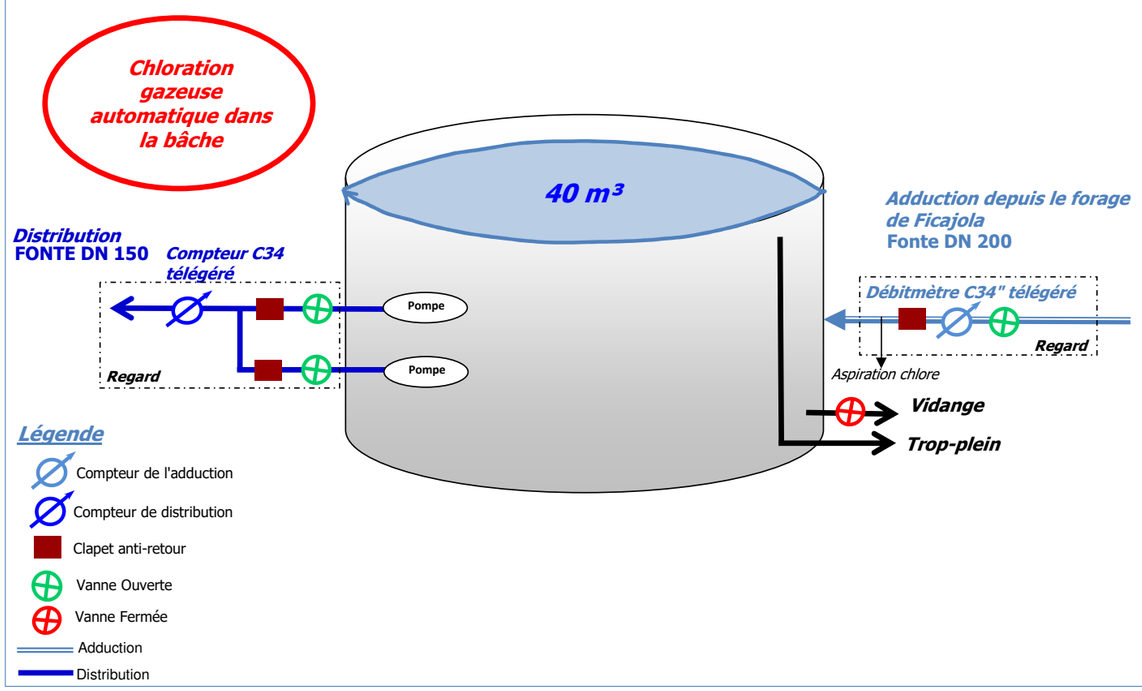

Diagnostic et Schéma Directeur du système AEP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Station de pompage de Ficajola

Caractéristiques de l'ouvrage

Les volumes

Type : Château d'eau

Nombre de cuves		1		
Volume total		40 m³ ?		
Défense incendie		Non		
Forme		Cubique		
Surface (m²)		22 m²		
Cote :	*radier*	6,56 m		
	trop plein	8,70 m		

Commentaires : Hauteur TP : 2,14 m (géomètre) ; Dimensions extérieures bâche : 5,0 x 4,4 m. Hauteur d'eau le 16/12/24 : 1,64 m

Localisation

Commune d'implantation : **TAGLIO-ISOLACCIO**

Terrain : Privé

Cote IGN : 6,56 m NGF

Coordonnées Lambert 93 = 1 236 650,63 m ; Y = 6 171 130,74 m.

Commentaires : accessible depuis la RT n°10, par la RD n°30 puis la voirie communale menant au camping de Ficajole, et enfin par une piste 4x4 sur environ 150 m.

Les conduites

	Type d'alimentation	Diamètre	Matériau	Si compteurs V. annuel	Si compteurs V. total
Adduction	Refoulement	Ø 200	Fonte		
Distribution	Refoulement	Ø 125	Fonte		

Commentaires :

Autres équipements

	Oui	Non
Système de pompage	√	
Traitement	√	
Poste de télésurveillance		√
Poste de télégestion	√	

Commentaires : Chlroation gazeuse dans la bâche. Télégestion des compteurs.

Etat général

Appareillage

Electromécanique

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Non
Fuite	Non

Conduites

Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Non
Fuite	Oui

Commentaires :

Génie civil

Etat du revêtement	*extérieur*	Moyen
	intérieur	Moyen
Acier apparent		Non
Aération		?
Entrée		Porte
Entrée verrouillée		Oui
Etanchéité assurée		Oui

Environnement

Ouvrage clôturé :	Non
Etat de la clôture :	
Accés verrouillé :	Non

Commentaires :

Commentaires :

GC extérieur état moyen. Etanchéité interne état moyen.
Présence d'une échelle fixe pour accéder à la bâche.
Présence de 3 poires de niveau télégérées.
Chloration gazeuse automatique dans la bâche de stockage.
Comptage de l'adduction (débitmètre C34" télégéré, dans regard extérieur non verrouillable).
Comptage de la distribution (compteur C34 Actaris, télégéré, dans regard métallique verrouillable de dimensions 186 x 112 cm).
Absence d'une sonde de marnage télégérée.
Présence d'électricité.

Rapport N°	RCo01309
Affaire N°	O04486
Contrat N°	CCoZ0202449
Date :	20-déc-24
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot. Arbuceta - Ceppe, 20620 Biguglia
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 25 37 21
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr
CETA

ANNEXES

RCo01309/CCoZ0202449
JCA / PLF
Novembre 2025

ANNEXE 1

Synoptique du système AEP du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani

RCo01309/CCoZ0202449
JCA / PLF
Novembre 2025

SYNOPTIQUE DU SYSTÈME AEP DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA À MORIANI

Légende :

- Réservoir
- Station de reprise
- UT — Usine de traitement
- SU — Surpresseur ou Accélérateur
- Prélèvement AEP
- UV / Chlo / Javel — Désinfection par Ultraviolet, Chloration ou Javelisation
- Marnage télégéré fonctionnel
- Marnage télégéré non fonctionnel
- Marnage non télégéré
- Dispositif de mesure de la pression télégéré (les données ne sont pas archivées)
- Réducteur de pression
- Stabilisateur de pression
- Vanne fermée
- Vanne ouverte

Dispositifs de comptage

- Dispositif de comptage télégéré fonctionnel
- Dispositif de comptage télégéré non fonctionnel
- Dispositif de comptage non télégéré

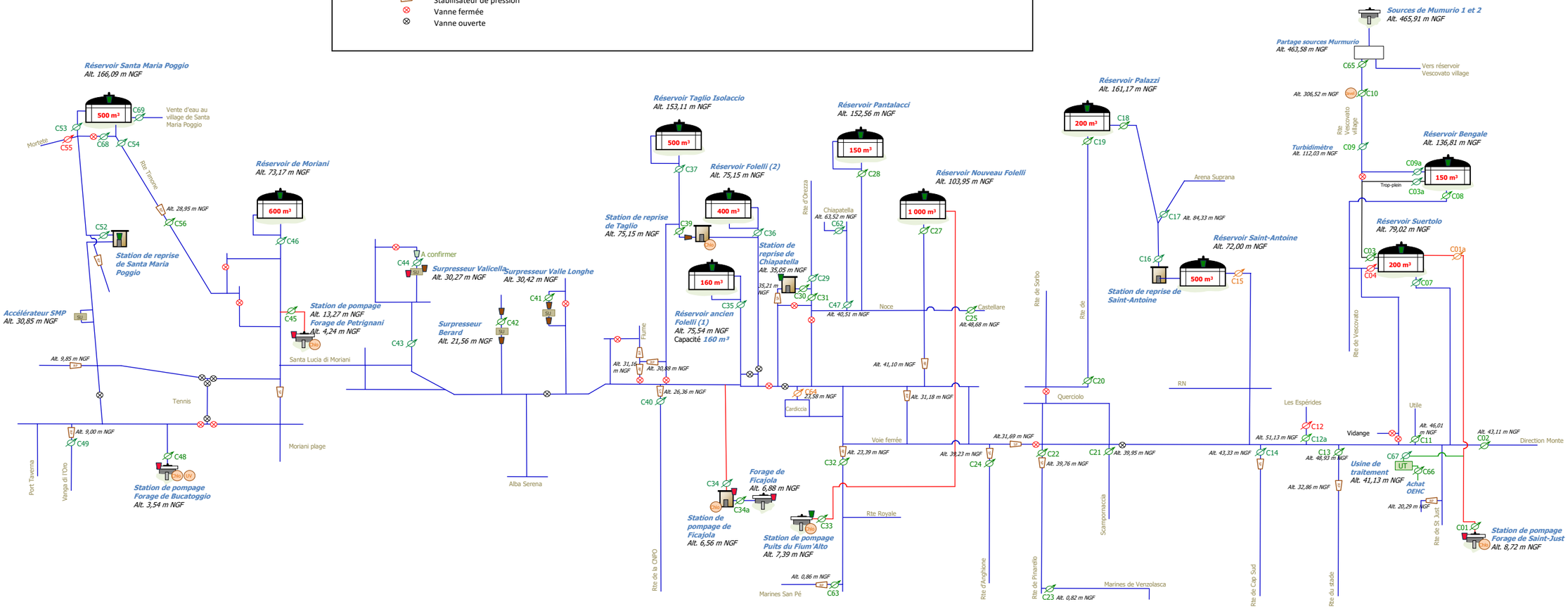

ANNEXE 2

Arrêté de DUP n°04/50 28 en date du 10 mars 2004 modifié par l'Arrêté n°2006-68-10 en date du 9 mars 2006,

Captages de Murmurio 1 et 2, Forages de Saint-Just, du Fium'Alto, de Ficajola et de Petrignani

RCo01309/CCoZ0202449
JCA / PLF
Novembre 2025

Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt
de Haute-Corse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COPIE

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

Arrêté n°04/50 28 en date du 10 mars 2004

- **portant déclaration d'utilité publique et autorisation administrative des prélèvements en eau issus des captages de Murmurio 1 et 2 et des forages de Saint Just, du Fium'Alto, de Ficajola et de Petrignani en vue de la consommation humaine (communes de Vescovato, Venzolasca, Sorbo Ocagnano, Penta di Casinca, Taglio Isolaccio, Talasani, Poggio Mezzana, Santa Lucia di Moriani, San Nicolao, Santa Maria Poggio).**
- **portant déclaration d'utilité publique des périmètres de protection correspondants sur les communes de Vescovato, Penta di Casinca, Taglio Isolaccio, Santa Lucia di Moriani, San Nicolao et Loreto di Casinca.**
- **déclarant la cessibilité des terrains situés dans les périmètres de protection immédiate des captages.**

LE PREFET DE HAUTE-CORSE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de l'expropriation, notamment ses articles R.11.4 à R.11.14,

VU le code de l'environnement, notamment l'article L.215-13 sur la dérivation des eaux non domaniales,

VU le code de la santé publique, notamment l'article L.1321-2,

VU le décret N° 93.742 du 29 mars 1993 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues par l'article L.214-1 du code de l'environnement,

VU le décret N° 93.743 du 29 mars 1993 modifié relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration prévue par l'article L.214-1 du code de l'environnement,

VU le dossier et les plans des lieux annexés présentés par le Président du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani dûment habilité par délibération du Comité Syndical en date du 27 mars 1997, et soumis à enquête publique,

VU l'arrêté N°03/5051 du 15 mai 2003 portant ouverture des enquêtes d'utilité publique et parcellaire conjointes menées du 16 juin 2003 au 4 juillet 2003 en vue de l'autorisation des ouvrages de prélèvement en eau pour l'alimentation du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani,

VU l'avis émis par le Commissaire enquêteur,

VU l'avis des services de l'Etat préalablement consultés,

VU le rapport du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Corse,

VU l'avis émis par le Conseil Départemental d'Hygiène en date du 27 janvier 2004,

VU l'arrêté du Préfet de la Haute-Corse N°03/1080 du 02 octobre 2003 portant délégation de signature à Monsieur Christian ALBIGES, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Corse ;

Le pétitionnaire ayant été dûment consulté,

SUR proposition du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Corse,

ARRETE

Article 1 : DECLARATIONS D'UTILITE PUBLIQUE

Sont déclarés d'utilité publique :
1/ La dérivation des eaux des sources de Murmurio 1 et 2 et des fleuves Golo, Fium'Alto et Petrignani.
2/ Les travaux à entreprendre en vue de l'aménagement des captages de Murmurio 1 et 2 et des forages de Saint Just, Fium'Alto, Ficajola et Petrignani.
3/ L'instauration des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour de ces mêmes captages.

Article 2 : AUTORISATIONS

1/ Le Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani est autorisé à exploiter, à traiter et à distribuer en vue de la consommation humaine la ressource en eau provenant des sources de Murmurio 1 et 2 et des forages de Saint Just, Fium'Alto, Ficajola et Petrignani.
2/ Le Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani est autorisé à réaliser les travaux d'aménagement tels que décrits dans le dossier de demande d'autorisation soumis à enquête publique, notamment au titre de la rubrique 2.5.3 de la nomenclature.
3/ La population à desservir étant estimée à 20 000 habitants en période de pointe estivale, les besoins totaux en eau sont évalués à 5 000 m^3/j.
Les volumes maximaux prélevés sur le milieu sont fixés comme suit :

- sources de Murmurio 1 et 2 : aucune limitation
- forage de Saint Just : 40 m^3/h
- forage du Fium'Alto : 80 m^3/h
- forage de Ficajola : 100 m^3/h
- forage de Petrignani : 50 m^3/h

Les captages des sources de Murmurio 1 et 2 seront munis d'un système de trop plein permettant de restituer in situ au milieu naturel les eaux excédentaires.

Article 3 : MESURES DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE

L'état des installations de captage, d'adduction et de stockage devra être vérifié régulièrement.
Le contrôle de la qualité de l'eau devra être assuré en conformité avec le programme d'analyses défini à l'annexe II du décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001. Une attention particulière sera apportée au suivi de l'évolution du niveau du biseau salé.
Le déclarant mettra ainsi en place, aux points du réseau définis par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Haute-Corse, des dispositifs permettant la prise d'échantillons d'eau, et assurera une surveillance permanente de la qualité de l'eau en application de l'article 11 du décret précité.
En cas d'accident et de déversement de produits polluants aux abords de l'installation de captage, le Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani devra être alerté. Dans le cas où les eaux seraient affectées par une pollution dont la toxicité pourrait s'avérer dangereuse à court terme, le Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani devra prévoir un approvisionnement de secours (citernes ou bouteilles d'eau distribuées aux habitants) le temps nécessaire.
Le Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani est tenu d'installer un compteur volumétrique au point de prélèvement. Il notera les prélèvements mensuels sur un registre qu'il tiendra à la disposition des services chargés de la police de l'eau ; les incidents d'exploitation y seront eux aussi consignés.

Article 4 : PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

Les états et plans parcellaires figurent en annexe au présent arrêté.

SOURCES DE MURMURIO 1 ET 2
Les sources de Murmurio 1 et 2 se trouvent sur le territoire de la commune de Loreto di Casinca, parcelles n°370 et 491- section A3 du cadastre.

A/ Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate appartient à des propriétaires privés et correspond à une partie des parcelles n°370, 491 et 492 – section A3 du cadastre de Loreto di Casinca.
Le périmètre de protection immédiate, d'une surface de 990 m², devra être clôturé et muni d'une porte cadenassée. L'intérieur de ce périmètre devra être régulièrement entretenu, le sol débroussaillé. Il y sera interdit toute activité ne relevant pas de l'entretien des installations, tout dépôt de matières dangereuses et polluantes.
Les parties de parcelles incluses dans le périmètre de protection immédiate devront être acquises par le Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani.

B/ Périmètres de protection rapprochée et éloignée

Ces deux périmètres doivent protéger efficacement le captage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.
A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée non clos correspondant aux parcelles n°363, 364, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 373, 491, 492, 493 et 497 - section A3, toutes activités ou occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont soumises à la réglementation générale.
Pour les cas ne relevant pas de la réglementation générale, des prescriptions spécifiques entraînant des servitudes administratives ont été établies après avis des services de l'Etat concernés et de l'hydrogéologue agréé. Seront interdits ou réglementés :

- la pratique de l'agriculture ou de l'élevage intensif (utilisation d'engrais ou pesticides, pacage et établissement d'élevage),
- les nouvelles voies d'accès carrossables et les parkings autres que les pistes à usage privé très intermittent,
- les forages et les travaux souterrains excédant 5 mètres de profondeur.

Une servitude de passage permettant l'accès au périmètre de protection immédiate est instaurée sur les parcelles n°492, 493 et 497 – section A3 du cadastre de Loreto di Casinca.

Un périmètre de protection éloignée a été délimité par l'hydrogéologue agréé (plan joint en annexe). Dans ce périmètre, les activités pouvant porter atteinte à la qualité des eaux sont sujettes aux réglementations générales relatives à la protection des eaux.

FORAGE DE SAINT JUST

Le forage de Saint Just se trouve sur le territoire de la commune de Vescovato, parcelle n°901 section A3 du cadastre.

A/ Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate appartient en pleine propriété au Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani et correspond à une partie de la parcelle n°901 de la section A3 du cadastre de Vescovato.
Le périmètre de protection immédiate, d'une surface de 56 m², clôturé et muni d'une porte cadenassée, devra être régulièrement entretenu. Il y sera interdit toute activité ne relevant pas de l'entretien des installations, tout dépôt de matières dangereuses et polluantes.

B/ Périmètres de protection rapprochée et éloignée

Ces deux périmètres doivent protéger efficacement le forage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée non clos correspondant aux parcelles n° 235 de la section A4, et n°173 p, 175, 176, 837, 838, 839 p, 993, 994, 995, 996, 997 et 1117 de la section A3, toutes activités ou occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont soumises à la réglementation générale. Seront notamment interdits :

- le transit, rejet ou épandage, superficiel ou souterrain, d'effluents domestiques, agricoles ou industriels,

- les dépôts ou enfouissements d'ordures ménagères, produits chimiques, hydrocarbures ou lisiers,
- les installations classées, les mines et carrières, les campings et les établissements destinés à accueillir du public,
- les cimetières et les sépultures privées.

Par conséquent, non seulement l'habitation du hangar agricole situé sur la parcelle n°997 de la section A3 devra cesser mais, en outre, aucun entretien d'engins agricoles ou de véhicules ne pourra y être effectué et le stockage d'engrais et/ou de produits phytosanitaires devra se faire dans une cuve étanche afin d'éviter toute dispersion accidentelle massive dans le milieu naturel.

Pour les cas ne relevant pas de la réglementation générale, des prescriptions spécifiques entraînant des servitudes administratives ont été établies après avis des services de l'Etat concernés et de l'hydrogéologue agréé. Seront interdits ou réglementés :

- la pratique de l'agriculture ou de l'élevage intensif. Les analyses de contrôle effectuées n'ayant pas, jusqu'à ce jour, décelé de pollution d'origine agricole et les conditions de gisement de la nappe aquifère contribuant à la protection de la nappe, l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires peut être poursuivie à titre dérogatoire. Des analyses de contrôle devront être pratiquées deux fois par an pour vérifier l'évolution des teneurs en nitrates en particulier et la qualité des eaux en général. Des mesures plus contraignantes pourront être prises dans le cas d'analyses où des variations significatives de la teneur en nitrates ou d'autres substances seraient signalées.
- les nouvelles voies d'accès carrossables et les parkings autres que les pistes à usage privé très intermittent,
- les forages et les travaux souterrains excédant 5 mètres de profondeur.

Un périmètre de protection éloignée a été délimité par l'hydrogéologue agréé (plan joint en annexe). Dans ce périmètre, les activités pouvant porter atteinte à la qualité des eaux sont sujettes aux réglementations générales relatives à la protection des eaux.

FORAGE DU FIUM'ALTO

Le forage du Fium'Alto se trouve sur le territoire de la commune de Penta di Casinca, parcelle n°609 section A7 du cadastre.

A/ Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate appartient en pleine propriété au Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani et correspond à la parcelle n°609 de la section A7 du cadastre de Penta di Casinca.
Le périmètre de protection immédiate, d'une surface de 259 m², devra être clôturé et muni d'une porte cadenassée. L'intérieur de ce périmètre devra être régulièrement entretenu, le sol débroussaillé. Il y sera interdit toute activité ne relevant pas de l'entretien des installations, tout dépôt de matières dangereuses et polluantes.

B/ Périmètres de protection rapprochée et éloignée

Ces deux périmètres doivent protéger efficacement le forage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée non clos correspondant aux parcelles n° 279, 280, 391 et 392 de la section A6, et n°893p et 930p de la section A7, toutes activités ou occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont soumises à la réglementation générale. Seront notamment interdits :

- le transit, rejet ou épandage, superficiel ou souterrain, d'effluents domestiques, agricoles ou industriels,
- les dépôts ou enfouissements d'ordures ménagères, produits chimiques, hydrocarbures ou lisiers,
- les installations classées, les mines et carrières, les campings et les établissements destinés à accueillir du public,

- les cimetières et les sépultures privées.

Pour les cas ne relevant pas de la réglementation générale, des prescriptions spécifiques entraînant des servitudes administratives ont été établies après avis des services de l'Etat concernés et de l'hydrogéologue agréé. Seront interdits ou réglementés :

- la pratique de l'agriculture ou de l'élevage intensif. Les analyses de contrôle effectuées n'ayant pas, jusqu'à ce jour, décelé de pollution d'origine agricole et les conditions de gisement de la nappe aquifère contribuant à la protection de la nappe, l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires peut être poursuivie à titre dérogatoire. Des analyses de contrôle devront être pratiquées deux fois par an pour vérifier l'évolution des teneurs en nitrates en particulier et la qualité des eaux en général. Des mesures plus contraignantes pourront être prises dans le cas d'analyses où des variations significatives de la teneur en nitrates ou d'autres substances seraient signalées.
- les nouvelles voies d'accès carrossables et les parkings autres que les pistes à usage privé très intermittent,
- les forages et les travaux souterrains excédant 5 mètres de profondeur.

Un périmètre de protection éloignée a été délimité par l'hydrogéologue agréé (plan joint en annexe). Dans ce périmètre, les activités pouvant porter atteinte à la qualité des eaux sont sujettes aux réglementations générales relatives à la protection des eaux.

FORAGE DE FICAJOLA

Le forage de Ficajola se trouve sur le territoire de la commune de Penta di Casinca, parcelle n°1017 section A7 du cadastre.

A/ Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate appartient en pleine propriété au Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani et correspond à la parcelle n°1017 (213 m²) de la section A7 du cadastre de Penta di Casinca.
Le périmètre de protection immédiate devra être clôturé et muni d'une porte cadenassée. L'intérieur de ce périmètre devra être régulièrement entretenu, le sol débroussaillé. Il y sera interdit toute activité ne relevant pas de l'entretien des installations, tout dépôt de matières dangereuses et polluantes.

B/ Périmètres de protection rapprochée et éloignée

Ces deux périmètres doivent protéger efficacement le forage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée non clos correspondant aux parcelles n°931, 932 et 1016 de la section A7 du cadastre de Penta di Casinca, et n°423, 424, 425, 429, 430, 702, 703, 781 et 782 de la section A3 du cadastre de Taglio Isolaccio, toutes activités ou occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont soumises à la réglementation générale. Seront notamment interdits :

- le transit, rejet ou épandage, superficiel ou souterrain, d'effluents domestiques, agricoles ou industriels,
- les dépôts ou enfouissements d'ordures ménagères, produits chimiques, hydrocarbures ou lisiers,
- les installations classées, les mines et carrières, les campings et les établissements destinés à accueillir du public,
- les cimetières et les sépultures privées.

Pour les cas ne relevant pas de la réglementation générale, des prescriptions spécifiques entraînant des servitudes administratives ont été établies après avis des services de l'Etat concernés et de l'hydrogéologue agréé. Seront interdits ou réglementés :

- la pratique de l'agriculture ou de l'élevage intensif. Les analyses de contrôle effectuées n'ayant pas, jusqu'à ce jour, décelé de pollution d'origine agricole et les conditions de gisement de la nappe aquifère contribuant à la protection de la nappe, l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires peut être poursuivie à titre dérogatoire. Des analyses de contrôle devront être pratiquées deux fois par an pour vérifier l'évolution des teneurs en nitrates en particulier et la qualité des eaux en général. Des mesures plus contraignantes pourront être prises dans le cas d'analyses où des variations significatives de la teneur en nitrates ou d'autres substances seraient signalées.
- les nouvelles voies d'accès carrossables et les parkings autres que les pistes à usage privé très intermittent,
- les forages et les travaux souterrains excédant 5 mètres de profondeur.

Une servitude de passage permettant l'accès au périmètre de protection immédiate est instaurée sur les parcelles n°423, 424 et 703 de la section A3 du cadastre de Taglio Isolaccio.
Un périmètre de protection éloignée a été délimité par l'hydrogéologue agréé (plan joint en annexe). Dans ce périmètre, les activités pouvant porter atteinte à la qualité des eaux sont sujettes aux réglementations générales relatives à la protection des eaux.

FORAGE DE PETRIGNANI
Le forage de Petrignani se trouve sur le territoire de la commune de Santa Lucia di Moriani, parcelle n°126 section AH du cadastre, dans le lit mineur du Petrignani.

A/ Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate appartient à un propriétaire privé et correspond à une partie de la parcelle n°126 de la section AH du cadastre de Santa Lucia di Moriani.
Le périmètre de protection immédiate, d'environ 10 m², correspond à l'édifice de protection de la tête de forage et devra être acquis par le Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani. Il y sera interdit toute activité ne relevant pas de l'entretien des installations, tout dépôt de matières dangereuses et polluantes. Aucune clôture ne sera installée pour permettre le libre écoulement des crues.

B/ Périmètres de protection rapprochée et éloignée

Ces deux périmètres doivent protéger efficacement le forage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée non clos correspondant aux parcelles 161a, 162, 163a, 164a, 124, 125, 126, 127, 128 et 130 de la section AH du cadastre de Santa Lucia di Moriani, et n°49, 519, 525, 522, 497, 572, 573, 913, 926, 927, 1146p, 1147p, 1148p et 1149p de la section A1 du cadastre de San Nicolao, toutes activités ou occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont soumises à la réglementation générale. Seront notamment interdits :
- le transit, rejet ou épandage, superficiel ou souterrain, d'effluents domestiques, agricoles ou industriels,
- les dépôts ou enfouissements d'ordures ménagères, produits chimiques, hydrocarbures ou lisiers,
- les installations classées, les mines et carrières, les campings et les établissements destinés à accueillir du public,
- les cimetières et les sépultures privées.

Pour les cas ne relevant pas de la réglementation générale, des prescriptions spécifiques entraînant des servitudes administratives ont été établies après avis des services de l'Etat concernés et de l'hydrogéologue agréé. Seront interdits ou réglementés :
- la pratique de l'agriculture ou de l'élevage intensif. Les analyses de contrôle effectuées n'ayant pas, jusqu'à ce jour, décelé de pollution d'origine agricole et les conditions de gisement de la nappe aquifère contribuant à la protection de la nappe, l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires peut être poursuivie à titre dérogatoire. Des analyses de contrôle devront être pratiquées deux fois par an pour vérifier l'évolution des teneurs en nitrates en particulier et la qualité des eaux en général. Des mesures plus contraignantes pourront être prises dans le cas d'analyses où des variations significatives de la teneur en nitrates ou d'autres substances

seraient signalées.
- les nouvelles voies d'accès carrossables et les parkings autres que les pistes à usage privé très intermittent,
- les forages et les travaux souterrains excédant 5 mètres de profondeur.

Une servitude de passage permettant l'accès au périmètre de protection immédiate est instaurée sur les parcelles n°48 et 49 de la section A1 du cadastre de San Nicolao.

Un périmètre de protection éloignée a été délimité par l'hydrogéologue agréé (plan joint en annexe). Dans ce périmètre, les activités pouvant porter atteinte à la qualité des eaux sont sujettes aux réglementations générales relatives à la protection des eaux.

Article 5 : DELAIS DE MISE EN CONFORMITE

Les installations, activités et dépôts existants à la date du présent arrêté devront satisfaire aux obligations prescrites dans un délai maximal de 2 ans.

Article 6 : CESSIBILITE DES TERRAINS

Sont déclarées cessibles, conformément aux plans et états parcellaires ci-joints et annexés au présent arrêté, les parcelles comprises dans les périmètres de protection immédiate des captages dont l'exploitation est autorisée.

Article 7 : ACQUISITION DES TERRAINS COMPRIS DANS LE PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE

Le Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, en vertu du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les terrains nécessaires à l'établissement des périmètres de protection immédiate.

Article 8 : QUICONQUE AURA CONTREVENU AUX DISPOSITIONS PRECITEES sera passible des peines prévues à l'article 44 du décret n°93.742 du 29 mars 1993 susvisé

Article 9 : MODIFICATION

Tout changement de ressource ou toute modification du débit maximal autorisé fera l'objet d'une nouvelle autorisation préfectorale conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Article 10 : PUBLICATIONS ET AFFICHAGES

L'arrêté portant autorisation du projet sera par les soins et à la charge du pétitionnaire :
- publié à la conservation des hypothèques du département de la Haute-Corse,
- affiché suivant la procédure réglementaire en vigueur en mairies de **Vescovato, Penta di Casinca, Taglio Isolaccio, Santa Lucia di Moriani, San Nicolao et Loreto di Casinca.**

Article 11 : INDEMNISATION

Le Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani devra indemniser toutes personnes de tous dommages qui leur auront été éventuellement causés par l'exécution du projet.

Article 12 : DROITS DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.
L'autorisation obtenue par le pétitionnaire ne dispense pas de l'obligation d'obtenir les autorisations relatives à d'autres réglementations.

Article 13 : **PUBLICATION ET EXECUTION**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Corse, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Corse, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de la Haute-Corse, chargés de la police des eaux, le Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Corse.

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur Départemental
de l'Agriculture et de la Forêt

Christian ALBIGES

Délai et voie de recours : Article L.514-6 du code de l'environnement. La présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif. Le délai des recours est de deux mois pour le permissionnaire et commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COPIE

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Haute-Corse

Arrêté n° 2006-68-10 en date du 9 mars 2006 portant modification de l'arrêté n° 04/50-28 du 10 mars 2004 relatif à l'autorisation administrative des prélèvements en eau issus des captages de Murmurio 1 et 2 et des forages de Saint Just, du Fium'Alto, de Ficajola et de Petrignani en vue de la consommation humaine (communes de Vescovato, Venzolasca, Sorbo Ocagnano, Penta di Casinca, Taglio Isolaccio, Talasani, Poggio Mezzana, Santa Lucia di Moriani, San Nicolao, Santa Maria Poggio)

Le Préfet de la Haute-Corse
Chevalier de l'Ordre National Du Mérite

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU les décrets n° 93-742 (modifié) et n° 93-743 du 29 mars 1993 (modifié) relatifs respectivement aux procédures et à la nomenclature d'autorisation et de déclaration prévues par les articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement,

VU le décret n° 96-102 du 2 février 1996 relatif aux conditions dans lesquelles l'autorité administrative peut édicter les prescriptions, règles et interdictions prévues par les articles L.211-1 et L.211-3 du code de l'environnement,

VU l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié,

VU l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.1, 2.1.0, 2.1.1 ou 4.3.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.214-1 à L.214-6 et L.215-13,

VU l'arrêté préfectoral n° 04/50-28 en date du 10 mars 2004 portant autorisation administrative des prélèvements en eau issus des captages de Murmurio 1 et 2 et des forages de Saint Just, du Fium'Alto, de Ficajola et de Petrignani en vue de la consommation humaine,

VU l'arrêté du Préfet de la Haute-Corse n°04/938 en date du 19 avril 2004 instituant la Mission Interservices de l'Eau en Haute-Corse,

VU l'arrêté du Préfet de la Haute-Corse n° 2005-221-1 en date du 9 août 2005 portant délégation de signature à Monsieur Roger TAUZIN, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Corse,

Considérant la demande de monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de la Casinca en date du 20 février 2006,

Considérant que les difficultés rencontrées pour recenser les propriétaires des terrains concernés par les obligations prescrites par l'arrêté n° 04/50-28 susvisé ont provoqué le retard du lancement des travaux,

Considérant que les dispositions de l'article 5 de l'arrêté n° 04/50-28 ne pourront être respectées,

ARRETE

Article 1 OBJET

Les articles 2 et 5 de l'arrêté préfectoral n° 04/50-28 du 10 mars 2004 portant autorisation administrative des prélèvements en eau issus des captages de Murmurio 1 et 2 et des forages de Saint Just, du Fium'Alto, de Ficajola et de Petrignani en vue de la consommation humaine sont respectivement abrogés et remplacés par les articles 2 et 3 du présent arrêté.
Les autres articles de l'arrêté préfectoral n° 04/50-28 restent inchangés

Article 2 AUTORISATIONS

1/ Le Syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani est autorisé à exploiter, à traiter et à distribuer en vue de la consommation humaine la ressource en eau provenant des sources de Murmurio 1 et 2 et des forages de Saint Just, Fium'Alto, Ficajola et Petrignani.
2/ Le Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani est autorisé à réaliser les travaux d'aménagement tels que décrits dans le dossier de demande d'autorisation soumis à enquête publique, notamment au titre de la **rubrique 2.5.3** de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 : *"Ouvrage, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant un obstacle à l'écoulement des crue".*
3/ La population à desservir étant estimée à 20 000 habitants en période de pointe estivale, les besoins totaux en eau sont évalués à 5 000 m^3/j.
Les volumes maximaux prélevés sur le milieu sont fixés comme suit :

- Sources de Murmurio 1 et 2 : aucune limitation
- Forages :
  Rubrique 1.1.1. "Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé" :
  - **Autorisations - 1.1.1 alinéa 1 :**
    "Capacité totale maximale des installations de prélèvement supérieure ou égale à 80 m^3/h"
    - forage du Fium'Alto : **80 m^3/h**
    - forage de Ficajola : **100 m^3/h**
  - **Déclarations- 1.1.1 alinéa 2 :**
    "Capacité totale maximale des installations de prélèvement supérieure à 8 m^3/h mais inférieure à 80 m^3/h"
    - forage de Saint Just : **40 m^3/h**
    - forage de Petrignani : **50 m^3/h**

Article 3 DELAIS DE MISE EN CONFORMITE

Les installations, activités et dépôts existants devront satisfaire aux obligations prescrites par l'arrêté préfectoral n° 04/50-28 du 10 mars 2004 dans un délai maximal de 2 ans à compter de la signature du présent arrêté.

Article 4 MODIFICATION

Tout changement de ressource ou toute modification du débit maximal autorisé feront l'objet d'une nouvelle autorisation préfectorale conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Article 5 DROITS DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.
L'autorisation obtenue par le pétitionnaire ne dispense pas de l'obligation d'obtenir les autorisations relatives à d'autres réglementations.

Article 6 EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Corse, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Corse, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de la Haute-Corse, chargés de la police des eaux, le Président du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Corse.

P/Le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental
de l'Agriculture et de la Forêt,

Roger TAUZIN

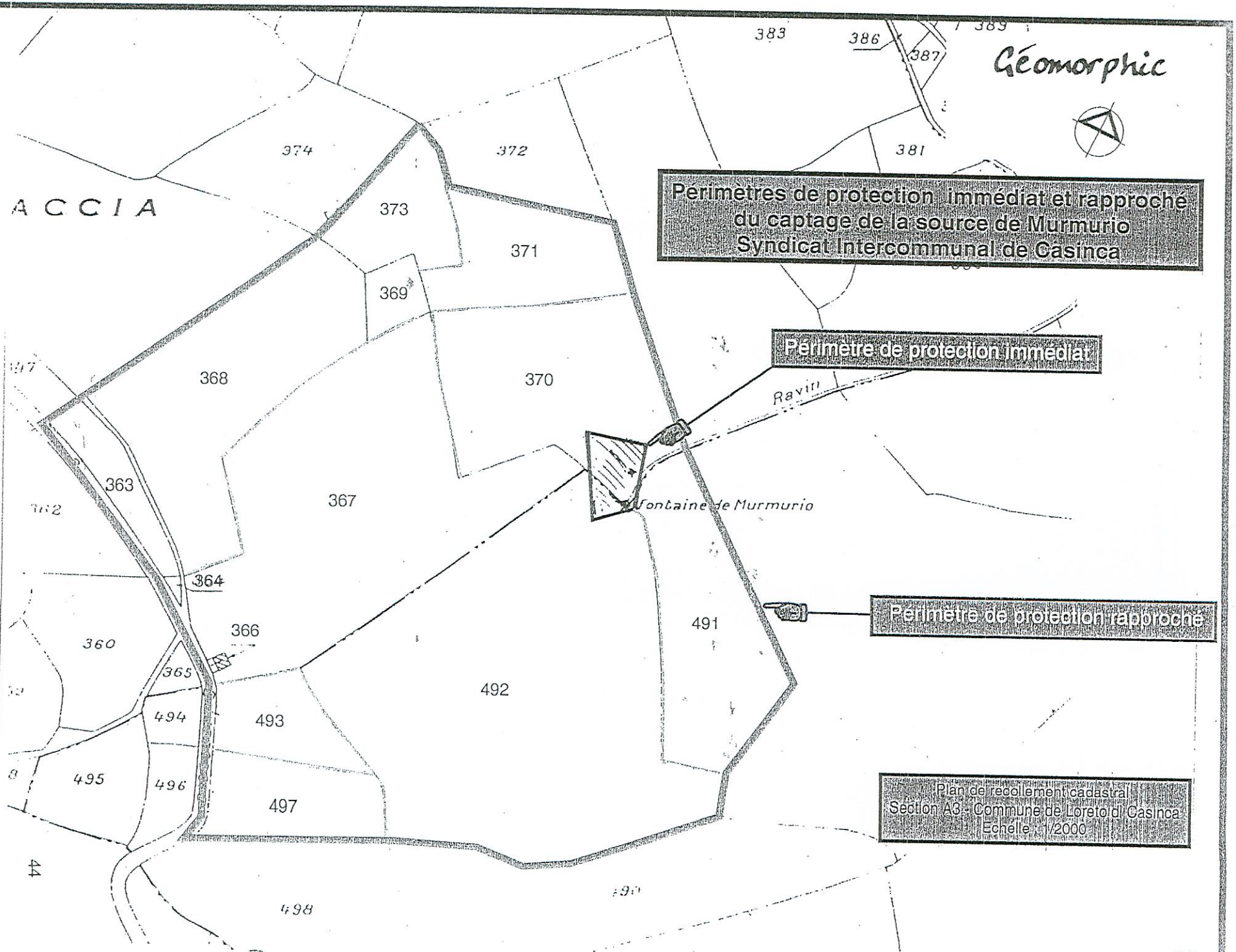
Géomorphic
Périmètres de protection Immédiat et rapproché
du captage de la source de Murmurio
Syndicat Intercommunal de Casinca
Périmètre de protection immédiat
Périmètre de protection rapproché
ACCIA
Ravin
Fontaine de Murmurio
374
372
373
371
369
368
370
363
367
364
366
360
365
494
493
492
491
495
496
497
498
383
386
387
381
Plan de recollement cadastral
Section A3 - Commune de Loreto di Casinca
Echelle : 1/2000

Captage des sources de Murmurio

Périmètre de protection immédiat

PROPRIETAIRE	Sect°	N° Parcelle	Surface de la parcelle (en m^2)	Surface destinée au PPI (en m2)	Surface restante (en m^2)	PERSONNE A CONTACTER (PROPRIÉTAIRE OU HERITIER SUPPOSÉ)
Les parcelles se trouvent sur la commune de Loretto di Casinca.						
CRISTOFINI OURS FRANCOIS	A3	370	5990	env.770	5220	PIERONI Germain. Vignale. 20215 Vescovato.
MATTEI JEAN BAPTISTE	A3	491	4765	env. 40	4725	ALBERTINI ep ARNAUD. 18 rue Bir Hakeim. 94480 Abion sur Seine
ALBERTINI DOMINIQUE EP TROMANO	A3	492	16610	env. 180	16430	ALBERTINI Ange Toussaint. 20215 Loreto di Casinca
Surface totale destinée au périmètre de protection immédiat (en m^2)					990	

Périmètre de protection rapproché des Sources de Murmurio

PROPRIETAIRE	Sect°	N° Parcelle	Surface de la parcelle concernée par le périmètre rapproché(en m^2)	PERSONNE A CONTACTER (PROPRIÉTAIRE OU HERITIER SUPPOSÉ)
Les parcelles se trouvent sur la commune de Loretto di Casinca.				
ALBERTINI MARGUERITE EP PASSONI JOSEPH	A3	363	995	ALBERTINI MARGUERITE EP PASSONI JOSEPH. 20215 Loreto di Casinca
SUFFREDINI FRANCOIS EP PUCCI	A3	364	38	SUFFREDINI FRANCOIS EP PUCCI. 20215 Loreto di Casinca.
ALBERTINI DOMINIQUE DE JEAN BAPTISTE	A3	366	228	ALBERTINI Ange Toussaint. 20215 Loreto di Casinca
	A3	367	11320	
ALBERTINI JEAN BAPTISTE EP VINCIGUERRA	A3	368	6530	ALBERTINI JEAN BAPTISTE EP VINCIGUERRA. Imm. Les Violettes. Cité Annonciade. 20200 Bastia.
	A3	373	2030	
PASQUALINI ANGE TOUSSAINT	A3	369	614	ROCCHI Jean Erasme. 20215 Loreto di Casinca.
CRISTOFINI OURS FRANCOIS	A3	370	5220 *	PIERONI Germain. Vignale. 20215 Vescovato.
GHERARDI ANTOINE EP GHERARDI ANNONCIADE	A3	371	2902	MME FUBIANI. Immeuble Napoléon. Toga. 20200 Bastia.
MATTEI JEAN BAPTISTE	A3	491	4725 *	ALBERTINI ep ARNAUD. 18 rue Bir Hakeim. 94480 Abion sur Seine

Périmètre de protection rapproché des Sources de Murmurio (suite)

PROPRIETAIRE	Sect°	N° Parcelle	Surface de la parcelle concernée par le périmètre rapproché(en m^2)	PERSONNE A CONTACTER (PROPRIÉTAIRE OU HERITIER SUPPOSÉ)
Les parcelles se trouvent sur la commune de Loretto di Casinca.				
ALBERTINI DOMINIQUE EP TROMANO	A3	492	16430 *	ALBERTINI Ange Toussaint. 20215 Loreto di Casinca
	A3	493	1705	
LUIGI PHILIPPE ANTOINE EP MARCHELLI MARIE ANTOINETTE	A3	497	2220	LUIGI PHILIPPE ANTOINE EP MARCHELLI MARIE ANTOINETTE. 20215 Loreto di Casinca.
Surface totale d'emprise du périmètre rapproché:			54957	

* moins la surface destinée au périmètre immédiat

Géomorphic

Périmetres de protection immédiat et rapproché du captage du Forage de Saint Just Syndicat Intercommunal de Casinca

Plan de recollement cadastral
Sections A3 et A4 Commune de Vescovato
Echelle 1/2000

Forage de St Just

Périmètre de protection immédiat

PROPRIETAIRE	Sect°	N° Parcelle	Surface de la parcelle (en m^2)	Surface destinée au PPI (en m2)	Surface restante (en m^2)	PERSONNE A CONTACTER (PROPRIÉTAIRE OU HERITIER SUPPOSÉ)
Les parcelles se trouvent sur la commune de Vescovato.						
Syndicat intercommunal de la Plaine de Casinca	A3	901	220	220	0	Syndicat intercommunal de la Plaine de Casinca. rue des Jardins. 20200 Bastia
Surface totale destinée au périmètre de protection immédiat (en m^2)					220	

Périmètre de protection rapproché du forage de St Just

PROPRIETAIRE	Sect°	N° Parcelle	Surface de la parcelle concernée par le périmètre rapproché(en m^2)	PERSONNE A CONTACTER (PROPRIÉTAIRE OU HERITIER SUPPOSÉ)
Les parcelles se trouvent sur la commune de Vescovato.				
CHAFFARDON D'ANGELIS RENE MARC/GHALMI CLAUDE/MITHOIS PATRICE	A4	235	67905	CHAFFARDON D'ANGELIS RENE MARC. 60 rue du Rocher. 75008 Paris
GIUDICELLI PIERRE KARIM	A3	838	14029	GIUDICELLI PIERRE KARIM. Cruciata. 20215 Venzolasca
PASQUALINI DEVOTE EP RIBAUT JEAN CLAUDE	A3	173	23798	PASQUALINI DEVOTE EP RIBAUT JEAN CLAUDE. 9 RUE ST JEAN. 20200 BASTIA
ORSINI PHILIPPE ANTOINE	A3	175	20263	ORSINI PHILIPPE ANTOINE ou Succession. 20215 VESCOVATO.
LUNGARELLA ANGE RAPHAEL EP STRAZELLA VITA	A3	997	10301	LUNGARELLA ANGE RAPHAEL EP STRAZELLA VITA. 20215 VESCOVATO
GIUDICELLI FRANCOISE EP GIUDICELLI PIERRE	A3	839	17599	GIUDICELLI FRANCOISE EP GIUDICELLI PIERRE. 20215 VENZOLASCA
GIUDICELLI JACQUES FRANCOIS	A3	837	16377	GIUDICELLI JACQUES FRANCOIS. 20215 VENZOLASCA

Périmètre de protection rapproché du forage de St Just (suite)

PROPRIETAIRE	Sect°	N° Parcelle	Surface de la parcelle concernée par le périmètre rapproché(en m^2)	PERSONNE A CONTACTER (PROPRIÉTAIRE OU HERITIER SUPPOSÉ)
Les parcelles se trouvent sur la commune de Vescovato.				
GIANSILY FELCITE EP CONSALVI ANGE JOSEPH	A3	1117	35132	CONSALVI Françoise. 20215 VESCOVATO ou PANZA Sophie. 20215 VESCOVATO.
MARCHINI LUCIEN EP BASTIANI MARIE LUCIE	A3	176	8200	MARCHINI LUCIEN EP BASTIANI MARIE LUCIE. POZZO DI VIGNA. 20215 VESCOVATO
GIANSILY DON PIERRE EP ALBERTINI CATHERINE	A3	993	6200	GIANSILY DON PIERRE EP ALBERTINI CATHERINE. 20215 VESCOVATO
	A3	994	2460	
	A3	995	2460	
	A3	996	12460	
Surface totale d'emprise du périmètre rapproché:			237184	

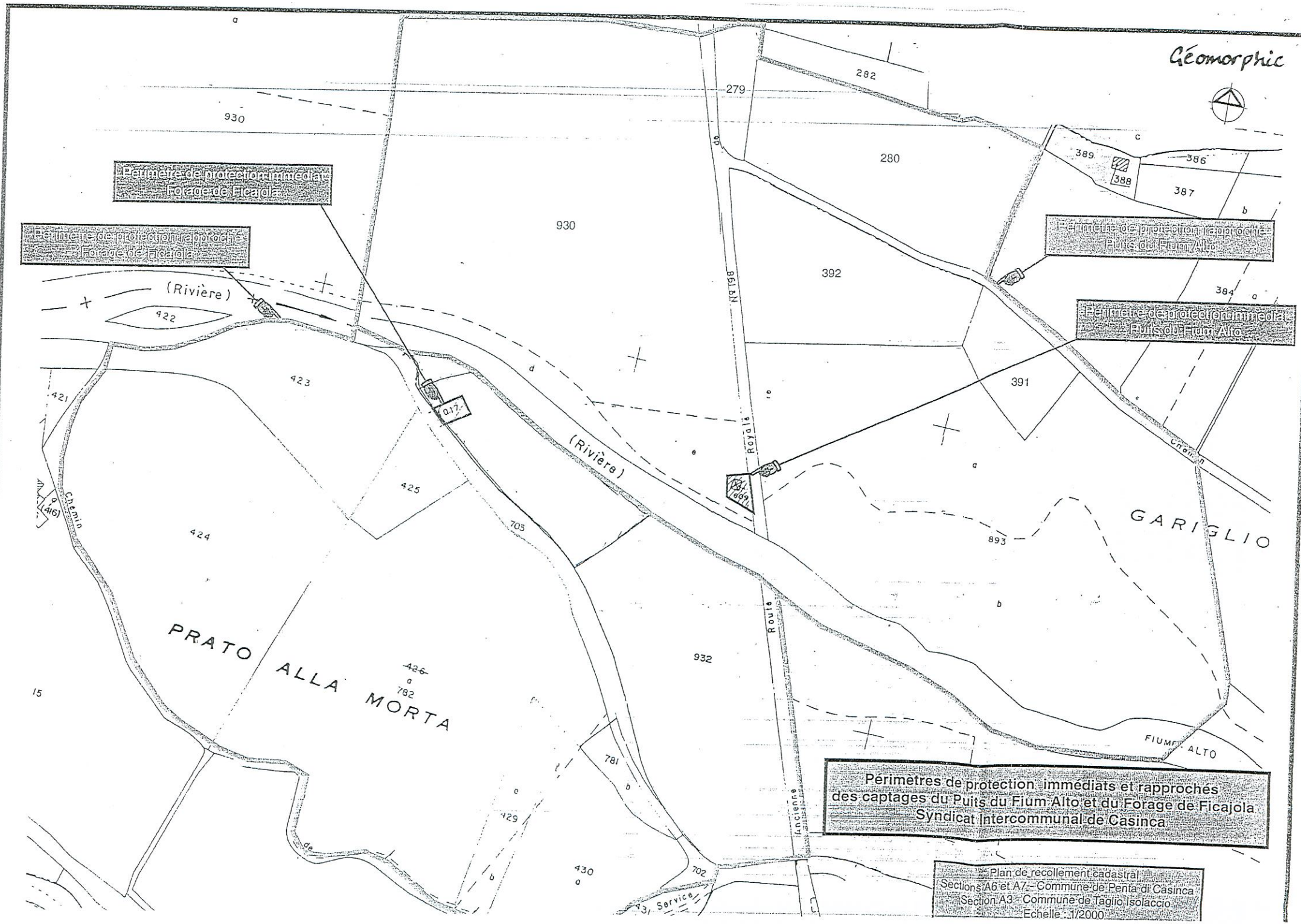
Géomorphic
Périmètre de protection immédiat
Forage de Ficajola
Périmètre de protection rapproché
Forage de Ficajola
Périmètre de protection rapproché
Puits du Fium Alto
Périmètre de protection immédiat
Puits du Fium Alto
(Rivière)
(Rivière)
PRATO ALLA MORTA
GARIGLIO
FIUME ALTO
Chemin
Chemin
Route Royale
Ancienne
Service
930
930
279
282
280
389
388
386
387
392
384
391
422
423
421
425
424
703
893
932
782
781
429
430
702
Périmètres de protection immédiats et rapprochés
des captages du Puits du Fium Alto et du Forage de Ficajola
Syndicat Intercommunal de Casinca
Plan de recollement cadastral
Sections A6 et A7 - Commune de Penta di Casinca
Section A3 - Commune de Taglio Isolaccio
Echelle : 1/2000

Puits du Fium'Alto-rive gauche

Périmètre de protection immédiat Puits du Fium'Alto

PROPRIETAIRE	Sect°	N° Parcelle	Surface de la parcelle (en m^2)	Surface destinée au PPI (en m2)	Surface restante (en m^2)	PERSONNE A CONTACTER (PROPRIÉTAIRE OU HERITIER SUPPOSÉ)
Les parcelles suivantes se trouvent sur la commune de Penta di Casinca.						
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PLAINE ET LA CASINCA	A7	609	259	259	0	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PLAINE ET LA CASINCA. 20215 VESCOVATO
Surface totale destinée au périmètre de protection immédiat (en m^2)					259	

Périmètre de protection rapproché du captage du Puits du Fium'Alto

PROPRIETAIRE	Sect°	N° Parcelle	Surface de la parcelle concernée par le périmètre rapproché(en m^2)	PERSONNE A CONTACTER (PROPRIÉTAIRE OU HERITIER SUPPOSÉ)
Les parcelles suivantes se trouvent sur la commune de Penta di Casinca.				
SOULARD CHARLES LOUIS	A6	392	11090	SOULARD CHARLES LOUIS EP PIERI. FOLELLI. 20213 PENTA DI CASINCA
LEONELLI GRACIEUSE/ ANTOINE	A6	279	1735	LEONELLI GRACIEUSE. 20213 Sorbo Ocagnano
	A6	280	13825	
	A6	391	1833	
COLOMBANI DAMAS/ PETRONELLI PHILIPPINE	A7	893 (a,b)	#48100	PETRONELLI JEAN. LIEU DIT FICAJOLA. 20230 TAGLIO ISOLACCIO
DECORSI PHILIPPE JOSEPH FRANCOIS	A7	930 (a,e)	#56000	Mme DECORSI PHILIPPE JOSEPH FRANCOIS. 7 BD GENERAL DE GAULE. 20200 BASTIA
Surface totale d'emprise du périmètre rapproché:			132583	

Forage de Ficajola

Périmètre de protection immédiat

PROPRIETAIRE	Sect°	N° Parcelle	Surface de la parcelle (en m^2)	Surface destinée au PPI (en m2)	Surface restante (en m^2)	PERSONNE A CONTACTER (PROPRIÉTAIRE OU HERITIER SUPPOSÉ)
Les parcelles suivantes se trouvent sur la commune de Penta di Casinca.						
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PLAINE ET LA CASINCA	A7	1017	213	213	0	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PLAINE ET LA CASINCA. 20215 VESCOVATO
Surface totale destinée au périmètre de protection immédiat (en m^2)					213	

PROPRIETAIRE	Sect°	N° Parcelle	Surface de la parcelle concernée par le périmètre rapproché(en m^2)	PERSONNE A CONTACTER (PROPRIÉTAIRE OU HERITIER SUPPOSÉ)
Les parcelles suivantes se trouvent sur la commune de Penta di Casinca.				
DECORSI PHILIPPE JOSEPH FRANCOIS	A7	1016	6367	Mme DECORSI PHILIPPE JOSEPH FRANCOIS. 7 BD GENERAL DE GAULE. 20200 BASTIA
	A7	931	440	
	A7	932	18400	
Les parcelles suivantes se trouvent sur la commune de Taglio Isolaccio				
PORRUNCINI Jean Baptiste et André.	A3	702	480	Indiv : PORRUNCINI Jean Baptiste et Héritiers de PORRUNCINI André. 20230 Pero Casevecchie.
FAUVET Fernand epx Merlin	A3	703	2140	FAUVET Fernand epx Merlin. Plaine de Taglio Isolaccio. 20230 taglio Isolaccio.
	A3	423	10335	
	A3	424	26160	
	A3	425	2700	
	A3	781	1510	
	A3	782	37870	
VINCENSINI César	A3	429	2442	VINCENSINI César. 36 rue Verdi. 06000 Nice. A confirmer mairie de Pero Casevecchie 36 91 02
PORRUNCINI Bastien ou Joseph	A3	430	8260	Indiv : Héritiers de PORRUNCINI Andreé et PORRUNCINI Bastien . Hameau de Taglio. 20230 Taglio Isolaccio
Surface totale d'emprise du périmètre rapproché:			117104	

Géomorphic

Périmetres de protection immédiat et rapproché
Forage de Petrignani
Syndicat Intercommunal de Casinca

Plan de recollement cadastral
Section A1 - Commune de San Nicolao
Section AH - Commune de Santa Lucia di Moriani
Echelle : 1/2000

Forage de Petrignani

Périmètre de protection immédiat

Les parcelles se trouvent sur la commune de Santa Lucia di Moriani

PROPRIETAIRE	Sect°	N° Parcelle	Surface de la parcelle (en m^2)	Surface destinée au PPI (en m2)	Surface restante (en m^2)	PERSONNE A CONTACTER (PROPRIÉTAIRE OU HERITIER SUPPOSÉ)
SIMONPAOLI MATHILDE EP PAOLI JEAN	AH	126	1980	#10	1970	SIMONPAOLI MATHILDE EP PAOLI JEAN. Rte de la Madone. 20230 Santa Lucia di Moriani.
Surface totale destinée au périmètre de protection immédiat (en m^2)					#10	

Périmètre de protection rapproché du Forage de Petrignani

PROPRIETAIRE	Sect°	N° Parcelle	Surface de la parcelle concernée par le périmètre rapproché(en m^2)	PERSONNE A CONTACTER (PROPRIÉTAIRE OU HERITIER SUPPOSÉ)
Les parcelles suivantes se trouvent sur la commune de Santa Lucia di Moriani				
PASQUINI ETIENNE JACQUES	AH	164 a	3140	MME DESCAMPS -PASQUINI . CAMPING MERENDELLA. MORIANI. 20230 SAN NICOLAO
	AH	163 a	4950	
	AH	161a	9295	
	AH	162	7190	
PASQUINI MARIE GRACIEUSE	AH	128	19890	MME DESCAMPS -PASQUINI . CAMPING MERENDELLA. MORIANI. 20230 SAN NICOLAO
SIMONPAOLI MATHILDE EP PAOLI JEAN/ PAOLI Andre/Mireille	AH	127	11065	SIMONPAOLI MATHILDE EP PAOLI JEAN. Rte de la Madone. 20230 Santa Lucia di Moriani.
	AH	126	1970 *	
GUELFUCCI JEAN VINCENT/Xavier/Nicolas	AH	130	25015	GUELFUCCI JEAN VINCENT. 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI
ANGELI NICOLAS PAUL EP TRIBOUT	AH	124	18525	ANGELI NICOLAS PAUL EP TRIBOUT. MORIANI PLAGE. 20230 SAN NICOLAO
	AH	125	1930	

Périmètre de protection rapproché du Forage de Petrignani (suite)

PROPRIETAIRE	Sect°	N° Parcelle	Surface de la parcelle concernée par le périmètre rapproché(en m^2)	PERSONNE A CONTACTER (PROPRIÉTAIRE OU HERITIER SUPPOSÉ)
Les parcelles suivantes se trouvent sur la commune de San Nicolao				
MARCANTONI NICOLAS	A1	49	17670	MARCANTONI NICOLAS. chez MARCANTONI FRANCOIS. 160 RUE LACROIX ST JACQUES. 45200 AMILLY.
SERRA MARIE JACQUELINE EP RIDOLFO GEORGES	A1	913	3660	SERRA MARIE JACQUELINE EP RIDOLFO GEORGES. MORIANI PLAGE. RTE DE SAN NICOLAO. 20230 SAN NICOLAO.
MARCIATI LOUIS.	A1	497	713	MARCIATI LOUIS. MORIANI PLAGE. 20230 SAN NICOLAO. ??
GRECO MARCIATI DARIUS EP RETALI JEANNINE	A1	522	683	RETALI JEANNINE. BP 10. MORIANI PLAGE. 20230 SAN NICOALO.
KLIER ANDRE FRANCE EP DONSIMONI MARIE CLAIRE	A1	519	712	KLIER ANDRE FRANCE EP DONSIMONI MARIE CLAIRE. RES LES CROISETS. 6 ALL GUYNEMER. 93330 NEUILLY SUR MARNE. A CONFIRMER.
	A1	525	199	
SALUSSE JOSEPH EP SILVAGNOLI JEANNE FRANCOIS	A1	927	627	MME SALUSSE. DISTINDINO. 20230 SAN NICOLAO.
TALENT MICHEL PAUL ALEXANDRE EP ROUSSIERE MARIE FRANCE	A1	926	440	TALENT MICHEL PAUL ALEXANDRE EP ROUSSIERE MARIE FRANCE. MORIANI PLAGE. 20230 SAN NICOLAO.
GOMEZ GILLES EP ALBERTINI PASCALE	A1	572	827	GOMEZ GILLES EP ALBERTINI PASCALE. MORIANI PLAGE. 20230 SAN NICOLAO
MARIANI GREGOIRE EP DEFRANCHI	A1	573	529	MARIANI JEAN LOUIS. RTE DE VILLAGE. MORIANI PLAGE. 20230 SAN NICOLAO.

Périmètre de protection rapproché du Forage de Petrignani (suite)

PROPRIETAIRE	Sect°	N° Parcelle	Surface de la parcelle concernée par le périmètre rapproché(en m^2)	PERSONNE A CONTACTER (PROPRIÉTAIRE OU HERITIER SUPPOSÉ)
Les parcelles suivantes se trouvent sur la commune de San Nicolao				
Les parcelles suivantes sont concernées en partie (30 m à partir de la berge droite du ruisseau Petrignani)				
MARIANI CHARLES TOUSSAINT EP VENDASI ANGELE	A	1146	737	MARIANI CHARLES TOUSSAINT EP VENDASI ANGELE. MORIANI PLAGE.20230 SAN NICOLAO
MARIANI MADELEINE EP BERTRAND JACQUES	A	1147	1251	MARIANI MADELEINE EP BERTRAND JACQUES. MORIANI PLAGE. 20230 SAN NICOLAO.
MARIANI JEAN EP CICCOLLI MARIE JOSEPHINE	A	1148	1251	MARIANI JEAN EP CICCOLLI MARIE JOSEPHINE. VECCHIETTE. 20230 SAN NICOLAO
MARIANI AUGUSTIN EP BESSIERE COLETTE JULLIETTE	A	1149	1251	MARIANI AUGUSTIN EP BESSIERE COLETTE JULLIETTE. MORIANI PLAGE. 20230 SAN NICOLAO.
Surface totale d'emprise du périmètre rapproché:			133520	

ANNEXE 3

Levé topographique (Cabinet Martini géomètre-expert)

RCo01309/CCoZ0202449
JCA / PLF
Novembre 2025

CABINET MARTINI GÉOMÈTRE-EXPERT

JULIE MARTINI
Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G
N° d'inscription à l'Ordre des Géomètres-Experts : 6288

Bureau principal : Immeuble I Crocivii - Z.I. de Migliacciaru - 20243 PRUNELLI DI FIUM'ORBU
Permanence (le mercredi) : Immeuble Les Mouettes - Bât. C - Les Quatre Chemins - 20137 PORTO VECCHIO
Permanence (le vendredi) : 510 Avenue de FOLELLI - 20213 FOLELLI
Tel : 04.95.56.02.57 - E-mail : contact@scpmartini.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI - Levé topographique

Ordre	Nom	Matricule point	Nature	X	Y	Z
		Système RGF 93 - Projection L93 - NGF78				
1	Réservoir Santa Maria Poggio	1_R	Radier	1 236 119.57	6 160 987.02	166.09
		1_TN	Radier	1 236 116.86	6 160 993.07	167.54
		1_TP	Trop-plein	1 236 115.51	6 160 992.49	171.60
2	Collier prise en charge arrivée station de reprise Santa Maria Poggio (C2)	Rebouché				
3	Station de reprise Santa Maria Poggio	3_R	Cote NGF TN	1 236 782.25	6 161 493.85	69.67
4	RP proche Santa Maria Poggio	Rebouché				
5	Accélérateur	5_R	Radier	1 237 396.87	6 161 408.73	30.85
6	RP (sous accélérateur sur synoptique)	6_R	Radier	1 238 115.70	6 161 684.12	9.85
7	Collier prise en charge vers Vanga di l'oro (bord de RT) (C3)	Rebouché				
8	RP Vanga di l'Oro (proche C49)	8_R	Radier	1 238 472.73	6 161 357.35	9.00
9	Puits Bucatoggio	9_HP	Radier	1 238 293.59	6 162 060.56	3.54
10	SP Moriani plage	Non-access.				
11	Collier prise en charge sous trottoir école San Nicolao (D7)	Rebouché				
12	Collier prise en charge ancienne voie ferrée San Nicolao (proche rivière) (D6)	Rebouché				
13	Forage Petrignani	13_R	Radier	1 237 469.01	6 164 173.70	4.24
14	Station de pompage forage Petrignani	14_FE	Fil d'eau	1 237 345.24	6 164 104.76	13.27
		14_R	Radier	1 237 345.02	6 164 102.74	14.57
15	Réservoir Moriani	15_R	Radier	1 236 316.90	6 164 037.56	73.17
		15_TN	Cote NGF TN	1 236 320.16	6 164 038.49	74.80
		15_TP	Trop-plein	1 236 315.39	6 164 034.86	77.33
16	RP Route Timone (proche C56)	16_R	Haut du puits	1 236 676.73	6 162 241.55	28.95
17	Branchement Valicella (voir avec Laurent l'emplacement)	17_TN	Cote NGF TN	1 237 845.45	6 165 060.13	8.24
18	Surpresseur Valicella	18_R	Radier	1 237 526.03	6 165 596.62	30.27
		18_TN	Cote NGF TN	1 237 525.55	6 165 595.11	29.71
19	Surpresseur Berard	19_R	Radier	1 237 765.84	6 166 611.34	21.56
20	Collier prise en charge ancienne proche hanger OEHC et PR (D5')	Rebouché				
21	Surpresseur Valle Longhe	21_R	Radier	1 236 795.26	6 169 157.17	30.42
22	RP distri Taglio	22_R	Radier	1 236 784.98	6 169 942.26	30.88
23	RP distri Taglio	23_R	Radier	1 236 785.26	6 169 941.95	31.16
24	SP route de la CNPO (proche C40)	24_R	Radier	1 236 962.51	6 170 231.22	26.36
25	Collier prise en charge ancienne voie ferrée Taglio (D3)	Rebouché				
26	Forage Ficajola	26_R	Radier	1 236 487.32	6 171 301.59	6.88
27	Station de pompage forage Ficajola	27_R	Radier	1 236 650.63	6 171 130.74	6.56
		27_TN	Cote NGF TN	1 236 656.28	6 171 123.99	6.70
		27_TP	Trop-plein	1 236 649.17	6 171 123.21	8.70
28	Réservoir Folelli 1 (ancien)	28_R	Radier	1 235 579.79	6 170 763.12	75.54
		28_TN	Cote NGF TN	1 235 579.32	6 170 763.53	77.64
		28_TP	Trop-plein	1 235 580.04	6 170 763.50	79.25
29	Réservoir Folelli 2	29_R	Radier	1 235 593.65	6 170 742.26	75.15
		29_TN	Cote NGF TN	1 235 595.56	6 170 740.92	76.11
		29_TP	Trop-plein	1 235 596.26	6 170 743.80	79.18
30	Station de reprise Taglio	30_R	Radier	1 235 593.65	6 170 742.26	75.15
31	Réservoir Taglio Isolaccio	31_R	Radier	1 234 834.96	6 170 073.20	153.11
		31_TN	Cote NGF TN	1 234 834.36	6 170 075.77	154.18
		31_TP	Trop-plein	1 234 833.95	6 170 070.70	158.13
32	SP proche Station de reprise de Chiapatella	32_R	Radier	1 235 112.16	6 171 249.82	35.21
33	Collier prise en charge arrivée station de reprise Chiapatella (C1)	33_R	Radier	1 235 134.58	6 171 244.08	36.82
34	Station de reprise Chiapatella	34_R	Radier	1 235 131.35	6 171 242.31	37.05
		34_TN	Cote NGF TN	1 235 125.50	6 171 242.12	36.99
		34_TP	Trop-plein	1 235 131.36	6 171 242.36	34.95
35	RP proche C32	35_R	Radier	1 235 966.80	6 171 556.73	23.39
36	RP Marines de San Pé (proche C63)	36_R	Radier	1 238 208.78	6 172 217.92	0.86
37	Puits Fium'Alto	37_R	Radier	1 236 651.09	6 171 321.60	7.39
38	RP allée des palmiers	38_R	Radier	1 235 599.33	6 171 808.80	31.18
39	RP sur distri réservoir nouveau Folelli	39_R	Radier	1 235 254.28	6 172 074.61	41.10
40	Poteau incendie Résidence les Coteaux_Folelli	40_R	Radier	1 234 504.65	6 172 871.87	55.25
41	Réservoir Pantalacci	41_R	Radier	1 234 376.86	6 171 872.07	152.56
		41_TN	Cote NGF TN	1 234 374.88	6 171 875.04	152.39
		41_TP	Trop-plein	1 234 377.88	6 171 872.22	156.46
42	Réservoir Nouveau Folelli	42_R	Radier	1 234 496.32	6 172 229.69	103.95
		42_TN	Cote NGF TN	1 234 494.00	6 172 231.92	105.91
		42_TP	Trop-plein	1 234 492.09	6 172 215.29	108.79
43	Collier prise en charge ancienne voie ferrée hangar à cheval (D2)	Rebouché				
44	SP route d'Anghione (proche C24)	44_R	Radier	1 234 304.18	6 174 456.71	39.23
45	SP entre C22 et C24	45_R	Radier	1 233 865.05	6 175 254.26	31.69
46	SP route de Pinarello (proche C22)	46_R	Radier	1 233 709.76	6 175 672.15	39.76
47	Poteau incendie n°18 Querciolo (proche compteur C20)	47_R	Radier	1 232 711.14	6 176 420.45	42.26
48	Réservoir Palazzi	48_R	Radier	1 231 560.07	6 175 771.66	161.17
		48_TN	Cote NGF TN	1 231 559.89	6 175 774.03	161.04
		48_TP	Trop-plein	1 231 558.65	6 175 770.79	163.66
49	Compteur sectorisation Cap Sud	49_R	Radier	1 232 350.76	6 176 902.96	43.33
50	SP route Cap Sud (proche C14)	Rebouché				
51	Poteau incendie sur adduction/distribution Réservoir Saint-Antoine PI7	51_R	Radier	1 231 606.60	6 176 519.04	68.00
52	Réservoir Saint-Antoine	52_R	Radier	1 231 538.97	6 176 453.59	72.00
		52_TN	Cote NGF TN	1 231 538.41	6 176 450.18	71.59
		52_TP	Trop-plein	1 231 536.71	6 176 454.13	76.59
53	Station de reprise Saint-Antoine	53_R	Radier	1 231 533.25	6 176 449.32	71.48

Ordre	Nom	Matricule point	Nature	X	Y	Z
		Système RGF 93 - Projection L93 - NGF78				
54	RP route du stade (proche C13)	54_R	Radier	1 232 070.53	6 178 291.60	32.86
55	Robinet PR Kyrnolia Torra	55_R	Radier	1 231 032.81	6 178 204.71	43.00
56	Usine de traitement Vescovato	56_R	Radier	1 230 961.86	6 178 234.30	41.13
57	RP Route St Just	57_R	Radier	1 231 648.40	6 179 468.51	20.29
58	Forage Saint-Just	58_R	Radier	1 232 031.15	6 180 347.33	8.72
59	Réservoir Suertolo	59_R	Radier	1 230 641.46	6 177 507.29	79.02
		59_TN	Cote NGF TN	1 230 641.53	6 177 507.79	82.31
		59_TP	Trop-plein	1 230 641.21	6 177 506.19	82.79
60	Réservoir Bengale	60_R	Radier	1 230 121.79	6 177 124.15	136.81
		60_TN	Cote NGF TN	1 230 122.31	6 177 128.37	136.38
		60_TP	Trop-plein	1 230 121.83	6 177 126.19	139.66
61	Javelisation proche compteur de secto C10	61_R	Radier	1 229 434.58	6 175 934.44	306.52
62	Ouvrage captage Murmurio 1	62_R	Radier	1 228 646.94	6 175 412.80	465.91
63	Ouvrage de jonction Murmurio 1 et 2	63_R	Radier	1 228 643.81	6 175 413.87	463.58
64	Brise charge ?	Non-access.				
64	Brise charge ?	Non-access.				
64	Brise charge ?	Non-access.				
64	Brise charge ?	Non-access.				
901	BI route de Pinarello	901_R	Radier	1 233 945.47	6 175 683.90	35.63
902	Compteur sectorisation C2	902_R	Radier	1 230 949.20	6 178 261.86	43.11
904	BI Route d'Anghione	904_R	Radier	1 235 672.28	6 174 773.69	12.60
905	BI proche Kyrnolia	905_R	Radier	1 234 930.63	6 173 302.68	28.57
909	Turbinimètre sources Vescovato	909_R	Radier	1 230 065.35	6 176 595.43	112.03
911	Compteur sectorisation 11	911_R	Radier	1 231 343.22	6 178 012.55	46.02
912	Compteur sectorisation 12	912_R	Radier	1 231 558.30	6 177 471.11	51.13
913	Compteur sectorisation 13	913_R	Radier	1 231 429.32	6 177 915.44	48.93
917	Compteur sectorisation 17	917_R	Radier	1 231 508.40	6 176 523.51	84.33
921	Compteur sectorisation 21	921_R	Radier	1 233 097.71	6 176 568.11	39.95
923	RP proche C 23	923_R	Radier	1 236 551.41	6 176 352.54	1.43
924	Compteur sectorisation 23	924_R	Radier	1 236 548.65	6 176 356.60	0.82
925	Compteur sectorisation 25	925_R	Radier	1 234 037.08	6 173 730.67	48.68
939	Compteur sectorisation 39	939_R	Radier	1 235 986.05	6 170 598.17	60.86
947	Compteur sectorisation 47	947_R	Radier	1 235 211.87	6 171 552.47	40.51
962	Compteur sectorisation 62	962_R	Radier	1 234 874.44	6 171 621.34	63.52
964	Compteur sectorisation 64	964_R	Radier	1 235 744.94	6 171 298.14	23.58

PLANS

RCo01309/CCoZ0202449
JCA / PLF
Novembre 2025

PLANS 1

Plans des réseaux AEP du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani

5 planches format A0

RCo01309/CCoZ0202449
JCA / PLF
Novembre 2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Diagnostic et Schéma Directeur du Service Public d'Alimentation en Eau Potable

Plan des réseaux AEP - Planche 1/5

CETA ENVIRONNEMENT
Lot. Arbuceta - 20 620 BIGUGLIA
Tel : 33(0)4 95 21 23 25
E-mail : ceta@ceta-environnement.fr

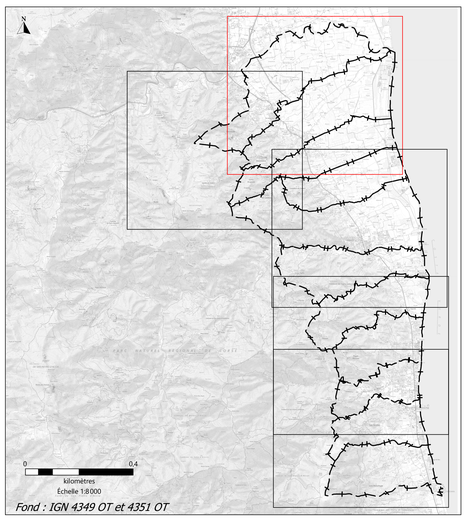

Fond : IGN 4349 OT et 4351 OT

Légende :

Ouvrages existants

- Captage
- Forage
- Réservoir
- Station de reprise
- Station pompage
- Surpresseur
- Usine de Traitement (UT)

Organes existants

- Compteurs de sectorisation
- Purge
- Vidange
- Boite à boue
- Ventouse

Robinet-vanne

- Fermée
- Ouverte

Organes de régulation

- Clapet
- Réducteur de pression
- Stabilisateur de pression

Hydrants

- Bouche incendie
- Point eau naturel
- Poteau incendie

Réseaux existants

- Tracé des canalisations AEP

- Territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani

Echelle :

0 — 0,8
kilomètres
Échelle 1:8000

Fond : cadastre

N

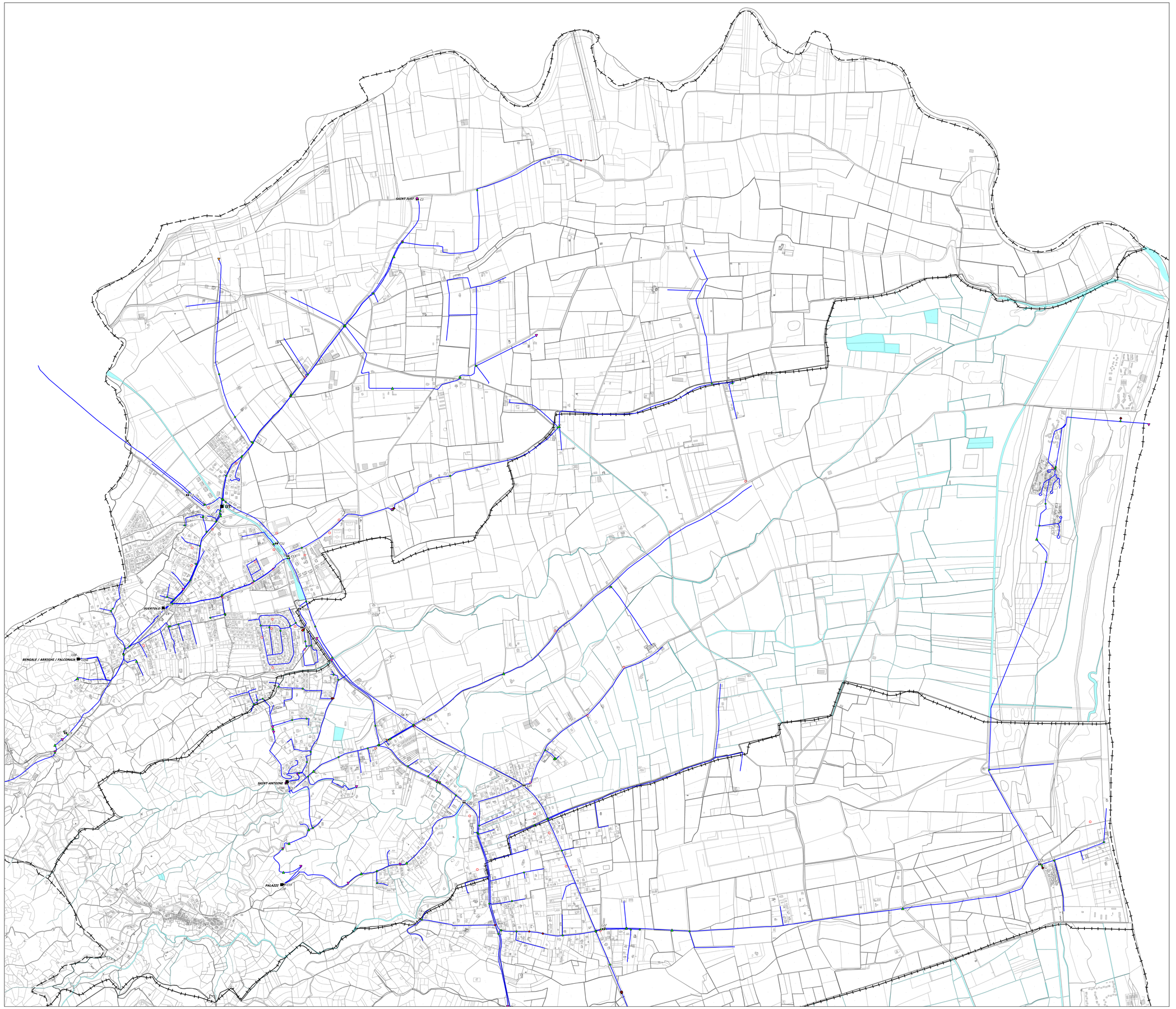

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Diagnostic et Schéma Directeur du Service Public d'Alimentation en Eau Potable

Plan des réseaux AEP - Planche 2/5

CETA ENVIRONNEMENT
Lot. Arbuceta - 20 620 BIGUGLIA
Tel : 33(0)4 95 21 23 25
E-mail : ceta@ceta-environnement.fr

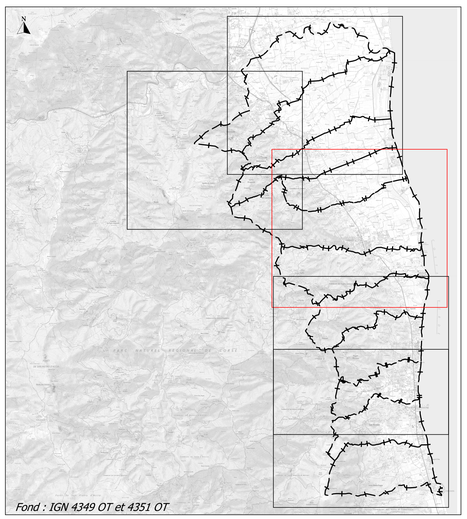

Fond : IGN 4349 OT et 4351 OT

Légende :

Ouvrages existants

- Captage
- Forage
- Réservoir
- Station de reprise
- Station pompage
- Surpresseur
- Usine de Traitement (UT)

Organes existants

- Compteurs de sectorisation
- Purge
- Vidange
- Boite à boue
- Ventouse

Robinet-vanne

- Fermée
- Ouverte

Organes de régulation

- Clapet
- Réducteur de pression
- Stabilisateur de pression

Hydrants

- Bouche incendie
- Point eau naturel
- Poteau incendie

Réseaux existants

- Tracé des canalisations AEP

- Territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani

Echelle : 0 — 0,8 kilomètres — Échelle 1:8 000

Fond : cadastre

N

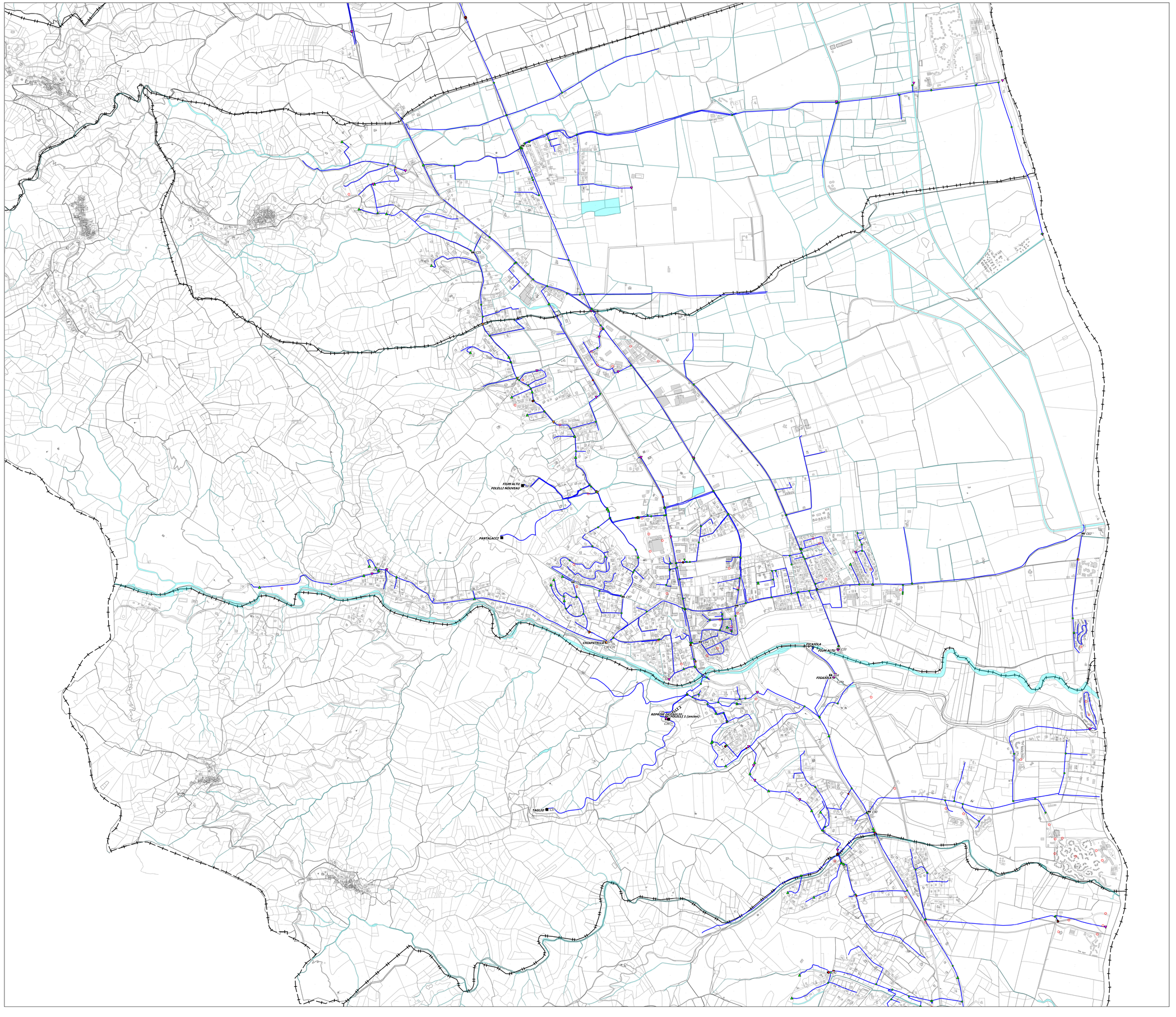

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Diagnostic et Schéma Directeur du Service Public d'Alimentation en Eau Potable

Plan des réseaux AEP - Planche 3/5

CETA ENVIRONNEMENT
Lot. Arbuceta - 20 620 BIGUGLIA
Tel : 33(0)4 95 21 23 25
E-mail : ceta@ceta-environnement.fr

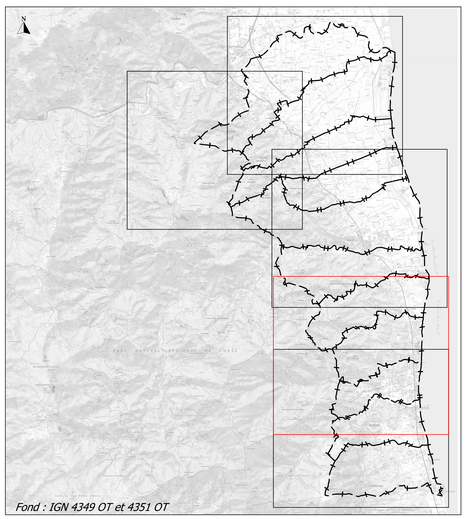

Fond : IGN 4349 OT et 4351 OT

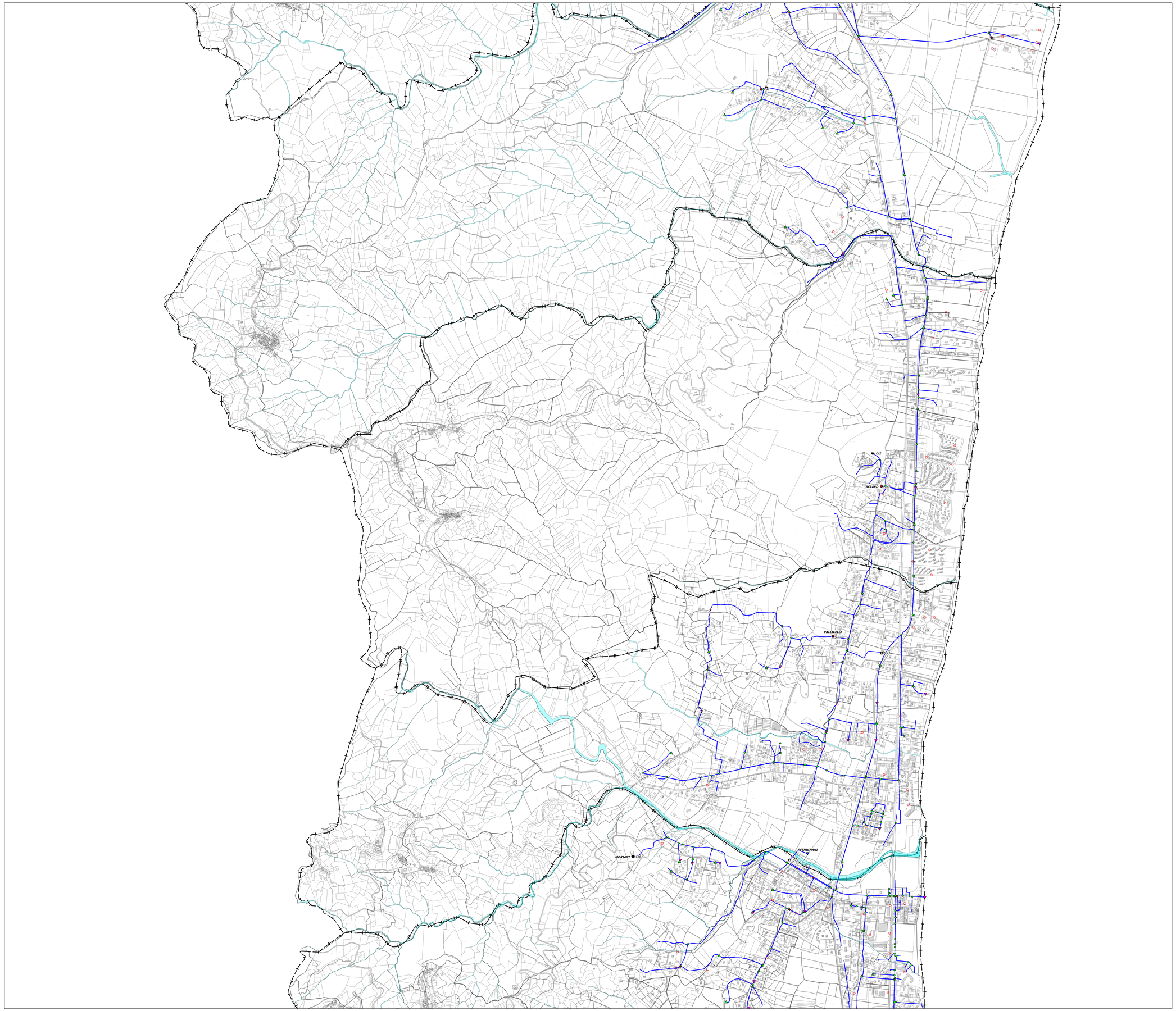

Légende :

Ouvrages existants

- Captage
- Forage
- Réservoir
- Station de reprise
- Station pompage
- Surpresseur
- Usine de Traitement (UT)

Organes existants

- Compteurs de sectorisation
- Purge
- Vidange
- Boite à boue
- Ventouse

Robinet-vanne

- Fermée
- Ouverte

Organes de régulation

- Clapet
- Réducteur de pression
- Stabilisateur de pression

Hydrants

- Bouche incendie
- Point eau naturel
- Poteau incendie

Réseaux existants

- Tracé des canalisations AEP

Territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani

Echelle : 0 — 0,8 kilomètres
Échelle 1:8 000

Fond : cadastre

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Diagnostic et Schéma Directeur du Service Public d'Alimentation en Eau Potable

Plan des réseaux AEP - Planche 4/5

CETA ENVIRONNEMENT
Lot. Arbuceta - 20 620 BIGUGLIA
Tel : 33(0)4 95 21 23 25
E-mail : ceta@ceta-environnement.fr

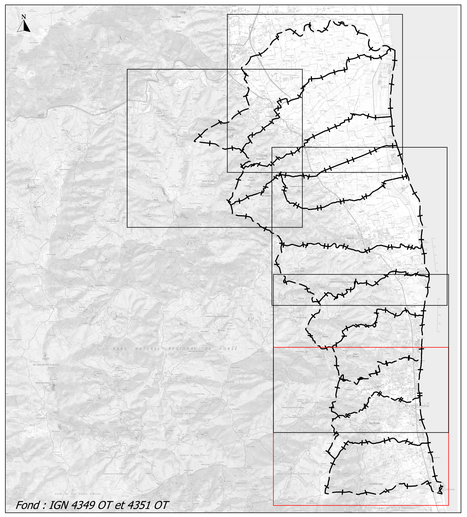

Fond : IGN 4349 OT et 4351 OT

Légende :

Ouvrages existants
- Captage
- Forage
- Réservoir
- Station de reprise
- Station pompage
- Surpresseur
- Usine de Traitement (UT)

Organes existants
- Compteurs de sectorisation
- Purge
- Vidange
- Boite à boue
- Ventouse

Robinet-vanne
- Fermée
- Ouverte

Organes de régulation
- Clapet
- Réducteur de pression
- Stabilisateur de pression

Hydrants
- Bouche incendie
- Point eau naturel
- Poteau incendie

Réseaux existants
- Tracé des canalisations AEP
- Territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani

Echelle :

0 — 0,8
kilomètres
Échelle 1:8 000

Fond : cadastre

N

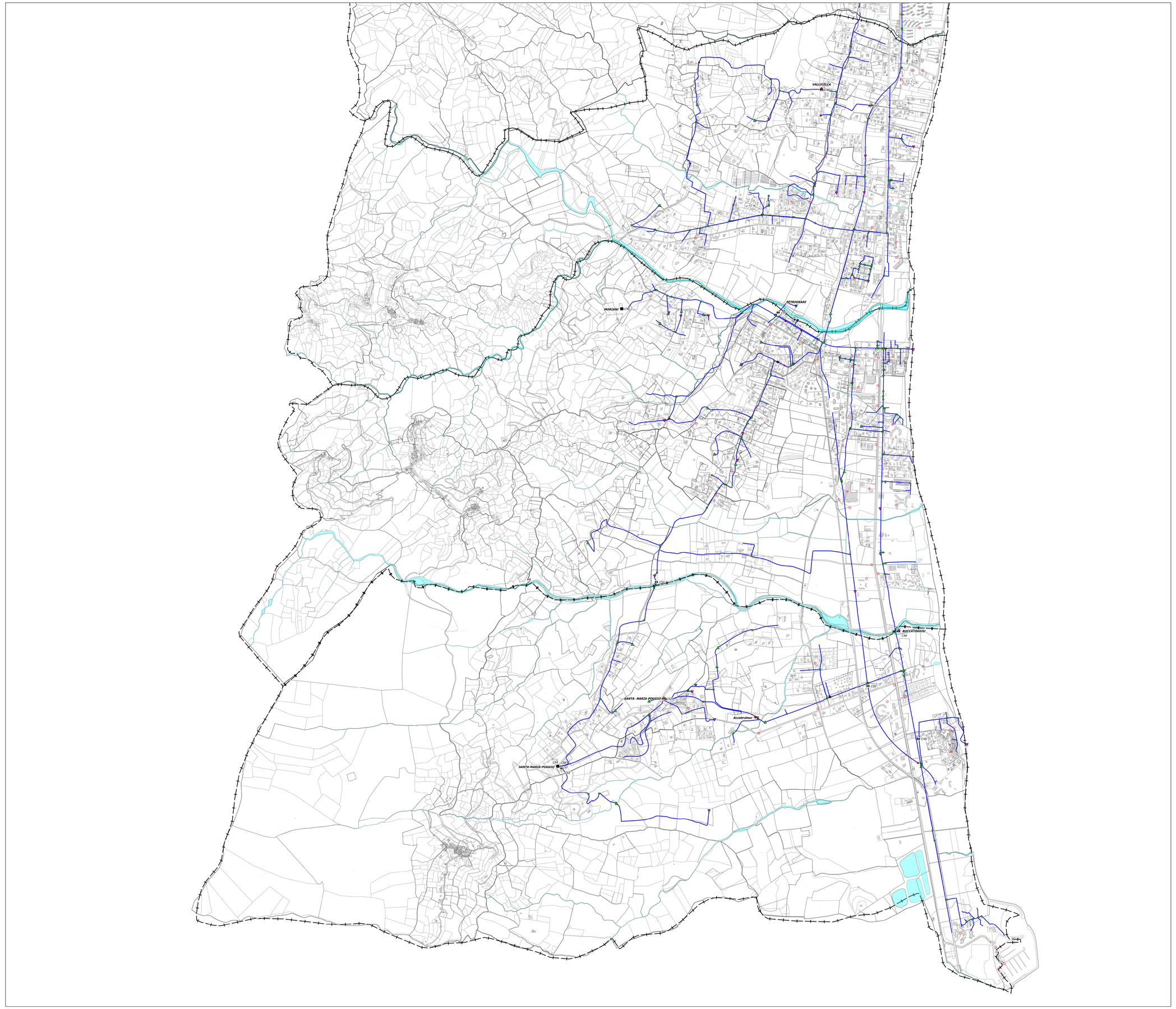

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASINCA A MORIANI

Diagnostic et Schéma Directeur du Service Public d'Alimentation en Eau Potable

Plan des réseaux AEP - Planche 5/5

CETA ENVIRONNEMENT
Lot. Arbuceta - 20 620 BIGUGLIA
Tel : 33(0)4 95 21 23 25
E-mail : ceta@ceta-environnement.fr

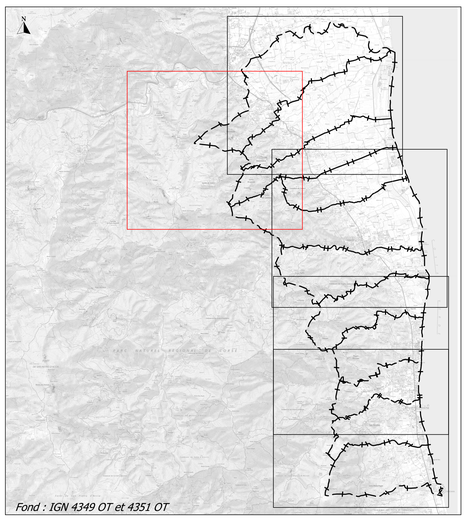

Fond : IGN 4349 OT et 4351 OT

Légende :

Ouvrages existants

- Captage
- Forage
- Réservoir
- Station de reprise
- Station pompage
- Surpresseur
- Usine de Traitement (UT)

Organes existants

- Compteurs de sectorisation
- Purge
- Vidange
- Boite à boue
- Ventouse

Robinet-vanne

- Fermée
- Ouverte

Organes de régulation

- Clapet
- Réducteur de pression
- Stabilisateur de pression

Hydrants

- Bouche incendie
- Point eau naturel
- Poteau incendie

Réseaux existants

- Tracé des canalisations AEP

- Territoire du Syndicat Intercommunal de la Casinca à Moriani

Echelle :

0 — 0.8
kilomètres
Échelle 1:8 000

N
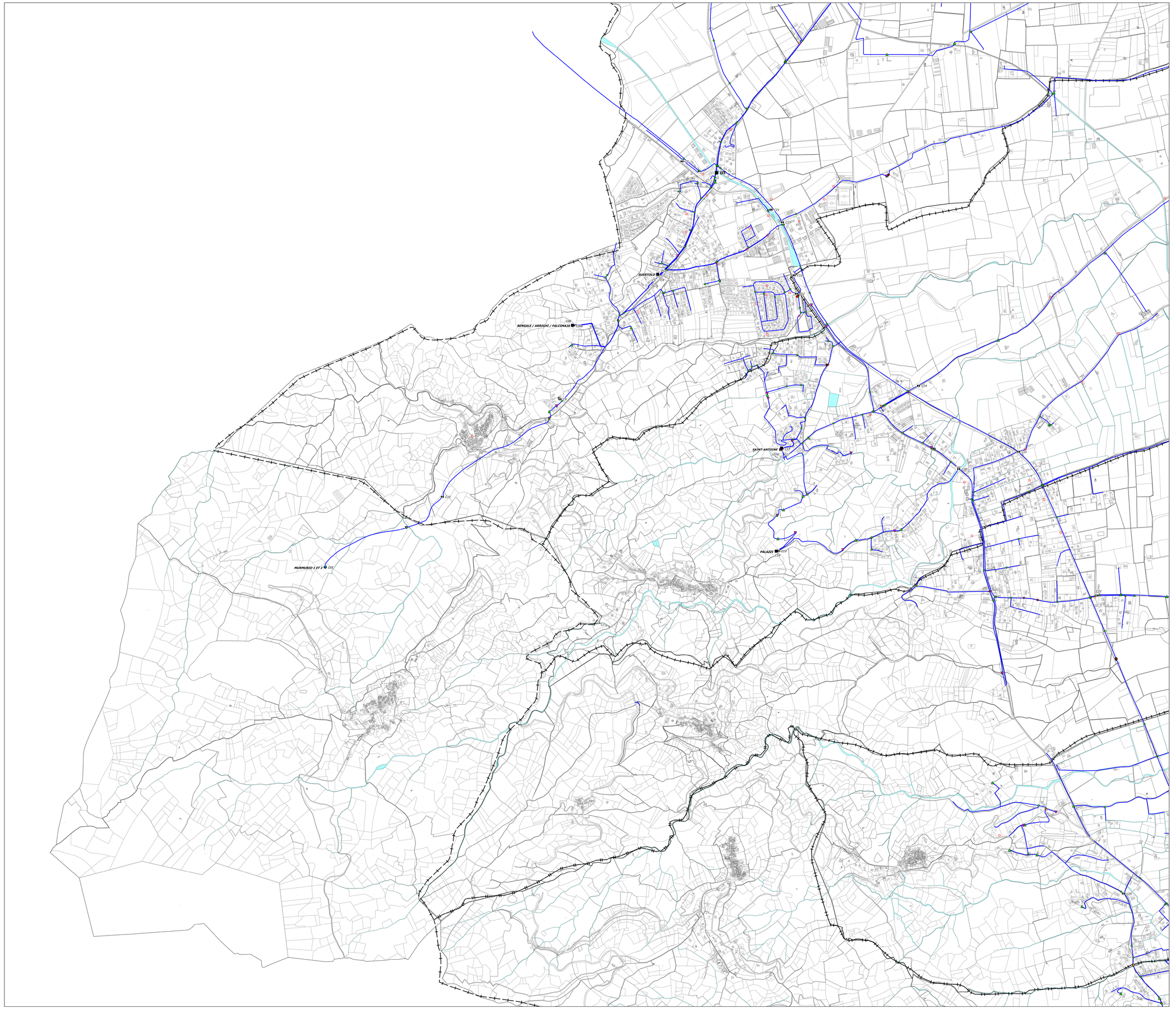
Fond : cadastre